



*LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE*

**Document d'analyse  
des résultats de la mise en œuvre des  
schémas régionaux de cohérence écologique  
(SRCE)  
de Nouvelle-Aquitaine**

**Éléments d'un bilan anticipé  
préalable à l'adoption du schéma régional  
d'aménagement de développement durable et d'égalité  
des territoires (SRADDET)**

juillet 2019

## **Rédacteurs et superviseurs du rapport :**

### **DREAL Nouvelle-Aquitaine - Service patrimoine naturel :**

rédaction : Céline DUPEU - [celine.dupeu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.dupeu@developpement-durable.gouv.fr)  
Sophie PETRAULT - [sophie.petrault@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.petrault@developpement-durable.gouv.fr)  
supervision : Capucine CROSNIER- [capucine.crosnier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:capucine.crosnier@developpement-durable.gouv.fr)

### **Région Nouvelle-Aquitaine - Direction de l'Environnement :**

rédaction : Christelle BROCHARD - [christelle.brochard@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:christelle.brochard@nouvelle-aquitaine.fr)  
Guillemette HUSSON - [guillemette.husson@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:guillemette.husson@nouvelle-aquitaine.fr)  
supervision : Anne-Sophie CHAPLAIN - [anne-sophie.chaplain@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:anne-sophie.chaplain@nouvelle-aquitaine.fr)

## Table des matières

<b>A- Introduction .....</b>	<b>1</b>
1- Rappel sur la politique Trame Verte et Bleue et sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique.....	1
2- Les enjeux de TVB sur Nouvelle-Aquitaine.....	2
3- Contexte réglementaire : des SRCE au SRADDET.....	5
4- Contexte particulier et limites de l'exercice en région Nouvelle-Aquitaine.....	5
5- Objectifs du document.....	7
<b>B- Approche méthodologique.....</b>	<b>8</b>
1- Collecte de données relatives aux moyens et actions mis en œuvre pour répondre aux enjeux des SRCE.....	8
1.1 Collecte documentaire.....	8
1.2 Enquête auprès des acteurs.....	9
2- Présentation des résultats et analyse des données.....	10
2.1 Présentation synthétique des données collectées.....	10
2.2 Présentation et analyse thématique.....	10
2.3 Synthèse et analyse.....	10
<b>C- Présentation et analyse des résultats : une mise en œuvre active de l'ensemble des objectifs régionaux.....</b>	<b>11</b>
1 – Présentation synthétique et thématique des données récoltées.....	11
1.1 Retours de l'enquête auprès des acteurs.....	11
1.2 Remarques générales sur les actions et moyens recensés.....	12
2 – Présentation et analyse thématique de la mise en œuvre.....	12
2.1 Les apports d'une élaboration concertée des SRCE de l'ex-Limousin et de l'ex-Poitou-Charentes et de l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-d'Aquitaine.....	12
2.2 Les outils et moyens mobilisés par les principaux acteurs institutionnels de la TVB.....	14
2.2.1. Actions thématiques « Eau et biodiversité » mises en œuvre ou suivies à l'échelle régionale par la DREAL.....	14
2.2.2. Des dispositifs régionaux distincts avant la fusion et homogénéisés fin 2017.....	17
2.2.2.1 En Poitou-Charentes.....	17
2.2.2.2 En Aquitaine.....	18
2.2.2.3 En Limousin.....	19
2.2.2.4 Le règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la reconquête de la TVB.....	19
2.2.2.5 Accompagnement de l'acquisition de connaissance.....	19
2.2.3 Actions spécifiques portées conjointement par la DREAL et la Région.....	20
2.2.3.1 L'« Assistance Continuités Écologiques » : appui aux collectivités pour l'identification des enjeux locaux de TVB dans leur document d'urbanisme.....	20
2.2.3.2 Les journées régionales TVB pour renforcer et dynamiser le réseau régional d'acteurs pour la TVB.....	21
2.2.3. Le dispositif SINP et l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) en Nouvelle-Aquitaine.....	22
2.2.4 Les trois programmes opérationnels FEDER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.....	23

2.2.4.1 En ex-Poitou-Charentes « Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques ».....	23
2.2.4.2 En ex-Limousin « améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles ».....	24
2.2.4.3 En ex-Aquitaine : « Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques ».....	25
2.2.5. Les programmes LIFE nature.....	25
2.2.6 Les mesures agricoles des programmes de développement Rural (PDR) 2014-2020 de Nouvelle-Aquitaine et autres dispositifs associés.....	26
2.2.6.1 La construction des PDR : une large place accordée à la biodiversité et aux continuités écologiques.....	26
2.2.6.2 Les deux appels à projets régionaux « Infrastructures Agroécologiques » et « Mise en place de systèmes agroforestiers ».....	26
2.2.6.3 Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) leviers de mise en œuvre des SRCE en secteur agricole.....	27
2.2.6.4 Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques.....	29
2.2.7 Les mesures forestières des Programmes de développement Rural 2014-2020 de Nouvelle-Aquitaine et autres dispositifs associés.....	30
2.2.8 Particularités de la trame bleue .....	31
2.2.9 Actions pour la transparence des infrastructures.....	32
Actions entrant dans les mesures compensations de la LGV SEA Tours-Bordeaux.....	33
2.2.10 L'agro-écologie.....	33
2.3 Illustration thématique d'actions présentées par des structures variées enquêtées.....	34
2.3.1 actions pour aider à identifier et intégrer les enjeux de TVB dans les documents d'urbanisme.....	34
2.3.2 actions contribuant à la connaissance.....	35
2.3.3 sensibilisation des habitants par l'action.....	36
2.3.4 actions de préservation ou restauration qui valorisent la multifonctionnalité de la Trame verte, en associant les collectivités et les acteurs économiques ou propriétaires.....	36
2.3.5 actions de restauration des continuités aquatiques et zones humides.....	37
2.3.6 actions de gestion portées par des gestionnaires d'espaces naturels (milieux ouverts et semi-ouverts, littoraux, humides).....	37
2.3.7 autres actions exemplaires par leur sujet, leur approche ou la nature et richesse des partenariats.....	37
2.4 la prise en compte des SRCE dans les plans, schémas, programmes.....	38
3-Synthèse de l'analyse.....	38
<b>D- Préconisations et perspectives.....</b>	<b>41</b>
1- Éléments particuliers issus de l'enquête auprès des acteurs.....	41
1.1 Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?.....	41
1.2 Attentes des acteurs : quelles attentes pour faciliter la prise en compte de la TVB et les actions ?.....	42
2- Préconisations et perspectives.....	44
<b>Conclusion.....</b>	<b>49</b>

# A- Introduction

## 1- Rappel sur la politique Trame Verte et Bleue et sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique

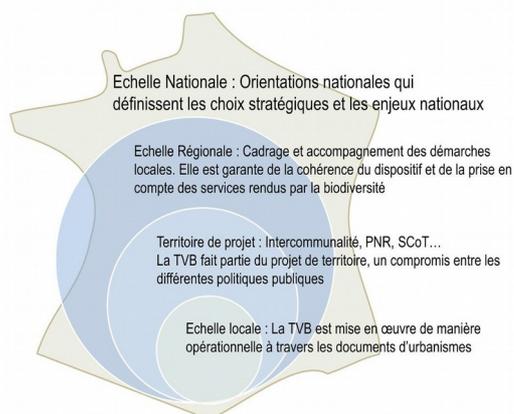
### **La trame verte et bleue (TVB)**

La TVB porte l'ambition de contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la remise en état des continuités écologiques.

La TVB est un outil d'aménagement du territoire, issue des lois Grenelle de 2009 et 2010 qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer.

La TVB se met en place en complémentarité et en synergie avec les autres politiques existantes en matière de préservation de la biodiversité, en intégrant une composante nouvelle : la nature qualifiée d'« ordinaire » et le nécessaire maillage qui permet aux milieux de fonctionner et aux espèces de se déplacer.

Elle doit être définie à plusieurs échelles territoriales, chacune venant préciser les éléments identifiés par le niveau supérieur en les complétant par ses propres éléments.



**Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** identifie les **enjeux régionaux de TVB** et les traduit par une cartographie des composantes régionales de la TVB au 100 000<sup>e</sup>. Il constitue un « **porter à connaissance** », mais il ne permet pas d'appréhender les enjeux locaux pour la préservation et la restauration des continuités écologiques de façon fine.

**Les documents d'urbanisme** doivent définir leur TVB et des objectifs de « création, protection et de remise en état des continuités écologiques » (art L101,2 du code de l'urbanisme).

**Le SRCE est opposable selon un rapport de prise en compte par les documents de planification et les Chartes de parc naturel régional (PNR)** et indirectement par les projets dans le cadre des évaluations environnementales ou études d'impact.

Ainsi, les TVB définies aux échelles locales, et traduites dans les documents d'urbanismes, s'appuient à la fois sur la réalité de terrain et les enjeux locaux, et à la fois sur les enjeux régionaux de continuités écologiques (associés aux différentes sous-trames des SRCE). Le document d'urbanisme doit argumenter sur la manière dont il contribue et préserve la fonctionnalité des continuités écologiques régionales.

La TVB permet ainsi d'inscrire la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire et participe au maintien des services rendus par les écosystèmes (prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, pollinisation, qualité des eaux et des sols...).

Le **SRCE** est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par le Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Il est composé :

- d'un diagnostic du territoire régional et d'une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- d'un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale (avec des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés par sous-trame)
- un atlas cartographique (au 100 000<sup>e</sup>) ;
- un plan d'action stratégique (qui n'emporte aucune obligation de faire)
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE à lui seul n'est donc pas un outil de protection « direct » des éléments de la TVB.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- **Centre national de ressources TVB :**

<http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-verte-bleue>

- **en Nouvelle-Aquitaine :**

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/continuite-ecologique-r1181.html>

<http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr>

## 2- Les enjeux de TVB sur Nouvelle-Aquitaine

Ils sont identifiés dans le SRCE Poitou-Charentes, le SRCE Limousin et l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine (document qui reprend les éléments sur les enjeux et les composantes de la TVB d'Aquitaine du SRCE Aquitaine adopté fin 2015 et annulé en juin 2017). annulé.

Les territoires des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se caractérisent par une très grande diversité de milieux naturels, agricoles et forestiers qui sont supports d'une grande richesse d'espèces végétales et animales.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) en Poitou-Charentes et en Limousin et l'état des lieux en Aquitaine ont ainsi identifié des enjeux de continuités écologiques correspondant à ces grands types de milieux qualifiés de sous-trames. Les méthodologies employées pour les définir sont voisines (approche éco-paysagère, zonages et inventaires environnementaux, etc.). Toutefois, la représentation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques retenus dans les trois documents peut différer, résultat d'une élaboration concertée propre à chaque ex-région.

À l'occasion de l'élaboration des SRCE, une cohérence interrégionale a été recherchée, par la prise en compte de critères de cohérence nationale et d'échanges spécifiques. Les milieux humides, aquatiques, boisés, bocagers et les pelouses sèches sont autant d'enjeux de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques qui se retrouvent présents, avec leurs particularités et leur degré d'importance, dans les SRCE de la Nouvelle-Aquitaine. Des espaces propres à certaines des anciennes régions, comme la montagne (Pyrénées pour l'Aquitaine et Massif central pour le Limousin) ou le littoral (milieux dunaires et rocheux, estuaires et marais, pour l'Aquitaine et le Poitou-Charentes), tous deux zones de fort endémisme, constituent également des continuités écologiques régionales. L'artificialisation des sols, du fait de l'urbanisation croissante et des infrastructures de transport, est l'une des principales pressions qui affectent la fonctionnalité de la trame verte et bleue.

## Poitou-Charentes

<b>cours d'eau</b>
<b>Zones humides</b>
<b>Milieux littoraux</b>
<b>Forêts – Landes</b>
<b>Systèmes bocagers</b>
<b>Plaines ouvertes</b>
<b>Pelouses sèches calcicoles</b>



## Aquitaine

<b>Réseau hydrographique (milieux aquatiques stricts)</b>
<b>Milieux humides</b>
<b>Boisements conifères et milieux associés</b>
<b>Boisements feuillus et mixtes</b>
<b>Systèmes bocagers</b>
<b>milieux ouverts et semi-ouverts</b>
<b>Milieux côtiers (dunaires et rocheux)</b>
<b>Milieux d'altitudes Rocheux – glaciers</b>

## Limousin

<b>Milieux aquatiques</b>
<b>Milieux humides</b>
<b>Milieux boisés</b>
<b>Milieux bocagers</b>
<b>Milieux secs/thermophiles ou rocheux</b>



L'ensemble des enjeux (ou orientations des Plans stratégiques d'action) issus des SRCE de l'ex-Limousin et de l'ex-Poitou-Charentes et de l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine ont été repris dans un tableau synthétique de façon à illustrer par grande thématique les éléments communs et les spécificités des documents.

**cf. tableau 1 : Présentation synthétique croisée des enjeux des SRCE des ex-Limousin et Poitou-Charentes et de l'État des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine**

**Tableau 1 : Présentation synthétique croisée des enjeux des SRCE des ex-Limousin et Poitou-Charentes et de l'État des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine**

thématiques	orientations et objectifs des SRCE LIMOUSIN et POITOU-CHARENTES	Enjeux de l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine	SRCE LIM	SRCE PC
			Code orientation	code objectif
Connaissance	Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques et sur leurs enjeux : connaissances sur les espèces, milieux ou habitats, éléments fragmentants		V.1	1.1
	Capitaliser, partager, diffuser pour les acteurs du territoire, les connaissances et les retours d'expériences			
Sensibilisation	Sensibiliser, former, accompagner, les acteurs du territoire pour faciliter la prise en compte des continuités écologiques ou les actions en faveur des continuités écologiques (notamment aide méthodologique pour décliner la TVB dans les documents d'urbanisme)		II.2 III.1 IV.1 IV.2 V.2	2.1 2.2 3.4 6.2 7.1 7.2
Fragmentation : Infrastructures Artificialisation Nature en ville	Améliorer ou favoriser la transparence écologiques (ou perméabilité) des infrastructures de transport : aménagement des infrastructures existantes , prise en compte dans les constructions ou aménagements nouveaux + intégrer la problématique des espèces exotiques envahissantes	préserver ou rétablir les continuités écologiques réduites par les infrastructures existantes ou à venir	VI	6.1 6.2
	Préserver les continuités écologiques en milieux urbains et périurbain (connectivité des espaces de nature en ville)	limiter la consommation d'espaces naturels dans les secteurs de continuités écologiques		7.1
	Assurer la connectivité des milieux dans les zones urbaines, périurbaines et rurales (Actions : renforcement haie, favoriser la maîtrise foncière des Réservoirs de Biodiversité, suivi des coupures d'urbanisation... )			7.2

thématiques	orientations et objectifs des SRCE LIMOUSIN et POITOU-CHARENTES	Enjeux de l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine	SRCE LIM	SRCE PC
			Code orientation	code objectif
Forêts / boisements	<p><b>Assurer la préservation de milieux boisés diversifiés</b> (Actions : préservation feuillus, gestion des milieux associés et des landes notamment, promotion de documents de gestion durable, sylviculture différenciée des lisières, préservation des forêts de pente en Limousin, îlots de vieillissement,...)</p> <p><b>Préserver les milieux boisés remarquables du massif pyrénéen</b></p>	<p><b>Maillage de milieux ouverts à maintenir (landes et prairies du massif des Landes de Gascogne)</b> <b>Préserver les mosaïques de milieux particuliers du massif des Landes de Gascogne et de l'arc forestier du Périgord</b></p>	I.1 II.1	3.2
	<p><b>Maintenir un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)</b> (Action : maintien de la mosaïque paysagère au sein de la matrice forestière, Préserver de la fragmentation les réservoirs de biodiversité forestiers)</p>		I.1 II.1	
	<p><b>Éviter le morcellement des forêts et restaurer des connexions entre réservoirs de biodiversité</b></p> <p><b>Préserver ou restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres</b></p>		II.2	
Bocages	<p><b>Préserver ou promouvoir des activités agricoles et rurales bénéfiques aux maintien des milieux bocagers et agropastoraux</b> (Actions : préservation et gestion adaptée des prairies, maillage de haies fonctionnelles, les éléments fixes du paysage, mosaïque des milieux...)</p>		II.2 I.2	3.1 3.4 3.5
	<p><b>Préserver ou restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres</b> (Actions : réseau de haies, maintien de boqueteaux, dépendances vertes, clôtures...)</p> <p><b>Préserver les connexions aériennes (en PC)</b></p>		II.2 I.2	
Milieux ouverts	<p><b>Promouvoir des pratiques agricoles favorables à l'avifaune de plaine, notamment sur les grandes plaines du Poitou et des Charentes</b> (Actions : gestions milieux enherbés, mosaïque de culture, actions préventives des destructions...)</p>	<p><b>Maillage de milieux ouverts à maintenir (Lot-et-Garonne, Adour notamment)</b></p>		3.1
	<p><b>Préserver ou restaurer le maillage des pelouses sèches et milieux thermophiles semi-ouverts</b> (Actions : maillage, gestion adaptée, limitation de la fermeture des pelouses sèches, prairies et pelouses d'altitude, milieux thermophiles semi-ouverts)</p>		I.3	3.3
Milieux aquatiques et vallées	<p><b>Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2) - Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques</b> (Actions : ouvrages, étangs...)</p>	<p><b>Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau</b></p>	III.2 III.3	5.2 5.3
		<p><b>Favoriser la prise en compte des continuités écologiques par les activités d'hydroélectricité et de productions aquacoles (espace montagnard notamment)</b></p>		
Zones humides	<p><b>- Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones humides associées fonctionnelles (Actions : reconnexion cours d'eau/ZH, annexes hydrauliques, étangs, frayères... par la mise en œuvre des actions des SDAGE et SAGE )- et plus largement : Préserver et restaurer les connexions entre les milieux aquatiques et terrestres (Actions : ripisylves, franchissements d'ouvrages, forêts alluviales...)</b></p>	<p><b>Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones humides (enjeu particulier nord Périgord, Massif pyrénéen, Massif de la Double, et continuité du massif des Landes de Gascogne /lacs et littoral)</b></p>	III.1 III.2	5.1 5.3
	<p><b>Prendre en compte les milieux aquatiques et les zones humides par les activités agricoles</b></p>		II.2	3.1 4.2
	<p><b>Assurer le rôle de tête de bassin versant (particularité marquée en Limousin), notamment par la préservation des zones humides</b></p>		III	
	<p><b>Préserver tous les types de zones humides et la diversité des habitats d'espèces associés</b> (Actions : marais, lagunes, mares, landes humides, forêts alluviales... par gestion adaptée, maîtrise foncière, document d'urbanisme...)</p>		III	3.1 4.1 4.2
Milieux littoraux	<p><b>Préserver les milieux littoraux (estran, plage, dunes, forêts...)</b> <b>Préserver la continuité Nord/sud du massif dunaire</b> <b>Préserver la continuité des falaises du littoral basque</b></p>			4.1

### 3- Contexte réglementaire : des SRCE au SRADDET

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région élabore un **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**. Il fixe des objectifs à moyen et long termes sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de **protection et de restauration de la biodiversité**, de prévention et de gestion des déchets.

Les objectifs de protection et de restauration de la biodiversité sont fondés sur l'identification des espaces formant la TVB, tels que définis dans les SRCE.

Sans être lui-même un document de planification, il est néanmoins doté d'un caractère prescriptif vis-à-vis des documents de planification.

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a engagé l'élaboration de son SRADDET en octobre 2017. Il est prévu qu'il soit adopté fin 2019.

#### **Le SRADDET intègre et se substitue au SRCE.**

**POUR EN SAVOIR PLUS :** <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>

#### **L'analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE**

L'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le SRADDET des schémas sectoriels, par son article 26, demande que les résultats de la mise en œuvre des SRCE fassent l'objet d'une analyse dans les conditions prévues par l'article L. 371 et R. 371-34 du code de l'environnement (CE).

L'analyse doit être produite dans les six mois qui précèdent la délibération d'adoption du SRADDET par le Conseil régional.

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (**CSRPN**) de Nouvelle-Aquitaine a été consulté **le 5 février 2019** sur cette analyse (conformément à l'article D. 134-20 du CE) ; les recommandations formulées sont jointes en [Annexe 20](#)

Le comité régional de la biodiversité (**CRB**) de Nouvelle-Aquitaine a été associé à ce travail (conformément à l'article D. 134-20, 2° du CE) puisque ce travail lui a été présenté lors des séances du 27 novembre 2018 (présentation de la méthode et invitation à contribuer) et du **6 mars 2019** (cf. procès-verbal du CRB [Annexe 21](#)).

Ce document a également été présenté et approuvé en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine le 12 avril 2019 (cf. [Annexe 22](#))

### 4- Contexte particulier et limites de l'exercice en région Nouvelle-Aquitaine

**Deux SRCE sont en vigueur**, depuis fin 2015 en Nouvelle-Aquitaine (le SRCE de l'ex-Limousin et le SRCE de l'ex- Poitou-Charentes).

Le **SRCE de l'ex-Aquitaine a été annulé** par le tribunal administratif de Bordeaux par jugement du 13 juin 2017 pour absence de séparation fonctionnelle entre le Préfet de région, en tant qu'autorité environnementale et le Préfet de région, en tant qu'élaborateur et approbateur du SRCE. Les éléments de connaissance sur les continuités écologiques du territoire aquitain ont néanmoins été repris dans **l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine**. Les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'ex-Aquitaine sont en effet de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire. Il convient toutefois de rappeler que cet état des lieux n'a aucune portée juridique, et que les informations qu'il contient ne peuvent pas être opposables.

**L'analyse présentée** dans ce document porte donc sur **la mise en œuvre des SRCE des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes, et sur la mise en œuvre d'actions en faveur des enjeux et des continuités écologiques** décrites dans l'état des lieux des continuités écologiques **de l'ex-Aquitaine**.

En outre, **la fusion des régions effective depuis le 1/1/2016**, a conduit à une réorganisation des services pilotes de l'État (DREAL), du Conseil régional et de structures partenaires, qui a perturbé ou remis en cause la mise en œuvre de certaines actions.

S'agissant de la mise en œuvre des SRCE, il faut ajouter aux éléments précédents la perspective de l'intégration des SRCE dans un SRADDET unique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Cela a questionné la manière dont les dispositifs de suivis (indicateurs), prévus de manière très sommaire dans les trois ex-régions, pouvaient être mis en œuvre.

Ainsi, **les plans de suivis des SRCE n'ont pas été mis en œuvre**, la définition d'indicateurs calculables et homogènes de suivi de la TVB à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine étant à faire pour le suivi de la mise en œuvre du volet biodiversité du SRADDET.

L'analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE aurait dû être conduite après six ans de mise en œuvre. Elle est réalisée de manière anticipée du fait de l'élaboration du SRADDET.

Dans ce contexte, un travail "d'analyse des résultats de la mise en œuvre" des SRCE, tel qu'il aurait pu être conduit après six ans de mise en œuvre, est apparu prématuré et difficile à conduire. Les informations permettant d'apprécier l'évolution de l'état des continuités écologiques, l'effet des actions de préservations, l'état et l'évolution des pressions, ne sont pour la plupart pas disponibles, ou pas capitalisées pour une exploitation pertinente, à ce jour.

Ces éléments de contexte particulier ont orienté les objectifs et l'approche méthodologique retenus pour réaliser ce document.

**Seuls des éléments d'évaluation qualitative de la mise en œuvre des SRCE ont pu être identifiés, à priori, dans ce rapport.**

**Les perspectives intègrent la nécessité de réaliser une évaluation de l'état des continuités écologiques régionales.**

## 5- Objectifs du document

- **illustrer et analyser** les dynamiques à l'œuvre, dès la phase d'élaboration des SRCE, pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques : principaux outils et moyens mobilisés, exemples d'actions et de partenariats.
- **appréhender l'intérêt des SRCE** pour faciliter la prise en compte des enjeux des continuités écologiques régionales (pour orienter des politiques d'aménagement, des financements ou des actions) ;
- **émettre** des propositions de **perspectives**, de poursuite ou d'évolutions de types **d'actions**, en lien avec les attentes exprimées lors de l'enquête auprès des acteurs,

## B- Approche méthodologique

La méthode de travail a été présentée au CRB le 27 novembre 2018 et les membres ont été invités à contribuer au travail en répondant à l'enquête en ligne (Cf paragraphe 1.2).

### 1- Collecte de données relatives aux moyens et actions mis en œuvre pour répondre aux enjeux des SRCE

1- Identification des thématiques et des types d'acteurs vers lesquels orienter la recherche d'information sur les outils, les moyens financiers, et les actions, en faveur de la TVB ; s'appuyer sur le tableau des enjeux croisés des trois ex-régions (cf. [Tableau 1 en Introduction](#))

2- **Recherche documentaire** : Identification des sources documentaires disponibles (sites internet, rapports, études, publication, etc.) ; Collecte d'informations permettant de rendre compte des apports de la phase d'élaboration (dimension concertation/communication de cette phase).

#### 4- Réalisation d'une enquête acteurs en ligne.

Le travail documentaire et d'enquête engagé dans le cadre de ce rapport sur la mise en œuvre des SRCE en préalable au SRADDET, ne peut pas viser **l'exhaustivité**.

En effet, sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, les acteurs de terrain, participant à la déclinaison à l'échelle locale de la TVB, et à la préservation ou remise en état des continuités écologiques, sont extrêmement nombreux. Ce travail d'analyse vise donc à **identifier et illustrer** la mise en œuvre des SRCE par le biais d'actions et de projets exemplaires, ainsi que d'outils, de dispositifs et de programmes publics **contribuant** directement ou indirectement à **la préservation des continuités écologiques**.

#### 1.1 Collecte documentaire

La recherche consiste à identifier les actions qui peuvent contribuer à la préservation ou restauration des enjeux régionaux de continuités écologiques. Cette collecte concerne les domaines suivants :

#### Les outils financiers européens et programmes régionaux en matière agricole, forestière et environnementale.

- Les programmes opérationnels du fonds européen de développement régional (FEDER) et les programmes de développement ruraux (PDR) pour mobiliser le FEADER des trois ex-régions ;
- Les règlements d'appels à projets régionaux ;
- Les règlements d'intervention relatifs à la politique environnementale des ex-Régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Les programmes d'actions financés par l'instrument financier européen « LIFE », notamment pour les projets contribuant à la mise en œuvre des objectifs des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ».

## Les actions de l'État (par la DREAL) mises en œuvre au niveau régional

Les documents de programmation budgétaires annuels, de 2015 à 2018, du programme « Paysages, eau et biodiversité » dans lequel s'inscrit l'action de la DREAL ont été analysés.

### Les actions des autres acteurs

L'essentiel de la collecte d'information s'est appuyée sur l'enquête auprès des acteurs. Certaines réponses d'acteurs ont été complétées par des recherches sur des sites internet. Le recueil d'initiatives régionales en faveur de la biodiversité, de l'ARB NA a également constitué une source de documentation.

#### 1.2 Enquête auprès des acteurs

Le panel d'acteurs sollicités se veut représentatif à la fois des trois anciennes régions et de la pluralité des acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre d'actions sur les différentes thématiques d'enjeux. (cf. Tableau 2 ci-après)

Pour autant, concernant les actions relatives à la trame bleue, il n'a par exemple pas été retenu d'enquêter les syndicats de rivières, considérant que leur cadre d'intervention leur confère un rôle évident et globalement positif pour la préservation et la restauration des continuités écologiques des trames cours d'eau, vallées et zones humides. Leurs nombreuses actions s'illustrent dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des Agences de l'eau pour la qualité des milieux aquatiques et humides, dont la continuité écologique (longitudinale et latérale) est un élément.

Un travail d'enquêtes en ligne a été mené entre octobre et décembre 2018 auprès de 134 acteurs.

Un questionnaire a été établi pour la majorité des structures enquêtées et adapté pour une minorité d'entre elles.

**Tableau 2 :** Liste des structures enquêtées (cf. Annexe 2 pour le détail des structures associatives)

Type de destinataire	Nbre destinataires
<b>AGENCES DE L'EAU</b>	<b>2</b>
<b>ONF</b>	<b>1</b>
<b>CONSEILS DEPARTEMENTAUX</b> (serv. Env et routes si contact disponible)	<b>18</b>
<b>EPTB membres du CRB</b>	<b>11</b>
<b>COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES</b>	<b>19</b>
<b>PNR</b>	<b>4</b>
<b>CRPF</b>	<b>1</b>
<b>CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE</b>	<b>1</b>
<b>ACCOMPAGNATEURS DE COLLECTIVITES</b>	<b>4</b>
<b>GESTIONNAIRES INFRASTRUCTURES</b>	<b>3</b>
<b>ASSOCIATIONS ou ACTEURS gestionnaires nature + ARB</b> (liste Annexe 2)	<b>55</b>
<b>RNN (gestionnaires)</b>	<b>15</b>
<b>total</b>	<b>134</b>

Soit un total de 134 structures enquêtées.

Compléments : Annexe 1 : Sources documentaires utilisées - Annexe 2 : Liste des destinataires structures Associatives - Annexe 3 : Détail des différents types de questionnaires

## **2- Présentation des résultats et analyse des données**

### **2.1 Présentation synthétique des données collectées**

Les données récoltées (enquêtes auprès des acteurs et recherche documentaire) ont tout d'abord été classées en fonction des enjeux régionaux auxquelles elles contribuent a priori ; le tableau 1 des enjeux croisés a été utilisé pour effectuer ce classement.

Un tableau de synthèse a ainsi été construit. Les actions sont détaillées dans la partie thématique et les annexes.

### **2.2 Présentation et analyse thématique**

Cette partie vise à détailler la présentation des informations collectées, selon une organisation thématique :

- apport de la phase d'élaboration ;
- outils et moyens mobilisés par les principaux acteurs institutionnels en charge de la politique TVB ;
- actions mises en œuvre par les autres acteurs.

### **2.3 Synthèse et analyse**

L'analyse vise à répondre aux questions évaluatives suivantes (*questions qui s'appuient sur les propositions faites par IRSTEA dans le cadre d'un groupe de travail national d'appui aux régions pour élaborer une analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE*).

- À quels enjeux ou orientations des SRCE répondent les actions ?
- Les SRCE ont-ils été utilisés pour orienter ou prioriser les moyens et actions ?
- La mise en œuvre des SRCE facilite-t-elle la prise en compte des enjeux relatifs aux continuités écologiques (approche fonctionnelle de réseau d'espace ou de trame, enjeux de connectivité) par les documents d'urbanisme ?
- La mise en œuvre des SRCE permet-elle une bonne intégration des enjeux relatifs aux continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et oriente-t-il ainsi ces politiques en faveur des continuités écologiques ?
- La mise en œuvre des SRCE facilite-t-elle l'émergence de projets/actions de préservation ou de restauration de continuités écologiques régionales ? Permet-elle d'encourager, de soutenir, relayer les processus et politiques en faveur des continuités écologiques ?
- Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?

Ainsi, le questionnaire réalisé à l'occasion des enquêtes pour collecter des exemples d'actions, comporte des questions spécifiques pour apporter des éléments de réponse à ces questions évaluatives :

- Le SRCE est-il une référence utilisée pour orienter les objectifs ou le contenu des actions, ou pour prioriser des projets ?
- Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?

- Quelles attentes pour améliorer votre compréhension de la notion de « TVB » et de sa déclinaison régionale, pour améliorer votre implication et l'efficacité de votre action en faveur de la préservation ou remise en état des continuités écologiques ?

Des questions particulières ont également été posées aux collectivités ayant bénéficié d'un accompagnement sur le thème de la TVB lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme par l'union régionale du conseil d'architecture urbanisme et d'environnement (URCAUE) et l'agence urbanisme atlantique et Pyrénées (AUDAP) notamment, afin d'en apprécier son apport sur la qualité de la prise en compte des enjeux de TVB dans leurs documents d'urbanisme.

Il est à noter que l'intérêt de l'analyse est à relativiser en fonction du nombre de retours d'enquêtes reçus.

## C- Présentation et analyse des résultats : une mise en œuvre active de l'ensemble des objectifs régionaux

### 1 – Présentation synthétique et thématique des données récoltées

#### 1.1 Retours de l'enquête auprès des acteurs

Les questionnaires d'enquête ont été envoyés entre octobre et décembre 2018.

Type de destinataire	Nbre destinataires	Nbre de réponses	taux de réponse
<b>AGENCES DE L'EAU</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>ONF</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>CONSEILS DEPARTEMENTAUX (serv. env)</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>33%</b>
<b>EPTB membres du CRB</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>9%</b>
<b>COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>32%</b>
<b>PNR</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>75%</b>
<b>CRPF</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>ACCOMPAGNATEURS DE COLLECTIVITES</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>
<b>GESTIONNAIRES INFRASTRUCTURES</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>
<b>POUR LES ASSOCIATIONS ou ACTEURS gestionnaires nature + ARB (liste Annexe 2)</b>	<b>55</b>	<b>25</b>	<b>45%</b>
<b>RNN (gestionnaires)</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>13%</b>
<b>total</b>	<b>133</b>	<b>54</b>	<b>41%</b>

*(La Chambre régionale d'agriculture n'a pas transmis de réponse)*

Le taux de réponse de 41 % est relativement satisfaisant pour ce type de questionnaires, compte-tenu du délai de réponse réduit.

*Ce chapitre rend compte uniquement des réponses à la première partie du questionnaire qui était : présentation des actions dont les objectifs sont en faveur et sont ciblés « continuités écologiques / TVB » régionales définies dans les 2 SRCE, ou dans l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine. Les réponses aux autres questions sont traitées dans la partie D (Préconisations et perspectives) et en particulier dans les parties 1.2 et 2.*

## 1.2 Remarques générales sur les actions et moyens recensés

Les données classées en fonction des enjeux régionaux auxquelles elles contribuent à priori sont présentées dans le tableau de synthèse ci-après ([Tableau 2 : synthèse des actions -classement thématique](#))

Les présentations complètes des actions sont présentées dans [l'annexe 4](#).

Le travail mené ne prétend pas être exhaustif.

La plupart des outils mis en œuvre dans le cadre des politiques (nationales, régionales, départementales, voire intercommunales) pour la biodiversité contribuent plus ou moins directement, et plus ou moins efficacement, aux continuités écologiques.

Ce tableau illustre de manière synthétique les types d'actions, de partenariats, et des principaux outils et moyens, mis en œuvre pour contribuer à la préservation des TVB (ou continuités écologiques) identifiées dans les trois ex-régions de Nouvelle-Aquitaine. Les différents outils et moyens, directs ou indirects, mis en œuvre par les acteurs institutionnels principaux pour la TVB (État, Région, Agences de l'eau) ne sont pas tous cités dans ce tableau de synthèse mais dans la partie 2.2.

La diversité des actions est le fait des acteurs enquêtés qui ont souhaité témoigner de leur action. Certaines associations de protection de la nature n'ont pas répondu à l'enquête, car elles ne parvenaient pas à distinguer des actions ciblées sur la continuité écologique parmi leurs actions. Pour autant, la majorité de leurs actions contribue aux objectifs des SRCE, notamment pour la connaissance et la sensibilisation. [Cf tableau en annexe 5](#).

Si certaines thématiques ou orientations semblent moins représentées, au vu du nombre d'actions listées, il ne faut en aucun cas conclure que leur mise en œuvre est plus limitée.

C'est particulièrement vrai pour les **actions portant sur la trame bleue**. Elles représentent peu de lignes du tableau car, comme expliqué dans la partie méthodologie, les syndicats de rivières et collectivités porteuses de la plupart de ces actions n'ont pas été enquêtés. Dans les faits, cela représente cependant un nombre important d'actions de restauration des continuités.

Le suivi de la mise en œuvre des actions visant la restauration des continuités longitudinales et latérales des cours d'eau est mené par les acteurs de l'eau, dans le cadre des suivis des SAGE, et surtout des deux SDAGE (Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la Nouvelle-Aquitaine). Les mises à jour des états des lieux des deux SDAGE sont justement en cours d'élaboration (état des lieux 2019) et apporteront notamment des éléments d'évaluation sur la continuité des cours d'eau.

## 2 – Présentation et analyse thématique de la mise en œuvre

### 2.1 Les apports d'une élaboration concertée des SRCE de l'ex-Limousin et de l'ex-Poitou-Charentes et de l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex- d'Aquitaine

Conformément à la réglementation, les SRCE ont été élaborés de manière concertée dans chaque région, notamment en associant le comité régional TVB, le CSRPN ou des comités techniques thématiques aux différentes étapes clés.

Cette phase a donc initié une dynamique d'échanges, de concertation sur les territoires, et de sensibilisation sur le sujet de la TVB.

**En ex-Limousin**, la phase d'élaboration a été menée sur un pas de temps court, d'à peine trois ans, avec une concertation limitée.

**En ex-Poitou-Charentes et en ex-Aquitaine** la phase d'élaboration a été plus longue. Des initiatives particulières y ont été menées pour faciliter une large appropriation des concepts et des enjeux de continuités écologiques, comme illustré ci-dessous.

**En ex-Poitou-Charentes**, en plus des orientations nationales pour l'élaboration du SRCE, le Conseil régional et l'État ont souhaité appuyer la démarche, tout au long des différentes étapes du projet, sur une composante participative et ascendante pour que les différents acteurs locaux soient au cœur du projet.

Cette démarche participative aux différentes étapes de la construction de la TVB opérationnelle a permis d'associer tous les acteurs du territoire aux enjeux de la biodiversité :

– les habitants et les acteurs locaux, pour les sensibiliser et les aider à connaître et prendre en compte la TVB, notamment à travers un site internet spécifique « Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes », support d'information de la démarche régionale, centre de ressources et d'échanges ;

– les acteurs relais (animateurs de pays, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, centres permanents d'information sur l'environnement...) avec quatre journées de formation sur la TVB en Poitou-Charentes qui ont permis une appropriation de la démarche régionale et d'en être le relais au sein des territoires ;

– les élus locaux pour les informer, et recenser les initiatives et les attentes à l'échelle des territoires ; l'ex-Poitou-Charentes a porté une attention particulière à la prise en compte de l'échelle communale considérant qu'elle est la plus proche des habitants. Dès 2011, un document d'informations sur la TVB a été transmis à toutes les communes du territoire ainsi qu'un questionnaire (cf. annexe 6) dont l'objectif était de cerner les pratiques, les intérêts et attentes des communes vis-à-vis de la biodiversité. Neuf réunions territoriales ont également été organisées début 2012 afin de rencontrer les élus, de répondre et d'échanger sur toutes les questions qu'ils pouvaient se poser sur la TVB (cf. annexes 7). En réponse aux attentes exprimées dans les réponses à ces questionnaires, l'ex-Région Poitou-Charentes a mis en place en 2012, 2 appels à projets spécifiques (création et restauration de mares et éducation à l'environnement et au développement durable).

Un premier séminaire a été organisé en 2011 autour du partage du projet de diagnostic et de l'identification des enjeux. Parallèlement, un site internet dédié a été mis en place. Ce site a permis de partager largement les travaux pendant toute la phase d'élaboration mais également de diffuser des outils pédagogiques et de valoriser ensuite les initiatives et actions menées en faveur de la TVB sur le territoire. Ce site a désormais été conforté à l'échelle Nouvelle-Aquitaine : <http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr>

**En ex-Aquitaine**, si le SRCE n'a désormais plus d'existence juridique, son élaboration s'est néanmoins appuyée sur une large concertation tout au long de son élaboration, ceci a permis une appropriation des enjeux relatifs aux continuités écologiques par un large panel d'acteurs.

Comme dans les autres régions, les travaux se sont notamment appuyés sur le comité régional trame verte et bleue (CR-TVB) et sur le CSRPN d'Aquitaine.

Pendant les quatre années d'élaboration, une cinquantaine de réunions ont également été organisées et près de 400 acteurs ont été associés dans des groupes de travail départementaux et des groupes de travail thématiques.

Les groupes de travail départementaux, menés sous la forme d'ateliers participatifs, ont permis d'élargir la concertation à des acteurs locaux et de recueillir des éléments permettant d'affiner et de compléter l'approche régionale. Ceci a facilité une meilleure adéquation des actions au regard des attentes des porteurs de projets.

Par département, de 30 à 80 personnes ont été concernées par ces groupes réunis à deux reprises, d'abord pour la phase de diagnostic, enjeux et identification, puis pour la phase du plan d'actions.

Les groupes de travail thématiques ont associé un nombre d'acteurs plus réduit, de 10 à 25 personnes, et ont contribué à la préparation des réunions départementales puis au CRTVB. Deux séries de réunions thématiques se sont tenues pour alimenter les deux phases d'élaboration du schéma. Les 8 thèmes retenus pour ces groupes ont été : urbanisme et occupation du sol, agriculture, forêt, eau et zones humides, infrastructures linaires de transport et autres activités, SCoT et agglomérations, représentation cartographique de la TVB, communication/sensibilisation.

À l'occasion de l'élaboration du SRCE Aquitaine, des interrogations sur la manière de s'approprier la démarche régionale à l'échelle locale ont émergé. Afin de répondre à ces questions, il a été décidé de formaliser un document dédié à cette notion de « prise en compte » du SRCE. Partie intégrante du SRCE, ce volet visait à constituer un premier appui aux acteurs, notamment pour les porteurs de schémas de cohérence territoriale (SCoT) qui disposent d'un délai de trois ans pour cette prise en compte (art L. 111-1-1 du code de l'urbanisme). Il explicitait, synthétisait et illustrait des informations détaillées au sein du SRCE.

En outre, dès 2013, les retours des groupes de travail thématiques ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une mission d'assistance aux porteurs de documents d'urbanisme (SCoT et PLU) pour la TVB, en partenariat avec l'URCAUE, la DREAL et la Région ; ce fut le démarrage de la mission ACE « assistance aux continuités écologiques » qui se poursuit encore aujourd'hui ([Cf. fiche action ACE en Annexe 8](#))

## **2.2 Les outils et moyens mobilisés par les principaux acteurs institutionnels de la TVB**

### **2.2.1. Actions thématiques « Eau et biodiversité » mises en œuvre ou suivies à l'échelle régionale par la DREAL**

Les DREAL agissent régionalement avec les moyens humains et financiers alloués au budget opérationnel (BOP) « **Paysage, Eau et Biodiversité** ». Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité et dans le cadre des missions régaliennes confiées à la DREAL.

Ce programme concerne aussi bien la préservation des ressources et milieux naturels que l'aménagement concerté et la protection des espaces, des sites et des paysages, dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Il intervient dans des domaines dans lesquels des engagements sont souscrits par la France, au niveau international et en particulier européen (directives Nature, Eau, Mer).

L'action « **gestion des milieux et biodiversité** » de ce programme budgétaire concourt à la lutte contre la perte de biodiversité, à la reconquête de la qualité des espaces sensibles et l'atteinte du bon état des eaux souterraines et de surface (y compris littorales).

La plupart des actions ainsi conduites par la DREAL s'effectuent grâce à de **multiples partenariats techniques et financiers**. La DREAL intervient comme pilote ou associé membre de comités de pilotages, comités techniques, comités de financeurs.

Les partenaires financiers principaux pour les actions eau et biodiversité sont le Conseil régional, les Agences de l'eau, la DRAAF, les autorités de gestion des fonds européens FEDER et FEADER (la Région pour les programmations en cours) et les crédits européens LIFE.

La TVB régionale a été identifiée en s'appuyant sur les espèces et les espaces reconnus à enjeu par les différents outils mis en œuvre par la DREAL, dans le cadre des actions « **gestion des milieux et biodiversité** ». (cf. exemples ci-dessous et compléments en [Annexe 9](#) )

Les crédits engagés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur les actions « gestion des milieux et biodiversité » contribuent donc dans leur grande majorité à la réalisation des objectifs des SRCE et de l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine.

Ils sont de l'ordre de **huit millions d'euros par an**, sur les quatre dernières années, et **dix millions d'euros** pour l'année 2018.

#### > **les actions de protection des espèces animales et végétales**

– en mettant en œuvre les **Plans nationaux d'actions (PNA)** et leur déclinaison régionale, en faveur des espèces menacées. (21 PNA mis en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine pour une trentaine d'espèces concernées) ;

– en développant **une stratégie régionale de lutte contre les espèces envahissantes**.

– en veillant à la mise en œuvre par les porteurs de projets ou de plans/programmes, de la doctrine « **éviter, réduire, compenser** » ;

– en instruisant les demandes de dérogations dans le cas d'impacts résiduels constatés sur les espèces protégées ou leurs habitats ;

La mise en œuvre de mesures compensatoires peut contribuer à la restauration de la fonctionnalité « corridor » de certains secteurs (cf. exemples en [Annexe 9](#)). Concernant la LGV SEA Tours-Bordeaux, actuellement plus de 3 000 ha de mesures compensatoires ont été validées ; les enjeux identifiés dans les SRCE ont été pris en compte pour définir la nature et la localisation de ces mesures.

#### > **les actions d'acquisition et de valorisation de connaissances**

L'inventaire permanent des ZNIEFF, les atlas de la biodiversité, les listes rouges régionales, et les plans d'actions nationaux et régionaux, permettent d'accroître la connaissance.

La mise en place du SINP contribue à la capitalisation et à la diffusion de la connaissance (cf. action conjointes avec la Région paragraphe 2.2.3).

(Cf. Annexe 9 pour le descriptif des outils).

**Toute source de connaissance sur les espèces peut donc nourrir l'analyse pour identifier la TVB à l'échelle d'un territoire qui élabore son document d'urbanisme.** D'ailleurs, une grande partie des ZNIEFF de type I et certaines de type II ont été intégrées après analyse au cas par cas, comme Réservoirs de biodiversité (RB) dans les SRCE.

Cette connaissance ne cesse de s'enrichir : depuis 2015, 6 atlas régionaux publiés, 122 ZNIEFF en cours de réactualisation et 60 nouvelles à l'étude (dont 25 validées). (cf annexe 9, illustration de mise en œuvre ZNIEFF, PNA, atlas, listes rouges).

Les nouvelles ZNIEFF étant intégrées dans le porté à connaissance de l'état, elles doivent être prises en compte comme élément potentiel de la TVB locale à analyser.

#### **> les actions de protection des espaces naturels terrestres et du milieu marin**

Contribuent à la préservation de la TVB régionale, les financements alloués aux réserves naturelles nationales (RNN), aux arrêtés de protection de biotope (APPB), aux réserves biologiques en forêt, aux parcs nationaux, aux réseaux de sites Natura 2000, tous étant inclus dans les composantes de la TVB régionale.

Deux nouveaux APPB ont été pris depuis 2016, sur des secteurs identifiés comme « réservoirs » dans le SRCE Poitou-Charentes ; ce sont des sites à intégrer obligatoirement comme « réservoirs de biodiversité » et à préserver en conséquence dans les documents d'urbanisme.

Pour les sites Natura 2000 notamment, les actions de gestion (notamment par Contrat N2000 ou par les MAEC) ou d'animation des sites, appellent quasi systématiquement des co-financements (FEADER, FEDER, collectivités, ministère de l'Agriculture...)

Des financements sont aussi alloués aux gestionnaires d'autres espaces naturels dont principalement aux conservatoires d'espaces naturels.

(Cf. Annexe 9 illustrations de la mise en œuvre depuis 2015)

**> Suivi financier et/ou technique pour des programmes ou actions nationales contribuant à la TVB :** atlas de la biodiversité communale (ABC), plan d'investissement d'avenir, projets de l'appel à projet TVB de la FNCAUE, capitale française de la biodiversité, etc.

**> S'agissant des actions ciblées pour mise en œuvre SRCE,** hormis la participation au financement de l'élaboration de ces schémas, la priorité depuis 2015 s'est portée sur des actions d'accompagnement à la déclinaison locale de la TVB :

- rédaction d'un document associé au SRCE ex-Aquitaine (annulé), relatif à la notion de prise en compte des SRCE pour la déclinaison locale de la TVB dans les documents d'urbanisme -ex-Volet G (réalisé en 2016) ;
- production de grilles d'aides à l'évaluation de la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, à l'attention des services instructeurs et des maîtres d'ouvrages (diffusées fin 2018) ;
- formation des DDT sur les SRCE (réalisées en 2017) ;
- première approche de la qualité de la prise en compte des SRCE et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme par l'étude des avis de la mission régionale d'autorité environnementale(MRAe) (IRSTEA 2018) ;

(Cf. Annexe 9 pour compléments)

– financement d’actions et d’études menées par le CEREMA avec notamment le plan d’action transparence écologique RN10 RN147 / SRCE Poitou-Charentes ;  
(Cf. détail des actions du CEREMA dans la fiche actions Annexe 10)

En outre, la DREAL en tant que gestionnaire des ouvrages et maître d’ouvrage d’infrastructures routières agit pour la transparence écologique des routes – Cf. paragraphes spécifiques sur les actions sur les infrastructures, paragraphe 2.2.8 – Préserver ou restaurer la transparence des infrastructures.

S’ajoutent également des actions conjointes avec la Région : cf paragraphe 2.2.3

## 2.2.2. Des dispositifs régionaux distincts avant la fusion et homogénéisés fin 2017

### 2.2.2.1 En Poitou-Charentes

L’ex-Région Poitou-Charentes a choisi d’accompagner dès 2015 les collectivités dans la mise en œuvre de la TVB. Un **appel à projets spécifique, le « Pass communal »** (cf règlement en annexe 11) a été construit pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cet outil visait à aider les communes à réaliser des actions et des opérations concrètes sur le paysage, l’eau, le bâti, les espèces et les espaces. 70 projets ont ainsi été soutenus en 2015 et 2016. Parallèlement, les communes souhaitant aller plus loin dans la démarche ont pu répondre au deuxième niveau de ce dispositif. Ce dernier apportait une aide à la construction d’un plan d’actions communal TVB, suivi ensuite d’une aide à la mise en œuvre de certaines actions. Ce sont 20 communes qui ont bénéficié de cette aide.

Complémentairement, la Région animait depuis plusieurs années un **programme d’aide aux plantations sur Poitou-Charentes**. Il a permis de reconstituer des linéaires de haies, bosquets, vergers sur le territoire contribuant ainsi à la restauration des continuités écologiques.

Enfin, fin décembre 2014 le règlement d’intervention régional en faveur des milieux aquatiques et humides a également intégré une prise en compte des continuités écologiques. Il a proposé **d’accompagner des opérations de restauration des continuités écologiques et des milieux humides** portés par les syndicats de rivière et des actions de recolonisation par les espèces emblématiques « poissons migrateurs ».

L’acquisition de la connaissance sur les espèces était également portée par la Région : des inventaires, atlas d’espèces ont été réalisés par des associations naturalistes avec un soutien régional. Une valorisation des données collectées était assurée par le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN) en ex-Poitou-Charentes. Les objectifs principaux de ce réseau, composé d’une cinquantaine de structures adhérentes, étaient de contribuer à l’aide à la décision, d’augmenter la quantité et la qualité des connaissances, de contribuer au « droit à l’information des citoyens », ou encore de favoriser la valorisation collective de l’information et le développement des synergies entre acteurs.

### L’observatoire régional **des espèces aquatiques envahissantes**

Sur l’ex Poitou-Charentes, face à la problématique posée par les plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques, la Région a souhaité dès 2008 accompagner les syndicats de rivières, gestionnaires de cours d’eau, dans la maîtrise des plantes envahissantes. Elle initie

l'ORENVA (Observatoire Régional des plantes exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques en Poitou-Charentes) en s'appuyant sur l'ORE (aujourd'hui l'ARB NA) et le Forum des Marais Atlantiques (FMA), avec 2 objectifs :

- mise à disposition d'outil partagé de compréhension et de suivi des phénomènes invasifs (présence / absence d'espèces, surfaces et linéaires envahis, secteurs où une intervention est réalisée et modes de gestion),
- mise en place d'un réseau d'acteurs et de procédures d'échanges, de mutualisations d'expériences, d'un dispositif de veille pour une détection précoce permettant la gestion et la mise en place d'un réseau d'acteurs et de veille.

Actuellement, l'ORENVA ([www.orenva.org](http://www.orenva.org)) mène des travaux avec d'autres acteurs afin de travailler à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

### **Les fiches d'informations communales**

Les informations proposées dans les fiches d'informations communales de la biodiversité (<http://www.biodiversite-communale.fr>) sont issues des données qui ont été mises à disposition dans le cadre du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel en Poitou-Charentes (RPAPN) animé par l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) aujourd'hui ARB NA. Ces fiches présentent pour chacune des communes de l'ex Poitou-Charentes des éléments relatifs au secteur géographique, à la diversité paysagère et à l'occupation du sol, les éléments constitutifs du SRCE présents sur le territoire, des données faune et flore recensées sur la commune mais également l'existence de zonages réglementaires.

Ce travail est en cours d'extension à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, tout en y intégrant la dimension intercommunale, correspondant désormais à l'échelle de travail des documents d'urbanisme.

#### **2.2.2.2 En Aquitaine**

L'ex-Région Aquitaine a adopté dès 2005 un règlement d'intervention sur les milieux et espaces naturels emblématiques de l'Aquitaine, axé sur l'eau, l'aménagement durable du littoral, les PNR, les Contrats Aquitaine Nature et le réseau aquitain d'éducation à l'environnement. Au titre de ses obligations au CPER, la Région avait également prévu des opérations pour la préservation de sites sensibles, le développement de la zone périphérique du Parc National des Pyrénées et la sauvegarde de la faune emblématique et la mise en réseau des centres de soin.

La gestion intégrée du littoral et notamment la restauration des zones côtières menacées était déjà soutenue avec le financement de travaux de génie écologique sur le littoral et rétro-littoral : forêts de protection, zones humides de l'arrière-dune, courants côtiers. Une attention particulière était accordée à la cohérence et à l'homogénéité du linéaire restauré, ce qui rejoint assurément la logique de TVB.

L'ex-Région Aquitaine soutenait également les espaces naturels fragiles en complément de la mise en place des Contrats Aquitaine Nature ainsi que les sites présentant un patrimoine paysager intéressant.

Quant à l'enjeu eau, l'ex-Région Aquitaine intervenait jusqu'en 2017 pour l'aménagement, l'effacement ou la suppression d'obstacles au franchissement des poissons migrateurs.

Les travaux liés au SRCE ont conduit la Région à réfléchir à un règlement en faveur des continuités écologiques ; la perspective de la fusion a retardé ce projet qui n'a pu voir le jour qu'après la constitution de la Nouvelle-Aquitaine.

### 2.2.2.3 En Limousin

La politique « eau et milieux aquatiques » de l'ex-Région Limousin intégrait également les questions de continuités écologiques. En effet, l'amélioration des connaissances et la mise à disposition de ces dernières ainsi que la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et le maintien de la biodiversité étaient des domaines d'intervention de l'ex-Région. À ce titre, des travaux de restauration des habitats, des travaux de cartographies ou d'inventaires plus précis de zones humides ou encore de franchissement pour les migrateurs pouvaient être accompagnés et soutenus.

### 2.2.2.4 Le règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la reconquête de la TVB

En décembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté sa stratégie en faveur de la biodiversité (cf annexe 12) qui constitue le socle d'intervention régionale en matière de biodiversité. À cette stratégie s'adosent différents règlements d'intervention spécifiques dont celui pour la reconquête de TVB de la Nouvelle-Aquitaine. Ce règlement (annexe 13) a été élaboré à partir de l'analyse des actions menées sur le territoire et au regard des besoins exprimés par les acteurs notamment à l'issue des Journées régionales « TVB » qui ont été organisées en 2017. Le règlement prévoit une intervention régionale pour **développer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la TVB** en Nouvelle Aquitaine, **accompagner des projets de « Territoires Verts et Bleus »** et, **soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles via un appel à projet annuel**. Deux appels à projets « continuités écologiques » ont ainsi été proposés en 2017 et en 2018 avec 36 projets accompagnés au total. 7 territoires ont été sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour construire leur plan d'actions TVB.

**L'enveloppe régionale** votée annuellement en 2017 et 2018 pour le règlement en faveur des continuités écologiques était respectivement de **700 000 € et 800 000 €**.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est également dotée d'un règlement d'intervention en faveur des espaces naturels remarquables (cf annexe 14), afin de répondre aux enjeux de dégradation des milieux et de fragmentation des habitats naturels. Il s'agit notamment de préserver et valoriser les sites naturels remarquables dont les **Réserves Naturelles Régionales**, véritables réservoirs de biodiversité, et de **développer et d'animer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels**.

Ainsi avec sa stratégie en faveur de la biodiversité et ses règlements d'intervention associés, **la Région se mobilise pour œuvrer en faveur des espaces, des espèces et pour la reconquête de la Trame verte et bleue**.

### 2.2.2.5 Accompagnement de l'acquisition de connaissance

Dans les ex-Régions, l'acquisition de connaissances faisait l'objet d'un accompagnement particulier. Ainsi, la réalisation par des associations naturalistes d'atlas ou d'inventaires espèces

bénéficiait d'un soutien régional formalisé dans le cadre de conventions d'objectifs annuelles entre les ex-Régions et ces associations naturalistes. En Aquitaine, la Région intervenait en financement de projets « espèces » par exemple sur la déclinaison régionale des programmes nationaux d'actions l'Atlas des mammifères d'Aquitaine...

Dans sa stratégie en faveur de la biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité poursuivre son engagement en faveur de l'acquisition des connaissances pour détenir une connaissance fine et homogène de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, elle continuera d'accompagner les projets d'inventaires naturalistes proposés dans le cadre d'une réflexion partagée avec les acteurs qui se traduiront par exemple par la production et la mise à jour d'atlas de répartition des espèces. La priorité sera donnée aux projets répondant aux besoins identifiés dans les 2 Schémas Régionaux de Cohérence Écologiques (ex-Région Poitou-Charentes, ex-Région Limousin) et dans l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine ou aux besoins identifiés dans d'autres documents structurant comme les plans nationaux ou régionaux d'action pour lesquels la Région a une responsabilité particulière.

### 2.2.3 Actions spécifiques portées conjointement par la DREAL et la Région

#### 2.2.3.1 L'« Assistance Continuités Écologiques » : appui aux collectivités pour l'identification des enjeux locaux de TVB dans leur document d'urbanisme

Lors de la concertation organisée par l'ex-Région Aquitaine et la DREAL dans le cadre de l'élaboration du SRCE (aujourd'hui annulé), les collectivités du territoire avaient fait état de difficultés à élaborer les TVB locales dans les documents d'urbanisme. Aussi, dès 2016, l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (URCAUE) d'Aquitaine, en partenariat avec l'État et la Région, a créé l'**Assistance continuités écologiques (ACE)** à destination des structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT) et de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Ses objectifs sont d'accompagner et d'aider les maîtres d'ouvrage de SCoT et de PLUI à construire un **projet de territoire intégrant la composante TVB**, de **faciliter le regroupement de connaissances** et de favoriser l'information et les échanges entre les différents acteurs du territoire. Elle est **délivrée à titre gratuit aux structures** qui en font la demande auprès du CAUE dont elles dépendent.

Le travail de l'ACE s'appuie sur deux piliers :

- Une expertise technico-scientifique collective qui s'articule autour d'une cellule d'experts naturalistes régionaux et d'une cellule de recherche appliquée : production d'une note de synthèse qui identifie et caractérise les principaux enjeux du territoire en matière de continuités écologiques. Cette note est transmise à la collectivité, maître d'ouvrage en amont de la réalisation du cahier des charges d'élaboration du document d'urbanisme (sauf si le démarrage de l'accompagnement est postérieur, ce qui a été le cas sur plusieurs territoires), et doit permettre une meilleure appréhension du sujet par les élus et techniciens.
- Un accompagnement des porteurs de projets par les équipes des CAUE tout au long de la vie du document, afin d'y intégrer au mieux les enjeux de biodiversité et de les traduire dans les documents d'objectifs et d'orientations.

Au total **21 territoires porteurs de SCoT ou PLUI sont accompagnés** depuis 2014 en ex-Aquitaine **et 7 nouveaux territoires** sont pressentis sur les territoires de l'ex-Poitou-Charentes et de l'ex-Limousin.

Des outils de sensibilisation complémentaires ont par ailleurs été créés : 1 site internet et 4 spots vidéo à utiliser avec les élus et techniciens.

Cette démarche, menée en mode gestion de projet, présente une organisation ad hoc (naturalistes, cartographes, urbanistes) à l'interface entre le monde naturaliste et les équipes en charge de l'urbanisme dans les structures porteuses de SCOT ou PLUi. Elle se singularise également par l'accompagnement de proximité qu'elle propose aux porteurs de projets.

Cette initiative, initialement inscrite dans le plan d'action du SRCE de l'ex-Aquitaine (aujourd'hui annulé), reste dans le champ des compétences régionales en proposant une aide aux collectivités locales pour répondre à l'obligation réglementaire de prendre en compte les SRCE en vigueur dans leurs documents d'urbanisme. Elle facilite ainsi la mise en œuvre concrète des SRCE, et favorise l'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs de l'aménagement du territoire.

Le travail de synthèse réalisé par les experts naturalistes permet de valoriser d'une manière particulièrement concrète et utile la donnée naturaliste auprès des acteurs de l'urbanisme.

L'accompagnement proposé tout au long de la vie du document est gage d'une intégration plus importante et transversale des enjeux de biodiversité dans le document d'objectifs et d'orientations et favorise de ce fait leur traduction en actions concrètes.

La volonté des acteurs naturalistes et de l'urbanisme de travailler ensemble, ainsi que le travail de coordination de l'URCAUE auprès des techniciens des CAUE pour porter la démarche dans les territoires, ont été les principaux facteurs de réussite de cette initiative.

Dans le contexte de la nouvelle Région, le dispositif ACE a évolué pour répondre aux besoins de l'ensemble du territoire et associer les nouveaux acteurs. Les acquis et le savoir-faire issus de l'expérience conduite en ex-Aquitaine, sont ainsi capitalisés et favorisent la montée en compétences des acteurs et des collectivités sur les deux autres territoires de la Nouvelle Aquitaine. La mission en cours jusqu'en 2020, vise également à finaliser des outils et supports pédagogiques pour une mise à disposition libre des acteurs.

Pour en savoir plus : <http://www.ace-aquitaine.fr>

L'URCAUE et les collectivités accompagnées font partie des structures enquêtées dans le cadre de ce rapport, afin d'appréhender les premiers résultats de cet accompagnement et de nourrir la réflexion sur l'évolution des actions sur cette thématique. (cf. détail Annexe 15 et paragraphe spécifique suivant 2.3.1)

D'autre part, avant la fusion des régions, en ex-Aquitaine, la DREAL et la Région ont accompagné financièrement et techniquement d'autres initiatives aidant à la caractérisation de la TVB à l'échelle locale ou à la prise en compte dans les documents d'urbanisme :

- la production du guide pratique sur la TVB dans les documents d'urbanisme élaboré par l'AUDAP (agence d'urbanisme des Pyrénées-Atlantiques). (cf. détail paragraphe 2.3.1)
- le projet ADAP'Ter porté par le Parc national des Pyrénées, en partenariat avec le CEREMA pour caractériser la TVB à l'échelle du parc.

### **2.2.3.2 Les journées régionales TVB pour renforcer et dynamiser le réseau régional d'acteurs pour la TVB**

En 2017, la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont organisé deux journées régionales le 17 mars à Angoulême et le 28 novembre à Bègles autour des enjeux de mise en œuvre de la TVB.

Ces journées au cours desquelles des éléments d'actualité, notamment sur le futur SRADDET ont été présentés, étaient essentiellement construites autour des retours d'expériences de territoires engagés, à différents niveaux. Entre 80 et 120 personnes issues d'EPCI ou de syndicats porteurs de SCoT, d'associations de protection de la Nature, de chambres d'agriculture et d'institutions administratives ont participé à ces deux journées. Lors de la seconde journée un « forum aux outils », sous forme de 9 stands, a permis à différents acteurs de Nouvelle-Aquitaine de présenter des initiatives variées en faveur de la TVB (outils de communication, de gestion, de concertation ou d'analyse des continuités écologiques).

(Compte rendu <http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/-Actualites-.html>)

Ces journées, qui n'ont pas pu être organisées en 2018, ont néanmoins vocation à se reproduire régulièrement afin de créer une dynamique d'acteurs, de favoriser les échanges entre opérateurs chargés de la mise en œuvre de la TVB dans la région, de favoriser les synergies, et l'émulation, la réplication ou l'adaptation de démarches et d'outils exemplaires.

Ces deux initiatives rejoignent la volonté que la Région a affirmée dans son règlement d'intervention de contribuer à la mise en place d'un réseau régional d'acteurs œuvrant pour la préservation des continuités écologiques en s'appuyant sur l'acquisition de connaissance, la mutualisation d'outils et la montée en compétences des acteurs.

En complément à ces journées, le site internet régional « TVB » existant en ex-Poitou-Charentes, a été élargi à Nouvelle-Aquitaine ; il est amené à se développer comme outil permanent support d'information et d'échange d'expérience entre acteurs : [www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr).

### **2.2.3. Le dispositif SINP et l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) en Nouvelle-Aquitaine**

En Nouvelle-Aquitaine, le développement et la mise à disposition de la connaissance de la biodiversité est à la base de la prise en compte des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques par les acteurs du territoire. Il s'appuie sur deux dispositifs complémentaires :

- **Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) régional**, dont la vocation est principalement d'assurer la bancarisation et le partage des données et de mettre à disposition du plus grand nombre des informations fiables et valides.
- **L'observatoire régional de la biodiversité (ORB)**, dont la vocation est principalement de valoriser les données et l'expertise associée dans la perspective d'une meilleure identification et prise en compte des enjeux de la biodiversité par tous les acteurs ( indicateurs, synthèse).

Le SINP Nouvelle-Aquitaine est un dispositif partenarial, associant une large majorité des acteurs naturalistes publics ou privés. Il s'adresse à tous les publics et aux professionnels souhaitant visualiser les données régionales de biodiversité. Les visiteurs ont accès à l'ensemble des données publiées de la plateforme selon différents degrés de précision, dans la limite du niveau de sensibilité des espèces.

L'objectif est que l'ensemble des données de biodiversité produites en Nouvelle-Aquitaine intègrent le dispositif régional. Ainsi chaque producteur de données, qu'il soit public ou privé, peut mettre à disposition et partager ses données régionales sur la faune, la flore, la fonge, les habitats, la géologie ou prochainement les paysages.

L'animation régionale du SINP est confiée à la DREAL dans le cadre d'un co-pilotage État / Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Agence Française pour la Biodiversité (DR AFB) et avec l'appui d'une Équipe d'Animation partenariale.

L'organisation régionale repose sur :

- le Comité de Suivi Régional (CSR), est une commission spécialisée du Comité Régional de Biodiversité (CRB), qui assure le pilotage stratégique et la gouvernance du dispositif ;
- le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui assure la responsabilité scientifique du SINP Nouvelle-Aquitaine ;
- des Pôles SINP régionaux, qui assurent l'animation technique et scientifique du dispositif, ainsi que la validation et la diffusion des données :
  - Pour la Faune : **Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)**
  - Pour la Flore, la Fonge et les Habitats : **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)** qui assure la coordination régionale en lien avec le CBN du Massif Central et le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
  - Pour la Géologie : **Réserve Naturelle Nationale géologique de Saucats-La Brède.**

Le processus est initié depuis mi-2016. Les modalités de gouvernance, de fonctionnement et d'organisation de la plateforme régionale du SINP de Nouvelle-Aquitaine sont dorénavant précisées. Le dispositif est opérationnel et sera officialisé par la signature de la charte régionale SINP en début d'année 2019.

## 2.2.4 Les trois programmes opérationnels FEDER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Les trois programmes opérationnels du fond européen FEDER (Fond Européen de Développement régional) en vigueur sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine disposent d'une mesure sur l'objectif thématique 6.d relatif à la biodiversité.

### 2.2.4.1 En ex-Poitou-Charentes « Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques »

En ex-Poitou-Charentes, le Programme opérationnel **FEDER** a doté la mesure 4.7 de **10 millions d'euros** soit 4,44 % du programme opérationnel.

Les priorités d'investissement ciblent :

- la **constitution/reconstitution de corridors biologiques fonctionnels** basée notamment sur la maîtrise foncière (programmes d'acquisitions foncières, création d'un fonds spécifique, contractualisation longue durée en lien avec les mesures agro-écologiques) ;
- les **effacements d'ouvrages hydrauliques** sur la Charente et la Vienne, aménagements de passage sous les infrastructures routières ;
- la **plantation d'arbres et de haies** pour reconstituer le maillage bocager et lutter contre l'érosion des sols.

Fin 2018, quasiment 70 % de l'enveloppe ont été programmés sur 74 opérations, avec un taux moyen de FEDER de 46 %. Les structures accompagnées sont les associations de Protection de la Nature de Poitou-Charentes et les collectivités territoriales et établissements publics.

Du fait de la très forte sollicitation de la mesure en Poitou-Charentes, la Région en tant qu'autorité de gestion a proposé de **suspendre le dépôt des dossiers** et de définir de nouveaux critères de sélection afin de prioriser les dossiers non programmés ayant le plus fort impact sur l'objectif spécifique.

Seront ainsi soutenues prioritairement :

- Les actions de préservation (acquisition, restauration, gestion) des espaces naturels remarquables, notamment les actions en faveur des Réserves Naturelles Régionales et les activités des structures visées dans la stratégie régionale en faveur de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, votée à la séance plénière du 18 décembre 2017,
- Les actions de conservation des espèces animales en particulier les actions de reproduction et d'élevage pour la conservation d'espèces emblématiques (Outarde canepetière, Vison d'Europe...) et les actions de restauration des populations de poissons grands migrateurs sur la Charente et la Seudre,
- Les actions de connaissance (inventaire, études) qui peuvent être accompagnées d'un volet sensibilisation,
  - Les actions d'éducation à l'environnement (taux maximum de 40 %).

#### **2.2.4.2 En ex-Limousin « améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles »**

En ex-Limousin, le choix a été fait de cibler la mesure sur **les territoires des PNR et des réserves naturelles régionales et nationales**. La priorité est notamment donnée sur ces territoires aux actions visant à assurer, restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Pour le programme opérationnel de l'ex-Limousin les projets de restauration de continuités écologiques (terrestres et aquatiques) sont éligibles à l'action 5.2.1 « Restauration et préservation des zones naturelles remarquables sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux ou dans le cadre d'un classement en réserve naturelle (nationale ou régionale) ». Cette action est dotée **d'une enveloppe de 3,2 M€** pour la programmation 2014-2020. Le dernier bilan de la consommation de cette enveloppe au mois de décembre 2018 fait état de 1,5 M€ programmés soit 47,2 % de l'enveloppe.

Plusieurs projets de **restauration de continuités écologiques sont programmés** à ce jour et d'autres dossiers doivent très prochainement être déposés. En ce qui concerne le territoire de l'ex-Limousin ce sont uniquement des dossiers de restauration de continuités écologiques aquatiques qui ont été déposés. Les projets portent sur des effacements de plan d'eau, l'arasement de seuils ou de barrages.

Parmi les dossiers phares peuvent être cités : l'arasement du barrage du site de la Monnerie (porté par le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire), l'effacement du plan d'eau de Peyrelevade (porté par la commune de Peyrelevade), le rétablissement de la continuité

écologique du Chavanon (porté par EDF) et l'effacement de 2 seuils (porté par le Syndicat Mixte Vienne Gorre).

Le FEDER est mobilisé pour compléter le cofinancement des agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne sur ces actions.

#### **2.2.4.3 En ex-Aquitaine : « Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques ».**

En ex-Aquitaine, le programme opérationnel **FEDER** a doté la mesure 4.7, dédiée à la biodiversité et aux continuités écologiques **d'une enveloppe de 13,5 millions d'euros** sur la période 2014-2020.

L'objectif de résultat est de maintenir la superficie de continuités écologiques majeures cartographiées dans le SRCE en 2014 à savoir 2 416 500 ha.

Fin 2018, près de 62 % de l'enveloppe a été programmée avec un taux moyen de financement européen par projet de 50 %. Les structures accompagnées sont **les associations de protection de la nature mais également les collectivités territoriales** avec notamment des maîtres d'ouvrage porteurs de projet de restauration de continuités écologiques. Parmi les priorités d'investissement figurent les travaux visant à la restauration et au rétablissement des continuités écologiques avec notamment :

- **la préservation, la restauration, la reconquête et la gestion des continuités écologiques majeures** *exemple : préservation des zones humides et de la biodiversité sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (24).*
- **le repeuplement, le suivi et la gestion des espèces migratrices amphihalines** emblématiques du bassin Gironde-Dordogne-Garonne (esturgeon européen, saumon atlantique, truite de mer, alose, lamproie, anguille européenne, etc.), *exemple : programme en faveur de la sauvegarde des poissons migrateurs sur la Dordogne et la Garonne porté par Migado (24-33).*
- **les opérations de franchissement et d'effacement des obstacles** à la continuité écologique des cours d'eau, *exemple : amélioration du franchissement piscicole sur la commune de Mont-de-Marsan sur la Douze (40).*
- **les aménagements de parcs naturels urbains** *exemple : Fil vert de Lormont(33).*

#### **2.2.5. Les programmes LIFE nature**

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, plusieurs programmes LIFE sont en cours, et contribuent aux objectifs de connaissance et de préservation des enjeux de continuités régionales ; ce sont des programmes qui courent sur six ans :

– LIFE Préservation de la petite Mulette (moule perlière) et restauration de la continuité écologique de la Haute-Dronne", depuis 2014, porté par le PNR Périgord-Limousin. (environ 2 700 000 € de fond européen LIFE) – permet de financer des actions du PNA.

– LIFE Vison et mammifères aquatiques associés (MAMMAQ) depuis 2016, porté par la LPO, en partenariat avec le Conseil Départemental 17, du CREN Poitou-Charentes, du Groupe Régional d'Étude pour la Gestion de l'Environnement (environ 2 900 000 € de fond européen LIFE) – permet de financer des actions du PNA.

- LIFE CROAA (stratégie de lutte contre les amphibiens exotiques envahissants) depuis 2016, porté par la Société Herpétologique de France (SHF) avec l'appui de sept bénéficiaires associés (dont le PNR Périgord-Limousin, Cistude Nature, PNR Landes de Gascogne, Communauté de communes du Thouarsais sur Nouvelle-Aquitaine). (environ 2 000 000 € de fond européen LIFE).
- LIFE restauration de l'éco-complexe de la Baie de l'Aiguillon – littoral du Marais Poitevin, depuis 2014, porté par le PNR Marais Poitevin, la LPO et l'ONCFS (environ 700 000 € fond européen LIFE)
- LIFE ADAPTO sur la gestion souple du trait de côte en utilisant les milieux naturels, depuis 2017, porté par le Conservatoire du Littoral (cf. Annexe 4a).
- LIFE Natur'adapt, sur l'intégration des enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés, porté par Réserves Naturelles de France portant sur 6 sites d'expérimentation dont la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges.

Ces programmes apportent des compléments financiers significatifs aux financements nationaux. Ce sont des programmes lourds à porter, financièrement et administrativement, et qui demandent donc un accompagnement amont de la part des acteurs institutionnels.

## **2.2.6 Les mesures agricoles des programmes de développement Rural (PDR) 2014-2020 de Nouvelle-Aquitaine et autres dispositifs associés**

### **2.2.6.1 La construction des PDR : une large place accordée à la biodiversité et aux continuités écologiques**

Les PDR, comme les SRCE, ont été adoptés en 2015. Leur élaboration qui a débuté en 2013, a donc pu s'appuyer sur les éléments de construction des SRCE.

La biodiversité, le SRCE et les continuités écologiques sont mentionnés à de multiples reprises dans chacun des programmes, dans le diagnostic des trois régions, dans l'analyse des forces/faiblesses / opportunités / menaces, dans l'identification des besoins auquel les PDR doivent répondre. Parmi les 6 domaines prioritaires définis en matière de stratégie du PDR l'un d'entre eux « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ».

Le PDR fixe des objectifs de résultats directement en lien avec la biodiversité avec une valeur cible à atteindre en 2023 notamment :

pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages 15,96% pour le PDR aquitain, 8,77 % pour le PDR Poitou-Charentes, 5,25 % en Limousin

En termes de moyens de mise en œuvre, plusieurs mesures du PDR ou assimilées contribuent aux continuités écologiques, ou se réfèrent aux SRCE dans leur construction, comme détaillé dans les paragraphes suivants.

### **2.2.6.2 Les deux appels à projets régionaux « Infrastructures Agroécologiques » et « Mise en place de systèmes agroforestiers »**

Au départ uniquement financées dans le cadre du PDR de l'ex-Poitou-Charentes, ces deux opérations ont été lancées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine depuis deux campagnes avec des financements régionaux, via un appel à projet annuel.

Le premier vise à favoriser la mise en place d'infrastructures agroécologiques : haies, mares, arbres isolés en compléments d'autres plantations, bosquets ainsi que la mise en défens des

berges des cours d'eau ou des points d'eau, sur des terres agricoles. 44 projets ont été retenus en 2017 dont 26 pour la plantation de haies, 7 mares et 17 mises en défens. En 2018, près de 120 projets ont été financés.

Le second appel à projet vise quant à lui à la « Mise en place de systèmes agroforestiers », c'est-à-dire à allier sur une même parcelle des productions agricoles (culture, élevage...) et des plantations d'arbres. 35 projets d'agroforesterie ont été soutenus en 2017, 24 en 2018.

Si ces deux appels à projet ne mentionnent pas explicitement les SRCE ou la TVB, ils jouent cependant un rôle important pour la reconstitution de continuités écologiques.

Ces deux dispositifs pourront être suivis de près dans le cadre de la mise en œuvre de la TVB, en complémentarité et cohérence avec les autres outils de financement de ce type, par exemple l'appel à projet TVB de la Région, les dispositifs de financements des haies des Départements, etc.

### **2.2.6.3 Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) leviers de mise en œuvre des SRCE en secteur agricole**

Si les MAEC et leur animation sont un outil majeur du second pilier de la PAC, elles sont aussi identifiées dans les plans d'actions stratégiques (PAS) des SRCE comme un levier de mise en œuvre locale sur les secteurs agricoles et forestiers.

#### **Un dispositif zoné selon des enjeux environnementaux**

Dans un souci d'efficacité et de concentration des moyens financiers sur les enjeux environnementaux clés, des zones d'actions prioritaires (ZAP) sont définies :

**La zone à enjeu « biodiversité »** est constituée :

#### **en ex-Poitou-Charentes :**

- des sites Natura 2000 et leurs zones de continuités fonctionnelles (vallée ou sous-bassin-versant), ainsi que les périmètres de présence des espèces ou groupes d'espèces concernés par les plans nationaux d'actions comme l'outarde canepetière ;
- des communes comprenant plus de 20 % d'éléments bocagers, au titre du SRCE (ce qui correspond à des secteurs de réservoirs ou de corridors diffus dans le SRCE) ; **en ex-Aquitaine :**
- des territoires Natura 2000 à enjeu agricole (marais reliés à l'estuaire de la Gironde, milieux humides associés aux cours d'eau, coteaux calcaires, sites à chiroptères, milieux pastoraux du Pays basque et du Béarn) ;
- des continuités écologiques et des sous-trames à enjeu agricole identifiées dans le SRCE (milieux humides, bocages, pelouses sèches, pelouses d'altitude, plaines agricoles).

Les territoires concernés par les PNA Grand tétras, Cistude d'Europe Léopard ocelé, Maculinea et Mulette perlière (papillons) sont également couverts ainsi que le territoire du Parc National des Pyrénées. Le territoire de l'opération grand site de la Vézère est également identifié au regard à l'enjeu paysages agricoles et forestiers en complémentarité avec les 4 sites Natura 2000 présents.

#### **En ex-Limousin :**

La zone à enjeu biodiversité est constituée des zones Natura 2000, des trames vertes et bleues de niveau régional (référence au SRCE), des deux parcs naturels régionaux.

**La zone à enjeu « zones humides »** de l'ex-Aquitaine reprend quant à elle la sous-trame milieux humides de l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine. Elle est complétée à une échelle plus fine par des cartographies départementales des démarches d'inventaires zones humides et des zones humides identifiées dans les SAGE.

À l'intérieur de la zone d'action prioritaire biodiversité, des MAEC zones humides sont mises en place préférentiellement au sein de secteurs repérés sur la carte. Il s'agit de secteurs au sein des zones Natura 2000 qui comportent des habitats et espèces associés aux zones humides ainsi que les secteurs dits « réservoirs » et « corridors » de biodiversité « zones humides » dans l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine.

Le dispositif s'appuie également sur **des zones à enjeu « eau »**, dans les trois ex-régions essentiellement liées aux risques de pollution. Les changements de pratiques qui s'y opèrent, dans le cadre des engagements MAEC, contribuent eux aussi à la restauration de couverts végétaux notamment, à la réduction du recours aux intrants, qui a effectivement un impact favorable a priori sur les continuités écologiques.

### **Les projets agro-environnemental et climatique (PAEC), outil de cohérence et d'animation des MAEC**

Les MAEC ne sont mises en œuvre que dans le cadre d'un PAEC circonscrit sur un territoire défini selon ses enjeux, porté par un opérateur agro-environnemental et construit en concertation avec les acteurs du territoire. L'objectif est d'identifier les problématiques environnementales et de construire des mesures permettant de maintenir ou d'encourager les pratiques plus vertueuses en matière environnementale.

Une fois le PAEC accepté par la Région en lien avec le comité des financeurs, l'opérateur est chargé d'animer le projet afin de dynamiser la démarche collective. Certaines MAEC sont par ailleurs conditionnées à la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental. Enfin l'opérateur définit des critères de sélection des dossiers, basés sur des paramètres environnementaux.

### **Des mesures systèmes et des mesures localisées, contribuant directement ou indirectement aux continuités écologiques**

Les mesures « systèmes » sont un outil de maintien des systèmes agricoles (herbager, polyculture élevage) qui peuvent indirectement avoir un effet favorable sur la TVB, notamment en limitant la dynamique de conversion des surfaces de prairies en cultures annuelles. Par exemple, la mesure « système polyculture élevage » ouverte en 2015 et 2016 sur l'ex-Poitou-Charentes, permet soit le maintien des surfaces en herbe (environ 80 % des dossiers), soit leur augmentation (20 % des dossiers).

La mesure « système herbager et pastorale » en ex-Aquitaine soutient le maintien d'une pratique favorisant la naturalité et la durabilité des surfaces pastorales et herbagères sur la zone pastorale et les coteaux de Dordogne et du Sarladais.

Quant aux MAEC localisées, elles peuvent contribuer de façon plus directe à la reconstitution ou au maintien des continuités écologiques, notamment via les engagements « COUVER » visant à la couverture des sols, Les engagements « HERBE » favorisant le maintien des prairies gérées de manière extensive en particulier dans les zones humides, les engagements « LINEA »

favorisant le maintien et l'entretien des infrastructures agroécologiques (haies, mares, bosquets...).

## En 2019

**Après quatre ans de mise en œuvre des MAEC**, la dynamique des contractualisations s'est bien installée. Selon l'instruction et les retours avant instruction 2017 et 2018, plus de 7000 engagements ont été réalisés toutes MAEC confondues en Nouvelle-Aquitaine par plus de 5000 exploitations (1 exploitation pouvant avoir engagé plusieurs MAEC). Le montant total 2014-2018 en Nouvelle-Aquitaine est estimé à plus de **224,5 millions d'euros de crédits publics**, dont environ **160 millions d'euros de FEADER**.

Afin de garantir l'efficacité environnementale dans un contexte de moyens financiers contraints, le choix a été fait de prioriser les enjeux prioritaires de la Nouvelle-Aquitaine et de privilégier les dispositifs les plus exigeants d'un point de vue environnemental. :

- Enjeu « eau » notamment les aires d'alimentation de captage prioritaire et zones humides concernées par un programme « Re-Source » ou un Plan d'Action Territorial de l'Agence de l'Eau
- Enjeu « biodiversité remarquable et milieux associés » : sites Natura 2000, plans nationaux d'actions, marais et autres zones humides et zones pastorales.
- Enjeu « herbe et systèmes d'élevage extensif » pour enrayer le recul des surfaces en herbe au profit des grandes cultures.

## Les effets des MAEC sur les continuités écologiques

À l'issue de la programmation, en 2021, il sera intéressant de pouvoir éclairer les impacts des MAEC sur les continuités écologiques en tenant compte également des zones à enjeu biodiversité mais aussi des zones à enjeu eau.

Il sera intéressant de montrer, à terme, si le rôle de l'opérateur, la construction du PAEC et la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental ont permis d'intégrer des enjeux liés à la TVB dans la stratégie locale.

**Un bilan quantitatif et qualitatif des effets des MAEC sur la TVB régionale** pourra contribuer à alimenter la mise en œuvre **du SRADDET sur le volet biodiversité**.

### 2.2.6.4 Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

66 % de la SAU de l'ex-Aquitaine se trouve dans des zones à contraintes naturelles dont près de 15 % en montagne ; 45,7 % de la SAU de l'ex-Poitou-Charentes se trouve en zone défavorisée simple, principalement des zones humides et des zones bocagères ; 99,8 % de la SAU de l'ex-Limousin se situe en zones présentant des contraintes naturelles dont 28,9 % en zone de montagne. (données issues des PDR en vigueur en sept 2018) Les paiements pour contraintes naturelles permettent de maintenir des systèmes agricoles tels que l'élevage herbivore extensif, qui préservent des agro-écosystèmes et des paysages à haute valeur patrimoniale comme les zones bocagères (Bressuirais, Charente Limousine...), les zones humides (Marais poitevin, charentais, de l'estuaire de la Gironde), la montagne, dont des zones de montagne sèche et le piémont Pyrénéen.

En 2016, 11 500 éleveurs ont bénéficié de cette indemnité compensatrice de handicaps naturels en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de **92 millions d'euros**. Ces données illustrent ainsi l'ampleur du dispositif et potentiellement l'impact que peut avoir cette mesure sur le maintien de systèmes herbagers contribuant à maintenir une trame « milieux ouverts ».

La délimitation de ces zones soumises à contraintes naturelles est révisée à partir de 2019. (<https://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>).

Des zones importantes d'élevage sortent du dispositif en Deux-Sèvres et dans les Pyrénées-Atlantique, avec pour conséquences potentielles des changements de systèmes d'exploitations, et donc des effets potentiels négatifs sur la TVB.

Un accompagnement des sortants à court terme est proposé au niveau national (<https://agriculture.gouv.fr/revision-des-zones-defavorisees-simples-et-accompagnement-des-agriculteurs-sortant-du-zonage>). Sur Nouvelle-aquitaine, les MAEC devraient être utilisées dans cet objectif notamment, sur les Deux-Sèvres et les Pyrénées-Atlantique.

### **2.2.7 Les mesures forestières des Programmes de développement Rural 2014-2020 de Nouvelle-Aquitaine et autres dispositifs associés**

– La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en septembre 2018 **un appel à projets commun aux trois PDR** d'« **Aide aux investissements pour la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers** » pour réduire l'impact du réchauffement climatique en particulier sur les boisements de feuillus, qui sont particulièrement menacés.

Si l'objectif premier est de favoriser l'adaptation des peuplements forestiers aux changements climatiques, il s'agit également d'améliorer la valeur écologique des forêts par le développement de techniques sylvicoles favorables à la diversité des peuplements et en s'appuyant sur des processus naturels.

Cependant, les modalités de mise en œuvre (décrites dans l'arrêté préfectoral régional du 8 août 2018) montrent qu'elle ne privilégie pas particulièrement des opérations en faveur des milieux à enjeux régionaux associés aux forêts (landes, zones humides, forêt galerie...), ou celles favorisant la préservation de peuplements feuillus matures.

– La Région a adopté son **règlement d'intervention en faveur de la filière forêt bois** papier le 26 juin 2017. Si le règlement ne fait pas référence aux SRCE, il s'inscrit tout de même dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui vise, dans son orientation première, à anticiper et accompagner, entre autres, les transitions écologiques et énergétiques, en participant également à l'amélioration des écosystèmes de production et à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des sols et de la qualité des paysages.

Des travaux d'enrichissement et de diversification des peuplements dans les taillis déperissant ou dégradés peuvent, au-delà de l'objectif de redonner un avenir économique à ces boisements, avoir un effet bénéfique sur la biodiversité et reconstituer des corridors ou des réservoirs de biodiversité locaux. La parcelle ayant bénéficié de ce dispositif doit ensuite rester boisée pendant au moins 15 ans.

Ainsi, ces mesures ne répondent que partiellement aux enjeux régionaux (identifiés dans les SRCE et l'EDL d'Aquitaine) de préservation de milieux forestiers diversifiés. Leur intérêt pour la préservation des milieux associés à la forêt et des forêts matures apparaît limité, à priori.

– Les **aides à la prévention et à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies, des catastrophes naturelles et des événements climatiques** : En prévoyant des aménagements des massifs en zones à risque, ces opérations contribuent à protéger le patrimoine forestier et ainsi à maintenir des réservoirs ou corridors forestiers. En ex-Aquitaine, cette mesure a permis de reconstituer des forêts sinistrées par la tempête Klaus en 2009 (sur environ 20 % du massif forestier des Landes).

Pour autant, le type de sylviculture qui y est pratiqué peu limiter l'intérêt de ces surfaces pour les espèces et habitats à enjeux identifiés dans les SRCE et l'EDL d'Aquitaine.

## 2.2.8 Particularités de la trame bleue

La trame bleue (milieux aquatiques et zones humides) bénéficie de l'ensemble des programmes financiers dédiés à l'eau. La majorité des financements mobilisables sur la trame bleue ne sont pas liés directement au SRCE. Ils étaient pour la plupart existants et relèvent de la mise en œuvre des objectifs des SDAGE, en application de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques, qui découle des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE). La continuité des cours d'eau (longitudinales et latérales) est un critère de bon état des masses d'eau sur lequel agir pour répondre à la DCE.

Le SRCE ne fait que confirmer les objectifs et les priorités de la réglementation en matière de continuité des cours d'eau (les cours d'eau classés listes 1 et 2 au titre du L. 214-17 du code de l'environnement ont été obligatoirement à la trame bleue régionale) et de zones humides, elle-même découlant des objectifs de la DCE.

La **continuité écologique** (longitudinale et latérale) est financée par **les agences de l'eau** depuis plus de 20 ans : actions sur les ouvrages, le lit mineur, les ripisylves, les zones humides... Les Agences de l'eau sont les soutiens techniques et financiers privilégiés des acteurs de l'eau. De même le FEDER, et la Région sont également des partenaires financiers importants.

L'évaluation quantitative et qualitative des actions pour l'amélioration de la fonctionnalité de la Trame bleue repose sur un travail en cours de capitalisation et l'analyse de nombreuses données. L'état des lieux 2019 en cours de construction (pour qualifier l'état des masses d'eau en 2027), en préparation de la révision des SDAGE pour 2022, apportera des réponses.

### Focus sur les appels à initiatives biodiversité-TVB :

La TVB peut faire converger les objectifs de différentes opérations de préservation ou de restauration des milieux naturels, en particulier à l'interface terre-eau. C'est en ce sens, et en réponse aux objectifs de la loi biodiversité de 2016, que les **appels à initiatives biodiversité -TVB** ont été mis en place par les agences de l'eau à partir de 2016.

Le lien avec les secteurs à enjeux des SRCE n'avait pas été explicitement demandé sur Adour-Garonne ; sur Loire-Bretagne il était demandé aux projets de concourir à la mise en œuvre des SRCE.

(cf. Annexe 16 fiche action Agences de l'eau)

### **Sur Adour-Garonne :**

Initiatives en faveur de la biodiversité 2016 et 2017 : budget disponible de **3 millions €**

3 volets : les chantiers participatifs (148 dossiers retenus dont 76 en Nouvelle-Aquitaine) ; restauration TVB (30 dossiers retenus dont 9 en Nouvelle-Aquitaine) ; habitats d'espèces (17 dossiers retenus dont 6 en Nouvelle-Aquitaine)

### **Sur Loire-Bretagne :**

Sur Nouvelle-Aquitaine, 8 opérations ont été engagées sur l'appel à projet 2017 pour un montant de **0,46 millions €**.

Actions visant soit à restaurer des corridors écologiques identifiés dans les SRCE, soit à réhabiliter les cœurs de biodiversité des TVB, notamment pour les vallées alluviales, les marais, les complexes d'habitats des têtes de bassin versants.

Ils devraient être reconduits (avec des axes un peu modifiés) dans le cadre des XI<sup>ème</sup> programme.  
(cf. Annexe 16 fiche action Agences de l'eau)

En outre, en 2016, dans le cadre des programmes de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations inscrits au Contrat de plan interrégional État – Régions (CPIER) Garonne, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine ont lancé un appel à projet commun « Valorisons et restaurons les zones inondables ! » pour promouvoir les actions de restauration des espaces riverains inondables. Il s'adresse aux structures gestionnaires de cours d'eau, aux collectivités territoriales, établissements publics, associations ainsi qu'aux fédérations de pêche.

Les lits des rivières, les zones humides et les forêts alluviales qui les bordent sont autant d'espaces qui participent au ralentissement des crues et à la filtration des eaux. Ils sont aussi de véritables lieux privilégiés pour la flore et la faune et participent à la restauration de la TVB.

### **2.2.9 Actions pour la transparence des infrastructures**

Dans le cadre de ce rapport, il n'a été possible que d'interroger les gestionnaires sur les aménagements réalisés Informations issues des retours d'enquête.

Le Cerema devrait proposer d'ici la fin de l'année, une base de données de recensement et de suivi des ouvrages des infrastructures routières linéaires, à disposition des gestionnaires (routes et ferroviaire) ; leurs bases de données actuelles y seront intégrées. Cette nouvelle base unique sera proposée aux gestionnaires pour permettre des évaluations nationales de l'amélioration de la transparence des infrastructures linéaires.

### **Sur le réseau routier de l'État (cf. Annexe 9)**

Plusieurs opérations d'aménagements ont pris en compte les SRCE, y compris avant même leur adoption :

- étude d'opportunité d'itinéraire (Poitiers/Limoges),
- étude d'opportunité au projet de Mignaloux-Beauvoir : RN 147 (86),
- études préalables et étude d'impact Lussac-les-Châteaux : RN 147 (86),
- étude de projet, conception détaillée : desserte d'Arcachon A660-RN250 (33),
- réalisation des travaux : Roumazières RN 141 (16),

– Bilans et évaluations : Artigues RN 89 (33).

L'accord cadre à bon de commande pour la réalisation des mesures compensatoires sur les départements de l'ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes prend en compte le SRCE.

Sur le réseau existant des études sont en cours sur la RN 10 et RN147 (cf. [fiche action du CEREMA – Annexe 10](#)), en préalable à des travaux de restauration de la transparence écologique du réseau.

### **Sur le réseau autoroutier**

Sur le réseau VINCI Autoroutes (hors A63) des aménagements de continuité ont été réalisés sur les différentes autoroutes :

- 8 aménagements d'ouvrages d'art (banquette, encorbellement),
- 15 corridors écologiques,
- 2 dispositifs anti-intrusion,
- 14 échappatoires,
- 23 écoducs,
- 4 écoponts,
- 1 aménagement piscicole.

Sur l'A63 (Pays Basque, sud des Landes), 30 ouvrages en reconquête faune (terrestre et/ou piscicole) ont été réalisés.

Si le SRCE a été utilisé pour orienter le choix des secteurs à aménager, faut attendre la réalisation de suivis de ces aménagements pour évaluer leur effet sur la fonctionnalité de la TVB.

### **Sur le réseau géré par les Conseils départementaux**

Seuls les départements de la Charente et de la Charente-Maritime ont fait part d'actions d'aménagement pour restaurer la transparence écologique pour la petite faune semi-aquatique, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a dans d'autres départements. Les Conseils départementaux agissent en partenariat avec les naturalistes pour la localisation des aménagements et la définition des caractéristiques techniques.

Ce sont des actions qui répondent aux objectifs des plans nationaux d'actions et des sites Natura 2000 désignés pour la Loutre ou le Vison d'Europe.

### **Actions entrant dans les mesures compensations de la LGV SEA Tours-Bordeaux**

79 ouvrages, sur tout type de route, doivent être aménagés pour restaurer la transparence pour la circulation du Vison d'Europe (ou de la Loutre), dans le cadre de la conversion de compensation surfacique en équipements d'ouvrages, à proximité de la ligne LGV SEA.

#### **2.2.10 L'agro-écologie**

Le développement de l'agro-écologie est un axe important de la politique du ministère de l'agriculture. Il se déploie au travers de différents plans portés à l'échelle régionale par la DRAAF et les différents partenaires agricoles : écophyto (II+), plan ambition « bio », appel à projets groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), plan écoantibio, etc.

Pour en savoir plus : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Agro-ecologie,212>

Même indirectement, les pratiques encouragées par ces plans contribuent à préserver ou restaurer des qualités écologiques intéressantes pour les espèces ciblées par la TVB régionales, sur les espaces agricoles.

Une évaluation des convergences des actions « d'agro-écologie » avec les enjeux régionaux de TVB serait à mener.

### 2.3 Illustration thématique d'actions présentées par des structures variées enquêtées.

Ce qui suit ne reprend pas toutes les actions collectées listées dans le tableau 2 de synthèse des actions (cf. la partie précédente) et détaillées dans l'Annexe 4a et b.

#### 2.3.1 actions pour aider à identifier et intégrer les enjeux de TVB dans les documents d'urbanisme

##### – Démarche d'accompagnement des collectivités

Cette démarche d'accompagnement des collectivités est illustrée par un focus sur l'accompagnement conduit par l'URCAUE dans le cadre de l'ACE, en région ex- Aquitaine : (Cf. paragraphe 2.2.3.1 qui décrit cette action) et la synthèse des résultats de l'enquête (Cf. Annexe 15).

Six collectivités ont répondu et estiment que la qualité de l'accompagnement est globalement satisfaisante (note moyenne de plus de 4/5). Concernant les apports de cet accompagnement, comme le montre les réponses, il est certain qu'il facilite l'identification des enjeux de continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans le diagnostic de territoire (l'état initial environnement), et qu'il améliore la cartographie de la TVB du territoire. Mais, il est encore trop tôt pour estimer l'impact sur l'évolution des projets d'aménagement et sur la traduction réglementaire adaptée dans les documents qui seront adoptés (aucune collectivité n'est assez avancée pour se prononcer sur cette question).

Plus localement, le CEN Aquitaine accompagne les EPCI pour identifier et préserver la TVB. (cf. Annexe 4 retour enquête actions)

Remarque : les associations naturalistes sont également présentes et impliquées, à divers degrés (selon les associations et selon le volontarisme des collectivités) dans les groupes de travail thématiques qui se tiennent lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. C'est une forme d'accompagnement également.

##### – production de guides méthodologiques

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a réalisé un guide méthodologique « l'eau dans les documents d'urbanisme » en 2010, avec une mise à jour récente comprenant des retours d'expérience ([pour en savoir plus :http://www.gesteau.fr/sites/default/files/annexes.pdf](http://www.gesteau.fr/sites/default/files/annexes.pdf))

Dès 2012, l'AUDAP (l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées) a piloté un travail collectif, associant les Syndicats mixtes des SCoT du Grand Pau, de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, devenu depuis le SCoT du Pays Basque-Seignanx, la Région et la DREAL. L'objectif a visé à **élaborer un guide pratique, à partir d'exemples locaux, des clés de compréhension et d'application du concept de TVB à différentes échelles**, du national au local. Le partenariat a également associé les acteurs locaux impliqués sur le sujet des continuités écologiques : la DDT, le CAUE des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Ce document a été **diffusé aux élus des SCoT Grand Pau et SCoT du Pays Basque Seignanx**. Il est également en ligne sur le site <http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/>.

Les collectivités s'approprient ce sujet parce qu'elles y sont contraintes réglementairement. À l'occasion de l'élaboration de leur document d'urbanisme, bon nombre de collectivités montrent un réel investissement sur ce sujet, et une réelle volonté de compréhension et d'appropriation de la notion et des enjeux de la TVB (comme en témoigne leur engagement dans les initiatives présentées). Pour autant, beaucoup de ces documents ne sont pas encore finalisés. Il est donc trop tôt pour évaluer la qualité des réponses aux enjeux de continuités écologiques qui seront données dans les documents, une fois adoptés et mis en œuvre. C'est notamment pour cela qu'il n'a pas été conduit d'enquête particulière auprès des collectivités, en dehors de celles qui ont été accompagnées.

Tout de même, un travail d'analyse des avis émis par la MRae Nouvelle-Aquitaine, entre août 2016 et mai 2018, sur les SCoT et les PLUi, a été réalisé ; 5 avis sur PLUi et 4 avis sur SCoT ont été analysés pour y repérer les remarques relatives aux continuités écologiques ou à la TVB. (réalisé par IRSTEA à la demande de la DREAL – cf. [Annexe 9](#)). Il révèle des améliorations à porter sur l'analyse des continuités et la lisibilité de la cartographie, sur l'intégration des enjeux de TVB pour orienter le projet d'aménagement, et la manière donc le règlement protège la TVB.

Néanmoins, il est certain que leurs actions pour la biodiversité ne se limitent pas au document d'urbanisme ; elles ont d'ailleurs été l'objet d'un sujet de table ronde lors de la journée régionale TVB de 2017. La capitalisation et la valorisation de leurs actions pour la biodiversité et la TVB est un axe de travail à poursuivre, en s'appuyant notamment sur l'ARB NA et le site internet TVB.

### **2.3.2 actions contribuant à la connaissance**

L'acquisition de connaissance sur les milieux et les espèces sur lesquels portent les enjeux régionaux de continuités écologiques est essentielle.

44 actions ayant pour objectif la connaissance (l'acquisition, la capitalisation, le partage ou la valorisation) sont présentées dans ce rapport, dont 35 issues du retour d'enquête acteur.

On peut ajouter toutes les actions portées les structures naturalistes dans le cadre d'outils de connaissances cités dans les actions de la DREAL, et en partie également financés par la Région (Atlas régionaux, ZNIEFF, PNA ...) ainsi que le développement du SINP.

La production d'un référentiel d'occupation du sol à grande échelle pour plusieurs millésimes sur l'ensemble de Nouvelle-Aquitaine (par le GIP AtGeRi), ou les travaux conjoints de l'IGN et de l'ONCFS de production d'une couche homogène des haies et l'élaboration d'un dispositif de suivi des bocages, sont particulièrement intéressants, car ils contribuent à l'amélioration des données cartographiques d'occupation du sol ; ils pourraient aider au calcul d'indicateurs d'état des continuités écologiques (surfaces et répartition des différents milieux, fragmentation des continuités).

Les suivis poissons migrateurs portés par LOGRAMI ou MIGRADOUR, dans le cadre des plans de gestions poissons migrateurs, contribuent à évaluer l'état de la continuité cours des d'eau.

Certaines études permettent de développer et expérimenter des méthodes, avec un portage très scientifique (CBN, université...), qui pourront être reprises sur d'autres territoires – par exemple :

- le projet BiodiverCité conduit, par Bordeaux métropole
- l'étude portée par le CNRS-CEBC de modélisation de corridors pour les chauves-souris
- le projet ADAP'TER porté par le Parc national des Pyrénées pour identifier sa TVB, en collaboration avec le Cerema

La connaissance progresse pour tous les types de sous-trame, pour autant c'est une attente toujours importante exprimée par les acteurs (cf. ci-après, partie D § 1.2).

Cette connaissance reste à enrichir et à valoriser pour faciliter l'identification d'enjeux de continuités écologiques locaux cohérents et complémentaires aux enjeux de TVB régionaux, et pour évaluer la pertinence des actions de préservation.

Le développement de l'Observatoire régional de l'Environnement porté par l'ARB NA pourrait y répondre en partie.

### **2.3.3 sensibilisation des habitants par l'action**

Le développement d'initiatives locales de sensibilisation par l'implication directe des habitants dans la préservation de leur patrimoine naturel, est intéressant à signaler ; elles présentent un intérêt pédagogique fort. Les retours d'enquête illustrent cela avec par exemple les actions de :

- sensibilisation pour une mise en œuvre participative de la TVB sur la commune de Bilière, portée par le CPIE Béarn
- organisation de chantiers participatifs de plantation porté par Prom'haies
- chantiers participatifs de restauration de pelouses calcicoles, portés par Deux-Sèvres Nature Environnement
- plantation des haies pour renforcer le maillage bocager porté par le CPIE Périgord Limousin

### **2.3.4 actions de préservation ou restauration qui valorisent la multifonctionnalité de la Trame verte, en associant les collectivités et les acteurs économiques ou propriétaires**

#### **– Nature en ville / connectivité naturels urbain / rural**

- développement d'une ceinture maraîchère de l'agglomération de Limoges
- PETR Pays ruffécois : Une démarche partagée pour améliorer la biodiversité et les continuités écologiques (association de la chambre d'agriculture)

#### **– Conciliation avec les activités forestières**

- Mission du CRFP de promotion de la gestion durable des forêts
- Action en faveur des milieux associés à la forêt portée par l'ONF en partenariat avec le PNR Millevaches et le Conservatoire du littoral
- Partenariat LPO et CETEF pour la promotion des Chartes et contrats N2000

#### **– Conciliation avec les activités agricoles – pour la trame bocagère**

- Plan de gestion du patrimoine arboré d'une exploitation agricole porté par Prom'haies
- programme de valorisation des haies bocagères sur le territoire Bressuirais porté par Bocage pays branché
- agroforesterie sur presqu'île d'Ambes porté par Arbres et paysages 33
- Module agro-écologie en Lycée agricole porté par le CPIE Basque
- Aide à la reconstitution de trames vertes en milieu rural (haies, arbres et vergers) porté par le CD16, avec multiples partenaires (dont Cetef, chambre agriculture, fédération chasseurs)

Ces actions contribuent à la reconnaissance des services rendus par la nature (services écosystémiques). Elles montrent ainsi que la TVB sert des objectifs sociaux et culturels (qualité des paysages, espaces récréatifs...), et économiques (production de ressources comme le bois, auto-épuration de l'eau, régulation des crues, qualité des sols, pollinisation...).

### **2.3.5 actions de restauration des continuités aquatiques et zones humides**

Même si les peu d'acteurs de l'eau ont été enquêtés, un certain nombre d'actions sont remontées de l'enquête, du fait de la diversité des acteurs et des partenariats créés pour ce type d'actions :

- Aménagements passe à poisson, porté par la Fédération de pêche de la Creuse (cofi AE)
- Effacement de 8 seuils pour la migration des anguilles et du saumon, porté par la Fédération de pêche 64 (cofinancements Agence de l'eau)
- Gestion des ouvrages à marée, estuaire de la Gironde, porté par MiGADO
- Rétablissement circulation poissons migrateurs dans le courant d'Huchet ; Réaménagement de barrage, portées par le SIAG RNN Courant d'Huchet (cofinancements Agence de l'eau, FEDER, Région...)
- Préservation des zones humides des cours d'eau de Lot-et-Garonne
- Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne porté par le CEN Aquitaine en partenariat avec le Syndicat de rivière

Les financements des Agences de l'eau, et parfois du FEDER et de la Région sont essentiels à la réalisation de ce type d'actions.

### **2.3.6 actions de gestion portées par des gestionnaires d'espaces naturels (milieux ouverts et semi-ouverts, littoraux, humides)**

La maîtrise foncière et l'expertise naturaliste, avec lesquelles les gestionnaires d'espaces naturels agissent permet des actions avec un effet positif plus durable dans le temps. Des suivis et évaluation des actions sont réalisés sur ces espaces qui ont pour la plupart un rôle de réservoir de biodiversité. Par exemple :

- Accompagnement par la LPO pour la restauration de pelouses calcicoles par contrat Natura 2000 sur terrains gérés par le CREN PC,
  - Étude préalable au guide technique pour la gestion des corridors pastoraux et réservoirs forestiers, portée par le PNR Millevaches,
  - politique ENS des Conseils départementaux en 33, 16, 86,
  - Acquisition et dépollérisation des marais de Malprat et Graveyron, porté par le Conservatoire du Littoral
- + action sur les Réserves Naturelles (cf actions trame bleue)

### **2.3.7 autres actions exemplaires par leur sujet, leur approche ou la nature et richesse des partenariats**

- Investissement de Prom'haies dans la filière végétale locale portée par l'AFB
- Projet TVB porté par les CAUE d'ex-Limousin dans le cadre de l'AMI FNCAUE Trame noire Limoges
- Gestion différenciée des bords de routes porté par la Com aggro du Grand villeneuvois
- Préservation de gîtes à chiroptères (en s'appuyant sur le SRCE pour prioriser la localisation) porté par le CEN Aquitaine
- Retrouver une dynamique naturelle d'un fleuve sur ancienne gravière porté par EPIDOR et CC du Pays de Fénelon
- Programme départemental de préservation des lagunes des landes de Gascogne porté par le CD40

- LIFE Haute-Dronne pour la préservation de la qualité de l'eau par la restauration de continuités écologiques, porté par le PNR Périgord-Limousin
- Organisation du forum régional de la haie et de l'agroforesterie par Prom'haies avec des partenaires privés divers (Léa nature, Fondation de France, Fondation LISEA biodiversité)

## 2.4 la prise en compte des SRCE dans les plans, schémas, programmes

- **les SDAGE (2016-2021)** : la prise en compte réciproque SRCE-SDAGE s'est faite lors de leur rédaction. L'évaluation des SDAGE, prévue en 2019, apportera des éléments de bilan des actions mises en œuvre pour la trame bleue.
- **le Plan régional Forêt Bois (PRFB)** : un nouveau plan est en cours d'élaboration ; il doit prendre en compte les SRCE.
- **le Schéma Régional des Carrières (SRC) de Nouvelle-Aquitaine** : La loi ALUR de mars 2014 prévoit, qu'au **plus tard le 1er janvier 2020**, les schémas départementaux des carrières existants soient remplacés par un schéma régional **arrêté par le préfet de région** (Décret n° 2015-1676). Sur la base d'un diagnostic initial et d'une étude prospective, le SRC doit définir, pour les 12 ans à venir, les **objectifs de production et les conditions d'implantation des carrières** (incluant la remise en état et le réaménagement de sites). Il précise également la logistique associée à l'approvisionnement des territoires et ceci en tenant compte des différents enjeux de nature économique, sociale ou environnementale.

Le SRC devra prendre en compte le SRADDET notamment son volet initialement traité dans le SRCE. En Nouvelle-Aquitaine, l'élaboration du SRC est en cours et est actuellement dans la phase de construction de **plusieurs scénarios d'approvisionnement**. Le scénario retenu sera ensuite décliné en objectifs, orientations et mesures notamment celles prévues pour la prise en compte des SRCE.

- **les Programmes Opérationnels des fonds européens FEDER et FEADER** : cf. §2.2.4 et 2.2.5 s'agissant des schémas en cours jusqu'en 2020. Leur évaluation n'est pas encore produite.

## 3-Synthèse de l'analyse

Le SRCE est un schéma qui par définition intègre dans ses orientations et ses objectifs de mise en œuvre, les objectifs de nombreux outils ou programmes issus de politiques sectorielles. Il est donc **mis en œuvre indirectement** dans différentes politiques qu'il intègre.

L'efficacité des politiques sectorielles (et des financements associés) pour les objectifs de la TVB, dépend principalement :

- du **contexte réglementaire** et de la prise en compte du SRCE qu'il impose,
- de **la qualité des partenariats** entre institutions et acteurs locaux pour promouvoir les objectifs TVB et biodiversité, et faciliter l'action et la cohérence territoriale des actions.

Des actions citées dans ce rapport, il ressort que **toutes les thématiques d'enjeux** (Cf tableau 1) citées dans les SRCE de l'ex- Limousin et de l'ex-Poitou-Charentes, et dans l'EDL de l'ex-Aquitaine, **ont été « mises en œuvre »**.

Ces actions citées sont une illustration, non exhaustive, qui témoigne de la **diversité des actions à l'œuvre**.

Ces actions s'appuient sur les différents outils et cadres d'actions existants, et sur des **partenariats variés**, existants ou créés dans l'intérêt des objectifs de la TVB. Ces outils

permettent de développer des actions à différentes échelles territoriales et de répondre aux différents besoins des espèces.

Malgré un temps limité de mise en œuvre des SRCE depuis fin 2015, il ressort des données récoltées dans ce rapport, que l'intégration de l'approche des continuités écologiques dans les actions en faveur de la biodiversité progresse. Elle conduit à de nombreuses réalisations contribuant à l'amélioration de la fonctionnalité de la TVB aux différentes échelles territoriales.

Pour autant, comme en témoignent les acteurs ayant répondu à l'enquête, **le SRCE, même s'il est connu des acteurs, n'est que peu utilisé pour orienter ou prioriser les actions.** Au vu des raisons évoquées (cf. ci-après), cette sous-utilisation du SRCE ne crée cependant pas « d'incohérence » avec les objectifs du SRCE. Même en l'absence d'évaluation des résultats des actions citées, la plupart contribuent a priori aux continuités écologiques à l'échelle locale.

Un travail intégrant les localisations et les objectifs de chaque action pourrait permettre une évaluation de leur complémentarité et de leur contribution à la fonctionnalité de la, ou des, TVB, d'une échelle locale à une échelle régionale.

### Synthèse des résultats de l'enquête sur la question de la perception et de l'utilisation du SRCE par les acteurs

(détail Annexe 17)

La réponse aux questions « *Le SRCE (ou l'EDL de l'ex-Aquitaine) est-il un schéma de référence que vous utilisez pour orienter ou prioriser vos actions* » et « *Estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?* », est « **oui** » **dans un quart des cas**. Cela concerne notamment des actions de sensibilisation, le concept de TVB, de corridors, offrant une nouvelle manière d'appréhender l'intérêt de la biodiversité, notamment pour les contacts entre association/gestionnaires d'espaces naturels et les élus élaborant un document d'urbanisme.

Mais pour la majorité, la réponse est plus nuancée :

- Le SRCE est connu, mais il n'est pas cité comme élément d'orientation principal des actions, soit du fait de ses limites (**précision insuffisante des cartographies** pour définir des enjeux locaux, **ancienneté ou insuffisance des données naturalistes**), soit du fait de la mission et du cadre d'intervention de la structure. Par exemple, dans le domaine de l'eau, la continuité est déjà prise en compte au titre de la DCE, dans la réglementation et dans les SDAGE qui cadrent et orientent les actions ; le SRCE n'a fait que confirmer les secteurs prioritaires déjà identifiés (listes 1 et 2). Les conseils départementaux relèvent leur obligation de prise en compte de leurs schémas départementaux en faveur des espaces naturels sensibles avec le SRCE.
- Le SRCE est davantage utilisé pour conforter l'intérêt de certaines actions ou d'une stratégie territoriale locale, pour justifier d'un intérêt TVB afin de mobiliser des financements ciblés (s'agissant notamment de structures gestionnaires d'espaces naturels), ou comme critère de priorisation pour hiérarchiser des enjeux, des secteurs d'intervention, ou des projets à soutenir financièrement.

### Les questions évaluatives et les réponses

*1- Le SRCE permet-il une bonne prise en compte des enjeux relatifs aux continuités écologiques par les documents d'urbanisme ?*

Comme signalé dans les retours de l'enquête acteur, les SRCE ont été élaborés pour identifier la TVB à l'échelle régionale, ce qui n'est pas assez précis pour identifier les enjeux locaux.

Mais en offrant une vision plus large que celle d'un territoire de SCOT ou PLU(I), ils apportent des éléments permettant de construire des TVB à l'échelle locale cohérentes avec l'échelle régionale, l'idée étant bien de construire des trames « emboîtées ».

Dans le cadre du SRCE, les collectivités locales ont bénéficié d'un accompagnement et d'outils méthodologiques et pédagogiques (exemples : ACE de l'URCAUE, fascicule AUDAP, action du CPIE). Mais, il est encore trop tôt (documents pas encore approuvés) pour estimer s'il aura permis une évolution des projets d'aménagement et une traduction réglementaire adaptée.

*2- le SRCE permet-il une bonne intégration des enjeux relatifs aux continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et oriente-t-il ainsi ces politiques en faveur des continuités écologiques ?*

Le SRCE et les enjeux plus globaux de biodiversité sont cités à de multiples reprises dans les programmes opérationnels FEDER et les PDR FEADER, en particulier dans les objectifs. La période de construction identique entre les programmes européens et les SRCE a sans doute permis de favoriser l'intégration des enjeux communs, dans les documents.

En revanche, les relations de travail entre les services ayant contribué à la construction des programmes ne se sont pas toujours poursuivies dans la mise en œuvre des programmes. En effet, ces derniers restent bien souvent portés par un service en charge d'une politique sectorielle sans réelle poursuite de la transversalité avec les autres secteurs, pourtant initiée lors de la construction.

La fusion des régions a fortement modifié les organisations existantes dans les services régionaux que ce soit de l'État ou de la Région, mais aussi parmi les acteurs du territoire qui se sont réorganisés pour certains à l'échelle régionale. Cela a également eu pour effet de faire évoluer les relations de travail entre les structures, au sein des structures également (entre services chargés de l'aménagement par exemple et services chargés de l'environnement). Les relations de travail existantes avant la fusion en ont été fortement impactées.

Concernant l'orientation des plans comme le PRFB et le SRC, l'évaluation environnementale devrait favoriser une bonne intégration des enjeux de continuités écologiques, mais il faut attendre que ces plans soient approuvés.

*3 et 4 – le SRCE permet-il l'émergence de projets de préservation ou de restauration des continuités écologiques ? Le SRCE permet-il d'encourager, soutenir, relayer les processus et politiques en faveur des continuités écologiques.*

Oui, les soutiens financiers apparaissent comme le levier essentiel à l'émergence des projets de territoires (cf. réponses des attentes d'acteurs ci-après). En ce sens, il y a un intérêt envers l'action régionale « territoire vert et bleu », ou les appels à initiative des Agences de l'eau, ou les financements sur la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000, notamment.

Comme signalé par les retours d'enquête, le SRCE et le concept de TVB, a permis une nouvelle approche pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité.

La réforme territoriale, qui s'est accélérée en 2016 a également imposé aux intercommunalités de fusionner entre elles. Ceci a pour effet de mobiliser encore fortement aujourd'hui les équipes pour définir de nouvelles organisations internes et qui ont dû parfois reporter des sujets non prioritaires. Certaines EPCI ont notamment relaté cette difficulté comme un frein aux candidatures à des appels à projets « biodiversité » par exemple.

On peut espérer à venir un engagement plus fort des territoires pour bâtir des projets en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité, dans la mesure où les soutiens financiers sont présents.

## D- Préconisations et perspectives

### 1- Éléments particuliers issus de l'enquête auprès des acteurs

#### 1.1 Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?

(Cf. Annexe 18)

Parmi les réponses les plus citées, on peut noter :

– **Volet Connaissance :**

– améliorer les connaissances pour affiner l'identification des corridors et des réservoirs à l'échelle communale.

– faire un inventaire précis des haies, de leurs évolutions et de leurs qualités.

– prioriser les inventaires de secteurs en fonction de thématiques communes et définies conjointement par l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité. Intégrer les zones de présence des espèces bio-indicatrices.

– **cartographier la TVB** : harmonisations méthodologiques, normalisation des couches de données géographiques, capitalisation des données pour alimenter une cartographie des TVB issues des différentes échelles territoriales.

– **accompagner les collectivités** pour identifier et préserver la TVB ; mise en place de plaquettes de bons procédés dans les territoires, présentation de cas concrets montrant l'importance de l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.

– **renforcer l'animation régionale** pour coordonner, partager les méthodes, les approches, renseigner les maîtres d'ouvrages potentiels.

– **inciter** des territoires (Parcs, communautés de communes et d'agglomérations) à développer des programmes spécifiques TVB.

– **sensibiliser** le public.

– renforcer les actions de **restauration sur les corridors écologiques** : pelouses calcicoles, bocages, et milieux aquatiques.

– **restaurer la trame bocagère** : conserver des moyens pour les plantations de haies, l'agroforesterie, coordonner les acteurs et les programmes d'aide à la plantation de haies, y compris dans le cadre des aménagements fonciers.

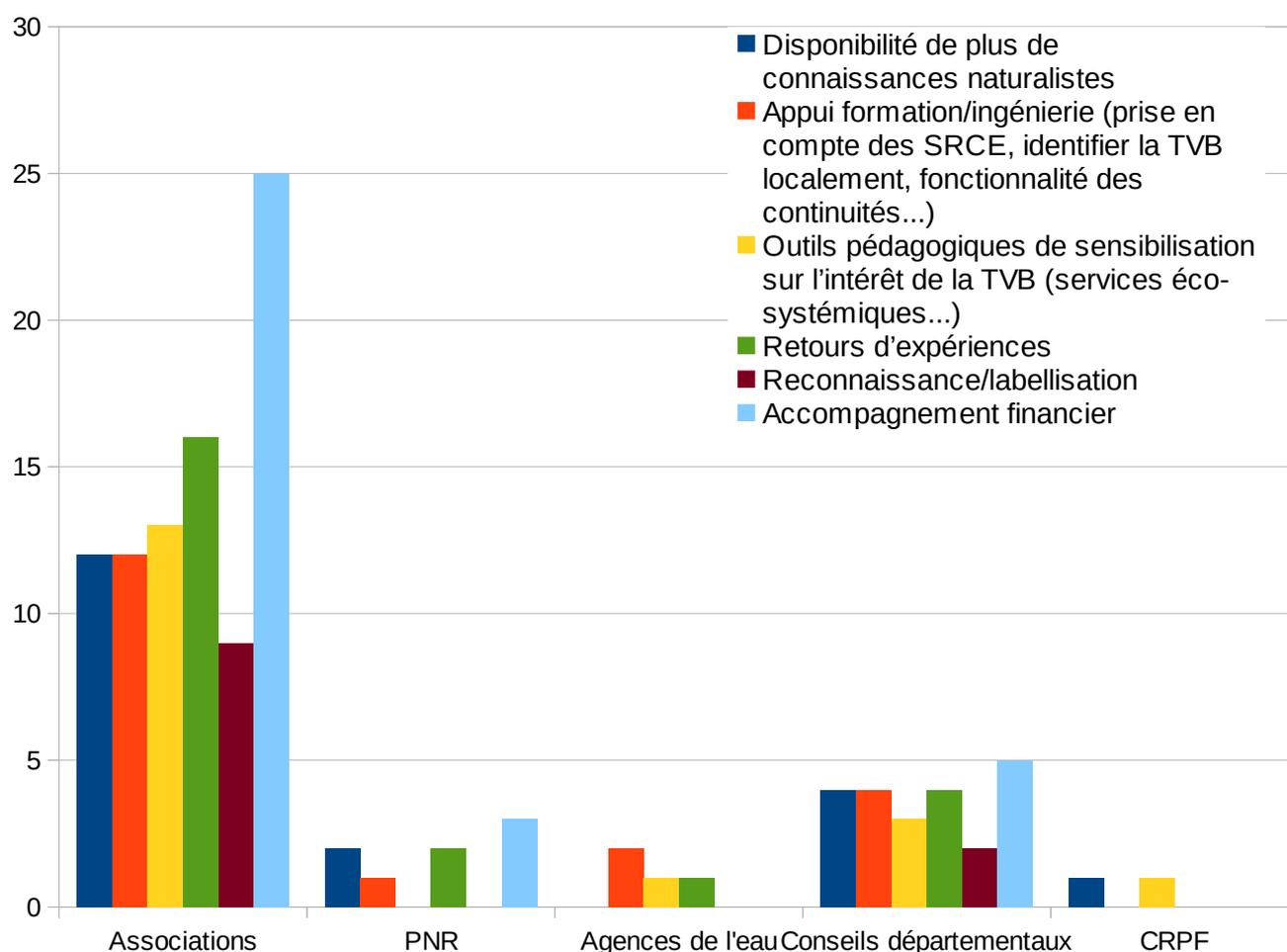
- développer la **trame noire**.
- restaurer les continuités sur les **espaces et infrastructures publiques**.
- **trame bleue** : renforcer les ambitions pour la **reconquête des poissons migrateurs** et préserver les **têtes de bassin** des dégradations.
- mettre en **cohérence les différentes politiques d'aménagement** du territoire, **tout comme les moyens** en faveur de la TVB qui sont à préserver.
- pour la forêt : prendre en compte l'avis des gestionnaires dans les documents d'urbanisme sur les effets potentiels des aménagements sur la **protection de la forêt** (risque incendie, propagation des maladies, gestion de la grande faune).

## 1.2 Attentes des acteurs : quelles attentes pour faciliter la prise en compte de la TVB et les actions ?

En complément des éléments précédents, la question des attentes pour améliorer la compréhension de la notion de TVB et de sa déclinaison régionale, pour améliorer l'implication des acteurs et l'efficacité de leurs actions en faveur de la préservation ou remise en état des continuités écologiques, a été posée afin de préciser les actions à développer.

**Les collectivités accompagnées et enquêtées ont toutes fait remonter l'importance des financements et de l'appui et ingénierie**, viennent ensuite **les outils de sensibilisation et les compétences** (plus de la moitié des réponses).

## Attentes exprimées par les acteurs enquêtés



Hormis pour les agences de l'eau (qui sont financeurs), l'accompagnement financier est l'attente la plus importante (cité par 33 structures sur les 41 ayant répondu).

Sur les 41 structures ayant répondu, plus de la moitié des structures cite également le besoin de connaissances naturalistes, le besoin de formation et d'outils d'ingénierie, et les retours d'expériences.

11 structures font part d'un intérêt pour la labellisation ou une forme de reconnaissance de la qualité de leurs actions pour la TVB.

Les commentaires accompagnant ces réponses permettent de préciser ces attentes : [\(tableau ci-dessous\)](#)

Tableau 3 : Commentaires des acteurs précisant les attentes

types d'attentes	commentaires précisant les attentes
<b>Disponibilité de plus de connaissances naturalistes</b>	<p><b>Structures associatives</b> : Beaucoup trop de lacunes de connaissances actuellement, et donc une définition des enjeux, corridors et réservoirs à revoir sur une base plus robuste.                      Besoin de connaissances sur les espèces directement ou indirectement dépendantes de ces TVB                      Amélioration des connaissances sur l'impact des obstacles à la continuité aquatique sur des espèces autres que piscicoles (franchissabilité par les écrevisses par exemples)                      Financement de suivi scientifique sur l'efficacité des différentes passes à poissons selon les espèces et leur taille (jeunes anguilles- besoin de R&amp;D)  <b>Conseil départemental</b> : Des vérifications "terrain" sur l'utilisation ou non de ces corridors par les espèces indicatrices                      Lien connaissance terrain et cartographie TVB</p>
<b>Appui formation/ingénierie (prise en compte des SRCE, identifier la TVB localement. Fonctionnalité des continuités...)</b>	<p><b>Structures associatives</b> : notion d'emboîtement des échelles                      -<b>Conseil départemental</b> : en coordination avec les relais départementaux (réponse d'un conseil départemental)</p>
<b>Retours d'expériences</b>	<p><b>Structures associatives</b> : Les échanges nous permettent de progresser.                      Le partage des retours d'expérience est essentiel, il faut communiquer davantage autour d'exemples concrets  <b>Conseil départemental</b> : Mise en œuvre d'outils pour les milieux agricoles et forestiers</p>
<b>Accompagnement financier</b>	<p><b>Structures associatives</b> : C'est l'aspect principal pour aider à la reconstitution des corridors écologiques                      Le nerf de la guerre ; Il est temps de mettre des moyens en cohérence avec les enjeux des TVB et l'urgence de la préservation.                      Besoins de financements notamment pour porter des actions en dehors des sites déjà « protégés » (ex : sur des pelouses sèches en dehors des sites N2000 ou site CEN ou ENS, rien n'est possible car aucun financement)  <b>Conseil départemental</b> : Département relais opérationnel du SRCE dans le cadre de la compétence ENS.</p>

## 2- Préconisations et perspectives

### 1- Assurer une bonne prise en compte des enjeux afférents aux différentes continuités écologiques identifiées sur le territoire, au sein du SRADDET

Les éléments cartographiques, les enjeux et les priorités d'actions définies dans les anciens documents doivent pouvoir être lisibles dans le nouveau schéma intégrateur. Un travail **d'homogénéisation et de recollement des cartographies** des continuités écologiques de l'ex-Limousin, de l'ex-Poitou-Charentes et de l'ex-Aquitaine est en cours dans le cadre du SRADDET . Le caractère intégrateur du SRADDET de différents schémas sectoriels doit permettre de renforcer la cohérence des différentes orientations sectorielles d'aménagement, et les enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques nationales et régionales auxquels doit répondre ce schéma.

### 2- Poursuivre l'accompagnement, la formation et la mise à disposition d'outils pour aider à traduire les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le SRADDET (sur la base des SRCE) à l'échelle locale et identifier les spécificités des territoires

Cet **accompagnement** technique et méthodologique doit être **au plus proche du territoire** et des acteurs de terrain. En effet, ces derniers doivent être en capacité de traduire à leur échelle

les enjeux en matière de continuités écologiques et de prioriser leurs actions et leurs projets :

- Accompagner les collectivités à s'approprier le SRADDET, et savoir comment l'utiliser
- Apporter des repères méthodologiques pour identifier et cartographier la TVB pour les maîtres d'ouvrages et promouvoir les outils déjà produits.
- Produire des outils illustrés d'aide à la compréhension des enjeux de fonctionnalité des différentes sous-trame de la TVB (ce qui assure ou dégrade la fonctionnalité).
- Développer des actions (formation, productions de guide...) aidant à la bonne appropriation de la séquence « éviter-réduire-compenser » appliquée aux impacts sur les continuités écologiques des projets.

### **3- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats naturels et les espèces afin d'accompagner une identification locale pertinente des continuités écologiques, d'évaluer les résultats des actions pour la TVB et de suivre l'évolution de la fonctionnalité de la TVB (indicateurs de suivi du SRADDET)**

Il y a aujourd'hui encore **trop de lacunes sur le champ de la connaissance** ce qui reste un frein à une bonne prise en compte et traduction locale dans les documents d'urbanisme des continuités écologiques. La localisation de la TVB dans un document d'urbanisme peut également évoluer dans le temps sans perte de fonctionnalité. L'acquisition de connaissances et leur actualisation est donc nécessaire.

Accompagner et valoriser le travail produit conjointement par l'ONCFS et l'IGN permettra de contribuer au besoin d'inventaire précis des haies.

La connaissance sur les enjeux et l'identification de la Trame noire est également à développer (en lien avec la révision des ONTVB en cours).

**La connaissance et la gestion des espèces exotiques envahissantes** est à prendre en considération pour éviter que le rétablissement de continuités écologiques n'entraîne le déplacement des fronts de colonisation de ces espèces dont les nuisances sur les milieux naturels peuvent être dévastateurs, et avoir un effet négatif sur la TVB. La déclinaison régionale de la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui sera engagée en 2019 intégrera cette problématique. Cette problématique sera à intégrer dans les outils pédagogiques sur la TVB (cf. point ci-après)

La connaissance progresse pour tous les types de sous-trame, pour autant c'est une attente toujours importante exprimée par les acteurs (cf. ci-après, partie D § 1.2).

Cette connaissance reste à enrichir et à valoriser pour faciliter l'identification d'enjeux de continuités écologiques locaux cohérents et complémentaires aux enjeux de TVB régionaux, ainsi que pour évaluer la pertinence des actions de préservation.

Le développement de l'Observatoire régional de l'Environnement porté par l'ARB NA dans le cadre du SINP pourrait y répondre en partie.

### **4- Structurer le suivi et l'évaluation de la TVB par la définition d'indicateurs homogènes faciles à mettre en place et contribuant à l'évaluation**

L'évaluation des outils et moyens mis en œuvre pour préserver et restaurer les continuités écologiques nécessite une définition préalable d'indicateurs homogènes. Un travail est en cours

au niveau du Ministère qui devrait pouvoir accompagner la définition des indicateurs en Nouvelle-Aquitaine, sur la fragmentation des milieux et l'artificialisation des sols.

*(Un travail de propositions d'indicateurs harmonisés entre les trois ex-régions, à partir des SRCE, a été initié par IRSTEA en 2018 mais n'est pas abouti. (cf. Annexe 19). Il pourra néanmoins servir de base de travail pour la suite.)*

La disponibilité de données cartographiques, notamment sur l'occupation du sol, homogènes à l'échelle régionale, précises et comparables dans le temps est un enjeu. Les données d'occupation du sol du GIP ATGeRI pourraient être une source à exploiter selon les possibilités d'utilisation.

Le dispositif d'évaluation du SRADDET **devra intégrer un volet TVB** et les différents secteurs directement ou indirectement concernés par les continuités écologiques pourront être mobilisés pour contribuer aux indicateurs de suivi. **Ce chantier serait à prévoir dès 2019**. Il pourrait s'appuyer sur un groupe de travail dédié constitué des acteurs concernés et les mobilisant sur le sujet des continuités écologiques, pour renseigner ces indicateurs.

Le travail réalisé dans le présent rapport n'a pas permis de mesurer la qualité de prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. La capitalisation des différentes TVB identifiées sur les territoires pour alimenter la mise à jour d'une couche de données des TVB régionales sera à conduire avec l'appui du Géoportail de l'urbanisme, pour contribuer à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du SRADDET.

Des **partenariats spécifiques seront à définir**, en lien avec les réflexions qui seront conduites dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité et des indicateurs de biodiversité.

Plusieurs plans et programmes utilisent et renseignent des indicateurs qui peuvent être dès à présent recensés et contribuer à alimenter le dispositif d'évaluation du SRADDET sur le volet TVB.

Les programmes de développement ruraux et les programmes d'orientations notamment identifient des indicateurs de résultats (par exemple le pourcentage de terres agricoles sous contrats de gestion favorisant la biodiversité et/ou la préservation des paysages).

## **5- Amplifier la dynamique de réseau régional pour une montée en compétence sur la TVB**

Le partage d'expériences et de projets au travers de journées techniques, du site internet TVB régional, de guides ou autres documents méthodologiques est un élément facilitateur pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

**Les journées techniques, les différents supports pour traiter la TVB** devront s'étendre au contexte du SRADDET et à sa mise en œuvre. Tout comme pour les SRCE, les **acteurs** en charge de TVB devront être **accompagnés** pour s'approprier ce nouveau schéma, pour savoir comment l'utiliser, des objectifs aux règles en passant par les mesures d'accompagnement et la cartographie.

## **6- Assurer une bonne prise en compte de la trame verte et bleue par les autres politiques publiques (cohérence des politiques)**

En complément de l'intérêt de la réglementation sur l'évaluation environnementale des projets-

plans-programmes, plusieurs outils peuvent contribuer à atteindre cette ambition :

- le SRADDET en tant que tel : dans son rôle intégrateur des schémas existants et des différents secteurs de l'aménagement du territoire a pour ambition de garantir une meilleure cohérence des politiques publiques. L'effort de concertation, de co-construction de transversalité dans l'élaboration du schéma devrait permettre d'atteindre cet objectif.
- l'élaboration de la stratégie régionale biodiversité co-pilotée par la Région et l'État et en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire permettra également d'assurer une adéquation entre la dynamique et les enjeux locaux à l'échelon stratégique régional.

La gouvernance de la TVB pourrait également s'appuyer davantage sur le chef de filât biodiversité que la loi MAPTAM a confié aux Régions depuis 2015. Le chef de filât consiste à organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sur ce sujet. Ce rôle amène à plus de coordination entre les différents échelons territoriaux au moyen de conventions territoriales d'exercice concertée. Il peut répondre au besoin d'organisation de l'action publique mais également de conditions de financement public.

Les politiques foncières des différentes structures publiques pourraient elles aussi mieux intégrer les enjeux de continuités écologiques en lien notamment avec la séquence « Éviter Réduire Compenser ».

Le Conservatoire du Littoral, ainsi que les Départements avec leurs puissants outils fonciers tels que les espaces naturels sensibles, les protections et mise en valeur des espaces agricoles naturels et périurbains (PEANP) sont des partenaires à associer plus sur le sujet des continuités écologiques.

La construction des futurs programmes européens (PDR et PO) pour la période postérieure à 2020, devrait permettre de faire encore mieux valoir les enjeux de biodiversité et de continuités écologiques. Il s'agit de veiller à plus de complémentarité notamment dans le PDR entre agriculture et environnement, et améliorer ainsi globalement la transparence et la perméabilité écologique de l'espace agricole dans la TVB locale et régionale.

## **7- Soutenir les actions de préservation et de restauration des corridors pour renforcer la fonctionnalité de la TVB,**

Soutien notamment des actions pour les corridors de la trame pelouses calcicoles et milieux thermophiles, de la trame bocagère, de la trame milieux aquatiques et zones humides ; préserver les têtes de bassins des dégradations.

## **8- Proposer des outils financiers cohérents et coordonnés**

Il paraît nécessaire d'améliorer les convergences et les complémentarités d'interventions et de financements entre les acteurs institutionnels et opérationnels dans les domaines suivants :

- acquisition et de diffusion de connaissances,
- acquisition foncière,
- gestion des espaces naturels,
- sensibilisation et de formation,

– aide à la restauration de milieux et de continuités.

Ces actions devraient être envisagées selon des critères d'évaluation, a priori et posteriori, de leur contribution à la fonctionnalité de la TVB régionale.

L'échelle intercommunale ou les PNR sont une échelle à encourager dans le cadre des programmes de préservation de la TVB, cette échelle permettant d'appréhender le territoire et son réseau écologique, d'impliquer une diversité d'acteurs locaux, de donner une ampleur minimale à des projets de reconstitution de continuités écologiques et d'avoir davantage de garanties quant à la fonctionnalité des milieux naturels a priori.

## Conclusion

Le présent bilan des SRCE réalisé de façon anticipée dans la perspective du SRADDET, n'a pas permis de dresser un bilan exhaustif de l'état des continuités écologiques de Nouvelle Aquitaine, compte tenu notamment de la durée réduite de mise en œuvre des SRCE et de l'absence d'un dispositif d'évaluation homogène à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Il s'est essentiellement agi d'analyser les moyens et outils déployés aujourd'hui contribuant directement ou indirectement à la connaissance, à la préservation, et à la restauration des continuités écologiques.

Si seules des actions positives pour la TVB sont ainsi présentées dans ce rapport, il n'est pas possible d'en conclure que l'état des continuités écologiques s'améliore, ni même que les continuités écologiques sont suffisamment fonctionnelles pour contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux (et nationaux) de préservation ou de restauration, des espèces à enjeux visées par les SRCE.

Il est donc prioritaire de disposer d'indicateurs sur l'état de la TVB et les pressions, que ce soit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SRADDET, ou pour construire la stratégie régionale biodiversité.

Les propositions et perspectives de ce rapport sont à développer et mettre en œuvre pour préserver la dynamique créée par la mise en œuvre des SRCE.

L'élaboration de la **stratégie régionale biodiversité** (SRB) Nouvelle-Aquitaine devrait intégrer ces perspectives, dans l'objectif de mieux intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et projets locaux ; les plans d'actions stratégiques des SRCE (annexes du futur SRADDET) pourront être remobilisés pour cela car leur pertinence demeure.

Il s'agit aujourd'hui de définir les priorités et de déployer les actions de sensibilisation et de valorisation en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques. Il faut générer une appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs clés et le grand public, à l'instar du changement climatique et de la transition énergétique qui sont aujourd'hui largement diffusés et connus et dont les enjeux sont de mieux en mieux pris en compte et de manière transversale dans les politiques publiques.

Il est nécessaire de garantir une « continuité territoriale de l'action », impliquant la recherche de cohérence et complémentarités des actions (par des partenariats), que ce soit pour l'acquisition de connaissance (pour évaluer les enjeux, aider à la décision et au final évaluer les résultats des actions) ou pour la gestion conservatoire des espaces et des espèces.

Les politiques publiques œuvrant pour la préservation de la biodiversité doivent être articulées davantage pour une meilleure efficacité et une amélioration de la fonctionnalité globale des milieux naturels et des services écosystémiques qu'ils rendent à la société.

## Sigles

ABC : atlas de la biodiversité communale

ACE : assistance continuités écologiques

APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope

ARBNA : agence régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

AUDAP: agence urbanisme atlantique et Pyrénées

APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope

CBNSA : conservatoire botanique national Sud-Atlantique

CE : code de l'environnement

CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CPER : contrat de plan État/région

CPIER : contrat de plan inter-régional État - Régions

CRB : Comité régional biodiversité

CRTVB : comité régional de la trame verte et bleue

CSR : comité de suivi régional

CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DCE : directive cadre sur l'eau

DOCOB : document d'objectifs

DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EDL : état des lieux

EEE : espèces exotiques envahissantes

EIE : état initial environnement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

ERC : éviter, réduire, compenser

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : fonds européen de développement régional

FMA : forum des marais atlantiques

FNCAUE : fédération nationale des CAUE

GIEE : groupement d'intérêt économique et environnemental

LIFE : programme financier européen dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat

Loi ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Loi NOTRe : loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

MAEC : mesure agroenvironnementale et climatique

MRAe : mission régionale d'autorité environnementale

OAFS : observatoire aquitain de la faune sauvage

ORB : observatoire régional de la biodiversité

ORE : observatoire de l'environnement

ORENVA : Observatoire Régional des plantes exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques en Poitou-Charentes

PAEC : projet agro-environnemental et climatique

PAMM : programme d'actions milieu marin

PAS : plan d'actions stratégique

PDR : programme de développement rural

PlaGePoMi : plan de gestion des poissons migrateurs

PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal

PNA : plan national d'actions. (en faveur des espèces menacées)

PNR : parc naturel régional

PPP : projet plan programme

PRFB : plan régional forêt bois

RNN : réserve naturelle nationale

RNR : réserve naturelle régionale

RPAPN : réseau partenarial des acteurs du patrimoine naturel

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : surface agricole utile

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SINP : système d'information nature et paysage

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRB : stratégie régionale biodiversité.

SRC : schéma régional des carrières

SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

TVB : trame verte et trame bleue.

URCAUE : union régionale du conseil d'architecture urbanisme et d'environnement

ZAP : zone d'actions prioritaires

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

## **Liste des Annexes**

Annexe 1 : Sources documentaires utilisées

Annexe 2 : Liste des destinataires structures associatives

Annexe 3 : Détail des différents types de questionnaires

Annexe 4 : Fiches actions issues des retours d'enquête

Annexe 5 : Tableau de synthèse des actions recensées, par thématique

Annexe 6 : Questionnaire et plaquette de sensibilisation (ex Poitou-Charentes)

Annexe 7 : Flyer TVB 2012 ex-région Poitou-Charentes

Annexe 8 : Fiche action ACE

Annexe 9 : Actions mise en œuvre par la DREAL

Annexe 10 : Actions conduites par le CEREMA – TVB et infrastructures écologiques

Annexe 11 : règlement de l'appel à projets « Pass communal » (ex Poitou-Charentes)

Annexe 12 : Stratégie en faveur de la biodiversité de la Région Nouvelle-Aquitaine

Annexe 13 : Règlement d'intervention régional pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue de la Nouvelle-Aquitaine

Annexe 14 : Règlement d'intervention régional en faveur des espaces naturels remarquables

Annexe 15 : Synthèse enquête action d'accompagnement des collectivités pour identifier et prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(I))

Annexe 16 : fiche action des agences de l'eau

Annexe 17 : Synthèse enquête acteurs : utilisation du SRCE

Annexe 18 : Synthèse enquête acteurs : orientations des SRCE à développer, poursuivre, améliorer ?

Annexe 19 : Propositions d'indicateurs TVB pour le SRADDET NA – IRSTEA

Annexe 20 : Recommandations du CSRPN du 5 février 2019

Annexe 21 : Procès-verbal du CRB du 6 mars 2019

Annexe 22 : Délibération de la séance plénière du 12 avril 2019 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

## ANNEXE 1 Sources documentaires utilisées

---

ARB Nouvelle-Aquitaine édition 2017, Recueil d'initiatives régionales en faveur de la biodiversité

ARB Nouvelle Aquitaine Edition 2018, Recueil d'initiatives régionales en faveur de la biodiversité

Région Nouvelle-Aquitaine - France - Rural Development Programme (Regional) – Limousin version 8.1

Région Nouvelle-Aquitaine - France - Rural Development Programme (Regional) – Aquitaine Version 9.2

Région Nouvelle-Aquitaine - France - Rural Development Programme (Regional) – Poitou-Charentes version 7.1

Programmes opérationnels FEDER en ligne : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/en/node/17#> :

- Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 pour le territoire aquitain
- Programme opérationnel Limousin 2014 - 2020 FEDER /FSE Version 3.1
- Programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes

DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Sites internet des structures ayant répondu à l'enquête

## **Annexe 2 :**

### **Liste des destinataires structures associatives**

<b>nom de la structure</b>	<b>adresse mail contact (base Conseil régional)</b>
Arbres et Paysages 33	arbre33@wanadoo.fr
Association Bocage Pays Branché	contact@bocagepaysbranche.fr
Association Loire Grands Migrateurs LOGRAMI	logrami@logrami.fr
MIGRADOUR	migradour@migradour.com
MIGADO	contact@migado.fr
Association régionale des fédérations de pêche en Nouvelle-Aquitaine	ar-alpc@orange.fr
CEN Aquitaine	siege@cen-aquitaine.fr
CEN Aquitaine	c.barboux@cen-aquitaine.fr
Charente Nature	charentenature@charente-nature.org
Charente Nature	scaillaud@charente-nature.org
Cistude Nature	christophe.coic@cistude.org
Conservatoire d'Espaces Naturels Poitou-Charentes	busserolle@cren-poitou-charentes.org
Conservatoire des Races d'Aquitaine	conservatoire.races.aquitaine@gmail.com
Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine	eleterme@conservatoirevegetal.com
CPIE Béarn	willemien.artigau@cpiebearn.fr
CPIE de la Corrèze	florencecompain@yahoo.fr
CPIE de la Corrèze	contact@cpiecorreze.com
CPIE des Pays Creusois	svassel@cpiepayscreusois.com
CPIE des Pays Creusois / URPCIE	contact@cpiepayscreusois.com
CPIE du Périgord – Limousin	Christian.magne@cpie-perigordlimousin.org
CPIE Gâtine Poitevine	direction@cpie79.fr
CPIE Littoral Basque - Littoral basque - Atalaia - Euskal Itsasbazterra	cpie.littoral.basque@hendaye.com
CPIE Marennes-Oléron	contact@iodde.org
CPIE Médoc	contact@curuma.org
CPIE Médoc	eaumedoc1@gmail.com
CPIE Médoc	patrick@curuma.org
CPIE Pays Basque	philippe.inarra@cpiepaysbasque.fr
CPIE Pays de Serres – vallée du Lot	contact@cpie47.fr
CPIE Seignanx - Adour	cpieseignanxadour@orange.fr
CPIE Seuil du Poitou	cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr
Deux-Sèvres Nature Environnement	nicolas.cotrel@dsne.org
Fédération Régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine	frc.aquitaine@yahoo.fr
Association régionale des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique – ARP NA	ar-alpc@orange.fr
Forum des Marais Atlantiques	gmiossec@forum-marais-atl.com
Forum des Marais Atlantiques	fma@forum-marais-atl.com
GMHL	j.jemin@gmhl.asso.fr
GRAINE Aquitaine	herve.cazenabe@graine-aquitaine.org
GRAINE Aquitaine	infos@graine-aquitaine.org
GRAINE Aquitaine	laurentetxeberri@aol.com

<b>nom de la structure</b>	<b>adresse mail contact (base Conseil régional)</b>
GRAINE Poitou-Charentes	<a href="mailto:grainepec@grainepec.org">grainepec@grainepec.org</a>
Groupe Ornithologique des Deux Sèvres	<a href="mailto:contact@ornitho79.org">contact@ornitho79.org</a>
Groupement d'Intérêt Cynégétique G.I.C Montagne	<a href="mailto:dbibal@chasseurdefrance.com">dbibal@chasseurdefrance.com</a>
Limousin Nature Environnement	<a href="mailto:laloutre87@wanadoo.fr">laloutre87@wanadoo.fr</a>
Limousin Nature Environnement	<a href="mailto:abjrr@orange.fr">abjrr@orange.fr</a>
LPO	<a href="mailto:lpo@lpo.fr">lpo@lpo.fr</a>
LPO	<a href="mailto:emmanuelle.champion@lpo.fr">emmanuelle.champion@lpo.fr</a>
Maison de l'Eau et de la Pêche 19	<a href="mailto:sebastien.vj@mep19.fr">sebastien.vj@mep19.fr</a>
CEN LIMOUSIN	<a href="mailto:pseliquer@conservatoirelimousin.com">pseliquer@conservatoirelimousin.com</a>
Nature Environnement 17	<a href="mailto:n.environnement17@wanadoo.fr">n.environnement17@wanadoo.fr</a>
Poitou-Charentes Nature	<a href="mailto:pc.nature@laposte.net">pc.nature@laposte.net</a>
Prom'haies	<a href="mailto:contact@promhaies.net">contact@promhaies.net</a>
Prom'haies	<a href="mailto:ulyse.j@wanadoo.fr">ulyse.j@wanadoo.fr</a>
SEPANSO Aquitaine	<a href="mailto:elisabeth.arnauld@wanadoo.fr">elisabeth.arnauld@wanadoo.fr</a>
SEPANSO Béarn-Pyrénées	<a href="mailto:sepanso64@sepanso.org">sepanso64@sepanso.org</a>
SEPANSO de la Dordogne	<a href="mailto:sepanso24@wanadoo.fr">sepanso24@wanadoo.fr</a>
SEPANSO de la Gironde	<a href="mailto:sepanso33@sepanso.org">sepanso33@sepanso.org</a>
SEPANSO de Lot et Garonne	<a href="mailto:sepanso47@sepanso.org">sepanso47@sepanso.org</a>
SEPANSO des Landes	<a href="mailto:sepanso.landes@sepanso.org">sepanso.landes@sepanso.org</a>
SEPANSO Pays Basque	
SEPOL	<a href="mailto:jerome.roger@sepol.asso.fr">jerome.roger@sepol.asso.fr</a>
Vienne Nature	<a href="mailto:contact@vienne-nature.fr">contact@vienne-nature.fr</a>
ARB NA	<a href="mailto:contact@arb-na.fr">contact@arb-na.fr</a>
ARB NA	<a href="mailto:baptiste.regnery@arb-na.fr">baptiste.regnery@arb-na.fr</a>
Conservatoire Botanique national Sud Atlantique	<a href="mailto:g.caze@cbnsa.fr">g.caze@cbnsa.fr</a>
Conservatoire Botanique national du Massif Central - Antenne Limousin	<a href="mailto:laurent.chabrol@cbnmc.fr">laurent.chabrol@cbnmc.fr</a>
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	<a href="mailto:gerard.largier@cbnpmp.fr">gerard.largier@cbnpmp.fr</a>
Conservatoire du Littoral	<a href="mailto:n.madrid@conservatoire-du-littoral.fr">n.madrid@conservatoire-du-littoral.fr</a>
Conservatoire du Littoral	<a href="mailto:centre-atlantique@conservatoire-du-littoral.fr">centre-atlantique@conservatoire-du-littoral.fr</a>

## **Annexe 3 :**

### **Détail des différents types de questionnaires**

# Questionnaire de base

## I- Nom de votre structure :

**Personne(s) à contacter sur la thématique (nom + adresse mail) :**

## II- les continuités écologiques dans les actions que vous menez

**Présenter une ou deux actions que vous avez menée, ou en cours, dont les objectifs sont en faveur et sont ciblés « continuités écologiques / TVB » régionales définies dans le SRCE, ou dans l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine (selon votre activité : actions de sensibilisation / de connaissance / de gestion ...)**

*Pour chaque programme ou actions que vous souhaitez présenter, merci de renseigner, par des éléments synthétiques, les points proposés*

*Les réponses peuvent renvoyer vers des sources plus détaillées disponibles pour le public*

*Si vous aviez contribué au Recueil des initiatives pour la biodiversité 2017 ou 2018 (production de la Région et de l'ARB), vous pouvez citer la même action, renvoyer au recueil pour les 3 premiers points et ne compléter que le 4ème point (niveau d'avancement, résultats, perspectives)*

**un bloc réponse pour chaque Programme ou action – prévoir 2 blocs avec à chaque fois les 4 questions à renseigner**

- **objet et objectifs** - préciser en quoi ils contribuent à préserver les continuités écologiques
- **depuis quand** ? (période de mise en œuvre)
- **descriptif sommaire** du contenu du programme ou de l'action, des moyens, des partenaires...
- **niveau d'avancement, résultats, perspectives**, etc. (indicateurs chiffrés si possible)

## III- Utilisation des SRCE\*

\* Pour l'ex-Aquitaine, le SRCE a été annulé ; le Plan d'action stratégique n'existe plus ; mais les parties état des lieux, enjeux et composantes ont été reprises dans le document informatif « Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine », en ligne sur les sites internet de la DREAL NA et le site [tvb-nouvelle-aquitaine.fr](http://tvb-nouvelle-aquitaine.fr)

La contribution de vos actions à la préservation ou restauration des continuités régionales (et enjeux espèces associées) identifiées par les SRCE, peut être variable selon l'attention portée aux SRCE pour définir ou mettre en œuvre l'action.

### III.1 le SRCE\* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :

- orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ? **Oui / non ?**

*Justifier ou illustrer*

- prioriser vos actions ou vos projets (par exemple en fonction de la localisation en RB ou corridor repéré sur la cartographie du SRCE) ? **Oui / non ?**

*Justifier ou illustrer*

- Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

## IV- Orientations et/ou actions

**Quelles orientations et/ou actions des SRCE\* seraient à développer, poursuivre, améliorer ?**

*\* Pour l'ex-Aquitaine, le SRCE a été annulé ; le Plan d'action stratégique n'existe plus ; mais les parties état des lieux, enjeux et composantes ont été reprises dans le document informatif « 'Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine », en ligne sur les sites internet de la DREAL NA et le site tvb-nouvelle-aquitaine.fr*

## V- Vos attentes

**Quelles seraient vos attentes pour améliorer votre compréhension de la notion de « TVB » et de sa déclinaison régionale , pour améliorer votre implication et l'efficacité de votre action en faveur de la préservation ou remise en état des continuités écologiques ?**

*cochez la ou les réponses*

- disponibilité de davantage de connaissances naturalistes
- appui formation/ingénierie (prise en compte des SRCE, identifier la TVB localement, fonctionnalité des continuités ...)
- outils pédagogiques de sensibilisation sur l'intérêt de la TVB (services écosystémiques...)
- retours d'expériences
- reconnaissance/labellisation
- accompagnement financier

## Questionnaire particulier pour les Agences de l'eau

### I- Nom de votre structure

### II- les continuités écologiques dans les programmes et actions de l'agence

Les réponses peuvent être très synthétiques et renvoyer vers des sources plus détaillées disponibles pour le public

## II.1 Depuis quand ?

## II.2 Comment ?

Ciblage sur quels objectifs, ou quels critères de priorité ; Types d'actions ou de travaux financées par les programmes d'actions ....

## II.3 Bilans pour illustrer le niveau d'implication sur cette thématique ?

(sur la base d'éléments dont vous disposez déjà pour une illustration synthétique)

La question suivante dans la page suivante, vous interroge spécifiquement sur les "Appels à initiatives biodiversité" - Vous pouvez donc vous dispenser de traiter de ces actions dans cette question.

## III- Focus sur les appels à initiative biodiversité depuis 2016

**III.1 Fournir les éléments de synthèse (1)**, autant que possible, sur chaque appel à projet, permettant d'illustrer :

- les thèmes ou volets ou types d'actions ou travaux visés, pour chaque appel à initiative
- les types d'acteurs concernés
- le nombre de projets ou actions retenus
- l'état d'avancement et les résultats éventuels
- les montants et financements globaux : part agence et part autres financeurs (les citer)

**(1) question pour Adour-Garonne :** Le « recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité, AAI biodiversité 2016-2019 » constitue-t-il le plus récent et le seul document de synthèse sur les deux AAI déjà lancés ?

*Si oui il serait suffisant comme élément de réponse et annexé au rapport d'analyse*

## III.2 Perspectives de reconduction de ces AAI ?

Réponse si possible, selon l'avancement des décisions concernant les 11ème programmes d'action

## IV- Utilisation des SRCE

Les actions conduites par l'Agence contribuent à la mise en œuvre (ou réalisation) des actions proposées par les SRCE en faveur de la préservation ou restauration des continuités régionales (et enjeux espèces associés) identifiées par les SRCE. Cette contribution peut être variable selon l'attention portée aux SRCE lors de la définition et de la mise en œuvre des AAI par l'Agence

### IV.1 Le SRCE est-il un schéma de référence utilisé par l'Agence pour :

- **orienter le contenu des AAI ?** *Oui / non ? Justifier ou illustrer*

- **prioriser les dossiers à sélectionner** (par exemple en fonction de la localisation en RB ou corridor repéré sur la cartographie du SRCE) ? *Oui / non ? Justifier ou illustrer*

- **Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre politique d'intervention en faveur des**

## continuités écologiques ?

### V- Orientations et/ou actions

#### **Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?**

Pour l'ex-Aquitaine, le SRCE a été annulé ; le Plan d'action stratégique n'existe plus ; mais les parties état des lieux, enjeux et composantes ont été reprises dans le document informatif « 'Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine », en ligne sur les sites internet de la DREAL NA et le site *tvb-nouvelle-aquitaine.fr*

### VI- Vos attentes

#### **Quelles seraient vos attentes pour améliorer votre compréhension de la notion de « TVB » et de sa déclinaison régionale , pour améliorer votre implication et l'efficacité de votre action en faveur de la préservation ou remise en état des continuités écologiques ? \***

*cochez la ou les réponses*

- disponibilité de davantage de connaissances naturalistes
- appui formation/ingénierie (prise en compte des SRCE, identifier la TVB localement, fonctionnalité des continuités ...)
- outils pédagogiques de sensibilisation sur l'intérêt de la TVB (services écosystémiques...)
- retours d'expériences
- reconnaissance/labellisation
- accompagnement financier

# Questionnaire particulier pour les structures accompagnatrices de collectivités (URCAUE, AUDAP)

## I- Nom de votre structure

## II- Territoires accompagnés

### II.1-Combien de territoires avez-vous accompagnés ?

- pour un SCOT :
- pour un PLU :
- pour un PLUi :

### II.2 -A quel stade de l'élaboration du document, l'accompagnement a-t-il démarré ?

### II.3 - Quelles ont été les motivations de la collectivité pour demander un accompagnement auprès de votre structure ?

## III- Outils produits

### Quels outils ont été produits par l'accompagnement ?

## IV- Résultats de l'accompagnement

### IV.1- Estimez les apports de l'accompagnement pour :

<i>Cochez la case qui convient ou ne répondez pas à un point si il dépasse le champ du type d'accompagnement fourni</i>	oui	En partie	non	trop tôt pour répondre
- aider à l'identification des enjeux de biodiversité présents sur le territoire (par exemple, pour l'ACE, grace au regroupement des connaissances naturalistes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'identification des enjeux de continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans l'EIE ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- modifier les propositions des bureaux d'étude, pour le diagnostic, pour la carte des continuités écologiques de l'EIE ou de la TVB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- améliorer la cartographie représentant les continuités écologiques du territoire ou et la cartographie de la TVB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter la déclinaison des composantes SRCE à l'échelle locale : opérer un changement d'échelle cohérent, dans l'EIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le PADD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'explication de la prise en compte du SRCE dans le projet de territoire ( aide dans la démarche d'EE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'appropriation des enjeux de biodiversité et de TVB par les élus et acteurs du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**IV.2- Ainsi, cet accompagnement a-t-il permis d'améliorer la qualité de la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans le projet du territoire ?**

*en s'appuyant sur le résultat, ou le niveau d'intégration des productions de votre accompagnement dans le projet ou le document d'urbanisme, à ce jour :*

- dans le EIE ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre
- dans le PADD ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre
- dans le règlement ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre

**V- L'accompagnement a-t-il conduit à modifier des projets d'aménagements (avec une traduction dans le règlement) ? (relocalisation , redimensionnement ) dans le respect de la logique d'évitement ou de réduction d'impact sur les continuités écologiques**

**VI- Cet accompagnement a-t-il fait naître des réflexions sur le territoire pour mener des actions de préservation et restauration de la TVB et de la biodiversité ?**

**VII- Selon vous, quels leviers ou outils permettent d'initier des actions sur la préservation et la restauration de la TVB par les collectivités ?**

- financements
- moyens humains / compétences
- appui ingénierie
- outils de sensibilisation
- reconnaissance de type labellisation

# Questionnaire particulier pour les collectivités ayant bénéficié d'un accompagnement

## I- Nom de votre structure

Personne(s) à contacter sur la thématique (nom + adresse mail) :

## II – Vos attentes vis à vis de l'accompagnement

Quelles ont été les motivations de votre collectivité pour demander un accompagnement pour les « continuités écologiques » lors de l'élaboration du SCOT ou PLUi ?

## III- Qualité de l'accompagnement

III.1- L'approche et les outils utilisés pour cet accompagnement vous ont-ils satisfait ?

Donner une note de 1 à 5

1     2     3     4     5    + Case pour justifier

III.2- Les compétences de la structure qui vous accompagne/ vous a accompagné vous semble-t-elles :

- adaptées                       oui     non                       dans une certaine mesure  
- suffisantes                     oui     non                       dans une certaine mesure

+ Case pour justifier

## IV- Résultats de l'accompagnement

IV.1- Estimez les apports de l'accompagnement pour :

<i>Cochez la case qui convient ou ne répondez pas à un point si il dépasse le champ du type d'accompagnement fourni</i>	oui	En partie	non	trop tôt pour répondre
- aider à l'identification des enjeux de biodiversité présents sur le territoire (par exemple, pour l'ACE, grace au regroupement des connaissances naturalistes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'identification des enjeux de continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans l'EIE ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- modifier les propositions des bureaux d'étude, pour le diagnostic, pour la carte des continuités écologiques de l'EIE ou de la TVB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- améliorer la cartographie représentant les continuités écologiques du territoire ou et la cartographie de la TVB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter la déclinaison des composantes SRCE à l'échelle locale : opérer un changement d'échelle cohérent, dans l'EIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le PADD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'explication de la prise en compte du SRCE dans le projet de territoire ( aide dans la démarche d'EE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciliter l'appropriation des enjeux de biodiversité et de TVB par les élus et acteurs du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**IV.2- Ainsi, cet accompagnement a-t-il permis d'améliorer la qualité de la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans le projet du territoire de votre collectivité ?**

- dans le EIE ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre
- dans le PADD ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre
- dans le règlement ?  Un peu  beaucoup  trop tôt pour répondre

**V- L'accompagnement a-t-il conduit à modifier des projets d'aménagements (avec une traduction dans le règlement) ?**

*(relocalisation , redimensionnement ) dans le respect de la logique d'évitement ou de réduction d'impact sur les continuités écologiques*

**VI- Cet accompagnement a-t-il fait naître des réflexions de votre collectivité pour mener des actions de préservation et restauration de la TVB et de la biodiversité ?**

**VII- Selon vous, quels leviers ou outils permettent d'initier des actions sur la préservation et la restauration de la TVB par les collectivités ?**

- financements
- moyens humains / compétences
- appui ingénierie
- outils de sensibilisation
- reconnaissance de type labellisation

## **Annexe 4 a**

### **Fiches actions issues des retours d'enquête**

## **Structures associatives**

**ARB NA**

**Arbres et paysages en Gironde**

**Bocage pays branché**

**Conservatoire Botanique National Massif Central**

**Conservatoire Botanique National Sud Atlantique**

**CEBC CNRS**

**Conservatoire des Espaces Naturels Aquitaine**

**Conservatoire du littoral**

**CPIE Pays Basque**

**CPIE Béarn**

**CPIE Médoc**

**CPIE Périgord- Limousin**

**Deux-Sèvres nature Environnement (DSNE)**

**Fédération de pêche de Creuse**

**Fédération de pêche de Lot-et-Garonne**

**Fédération de pêche du 64**

**Fédération régionale des chasseurs**

**Forum des Marais Atlantique**

**LOGRAMI**

**Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**

**Maison de l'eau et de la pêche de Corrèze**

**MIGADO**

**MIGRADOUR**

**Prom'haies**

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Observatoire Régional de l'Environnement	
<b>objectifs</b>	<b>Mobiliser et valoriser la connaissance sur la biodiversité</b> , dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Environnement, en Poitou-Charentes, puis dans le cadre de l'ARB NA, en Nouvelle-Aquitaine. Cette mission permet d'organiser et de faciliter l'accès aux données et aux connaissances sur les communautés vivantes (flore et faune), les milieux naturels et les continuités écologiques, et ainsi de permettre à chacun de s'informer de la situation du patrimoine naturel et des enjeux régionaux, et ainsi d'agir en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques.
<b>depuis quand ?</b>	De 2005 à 2017, dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) Poitou-Charentes, et à partir de 2018, dans le cadre de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA).
<b>descriptif sommaire</b>	L'ORE, à l'échelle du Poitou-Charentes, puis l'ARB NA, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, développe et <b>anime un réseau d'acteurs</b> de la biodiversité (producteurs, collecteurs, utilisateurs) afin de permettre à chacun de valoriser, partager et diffuser ses connaissances et son expertise sur la biodiversité et les continuités écologiques. L'ARB NA, en lien étroit avec les partenaires, développe des outils numériques d'accès aux données et aux connaissances afin de contribuer à la mise à disposition et à la diffusion des informations sur la biodiversité et les continuités écologiques, auprès des différents publics cibles et à diverses échelles du territoire régional : L'ORE, puis l'ARB NA, assure le développement, la maintenance et l'alimentation des outils d'accès aux données multi-thématiques suivants : - Le Géoportail de l'ARB NA (et anciennement le SIGORE) : portail d'accès géographique aux données de la biodiversité, de l'eau et des milieux, qui offre un point d'entrée sur les informations des acteurs concernés en Nouvelle-Aquitaine (services publics, associations,...). Lien pour consulter le Géoportail de l'ARB NA : <a href="http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/">http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/</a> - Les fiches d'informations communales et intercommunales sur la biodiversité : les fiches communales ( <a href="http://www.biodiversite-communale.fr/">http://www.biodiversite-communale.fr/</a> ) permettent aux citoyens et aux élus (et les services concernés) d'être informés de l'état des connaissances de la biodiversité sur leur territoire. Elles contribuent ainsi à accompagner au mieux les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans leur projets d'aménagement. Dans un premier temps, disponibles pour les communes du Poitou-Charentes, ces fiches seront accessibles, en 2019, à l'échelle intercommunale, sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. - la plateforme "Enjeux Biodiversité" ( <a href="http://www.enjeux-biodiversite.fr/">http://www.enjeux-biodiversite.fr/</a> ) : cet outil vise à informer et alerter, en Poitou-Charentes, sur les enjeux de la biodiversité liés au périmètre d'un projet d'aménagement, et renvoyer vers des acteurs-producteurs de données pour des compléments d'informations ou un accompagnement. <b>Partenaires : financements par la DREAL et la Région NA; techniques : réseau d'acteur de la biodiversité</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	- Géoportail de l'ARB NA : 641 couches d'informations liées à la biodiversité sont actuellement en ligne. Il est prévu, au cours des prochaines années, de poursuivre l'alimentation de cet outil à partir de la mobilisation des données et des informations des partenaires. - Fiches d'informations communales et intercommunales sur la biodiversité : les fiches communales sont actuellement disponibles pour l'ensemble des communes du territoire picto-charentais. Il est prévu, en 2019, de diffuser ces fiches, à l'échelle intercommunale, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. - Plateforme "Enjeux Biodiversité" : cet outil est actuellement en ligne et couvre le territoire picto-charentais. Il est prévu, au cours des prochaines années, de réfléchir à l'extension de cet outil à l'échelle régionale.

Action 2 : site internet TVB Nouvelle-Aquitaine	
<b>objectifs</b>	Porter à connaissance les informations liées à la démarche Trame Verte et Bleue en région, à travers le développement et l'alimentation d'un site Internet spécifique.
<b>depuis quand ?</b>	De 2011 à 2017 : site « Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes » : <a href="http://www.tvb-poitou-charentes.fr/">http://www.tvb-poitou-charentes.fr/</a> A partir de 2017 : site « Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine » : <a href="http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/">http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/</a>
<b>descriptif sommaire</b>	En 2011, l'ORE a développé, en lien avec la Région Poitou-Charentes et la DREAL, un site Internet pour informer et recueillir la participation du public autour de la démarche Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes, pendant la phase d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Avec la fusion des régions, ce site Internet spécifique à la Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes a été étendu à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce site, permet ainsi, de : - rendre accessible les SRCEs de Poitou-Charentes, du Limousin et l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine - informer le grand public des actions mises en œuvre dans le cadre de la TVB dans chacune des 3 ex-régions - mettre à disposition, auprès des acteurs, des informations et des outils pour les accompagner dans la mise en place de la TVB à l'échelle de leur territoire. Depuis 2011, l'ORE, puis l'ARB NA, assure l'hébergement et la maintenance du site Internet et alimente les différentes rubriques. Par ailleurs, en 2016 et 2017, un travail spécifique a été réalisé par l'ORE pour valoriser les différentes expériences des communes engagées dans le dispositif TVB, mis en place par l'ex-région Poitou-Charentes, à destination des communes. Ce recueil d'expériences et d'initiatives menées en faveur des continuités écologiques a été ensuite mis en ligne sur le site Internet : <a href="http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Exemples-de-communes-engagees-dans-le-dispositif-TVB-communes-Poitou-Charentes.html">http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Exemples-de-communes-engagees-dans-le-dispositif-TVB-communes-Poitou-Charentes.html</a> . <b>Partenaires : financement par la Région NA et la DREAL</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Il est prévu de poursuivre l'hébergement, la maintenance, l'actualisation et l'alimentation des rubriques du site Internet <a href="http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/">http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/</a> , courant 2019.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui Une grande partie des actions de l'ORB de l'ARB NA vise à organiser et faciliter l'accès aux connaissances sur les milieux naturels, les espèces et les continuités écologiques (tel qu'indiqué au sein de l'objectif 1.1 du SRCE Poitou-Charentes)
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?	
oui	

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Plantation de haies champêtres dans le cadre de la renaturation d'un marais à Parempuyre	
<b>objectifs</b>	Plantation de haies champêtres (double rangs) en zone de marais, qui permettront de créer un espace protégé avec les parcelles voisines, de stabiliser les populations sur le site, de permettre leur déplacement sur la parcelle, et d'envisager de futurs cheminements
<b>depuis quand ?</b>	hiver 2017, d'autres plantations sont en projet
<b>descriptif sommaire</b>	Renaturation d'une vaste zone de marais à Parempuyre : Actuellement, le site est géré par Bordeaux Métropole qui a mis en place un semis de prairie sur une cinquantaine d'hectares. La zone basse, la plus humide, sera gérée dans une optique non-productiviste. Le site présente un fonctionnement de zone humide. Il est caractérisé par une biodiversité spécifique ainsi qu'une certaine vulnérabilité. Les études menées ont mis en évidence la présence de nombreuses espèces que le projet doit permettre de préserver.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Les premières haies ont été plantées en périphérie de la zone (haies composées d'une quinzaine d'essences champêtres diversifiées et locales, dont les chênes, frênes, peupliers noirs (INRA), saules blancs, roux et cendrés, ormes, sureaux, aulnes, cornouillers, prunelliers), soit 1200 plants sur 750 mètres. Le suivi de ces plantations s'effectuera sur deux saisons.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non Nous travaillons sur un bassin entièrement désigné comme reversoir de biodiversité sous trame bocage. Nous avons identifié ce territoire depuis longtemps et posons des actions de restauration bien avant la constitution du SRCE
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non L'ensemble de notre territoire de travail est homogène au niveau du SRCE (trame bocage). Nous utilisons des outils plus affinés, SCOT, PLUI, PLU, réseaux de partenaires locaux, connaissance du territoire pour préciser les priorités d'interventions de nos actions si besoin mais dans l'ensemble nous essayons d'être exhaustif à toutes demandes d'actions sur l'ensemble du périmètre qui nous concerne..

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas vraiment, nous travaillons sur la valorisation du bocage et sa restauration depuis 20 ans. Soit bien avant le SRCE. Cet outils nous permet de mieux nous situer au regard des paysages et de leur qualité mais n'a pas modifié véritablement notre façon de proposer nos actions.

questionnaire envoyé par :

arbre33@wanadoo.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Programme de valorisation des haies bocagères, sur le territoire du Bocage Bressuirais	
<b>objectifs</b>	<p>► Participer au maintien de la biodiversité par la plantation d'essences locales et de variétés anciennes de fruitiers ; la multiplication des sites d'accueil pour la faune et la flore et la <b>restauration des corridors et des réservoirs de biodiversité</b>.</p> <p>► Améliorer le paysage en proposant des plantations de haies bocagères, de ripisylves, de bandes boisées et de bosquets.</p> <p>► Participer à l'amélioration des autres atouts de l'arbre champêtre, la protection des troupeaux et des cultures, la qualité de l'eau, le maintien des sols, la production de bois, l'amélioration du cadre de vie et des loisirs...</p> <p>► <b>Sensibiliser</b> les publics jeunes, futurs gestionnaires des espaces à la valorisation des paysages de bocage et l'intérêt des haies champêtres. ► Sensibiliser les gestionnaires des espaces, particulièrement les exploitants agricoles à une gestion cohérente des linéaires arborés. ► Sensibiliser le grand public à la biodiversité et à la richesse de son cadre de vie.</p> <p>► Participer à des démarches partenariales de promotion de la biodiversité du bocage et du paysage de bocage.</p>
<b>depuis quand ?</b>	Nous conduisons des programmes de plantation, gestion, et valorisation des haies bocagères et des arbres champêtres depuis 20 ans. Les programmes sont annuels ou pluriannuels et toujours reconduits.
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Sur le territoire du Bocage Bressuirais, le programme de valorisation concerne deux grands types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plantation /restauration des haies bocagères et de bosquets, principalement sur le domaine agricole mais aussi pour les collectivités et chez les particuliers selon la cohérence du projet.</li> <li>- La sensibilisation autour du patrimoine arbres champêtres. Nous proposons en liens avec nos plantations des formations à la gestion des espaces arborés pour les exploitants agricole, et les communes, des animations auprès des apprenants du monde agricoles dans les réseaux d'éducation spécialisée, des animations grand public...</li> </ul> <p><b>Partenaires : Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement de territoire et sont partagées, concertées, financées à différents niveaux avec beaucoup de partenaires sur le territoire. En premier lieu les institutions agricoles, et les collectivités mais aussi le monde naturalistes, les acteurs de l'eau...</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Nous avons réalisé la plantation de 15 000 arbres sur le programme 2017 2018. nous avons réalisé une vingtaine d'interventions sous toutes ces formes auprès de différents publics. Ce niveau de plantation et d'intervention est relativement régulier depuis une dizaine d'année. Nous plantons tous les ans environs 10 000 à 15 000 arbres et proposons une vingtaine d'intervention dans le cadre du programme.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	<p>Non</p> <p>Nous travaillons sur un bassin entièrement désigné comme reversoir de biodiversité sous trame bocage. Nous avons identifié ce territoire depuis longtemps et posons des actions de restauration bien avant la constitution du SRCE</p>
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	<p>Non</p> <p>L'ensemble de notre territoire de travail est homogène au niveau du SRCE (trame bocage). Nous utilisons des outils plus affinés, SCOT, PLU, PLU, réseaux de partenaires locaux, connaissance du territoire pour préciser les priorités d'interventions de nos actions si besoin ; mais dans l'ensemble nous essayons de répondre à toutes demandes d'actions sur l'ensemble du périmètre qui nous concerne..</p>

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas vraiment, nous travaillons sur la valorisation du bocage et sa restauration depuis 20 ans. Soit bien avant le SRCE. Cet outils nous permet de mieux nous situer au regard des paysages et de leur qualité mais n'a pas modifié véritablement notre façon de proposer nos actions.

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Etude flore et végétations des terrains gréseux de Brive-la-Gaillarde (site identifié dans le SRCE Limousin)</b>	
<b>objectifs</b>	amélioration des connaissances sur la flore et végétations des terrains gréseux de Brive-la-Gaillarde, permettant d'affiner les connaissances et la localisation des corridors et réservoir de biodiversité.
<b>depuis quand ?</b>	étude démarrée en 2017 avec des crédits Région et un auto-financement du CBNMC
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Les terrains gréseux du bassin de Brive-la-Gaillarde ont curieusement été sous étudiés jusqu'à ce jour. Ce manque de connaissance sur ce territoire a été identifié dans le SRCE Limousin. Ce secteur géographique abrite pourtant une richesse floristique, bryologique et phytocénotique d'une grande valeur qui dépasse l'intérêt local ou même régional. Le bassin de Brive-la-Gaillarde est un territoire également soumis à d'importantes pressions anthropiques liées principalement à l'urbanisation (constructions de maison individuelle). Les risques de disparition de nombreux éléments du patrimoine écologique sont importants. Les connaissances recueillies seront utiles aux documents d'urbanismes de ce territoire. La mise en lumière des espèces et espaces remarquables identifiés est particulièrement cruciale pour la préservation de la flore et des végétations d'un secteur exceptionnel à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. L'objet de cette étude est d'acquérir des connaissances qui font défaut actuellement, de les valoriser, de les partager.</p> <p><b>Partenaires : Région NA</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Etude terminée en cours de valorisation, production d'une plaquette à destination du grand public, élus, techniciens et acteurs du territoires. Indicateurs chiffrés : 520 espèces et sous-espèces végétales recensées sur 50 km <sup>2</sup> dont 8 espèces exclusives des grès de Brive (pour le Limousin), 41 espèces recensées préférentiellement sur les grès. 22 végétations décrites dont plusieurs jamais observées en Limousin et certains nouvelles pour la France et la Nouvelle-Aquitaine

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui Comblent les manques de connaissances identifiés dans le SRCE pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui Prioriser nos interventions pour réduire les lacunes de connaissances identifiées dans le SRCE

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
oui, c'est un outil utile malgré les lacunes de connaissances mises en avant lors de son élaboration.

questionnaire envoyé par :

conservatoire.siege@cbnmc.fr

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Cartographie des habitats et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale de Bordeaux Métropole</b>	
<b>objectifs</b>	Travail mis en oeuvre par le CBN Sud-Atlantique dans le cadre du programme BiodiverCité porté par Bordeaux métropole. Ce programme vise notamment à identifier cartographiquement les corridors écologiques et les réservoirs biologiques afin d'en permettre in fine la prise en compte dans les documents d'urbanisme sur le territoire de Bordeaux Métropole.
<b>depuis quand ?</b>	Programme mis en oeuvre sur la période 2017-2020
<b>descriptif sommaire</b>	Ce programme s'inscrit lui-même dans le cadre du programme plus global "BiodiverCité – Stratégie pour la biodiversité et les zones humides de Bordeaux Métropole" piloté par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole. <b>Partenaires : Bordeaux métropole, l'Université de Bordeaux, le CBN Sud-Atlantique, Bordeaux Sciences Agro, l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, et divers autres partenaires.</b> <b>Cf. fiche PIA BiodiverCité</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Plus d'un tiers du territoire a été prospecté et cartographié à ce jour (octobre 2018) <b>Pour plus de renseignement : <a href="https://ofsa.fr/metadonnee/168/view">https://ofsa.fr/metadonnee/168/view</a></b>

<b>Action 2 : Promotion de la marque "Végétal local"</b>	
<b>objectifs</b>	Promotion de la marque "Végétal local" par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dans les projets de végétalisation paysagère sur les territoires. L'utilisation de végétaux d'origine locale permet de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux (favorisation de la biodiversité animale, notamment insectes pollinisateurs, préservation des écotypes locaux, meilleure résistance aux changements, maladies et parasites, restauration des services écosystémiques, etc.).
<b>depuis quand ?</b>	Marque déposée en 2014 par la Fédération des CBN (en partenariat avec l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité). Action se structurant progressivement depuis plusieurs années en Nouvelle-Aquitaine
<b>descriptif sommaire</b>	Actions diverses visant à accompagner le développement de filières locales de collecte, production, élevage et commercialisation de végétaux d'origine locale dans le respect du cahier des charges de la marque. <b>Partenaires : Fédération des CBN, Afac-agroforesterie, Plante et cité</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Action en cours. 211 espèces labellisées sur la zone Sud-Ouest à ce jour. Plusieurs producteurs engagés dans la démarche de production de végétaux ligneux ou herbacés.

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Comment modéliser les connectivités écologiques pour les chauves-souris ? Une étude pour identifier les corridors autour d'une colonie de parturition en Charente-Maritime</b>	
<b>objectifs</b>	Un volet du programme régional d'étude "Grand rhinolophe et trame verte bocagère : étude des facteurs environnementaux influant sur la dynamique de la population" concerne l'écologie du paysage et les continuités écologiques. En effet, la fragmentation des habitats et l'isolement résultant des activités humaines ont été reconnus comme une grande menace pour les populations, y compris pour les Chiroptères. Evaluer la connectivité paysagère pour identifier et protéger les corridors devient alors un défi crucial en écologie appliquée et en conservation. Devant les enjeux de disparition et de fragmentation des habitats et la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB), il est important que les mesures de protection proposées (par exemple l'identification et la protection de corridors) aient un fondement écologique afin d'avoir les meilleures chances de réussite. En se focalisant sur ces problèmes, notre étude propose un modèle de connectivité fonctionnelle pour une colonie de parturition de Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> en Charente-Maritime (Nouvelle Aquitaine). Cette espèce est réputée très sensible à la perte de connectivité et est souvent choisie comme indicateur dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).
<b>depuis quand ?</b>	L'étude a commencé en 2016 et se poursuit actuellement.
<b>descriptif sommaire</b>	Le laboratoire du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS-Université de la Rochelle), par l'intermédiaire de David Pinaud, est chargé de modéliser les connectivités paysagères pour expliquer les mouvements de Grands Rhinolophes étudiés par transpondeur dans toute la région. Dans le cadre de ce volet, nous avons eu recours à des relevés acoustiques et des outils de modélisations pour (1) évaluer si la probabilité de franchissement d'une trouée (discontinuité dans une haie) dépendait de sa largeur. Cette évaluation a permis de définir un paramètre de friction biologiquement pertinent au sein du paysage. (2) prédire le degré de connectivité des paysages et ainsi de visualiser les corridors potentiels (méthodes des Chemins de Moindre Coût (LCP = Least Cost Path) basés sur une carte de résistance élaborée à partir des paramètres de friction estimés préalablement. (3) valider ce modèle avec deux jeux de données indépendants, un au niveau individuel avec du radio-pistage et l'autre au niveau populationnel avec des données acoustiques. <b>Partenaires : d'étude est porté par Poitou-Charentes Nature et le Labex ECOFACT à l'Université de Lyon. Il associe les différentes structures travaillant sur les Chiroptères ainsi que le CREN Poitou Charentes et le laboratoire du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS-Université de la Rochelle).</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	En définissant la résistance sur le terrain, nous trouvons que la probabilité de franchir une discontinuité dans une haie est plus importante quand la trouée est inférieure à 38 m, et diminue fortement quand cette distance dépasse 50 m. Ces distances peuvent être directement utilisées sur le terrain, et d'autre part, une méthode est proposée pour cartographier la connectivité relative de chaque élément connectant autour de la colonie, pour par exemple protéger les éléments les plus connectant ou restaurer la connectivité en plantant des haies à distance maximale de 38 m. Le modèle LCP est validé par les deux jeux de données : les probabilités de présence des rhinolophes mesurées par l'acoustique et par le radio-pistage sont plus importantes dans les zones où le coût accumulé de déplacement est significativement plus faible. Ce modèle est alors appliqué à la Région entière à l'aide du logiciel CircuitScape, qui permet d'identifier les corridors les plus probables. <i>Plus de détails peuvent être trouvés dans ces deux publications : - Pinaud D, Claireau F, Leuchtman M, Kerbiriou C. Modelling landscape connectivity for greater horseshoe bat using an empirical quantification of resistance. J Appl Ecol. 2018;55:2600–2611. <a href="https://doi.org/10.1111/1365-2664.13228">https://doi.org/10.1111/1365-2664.13228</a> - Comment modéliser les connectivités écologiques pour les chauves-souris ? Une étude à application directe sur le terrain, pour identifier, protéger ou restaurer les corridors autour des colonies. David Pinaud et al. 2018, PLUME de NATURALISTES (n°2 – 2018, p. 125-130) <a href="http://www.plume-de-naturalistes.fr/wp-content/uploads/2018/10/Pinaud-et-al-connectivite_Plume2_125-130.pdf">http://www.plume-de-naturalistes.fr/wp-content/uploads/2018/10/Pinaud-et-al-connectivite_Plume2_125-130.pdf</a></i>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
non, nous travaillons plutôt en amont dans le domaine scientifique.

questionnaire envoyé par :

pinaud@cebc.cnrs.fr

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Préservations des gîtes à chiroptères</b>	
<b>objectifs</b>	Préservations des gîtes à chiroptères (parturition, transit et hibernation) - sécuriser un réseau de sites - favoriser la présence des chiroptères dans les territoires
<b>depuis quand ?</b>	Depuis plus de 20 ans avec une accélération dans le cadre de la préservation des coeurs de biodiversité et des continuités écologiques.
<b>descriptif sommaire</b>	Maîtrise d'usage des sites par convention ou acquisition
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Nombre de sites préservés Nombre d'individus comptés Nombre d'espèces rencontrées

<b>Action 2 : Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne</b>	
<b>objectifs</b>	Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne - Sensibiliser les syndicats de rivière à la préservation des zones humides - Mettre en place des travaux de restauration et d'entretien de ces milieux
<b>depuis quand ?</b>	2013
<b>descriptif sommaire</b>	Réalisation d'un programme d'action partagé avec les syndicats de rivières et validé par les instances locales (COPIL) ; Recherche de financements pour réaliser des travaux ; Conventionnement avec des propriétaires privés
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	En cours, démarches rendues plus difficiles avec la baisse des budgets de l'AEAG

<b>Action 3 : Accompagnement des EPCI pour identifier et préserver la TVB (par le document d'urbanisme, par des plans de conservation de la biodiversité)</b>	
<b>objectifs</b>	Le CEN Aquitaine par ses capacités d'expertise en biodiversité (habitats naturels, espèces, fonctionnalités) développe, promeut et accompagne la prise en compte du patrimoine naturel par les EPCI dans les documents d'urbanisme (Scot ; Plu(i)) ; Formalisation par convention avec EPCI. En portant à connaissance des EPCI leur patrimoine naturel (remarquable et ordinaire), puis en analysant les fonctionnalités du territoire en termes de TVB et, en proposant un accompagnement pour la gestion de projets, le CEN Aquitaine inscrit son action dans le cadre des politiques publiques en faveur de la biodiversité.
<b>depuis quand ?</b>	2013
<b>descriptif sommaire</b>	Formalisation par convention avec EPCI pour : 1) Inventaire actualisé du patrimoine naturel en termes de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sous forme de BDD ; 2) Analyse fonctionnelle au regard des capacités de déplacement et de dispersion d'espèces indicatrices ; Préconisations d'actions et gestion de projets (gestion d'espace naturel) 3) Accompagnement des collectivités pour élaborer des Plans de conservation de la biodiversité (conservation, restauration et gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques)
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	- 2016 : Communauté de communes du Haut Béarn : Plaine d'Ogeu ; zones humides : partenariat avec EPCI en cours diagnostic et analyse réalisés ; en attente de projet territorial agro-environnemental. -2013/2018 : Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; tous le territoire (zones humides, pelouses sèches, landes, forêts) : convention signée ; diagnostic livré ; prise en compte dans PLU(i) en cours - Communauté des communes Nord Béarn (zones humides, pelouses sèches, landes, forêts) : convention signée ; diagnostic livré ; prise en compte dans PLU(i) réalisée - Communauté de communes du Pays Basque : Chiroptères, zones humides : en cours - Communauté des communes de Dax (40) : au stade projet - Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île (33) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communauté de Communes Castillon-Pujols (33) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (33L) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communautés des communes « Terrassonnais et Bergerac noir » et « CC vallée de l'homme » : Pelouses sèches ; en cours - Communauté des communes « Ribeyracois » : zones humides (tourbières de Vandoire) ; en projet - autres projet similaires en 47

<b>Action 4 : partenaire du programme « Sentinelle du climat »</b>	
<b>objectifs</b>	CEN Aquitaine partenaire du programme « Sentinelle du climat » : <a href="https://www.sentinelles-climat.org/">https://www.sentinelles-climat.org/</a> ; Ce programme, par l'acquisition de connaissances sur les espèces aux plus faibles capacités de déplacement permettra de proposer des stratégies de conservation adaptées (conservation et restauration de continuités écologiques). Le CEN Aquitaine porte plusieurs Plans Régionaux d'Actions Espèces (Odonates, Rhopalocères, Chiroptères) qui contribuent à l'acquisition de connaissances et au développement d'actions nécessaires à l'élaboration de stratégies de conservation adaptées.
<b>depuis quand ?</b>	2016 : sentinelle du climat 2013 : PNA Odonates
<b>descriptif sommaire</b>	Effets du changement climatique sur la biodiversité en Aquitaine, par l'étude d'espèces indicatrices.

questionnaire envoyé par : [j.allou@cen-aquitaine](mailto:j.allou@cen-aquitaine) / [o.vannucci@cen-aquitaine.fr](mailto:o.vannucci@cen-aquitaine.fr)

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Programme Life « ADAPTO » : mise en place et suivi de démarches locales de gestion souple du trait de côte utilisant les milieux naturels comme support d'évolution</b>	
<b>objectifs</b>	Le programme adapto, mis en œuvre par le Conservatoire du littoral, vise à démontrer l'intérêt des milieux naturels dans l'organisation d'une interface terre-mer efficace en termes d'adaptation au changement climatique, de gestion des risques naturels, de qualité environnementale et de bilan économique. Le programme adapto est donc en parfait accord avec l'action 4.1.d du SRCE PC, visant à accompagner l'évolution du trait de côte en utilisant les milieux naturels comme support d'évolution.
<b>depuis quand ?</b>	Période de mise ne œuvre du programme Life adapto: 2017-2021
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Le programme ADAPTO accompagne dix démarches locales de mise en place et de suivi de gestion souple du trait de côte, en appliquant sur chaque territoire une grille de lecture et d'analyse du contexte: gestion des risques, biodiversité, paysage, économie, perception. Deux sites pilotes se situent en Charente-Maritime: le site de Moëze dans les marais de Brouage et les polders amont et aval du port de Mortagne-sur-Gironde. Sur le site de Moëze, une étude de modélisation hydrodynamique est en cours avec le BRGM (partenaire associé du Conservatoire du littoral sur ce programme Life), pour tester différents scénarios de gestion du trait de côte dans le cadre du changement climatique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien de la digue de premier rang actuelle</li> <li>- effacement de la digue de premier rang</li> <li>- effacement de la digue de premier rang et mise en place d'une digue de retrait</li> </ul> <p>A partir de ces scénarios, des prospectives d'évolution de la biodiversité seront réalisées par la LPO, gestionnaire de la réserve naturelle présente sur ce secteur. Une analyse de l'impact économique de ces différents scénarios sera également menée, ainsi que des prospectives d'évolution paysagère. Les résultats de ces études seront présentés aux instances locales de gouvernance, afin d'enrichir les réflexions sur l'avenir de ces territoires.</p> <p>Sur le site de Mortagne-sur-Gironde, un bilan de la dépoldérisation intervenue de façon accidentelle sur le polder aval lors de la tempête 1999 sera réalisée en 2019. Ce bilan reviendra sur les évolutions observées depuis cette période tant au niveau sédimentaire, biodiversité, paysager que de perception sociale. Ce bilan permettra de relancer la concertation locale afin de définir le scénario de reconnexion au fleuve de la Gironde à mettre en œuvre sur le polder amont, ainsi que les prospectives d'évolution possible de ce site suite à sa réouverture.</p> <p><a href="http://www.lifeadapto.eu/">http://www.lifeadapto.eu/</a> <a href="https://www.google.com/url?">https://www.google.com/url?</a>  <b>Partenaires : BRGM, fond européen (Life), LPO...</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	voir lien internet

questionnaire envoyé par :

P.BELZ@conservatoire-du-littoral.fr

Nom de votre structure

CPIE Pays Basque

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Animation d'un module "agro-écologie" – corridors écologiques, dans un lycée agricole	
<b>objectifs</b>	Sensibilisation des élèves de seconde pro CGEA (futurs agriculteurs) sur la gestion, la restauration ou la mise en place de SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) ou d'IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques) dans une exploitation agricole. L'objectif est de former et sensibiliser les futurs agriculteurs au maintien des SIE ou IAE et donc sur l'importance du maintien des corridors écologiques. C'est aussi de faire en sorte que la prise en compte de ces milieux et de leur gestion fasse partie intégrante du fonctionnement de leurs exploitations agricoles.
<b>depuis quand ?</b>	Depuis 2017
<b>descriptif sommaire</b>	Le programme de sensibilisation porte sur la connaissance et la gestion de SIE ou IAE au sein des exploitations agricoles. Une approche par type de milieux est privilégiée, avec une séance consacrée à chaque type de SIE ou IAE (par ex. Travail sur la ripisylve, la haie, les milieux humides, etc.) Pour chaque milieu, il y a : - une caractérisation du milieu et de son fonctionnement - le rôle et intérêt de ces milieux pour la biodiversité - intérêt pour l'exploitation agricole - gestion pour le maintien de ces milieux
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	le projet est mené depuis 2017 et se poursuit pour les prochaines années. Ce sont en moyenne une quinzaine d'élèves sensibilisés par an

questionnaire envoyé par : [philippe.inarra@cpiepaysbasque.fr](mailto:philippe.inarra@cpiepaysbasque.fr)

Nom de votre structure

CPIE Béarn

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Sensibilisation pour une mise en œuvre participative de la TVB avec la commune de Billère (64)	
<b>objectifs</b>	Sensibilisation des habitants, des élus et des techniciens à la mise en œuvre de la trame verte et bleue ; illustrer comment la gestion des espaces publics et privés peut contribuer à préserver les continuités écologiques
<b>depuis quand ?</b>	Courant 2017, jusque fin 2019 et plus
<b>descriptif sommaire</b>	Sensibilisation des habitants, des élus et des techniciens à la mise en œuvre de la trame verte et bleue : atelier sur la vie du sol, balade naturaliste artistique, partenariat avec la médiathèque locale, formation à une maquette pédagogique sur la TVB, relais d'information des autres événements locaux sur la thématique (PLUi, expo végétal, etc.), questionnaire auprès des habitants sur perception et usage. - Espace public : la commune travaille en zéro pesticide et gestion différenciée depuis 10 ans, elle a fait des efforts de communication. Le travail sur la perception des habitants commence à porter ses fruits, nous poursuivons ce travail. - Espace privé : expliquer l'importance de la gestion des espaces privés dans la restauration des continuités écologiques, aider les habitants à monter en compétence par des ateliers et moments d'échanges <b>Partenaires : financement Fondation de France, Région NA, Agence de l'eau, Conseil départemental 64, commune de Billère, et habitants, élus, techniciens de la commune...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Bonne réception, le projet est encore dans une phase de démarrage. Une centaine de personnes touchées cette année par les différents événements. Près de 200 réponses au questionnaire (rempli en ligne et adressé sur le terrain). Perspective l'an prochain : ateliers par les techniciens, souhait des élus de mettre en œuvre une extinction nocturne et d'aller vers une trame nocturne...

questionnaire envoyé par : [cpibeam@cpibeam.fr](mailto:cpibeam@cpibeam.fr)

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Reconstitution du maillage bocage- réseau hydraulique des Mattes de Paladon, pointe du Médoc (33)</b>	
<b>objectifs</b>	Reconversion de grandes cultures en prairies et plantations de haies. Dans le cadre du plan de gestion des Mattes de Paladon (propriété du Conservatoire du Littoral), le CPIE Médoc, gestionnaire participe avec le propriétaire et les occupants à la reconversion de terres céréalières en prairies et reconstitue peu à peu le maillage bocage-réseau hydraulique de ce secteur emblématique de la Pointe du Médoc.
<b>depuis quand ?</b>	Le plan de gestion a débuté en 2014 mais la reconversion et la plantation de haie n'a pu commencer qu'à partir de 2017.
<b>descriptif sommaire</b>	Installation de nouveau occupants éleveurs (en bio) sur 40 hectares de zone humide poldérisée : reconversion des terrains de grandes cultures (blés, maïs, tournesol) vers de la culture fourragère puis en prairie permanente. Mise en place d'une commission de sélection de candidats par le Conservatoire. Mise en œuvre de cahiers des charges par le CPIE Médoc, propositions d'aménagement et de restauration (hydraulique, haies). Plantation de haies dès 2017 et restauration hydraulique à partir de 2018. Suivi des actions d'évaluations avec Bordeaux sciences agro. Plantation des haies avec Arbres et paysages en Gironde. <b>Partenaires : Conservatoire du Littoral, Bordeaux sciences agro, Arbres et paysages en Gironde, Région, Conseil départemental, Agence de l'eau Adour-Garonne</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	700 ml plantés en 2017. 120 ml de restauration hydraulique en 2018 (sans compter la restauration des parcelles cultivées) et 1130 ml plantés en 2018

questionnaire envoyé par :

patrick@curuma.org

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Planter des haies pour renforcer le maillage bocager	
<b>objectifs</b>	Sensibiliser sur le rôle de la haie champêtre et diagnostiquer pour inciter et accompagner des opérations de plantations pour renforcer le maillage bocager qui régresse sur le Périgord vert
<b>depuis quand ?</b>	2015-2017
<b>descriptif sommaire</b>	<p>A vocation économique et écologique, ce projet s'est basé sur un important travail de concertation entre les acteurs du territoire (agriculteurs, habitants, élus, touristes, ...)</p> <p>Centré sur la commune de Varaignes puis élargie sur le territoire d'action du CPIE, l'étude a permis de diagnostiquer l'état écologique du bocage, d'identifier les enjeux et les menaces, d'étudier l'évolution de ce bocage et d'estimer ses valeurs.</p> <p>Ce projet propose des pistes d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des alternatives à la suppression « nette » d'une haies (déplacement, remplacement, voire replantation pour restaurer un corridor)</li> <li>- sensibiliser les habitants en s'appuyant sur un exploitant agricole volontaire ayant réalisé des plantations</li> <li>- sensibiliser les exploitants agricoles et les élus sur le rôle de la haie et les services rendus</li> </ul> <p><b>Partenaires : Fondation de France (action 1<sup>er</sup> prix départemental 2016 de l'appel à projet « ensemble pour gérer le territoire »), Conseil départemental de Dordogne, région Nouvelle-Aquitaine, Europe</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>1ere campagne de plantation réalisée avec un linéaire total d'environ 1km répartis sur 4 exploitations agricoles</p> <p>2eme campagne prévue hiver 2018-2019 avec environ 2 km répartis sur 5 exploitations. Nous avons reçu beaucoup plus de dossiers que prévu, les linéaires totaux reçus dépassent les 10 km</p>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
non pas réellement. notre connaissance du territoire et notre ancrage est tel que nous connaissons les enjeux en termes de continuités écologiques sur notre territoire d'action.

questionnaire envoyé par :

matthieu.leroux@cpipe-perigordlimousin.org

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Etude sur la fonctionnalité des pelouses, dans le cadre du PRA Maculinea, et chantiers de restauration de pelouses, sur l'ex-Poitou-Charentes</b>	
<b>objectifs</b>	Etude complémentaire fonctionnalité des pelouses pour le PRA Maculinea, sur l'espèce cible M. Arion (Poitou-Charente Nature - DSNE, Nature Environnement17, Charente nature, Vienne nature)
<b>depuis quand ?</b>	2014-2019
<b>descriptif sommaire</b>	à partir de la cartographie des pelouses sèches potentielles et avérées (réalisée pour identifier la sous-trame pelouses sèches calcicoles du SRCE Poitou-Charentes) réalisation d'une analyse de la connectivité en fonction des exigences écologiques de cette espèce patrimoniale et indicatrice de cette trame pour identifier les noyaux majeurs de population, les populations isolées/déconnectées ... A partir de cela, en 2018-2019, organisation de chantiers participatifs pour restaurer certaines des pelouses prioritaires menacées de fermeture <b>Partenaires : Poitou-Charente Nature - DSNE, Nature Environnement17, Charente nature, Vienne nature, DREAL</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Analyse des fonctionnalités : cf rapport annuel d'avancement du PRAM Chantiers : en cours, 5 programmés en Poitou-Charentes

<b>Action 2 : Mobilisation des collectivités pour leurs TVB – appels à projet Région avec les communes</b>	
<b>objectifs</b>	Accompagner les collectivités pour leurs TVB, dans le cadre des appels à projet de la Région avec les communes
<b>depuis quand ?</b>	2015-2018
<b>descriptif sommaire</b>	Accompagnement de 6 communes (ex- niveau 1) : St Georges de Rex, Usseau, Fors St Léger de la Martinière, La Peyratte, Ardin, Airvault, Echiré, St Gelais, Glénay ainsi que Périgné et Azay le Brûlé sur des actions très diverses : - programme pédagogique scolaires et animations grand public - création de supports pédagogique sur sites - accompagnement pour la restauration et création de mares - diagnostic et propositions d'aménagements pour les chiroptères dans le bâti public - diagnostic biologique léger et propositions de modifications de gestion sur leurs parcelles publiques - analyse de la fonctionnalité de la trame verte bocagère pour les amphibiens - plaquette pédagogique sur la présentation de la TVB communale Et 2 communes sur le « niveau 2 » ( construction de plan d'action communal) : Magné et Amuré, que seule la 1ère commune a utilisé pour mettre en place des actions : création de mares, installation de gîtes artificiels sur un espace public à vocation pédagogique, plan de gestion des haies, programme pédagogique, inventaire participatif flore sauvage urbaine, place des chiroptères dans le bâti public <b>Partenaires : communes, Région</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Plusieurs concrétisations intéressantes, sur le terrain et en actions pédagogiques, avec parfois des prolongements sur de nouveaux programmes (Echiré, St Gelais, Fors) Mobilisation très variable des collectivités, plusieurs actions non arrivées à terme Incitation forte des intercommunalités lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU(i) ... faiblement suivi pour l'instant

questionnaire envoyé par :

nicolas.cotrel@dsne.org

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Aménagement d'une passe à poisson sur un déversoir de moulin	
<b>objectifs</b>	Les travaux envisagés consistent à aménager une passe à poissons sur un déversoir de moulin sur la Petite Creuse. Ceci ayant pour objectif d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire.
<b>depuis quand ?</b>	Les premières demandes de subvention ont été envoyées en 2016. Le projet s'est avéré plus onéreux que prévu, de nouvelles demandes ont donc été faites en 2018.
<b>descriptif sommaire</b>	Le projet d'un montant d'environ 200 000€ consiste à réaliser une passe à bassins à seuils triangulaires ayant une emprise sur le déversoir du moulin qui est fragilisé. Des travaux de réfection sont donc nécessaires à ce niveau. <b>Partenaires : les financeurs engagés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Collectivités Piscicoles et les propriétaires.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Les dernières demandes de subvention sont en attente de réponse. Les travaux devraient avoir lieu en 2019.

Action 2 : Travaux petite continuité écologique: Remplacement de passage busé.	
<b>objectifs</b>	Travaux petite continuité écologique: Remplacement de passage busé.
<b>depuis quand ?</b>	Début de l'étude en 2018
<b>descriptif sommaire</b>	Aménagement de passage busé afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire. Partenaire technique: bureau d'étude, DDT , AFB. Mise en place de pont cadre, calage du pont, diamètre....
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Avant projet sommaire. Le but étant de ré ouvrir le cours d'eau afin que les salmonidés puissent faire l'ensemble de leur cycle, retrouver des surfaces favorables à la fraie des poissons, éviter le cloisonnement.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non Les projets pour la continuité écologique sont réalisés suite a un diagnostic de terrain effectué par un bureau d'étude, dans le cadre de contrat territoriaux.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
non

questionnaire envoyé par : [mylene.taillat.peche23@gmail.com](mailto:mylene.taillat.peche23@gmail.com)  
[php.fede23@orange.fr](mailto:php.fede23@orange.fr)

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Animation et accompagnement technique des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages sur cours d'eau liste 2, pour faciliter l'engagement d'études préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique</b>	
<b>objectifs</b>	Assurer la libre circulation des espèces piscicoles migratrices sur les cours d'eau du Lot-et-Garonne classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.
<b>depuis quand ?</b>	De février 2016 à novembre 2018.
<b>descriptif sommaire</b>	La fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Lot-et-Garonne a porté entre 2016 et 2018 la mission d'animation de la continuité écologique dans le 47 (MACE 47). Cette mission initiée par la DDT consistait à informer et accompagner les propriétaires concernés par l'obligation de mise en conformité de leur ouvrage classé sur la liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Durant ces 2 ans différentes réunions d'information et visites de terrain ont permis de faire l'état des lieux de l'ensemble des ouvrages de cette liste sur le département. Les gestionnaires d'ouvrages volontaires ont pu bénéficier de l'assistance technique de cette cellule d'animation pour enclencher les premières démarches d'études et de recherche de subvention.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Aujourd'hui des études sont en cours sur une dizaine d'ouvrages sur l'ensemble des 55 concernés. Ces études vont permettre de définir précisément comment et pourquoi ces ouvrages entravent la libre circulation des poissons et des sédiments. Elles permettront également de construire des avant projets détaillés des futurs aménagements (arasement, dérasement, passe à poisson, gestion de vanne, ...) qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui
	Oui, les actions techniques de notre réseau associatif sont régies par le plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) que nous avons construit de manière à ce qu'il soit compatible et cohérent avec les orientations du SRCE.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non
	Nos actions liées à la continuité écologique en cours d'eau sont d'abord priorisées par rapport au cours d'eau identifiés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du CE sur lesquels la présence de poissons migrateurs est avéré est leur libre circulation considéré comme un objectif prioritaire. Ensuite nos actions sont guidées par les opportunités (consensus autour de la suppression d'un seuil) qui sont assez rares et donc saisies quand elles se présentent.

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
Il oriente notre politique générale d'intervention puisque que nous veillons à ce que nos actions soient compatibles avec lui. En revanche il ne hiérarchise et ne priorise pas nos actions.

questionnaire envoyé par :

qm.peche47@orange.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Effacement de 8 seuils sur cours d'eau pour faciliter les migrations de l'anguille et du saumon	
<b>objectifs</b>	L'objectif est de restaurer la continuité longitudinale sur des cours d'eau à intérêt pour les migrateurs amphihalins. 5 seuils sont situés dans la ZAP Anguille, 3 sur des cours d'eau où la présence de Saumon est avérée (dont 2 sur un cours d'eau classé en Liste 2 au titre du L.214-17). Cette restauration permettra de faciliter les migrations des espèces amphihalines et holobiotiques, tout en restaurant les habitats situés à l'amont des ouvrages
<b>depuis quand ?</b>	Début 2017
<b>descriptif sommaire</b>	Etudes et travaux d'effacement d'ouvrages hydrauliques portant atteinte à la continuité longitudinale de plusieurs cours d'eau du chevelu hydrographique des Pyrénées-Atlantiques. Réalisation d'un clip promotionnel sur l'opération. <b>Partenaires : l'action est menée dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	1 ouvrage effacé, 3 ouvrages en cours d'effacement (réalisation en plusieurs phases), 3 ouvrages en attente (constitution du dossier loi sur l'eau, discussion sociale), 1 ouvrage abandonné après étude (coûts importants pour des bénéfices modérés)

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non Les actions sont priorisées en fonction des populations piscicoles connues sur le cours d'eau, de la franchissabilité des ouvrages pour les espèces et autres impacts environnementaux, des enjeux avoisinants, de l'usage des ouvrages.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Non

questionnaire envoyé par : [n.heitz@federationpeche64.fr](mailto:n.heitz@federationpeche64.fr)

Nom de votre structure

Fédération régionale des chasseurs

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Plantations de haies	
<b>objectifs</b>	Les 12 Fédérations Départementales des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine sont engagés dans la restauration des milieux (plantations de haies) afin de favoriser le développement d'une biodiversité commune, en recréant des corridors écologiques dans des parcelles remembrées.
<b>depuis quand ?</b>	Entre 5 et 15 ans selon les Fédérations
<b>descriptif sommaire</b>	Plantation de diverses essences d'arbres et d'arbustes en partenariat avec des chasseurs bénévoles <i>Partenaires : les chambres d'agriculture et les structures comme Prom'haies...</i>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Plus de 200 km déjà plantés. Les retombées en terme de biodiversité ne sont pas encore connues.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
voir ci-dessus

questionnaire envoyé par :

*frc.aquitaine@yahoo.fr*

**Les continuités écologiques dans les actions que vous menez****Action 1 : Mise en place d'outils, de méthodes pour réaliser des inventaires de zones humides, enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement**

<b>objectifs</b>	Appui aux maîtres d'ouvrage et maître d'oeuvre pour améliorer la connaissance sur la trame verte et bleue avec la porte d'entrée "zones humides". Mise en place d'outils, de méthodes pour réaliser des inventaires de zones humides, enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement,...
<b>depuis quand ?</b>	
<b>descriptif sommaire</b>	Amélioration de la connaissance des zones humides
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Début 2008 avec des mises à jour annuelles.

**Action 2 : animation du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides**

<b>objectifs</b>	animation du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides pour le partage, la validation et la mise à disposition des données avec des partenariats Agence de l'eau et Région.
<b>depuis quand ?</b>	2008
<b>descriptif sommaire</b>	les objectifs fondamentaux poursuivis par le réseau et les partenaires sont : - l'amélioration de la connaissance à la fois des acteurs et de leurs actions mais également des zones humides ; - le renforcement du fonctionnement en réseau des acteurs pour la valorisation collective de l'information géographique ; - la création d'une interface de consultation de données et d'informations géographiques sur les zones humides et les rivières (prise en compte du bassin versant).
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	

**Le SRCE\* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :**

<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

Directement non mais indirectement pour nous. Par contre via notre action d'appui aux partenaires, le SRCE oriente les politiques d'intervention car les inventaires sont intégrés au PLU et PLUI.

questionnaire envoyé par :

fblanchet@forum-marais-atl.com

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Animation du réseau de travail et coordination de programmes d'acquisition de connaissances sur les fronts de colonisation des poissons grands migrateurs et leurs habitats</b>	
<b>objectifs</b>	La réhabilitation de la rivière notamment par l'arasement d'ouvrages constitue une restauration du système dont les répercussions en terme de qualité d'habitat de croissance et de zone de reproduction aura indéniablement des conséquences positives en terme de survie des poissons migrateurs. Notre action comprend la réalisation de suivis permettant d'avoir des indicateurs de la continuité écologique pour les grands migrateurs sur différents axes. Ainsi, elle comprend notamment le suivi du front de colonisation pour les lamproies dans le bassin de la Vienne et pour les saumons notamment sur l'axe Creuse-Gartempe. Le front de colonisation (niveau le plus haut atteint par les géniteurs sur chaque cours d'eau) est un révélateur de l'occupation de l'espace durant la phase génésique de ces espèces. Il est suivi afin de déterminer les limites de colonisation des cours d'eau. Il peut être mis en relation avec l'évolution des blocages migratoires en rapport avec la gestion et/ou l'aménagement des différents ouvrages présents et les conditions de migrations (débits, températures). In fine cette action permet de déterminer l'habitat colonisé réel à une année donnée.
<b>depuis quand ?</b>	Nos actions s'inscrivent dans des programmes sur plusieurs années et dont la pertinence est un suivi à long terme afin d'être en mesure de quantifier des processus biologiques étalés sur plusieurs cycle de vie. Cette action est réalisée depuis plus de 10 ans.
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Les actions de coordination par l'animation d'un réseau de travail pour acquérir les données de présence des espèces, diffuser la connaissance, élaborer et actualiser les cartes de répartition sont indispensables pour optimiser la gestion à l'égard des poissons grands migrateurs. Aussi, dès la mise en œuvre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, LOGRAMI a réalisé un programme d'actions pour l'acquisition des connaissances. Ces outils de suivis opérationnels dès 1997 permettent d'obtenir aujourd'hui de longues séries chronologiques indispensables à la conception de modèle de dynamique de population et de compréhension des processus régissant la restauration des populations de poissons grands migrateurs et de leurs habitats.</p> <p>Jusqu'en 2007, les différents « Plans Loire » étaient mis en œuvre par les seuls Contrats de Projet Interrégionaux Etat-Régions. Sur la période 2007-2013, l'Union Européenne a permis que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), vienne appuyer les démarches les plus innovantes du Contrat de Projet Interrégional Loire. L'ensemble des parties prenantes considère que cette gestion à la fois interrégionale, partenariale et intégrée constitue un très grand succès.</p> <p>Des connaissances nouvelles ont été acquises, la conscience collective du risque d'inondation s'est améliorée, les actions de restauration des milieux humides et le suivi des poissons migrateurs se sont poursuivies.</p> <p>L'ensemble des données acquises dans le cadre du programme de recherches appliquées en faveur des poissons migrateurs du bassin Loire de LOGRAMI ou développées par des actions complémentaires portées par d'autres structures, alimentent les tableaux de bords Migrateurs qui ont pour objet de fournir une vision dynamique des populations de façon à accompagner la décision publique pour une meilleure gestion des grands migrateurs. Les tableaux de bord ont augmenté significativement leur capacité d'expertise grâce à la mise en œuvre d'une base de données qui s'enrichie d'année en année.</p> <p>Le Plan Loire III a permis le développement d'un tableau de bord sur les espèces potamotoques et la réalisation d'un modèle de dynamique de population sur le saumon Loire Allier.</p> <p><b>Partenaires financiers : FEDER, L'Agence de l'eau Loire Bretagne, les régions Pays de la Loire, Centre val de Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que la Fédération Nationale de pêche en France et les fédérations cotisantes à LOGRAMI constituant la part d'autofinancement.</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Le suivi du front de colonisation en amont des stations de comptage est un indicateur qui nous renseigne directement sur les conditions de migration et permet de confirmer l'ouverture du réseau hydrographique à la migration pour cette espèce. Pour les lamproies, par exemple, l'opération comprend donc la prospection à pied et/ou en canoë-kayak des frayères potentielles identifiées sur le linéaire concerné avec repérage visuel de nids et/ou d'individus en activité de reproduction et validation ou pas de l'activité de reproduction pour chaque site de référence. Des cartographies sont ainsi disponibles ( <a href="http://www.logrami.fr/actions/evaluation-reproduction/">http://www.logrami.fr/actions/evaluation-reproduction/</a> et <a href="http://www.migrateurs-loire.fr/lineaire-accessible-pour-les-aloses/">http://www.migrateurs-loire.fr/lineaire-accessible-pour-les-aloses/</a> ). Actuellement les informations de l'année 2017 sont à disposition, l'année 2018 sera actualisée au premier semestre 2019.

<b>Action 2 : Etude migration saumons : Suivi de la dévalaison et estimation de l'impact des ouvrages hydroélectriques sur une partie du sous-bassin de la Vienne, axe Gartempe-Creuse</b>	
<b>objectifs</b>	<p>Depuis 2007, la montaison des saumons est contrôlée à la station de comptage de Descartes localisée sur la Creuse à une trentaine de kilomètres à l'aval de la confluence avec la Gartempe. Sur la période 2007-2017, la part relative de saumon remontant l'axe Creuse-Gartempe par rapport aux autres axes s'élève à 12 % pour un nombre moyen de 93 saumons (+/- 52) (Source : LOGRAMI). En 2017, le nombre de saumons comptabilisés à Descartes s'élevait à 92. L'axe Creuse-Gartempe représente donc un axe à enjeux pour cette espèce. Outre les problèmes posés à la montaison par ces seuils dont peu sont aménagés de dispositifs de franchissement, malgré un classement au titre du L.432-6 depuis 1992 (liste des espèces), les usines hydroélectriques (15 actuellement en fonctionnement sur les 20 existantes) entravent la dévalaison. En effet, elles ne disposent pas de prises d'eau ichtyocompatibles, à l'exception de trois récemment aménagées (2014 à 2017). Les informations concernant la dévalaison ont été thésaurisées à travers la mise en place du model DEVALPOMI. Ainsi, la mortalité a été estimée dans le scénario de production modélisée actuelle. Les résultats montrent que le nombre de smolts morts dans les turbines est estimé à 26 872 saumons, soit un pourcentage de mortalité de 27,1 % de la production totale du bassin.</p> <p>Au sein du bassin Loire, le territoire de la Vienne est particulièrement concerné par cette problématique. Les estimations de mortalités permettent de hiérarchiser les ouvrages apparaissant les plus impactants sur la population de smolts dévalants actuels. Dans l'optique de la reconquête de ce territoire par les saumons, attestée depuis plusieurs années avec des remontées de géniteurs significatives, il apparaît incontournable de s'assurer à la fois que la progéniture et les alevins déversés puissent rejoindre la mer dans les meilleures conditions. Le nombre d'ouvrages hydro électriques de ce sous bassin et leurs impacts apparaissent incontestablement être un frein à la restauration de l'espèce.</p> <p>Suite à deux années d'études ciblées sur ces ouvrages équipé ou non , en 2019, il est proposé de réaliser un suivi de la dévalaison de smolts sur tout ou partie de l'axe. L'objectif ne serait plus de connaître précisément les taux de transfert, les voies de passages et temps de retard au droit des usines. L'objectif serait d'avoir une image globale de la dévalaison des smolts sur l'axe afin de connaître la perte en ligne totale entre le début de la dévalaison des saumons et la sortie du système Gartempe-Creuse. Ceci devrait permettre de connaître l'impact du cumul de ces usines tout au long de l'axe, et des autres facteurs de perte ou mortalité. L'opération consiste à équiper de radios émetteurs des smolts lâchés sur la partie amont à médiane de la Gartempe. Le suivi de leur dévalaison se fera grâce à des récepteurs fixes installés tout au long de l'axe, y compris sur la Creuse afin de connaître la perte en sortie de système Creuse-Gartempe. Ces récepteurs pourront être disposés, notamment, au niveau d'usines présumées les plus impactantes (non équipées de systèmes de dévalaison). Le secteur précis d'étude devrait englober un maximum d'usines hydroélectriques tout en étant déterminé par le nombre total de récepteurs fixes disponibles.</p>
<b>depuis quand ?</b>	<p>Cette étude fait suite à deux années dont les objectifs étaient ciblés sur certains ouvrages. Cette opération doit être réalisée à la période de dévalaison des smolts, soit entre le 1er février et fin mai en fonction du secteur d'étude. Sur la Gartempe, les données historiques de piégeage à la dévalaison ainsi que les données de température permettent de situer la principale fenêtre de dévalaison entre mi-avril et mi-mai.</p>
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Deux techniques de marquage et suivi sont utilisées : la technique du radiopistage pour laquelle les poissons sont marqués à l'aide de radios émetteurs, la technique de suivi par marques passives ou transpondeur. Le marquage à l'aide de radio émetteurs permet de détecter l'arrivée des poissons à l'amont des sites suivis, de connaître le pourcentage d'individus passés en aval de l'ouvrage au regard du nombre d'individus détectés en amont. Cette technique est aussi intéressante pour connaître précisément les vitesses de déplacement ainsi que suivre les poissons sur leur parcours en certains points spécifiques non équipés d'enregistreurs (suivi à l'aide de récepteurs annuels). La technique de suivi par transpondeurs passifs est complémentaire du suivi par radiopistage. En effet, les marques passives ne sont décelées qu'au droit de certains passages équipés de cadres permettant de détecter les marques à une distance allant de quelques centimètres à quelques dizaines de centimètres en fonction des installations réalisées. Elles permettent de suivre précisément les voies de passage au niveau des ouvrages (goulotte de dévalaison, passe à poissons, débit réservé...). Ce qui n'est pas le cas avec des antennes radio, cette technique étant limitée concernant la détection de poissons à partir de certaines vitesses. (voir <a href="http://www.logrami.fr/actions/suivi-migrations/">http://www.logrami.fr/actions/suivi-migrations/</a>) Ces techniques de suivis mettent en oeuvre du matériel spécifique et coûteux.</p> <p><b>Les partenaires financiers : FEDER, L'Agence de l'eau Loire Bretagne, les régions Pays de la Loire, Centre val de Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que la Fédération Nationale de pêche en France et les fédérations cotisantes à LOGRAMI constituant la part d'autofinancement.</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>Les calculs de mortalité par les turbines estiment les gains biologiques possible si les ouvrages hydroélectriques sont équipés de dispositif de franchissement à la dévalaison (grille fine et goulotte de dévalaison). Voir <a href="http://www.migrateurs-loire.fr/mortalite-des-smolts-par-les-turbines-hydroelectriques/">http://www.migrateurs-loire.fr/mortalite-des-smolts-par-les-turbines-hydroelectriques/</a> Les premiers résultats font états de mortalité et temps de dévalaison différentiels selon le type d'ouvrage et les équipements rencontrés par les smolts.</p>

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui Il conforte les stratégie d'axe mis en oeuvre pour la continuité écologique et la restauration des habitat. Il cible les enjeux et les territoires.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui Concernant les aspects de continuité écologique et notamment la trame bleue, l'adéquation territoriale avec les cycles de vie des poissons des migrateurs est parfaite.
<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>	
Il conforte les secteurs d'étude en étant en cohérence avec les priorités du PLAGEPOMI, PLAN LOIRE et PLAN Anguille. Le SRCE s'adresse aux gestionnaires pour assurer cette cohérence territoriale d'actions et nous mettons à dispositions les connaissances pour aider à ces décisions de gestion.	

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Accompagnement du Conseil Départemental 17 pour un contrats Natura 2000 d'aménagements de ponts pour la libre circulation des mammifères semi-aquatiques (Loutre et du Vison d'Europe)</b>	
<b>objectifs</b>	Aménagements d'ouvrages d'art (ponts) départementaux pour permettre la libre circulation des mammifères semi-aquatiques des vallées alluviales du Bassin de la Charente (Loutre, Vison ...) : amélioration de la continuité écologique pour ces espèces.
<b>depuis quand ?</b>	2013 : signature du contrat Natura 2000 d'aménagement de 3 ponts sur les sites de la Vallée du Né et Vallée de l'Antenne.
<b>descriptif sommaire</b>	Sur le site Natura 2000 de la vallée du Né, un travail important d'aménagement des ponts (ouvrages d'art) pour permettre la libre-circulation des mammifères semi-aquatiques, et donc la continuité écologique, pour ces espèces a été réalisé. 2 ponts du Conseil Départemental 17 ont été aménagés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site de la Vallée du Né et 1 sur le site de la Vallée de l'Antenne). Le travail s'est poursuivi par l'aménagement d'autres ouvrages, portés par les Conseils départementaux 16 et 17, en lien avec les animateurs des sites Natura 2000. <b>Partenaires : Etat (financier, technique), FEADER, Conseils départementaux</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	De nombreux ponts aménagés par les 2 départements de la Charente et Charente-Maritime, dont 3 grâce à un contrat Natura 2000 porté par le CD17. Le travail se poursuit dans la concertation avec les 2 départements pour poursuivre l'aménagement des ponts situés en zone Natura 2000 lors des travaux de routine/ restauration engagés sur ceux-ci.

Action 2 : Accompagnement du CREN Poitou-Charentes pour un contrats Natura 2000 de restauration de pelouses sèches calcicoles (site des chaumes de Sèchebec – 17)	
<b>objectifs</b>	Restauration et conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 des Chaumes de Sèchebec : préserver un réservoir de biodiversité et un corridor de la trame « pelouses sèches calcicoles »
<b>depuis quand ?</b>	2009 : 1er contrat Natura 2000 2015 : 2ème contrat Natura 2000 (en cours)
<b>descriptif sommaire</b>	Le site des Chaumes de Sèchebec, historiquement constitué de pelouses sèches autrefois pâturées de manière extensive, a vu ses pelouses régresser fortement suite à l'arrêt du pâturage (arrêt des pratiques traditionnelles d'élevage, déprise agricole), colonisées progressivement par la chênaie verte. Les actions consistent en la réouverture progressive des pelouses, par des actions mécaniques (broyage, fauche...) et la mise en place de pâturage, en lien avec des éleveurs locaux. Les contrats Natura 2000 successifs permettant de financer ces actions sont portés par le Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes. <b>Partenaires : Etat (financier, technique), FEADER, Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes, agriculteurs</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	2 éleveurs ont installé des animaux sur le site grâce à la mise en place de parc de pâturage (moutons, vaches). Sur le site Natura 2000 de 40 ha : la restauration se poursuit actuellement sur 4,5 ha de pelouses sèches, le pâturage sur 7,5 ha.

<b>Action 3 : Partenariat, en tant que structure animatrice Natura 2000, avec le CETEF (association de propriétaires forestiers) pour la sensibilisation au service de la préservation de la biodiversité forestière</b>	
<b>objectifs</b>	Objet : Partenariat LPO (structure animatrice Natura 2000) et le CETEF (association de propriétaires forestiers) - la sensibilisation au service de la préservation de la biodiversité forestière. L'objectif est la sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, élus, acteurs socio-économiques) à la préservation de la biodiversité forestière. Des conseils de gestion, des recommandations liées à la conduite d'exploitation forestière sont prodigués, un dialogue souvent très constructif s'instaure ainsi que des relations professionnelles durables. Dans la majeure des cas, la rencontre se concrétisent pas une action telle que la signature de charte Natura 2000 engageant le pétitionnaire à suivre des bonnes pratiques de gestion pour préserver la biodiversité de ses boisements ou telle que la signature de Contrat Natura 2000 de restauration de milieux (arrêt des boisements de production au profit de boisements naturels par exemple, densification du maillage de haie, de la ripisylve, etc.).
<b>depuis quand ?</b>	Le partenariat a été initié par la DREAL et l'association forestière en 2009.
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Partenaires : En 2018, les partenaires concernés sont le CETEF (Centre d'Etudes Techniques Environnementales et forestières) et la LPO. Moyens financiers Le CETEF a signé une convention avec la DREAL pour financer le temps passé sur le partenariat. La LPO est financée à travers la mission de service publique déléguée par voie de marché public. 6 sites en animation par la LPO sont concernés.</p> <p>Le fonctionnement du partenariat a lieu comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En début d'année, définition conjointe des secteurs prioritaires d'action au sein de chaque site Natura 2000. Au sein de chaque site Natura 2000, les secteurs prioritaires d'intervention sont définis selon 3 critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur présente des priorités écologiques</li> <li>• Il constitue une entité cohérente (géographique, forestière ou contractuelle)</li> <li>• Les parcelles &gt; 0,5ha sont prioritaires (en dessous de cette taille, l'effort de travail est trop important par rapport à la surface contractualisable possible)</li> </ul> </li> <li>2. Etablissement du listing des propriétaires à contacter (mission des partenaires forestiers) : travail sur le cadastre et cartographique</li> <li>3. Contact par courrier des propriétaires forestiers ciblés puis relance téléphonique</li> <li>4. Visite de terrain préalable conjointe (expert N2000 + partenaire forestier) des parcelles des propriétaires qui ont manifesté un intérêt</li> <li>5. Rencontre individuelle des propriétaires contactés (toujours en binôme : structure animatrice + partenaire forestier), et si possible signature d'une Charte Natura 2000 pendant la rencontre. Trois cas sont possibles : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Le propriétaire est un privé : rencontre individuelle</li> <li>b. Le propriétaire est une commune : rencontre du Conseil Municipal, qui doit prendre une délibération favorable</li> <li>c. Le propriétaire est une association : rencontre du Conseil d'Administration, qui doit voter une délibération favorable</li> </ol> </li> <li>6. Accompagnement technique et administratif du propriétaire pour le montage et le suivi de son dossier et de ses engagements écologiques (inscrits dans la Charte ou le Contrat).</li> <li>7. Valorisation des Contrats et Chartes signés <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Article de presse : ex. dans la presse régionale, dans la lettre d'information Natura 2000 du site « InfoSite », dans les bulletins d'information municipaux...</li> <li>b. Invitation de la Presse Régionale lors de la signature officielle de certains contrats (ex. signature d'un contrat par la Société des Domaines Martell, producteur de Pineau et de Cognac de renommée internationale)</li> <li>c. Réunions conviviales, sur le terrain, réunissant les propriétaires signataires</li> <li>d. Présentation des résultats du partenariat lors de journées thématiques locales (ex. Journée de la gestion Durable des Forêts du Poitou-Charentes, journée régionale des opérateurs Natura 2000...)</li> </ol> </li> </ol> <p><b>Partenaires : CETEF, DREAL (financement)</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Le partenariat en est donc à sa 10 <sup>ème</sup> année de mise en oeuvre et les résultats sont spectaculaires. Depuis l'animation du premier site Natura 2000, en 1998 : 185 chartes N2000 signées pour 691 ha ; 24 contrats N2000 pour 120 ha.

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
<p>Pas spécifiquement. Cependant, les actions menées dans le cadre de Natura 2000 intègrent et visent à protéger la Trame Verte et Bleue. Toutes les actions portées par les structures animatrices dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 s'intègrent dans le SRCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La restauration et la préservation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques</li> <li>- L'animation des outils Natura 2000 : chartes, contrats, MAEC, visant la préservation oiseaux de plaine, le maintien des prairies, la préservation des écosystèmes / espaces forestiers ;</li> <li>- Animations auprès des scolaires, élus, grand public, agriculteurs sur tous nos sites, sur toutes les thématiques liées à l'écologie et à la TVB ;</li> <li>- Appui aux collectivités dans le cadre des SCOT / PLUi, pour assurer la bonne prise en compte des enjeux écologiques ;</li> <li>- Appui à la prise en compte des enjeux environnementaux pour les porteurs de projets sur les sites ;</li> </ul>

questionnaire envoyé par : [marion.jansana@lpo.fr](mailto:marion.jansana@lpo.fr)  
[laurence.caud@lpo.fr](mailto:laurence.caud@lpo.fr)

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Inventaires piscicoles entrant dans le cadre de l'état des lieux et du suivi des travaux de rétablissement de la continuité</b>	
<b>objectifs</b>	Action de connaissance sur l'effet des continuités
<b>depuis quand ?</b>	2006-2016
<b>descriptif sommaire</b>	Inventaires piscicoles entrant dans le cadre de l'état des lieux et du suivi des travaux de rétablissement de la continuité. Travail réalisé en partenariat avec la FDAAPPMA 19
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Les résultats obtenus mettent en évidence le fait qu'en amont des obstacles à la continuité sur de petits ruisseaux (têtes de bassins), les densités sont près de 10 fois plus faibles qu'en aval, l'effet étant d'autant plus fort que la proximité de l'obstacle est grande. Le rétablissement de la continuité produit un rééquilibrage des densités amont/aval de l'ancien ouvrage. <b>Partenaires : financement Agence de l'eau, Région ; appui technique Fédération de pêche 19</b>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
	Le SRCE s'appuie sur un état des lieux. La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze oeuvre pour la connaissance des milieux et donc en amont de la constitution d'un tel état des lieux... et même parfois bien en amont de la constitution du SRCE. Les objectifs et actions se rejoignent mais que le SRCE les précède systématiquement.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas pour l'instant. La durée de vie des SRCE des 3 anciennes région est trop courte pour avoir eu à mon sens l'influence qu'ils mériteraient d'avoir sur les politiques en matière de continuité

questionnaire envoyé par :

sebastien.vj@mep19.fr

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Test de gestion des ouvrages à marée sur les secteurs aval de la Garonne, de la Dordogne et sur les affluents et marais annexes de l'Estuaire de la Gironde, et suivi d'efficacité sur le passage des civelles vers les marais amont</b>	
<b>objectifs</b>	La continuité écologique rétablie au niveau des ouvrages à marée sur les secteurs aval de la Garonne, de la Dordogne et sur les affluents et marais annexes de l'Estuaire de la Gironde permettent d'augmenter la zone d'accueil aux juvéniles d'espèces estuariennes et marines et de favoriser l'accès aux zones de marais et aux bassins versants jusqu'à présents inaccessibles pour les civelles, donc l'anguille. Les tests de gestion mis en place sur ces ouvrages sont autonomes et fonctionnent sur toute la période de migration de la civelle, voire sur toute l'année.
<b>depuis quand ?</b>	les tests de gestion et les suivis d'efficacité ont duré de 2009 à 2018 et se poursuivent sur certains sites.
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Des suivis avaient permis de mettre en évidence que les ouvrages à marée présents sur tous les affluents de l'Estuaire de la Gironde et sur les parties aval de Garonne et Dordogne, se fermaient au bout de 10 à 15 minutes en moyenne empêchant ainsi l'entrée d'eau issue de la marée montante dans les zones de marais amont. Malheureusement, les civelles, à ce stade non nageantes, se retrouvaient bloquées en aval des ouvrages, à cause du phénomène d'accumulation étaient victimes de prédation, et ne pouvaient coloniser les bassins versants amont.</p> <p>En collaboration avec des gestionnaires d'ouvrages et de bassins versants, il a été décidé de tester différents systèmes de gestion permettant d'empêcher ou de ralentir la fermeture des ouvrages, sans impacter les usages amont. Des simulations hydrauliques ont permis d'estimer le volume acceptable en amont à fort coefficient et par marée montante, et de calibrer l'ouverture de l'ouvrage pouvant être utilisée. 5 systèmes de gestion différents ont été testés sur différents sites (cales en bois, raidisseurs, vantelle haute, vantelle basse, vannes télescopiques). Des suivis ont été réalisés permettant de mieux comprendre la migration des civelles, et mettant en évidence que les civelles pénètrent dans les marais entre 20 et 30 minutes après l'inversion, 1h avant la pleine mer, 80% des civelles ayant déjà pénétré dans le système. Tous les systèmes se sont montrés optimum en terme d'impact sur les usages amont, puis-qu'aucune inondation n'a été constatée, ni envasement des secteurs. En terme d'efficacité pour le rétablissement de la continuité écologique, les densités d'anguilles en amont dans les marais ou les bassins versants ont été multipliées par 10 ou par 20. Les systèmes sont multi-espèces permettant aux juvéniles d'espèces estuariennes ou marines de se réfugier dans ces zones calmes et de les utiliser comme zone de grossissement. En terme de coût, les systèmes sont peu coûteux, et peu contraignant pour les gestionnaires.</p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Les retours d'expérience ont mis en avant des avantages et inconvénients pour chaque système en terme de gestion d'ouvrages. Des fiches techniques ont été rédigées et des rencontres régulières avec des gestionnaires de sites au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ou au niveau national ou international ont lieu régulièrement afin de transférer ces informations et d'apporter l'appui nécessaire à la mise en place de système le plus adapté possible aux besoins des gestionnaires et des usagers. Les perspectives sont de tester d'autres systèmes simples de gestion et de partager l'expérience avec les gestionnaires pour augmenter la surface disponible aux anguilles sur les secteurs aval dans un premier temps. Ces suivis sont couplés avec d'autres expérimentations et suivis sur des ouvrages plus en amont. une fois les secteurs aval aménagés il est important de poursuivre vers l'amont des cours d'eau.

<b>Action 2 : Sensibilisation du public à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à travers les poissons migrateurs</b>	
<b>objectifs</b>	Eduquer et sensibiliser le public à l'environnement et au développement durable via les poissons migrateurs. La sensibilisation est un outil indispensable à la découverte, à la valorisation et à la conciliation de cette ressource et plus généralement des milieux aquatiques avec l'activité humaine, au regard de la population, des élus et des politiques. La préservation des poissons migrateurs est une priorité. Une approche commune à l'échelle des bassins est définie dans un plan de gestion pour l'ensemble des poissons migrateurs. L'anguille, l'esturgeon européen et le saumon font également l'objet d'un plan national. La thématique poissons migrateurs est vaste et permet d'aborder la Politique générale de l'eau (fondements, l'eau nécessaire et partagée, législation, gouvernance, outils, ...), Protection des ressources et milieux aquatiques (continuité écologique des cours d'eau, Dimension amont-aval, continuité piscicole, continuité sédimentaire, impact des ouvrages, solutions), la gestion quantitative et qualitative de l'eau, ... Ces actions ont pour principal objectif de faire prendre conscience de la nécessité de préserver l'eau et les milieux aquatiques et ainsi de conduire collectivement à augmenter les efforts et à démultiplier les actions en faveur notamment de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.
<b>depuis quand ?</b>	Ces actions ont débutées en 2008 et se poursuivent.
<b>descriptif sommaire</b>	Réalisation d'interventions (120 Homme/jour par an): <ul style="list-style-type: none"> <li>•Visites de terrain ou de sites (piscicultures et stations de contrôle) tous les publics ;</li> <li>•Mise en place d'incubateurs d'œufs de saumon Atlantique dans des établissements scolaires dans le cadre du programme saumon en classe ;</li> <li>•Participation à des manifestations grand public organisées par nos partenaires (techniques et financiers) ;</li> <li>•Formations enseignants et professionnels de l'eau ;</li> <li>•Construction de nouveaux programmes pédagogiques et nouveaux supports (panneaux d'information, jeux, expositions, ...)</li> </ul> <b>Partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, EDF, Département de la Dordogne Partenaires techniques : EPIDOR, SMEAG, FDAAPPMA (Lot et Garonne, Dordogne, Lot, Corrèze), Maison de l'Eau et de la pêche de Corrèze, réseaux EEDD (Enjeux Durables, Graines, ...), Maison pour la science en Aquitaine, École supérieure du Professorat et de l'éducation, l'Education Nationale, professionnels de l'accueil du public (Aquarium du périgord noir, Offices de Tourismes,...) ...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Ces actions se sont développées et sont reconnues par les professionnels et sollicitées par le public. le facteur limitant est le financement du fonctionnement de ces actions. L'association ne peut pas engager plus de moyens humains pour répondre aux différentes sollicitations. Résultats: des milliers de personnes sensibilisées chaque année; presses; à long termes une prise de conscience collective. Perspectives : Poursuivre ses actions de sensibilisation autant que possible; Construction d'un programme de sensibilisation/communication du grand public et des jeunes autour des poissons migrateurs sur le territoire de la réserve de biosphère de la Dordogne (identification des acteurs pour un projet co-construit, réunions préalables, recueil des idées, écritures du programme, entrée artistique et culturelle)

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui de nombreuses actions de gestion de la population d'anguilles sont orientées vers le rétablissement de la continuité écologique Le SRCE permet d'illustrer le contenu des actions de sensibilisation : La fragmentation des grands ensembles naturels s'avère être l'une des principales causes de la perte de la biodiversité. Elle a pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres. Pour éviter la disparition de milliers d'espèces, il faut relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent , la Trame Verte et Bleue (TVB). C'est l'un des engagements du Grenelle de l'environnement que de permettre aux espèces animales et végétales, avec l'identification et la préservation de la Trame Verte et Bleue, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui les actions sont principalement développées sur des axes prioritaires pour les poissons migrateurs.

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
le SRCE oriente les secteurs d'action de nos interventions sur le milieu

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Suivi de la reproduction, et de l'évolution du front de colonisation, de la lamproie marine sur le bassin de l'Adour</b>	
<b>objectifs</b>	Action de connaissance visant à actualiser les limites amont des zones de reproduction de la Lamproie marine sur les principaux axes du bassin de l'Adour, à géolocaliser les sites de fraie, à définir un indice d'abondance du nombre de frayères par site et à mettre en évidence des obstacles majeurs à la libre circulation de l'espèce dans le bassin Adour.
<b>depuis quand ?</b>	Suivi réalisé en 3 tranches annuelles de 2010 à 2012 : - 2010 : gaves et nives ; - 2011 : affluents rive gauche de l'Adour ; - 2012 : Adour, affluents rive droite et Lèes.
<b>descriptif sommaire</b>	Ce suivi de la reproduction de la lamproie marine a fait suite à une première campagne d'études réalisées entre 2003 et 2005. Le repérage des nids a été réalisé par prospection du cours d'eau en bateau ou à pied, avec identification des limites amont de colonisation. Ces trois années de suivi ont permis de réactualiser les limites amont des zones de reproduction de l'espèce sur le bassin. Elles ont également mis en évidence certains points marquants en matière de libre circulation pour l'espèce, de nombreuses limites amont se caractérisant par la présence d'un ouvrage. De nombreuses accumulations de frayères ont ainsi été constatées aux pieds de plusieurs ouvrages du bassin. <b>Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne, Union Européenne sur fonds FEDER et Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	La réactualisation du front de colonisation de la lamproie marine sur le bassin de l'Adour a été achevée en 2012. Cette détermination des limites de reproduction a révélé la présence d'obstacles à la continuité écologique pour cette espèce. En effet, un certain nombre de limites amont définies se situent à l'aval immédiat d'ouvrages, semble-t-il infranchissables pour la Lamproie marine. La localisation des frayères et le comptage des nids a également permis de mettre en évidence des accumulations de type « frayères forcées » à l'aval de certains ouvrages qui semblent représenter des freins à la colonisation dans certaines conditions de débit. Ces ouvrages peuvent entraîner des retards de migration pouvant conduire à une perte d'efficacité de la reproduction (surcreusement, fraie en zone d'influence de marée avec exondation des nids).

Action 2 : Suivi pérenne du recrutement naturel en juvéniles saumons sur le bassin de l'Adour, comme indicateur de l'efficacité du rétablissement de la continuité écologique	
<b>objectifs</b>	Suivi du recrutement naturel en juvéniles saumons sur le bassin de l'Adour. Action de connaissance visant à évaluer le succès de la reproduction du saumon atlantique sur le bassin de l'Adour, par détermination d'indices d'abondance en juvéniles (inventaires piscicoles par pêche électrique). Ce suivi permet de localiser les zones de reproduction et de grossissement des juvéniles, et de quantifier la production annuelle. Le suivi sur le long terme des zones de reproduction (comptages de frayères) et de grossissement (pêches électriques juvéniles) est un indicateur de l'efficacité des actions de rétablissement de la continuité écologique pour l'espèce (aménagement des obstacles à la migration).
<b>depuis quand ?</b>	L'association MIGRADOUR a débuté ce suivi annuel et pérenne dès sa création en 1995. Il se poursuit à ce jour.
<b>descriptif sommaire</b>	Le suivi consiste à déterminer des indices d'abondances en juvéniles par pêche électrique sur un réseau de sites répartis sur l'ensemble de la zone colonisée par le Saumon atlantique. Le réseau s'est progressivement étendu depuis 1995 (une quarantaine de sites de contrôle) au fur et à mesure des aménagements de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages en rivière. Il comprend actuellement 90 sites de contrôle. Les données collectées sont un bon indicateur de résultat des aménagements réalisés en faveur de la continuité écologique sur les gaves et les nives. <b>Partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Union Européenne sur fonds FEDER et de la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Suivi pérenne toujours en cours, permettant d'estimer un nombre de juvéniles produit par rivière. Le front de colonisation observé permet de mettre en évidence les ouvrages qui impactent toujours la migration des saumons vers leurs zones de reproduction. Le niveau du recrutement naturel a augmenté depuis 1995 et la surface colonisée s'est étendue vers l'amont, en lien avec les actions de restauration des continuités écologiques réalisées.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Organisation du forum régional de la haie et de l'agroforesterie (connaissance, retours d'expériences...)</b>	
<b>objectifs</b>	Actions de sensibilisation et de développement des connaissances Le maintien de la haie en tant que continuité écologiques dépend de nombreux acteurs et dispositifs, réglementaires, agricoles, environnementaux... Afin d'optimiser leur efficacité, il est nécessaire de croiser les regards, de favoriser les échanges et les retours d'expérience. C'est l'objectif ce forum régional.
<b>depuis quand ?</b>	Trois forums ont été proposés à ce jour. Le 1er en 2015, le dernier cette année en juillet. Premier forum, octobre 2015, lycée agricole de Melle (Deux-Sèvres) Deuxième forum, mars 2016, lycée agricole de l'Oisellerie (Charente) Troisième forum, juin 2018, lycée agricole de Périgueux (Dordogne) sur le thème "L'arbre et la haie au cœur de territoires en transition"
<b>descriptif sommaire</b>	Croiser les regards et échanger autour de retours d'expériences <b>Partenaires : Les deux premiers ont bénéficié d'un cofinancement de la fondation LISEA Biodiversité-Région Le Troisième d'un cofinancement fonds Archimbaud-Région. Un partenariat technique a été mis en place avec des lycées agricoles pour accueillir les forums.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	L'organisation d'un quatrième forum dépendra des soutiens pouvant être obtenus. Il se tiendrait alors en 2020. La qualité des échanges lors de ces forums démontre qu'il existe des attentes et des besoins en matière de diffusion des connaissances, de retour d'expériences mais aussi de réflexion à moyen et long termes sur le rôle de l'arbre et de la haie en matière de changement climatique, de continuités écologiques...

<b>Action 2 : Investissement dans la mise en œuvre et la promotion de la filière « végétal local »</b>	
<b>objectifs</b>	Action d'aménagement : Investissement dans la filière « végétal local » Afin de respecter la fonctionnalité des écosystèmes locaux lors des plantations de haies et d'agroforesterie, il est nécessaire de disposer de plants présentant un patrimoine génétique riche et dont on connaît la provenance. C'est ce que permet la marque collective « végétal local » maintenant propriété de l'Agence française pour la biodiversité
<b>depuis quand ?</b>	Déjà avant l'an 2000, l'association Prom'Haies s'interrogeait sur la provenance des graines des plants qu'elle utilisait et à commencer à confier ses propres graines aux pépiniéristes. Par la suite, le réseau national des opérateurs de la haie, l'Afac-Agroforesteries a été retenu dans le cadre de l'appel à projet issu du Grenelle de l'environnement pour la mise en place d'une filière de production de végétaux certifiés ; Prom'Haies a été acteur de cette mise en place.
<b>descriptif sommaire</b>	Prom'Haies s'investit dans le développement de la filière en amont par la fourniture à des pépiniéristes de graines répondant au cahier des charges « végétal local ». Prom'Haies s'investit aussi sur l'aval en utilisant du plants labellisés dans les plantations qu'elle accompagne mais aussi en les préconisant dans les cahiers des charges des plantations compensatoires dont elle assure la maîtrise d'œuvre. Nous assurons aussi sa promotion auprès des donneurs d'ordre et des collectivités.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Pour Prom'Haies, ce sont 40 000 plants labellisés utilisés durant la saison 17/18 et au moins autant pour la saison 18/19 en cours. Nous allons terminer en décembre la plantation du premier verger à graines « végétal local » de Nouvelle-Aquitaine grâce au soutien de la Région et du fonds Archimbaud Prom'Haies vient de débiter la mise à jour du cahier technique de récolte « végétal local », document de référence pour la récolte des graines.

<b>Action 3 : Organisation de chantiers participatifs de plantation</b>	
<b>objectifs</b>	Action de sensibilisation et d'aménagement L'objectif est de sensibiliser les habitants à la multifonctionnalité de l'arbre et de la haie dont la notion de continuité écologique
<b>depuis quand ?</b>	Plusieurs années
<b>descriptif sommaire</b>	Dans le cadre d'une plantation prévue sur un terrain communal ou même chez un agriculteur : mobiliser les habitants pour un chantier participatif de plantation encadré par au moins un technicien ou un animateur. <b>Partenaires : financés dans le cadre du dispositif TVB de la région, par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne ainsi que par des fonds privés comme Léa Nature.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Plusieurs kilomètres de haies installés ainsi sur le Poitou-Charentes La poursuite de cette action dépend des financements publics et privés consacrés à cette action.

<b>Action 4 : Réalisation de plans de gestion du patrimoine arboré d'une exploitation agricole</b>	
<b>objectifs</b>	Actions de connaissance et de gestion Compte-tenu de la multifonctionnalité de la haie, les continuités écologiques sont forcément prise en compte à côtés de aspects agronomiques (faune auxiliaires, protection des sols...) et des autres aspects environnementaux comme la qualité de l'eau et le paysage.
<b>depuis quand ?</b>	Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine perfectionne sa méthodologie depuis plusieurs années, notamment avec l'utilisation du SIG.
<b>descriptif sommaire</b>	Les étapes sont celles d'un plan de gestion : Etat des lieux, diagnostic, échange avec l'agriculteur sur ses pratiques de gestion et d'entretien, ses objectifs. A partir de là, un programme d'actions est défini ; il aborde l'entretien courant, la gestion en fonction des différents cycles de récolte du bois ainsi que les actions de plantation et de rénovation.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Actuellement peu ou pas de financement pour leur réalisation donc perspectives incertaines.

<b>Action 5 : Accompagnement de tous les porteurs de projet de plantation, publics et privés, de haies et d'agroforesterie sous toutes ses formes</b>	
<b>objectifs</b>	Action d'aménagement et de gestion Accompagner tous les porteurs de projet de plantation, publics et privés, de haies et d'agroforesterie sous toutes ses formes Les chiffres de la disparition des haies et des arbres champêtres parlent d'eux mêmes.
<b>depuis quand ?</b>	depuis la création de Prom'Haies en 1989
<b>descriptif sommaire</b>	7 techniciens agroforestiers agissant essentiellement sur 16.17.24.79.86 et ponctuellement sur 23 et 87 Plantation de haies hautes, doubles, connectées à un réseau, avec paillage biodégradable, plants labélisés végétal local <b>Partenaires financiers : dispositifs d'aide à la plantation publics: FEDER, Agences de l'eau, Régions, Départements. Aides privées : Fondation Y Rocher, Lea Nature</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	1 700 000 arbres plantés depuis 1989, une moyenne de plus de 200 planteurs/an 60 000 plants accompagnés saison 17/18 La quantité pour la saison 18/19 sera supérieure perspective : le maintien de cette activité et donc des postes de techniciens agroforestiers dépend des dispositifs en faveur des plantations mis en oeuvre par les pouvoirs publics et les collectivités. Poursuivre la diversité des plantations : haie, agroforesterie intraparcellaire, verger...

<b>Action 6 : Animer des inventaires participatifs du patrimoine arboré communal</b>	
<b>objectifs</b>	Action de sensibilisation et de connaissance
<b>depuis quand ?</b>	depuis quelques années
<b>descriptif sommaire</b>	Avec une commune rurale motivée en secteur bocager, mobiliser les habitants et les acteurs locaux pour réaliser l'inventaire participatif des haies et des arbres du territoire communal essentiellement en bord de voirie. Plusieurs réunions permettent de définir les objectifs de cet inventaire, la fiche de relevé de terrain et l'organisation des relevés. Prom'Haies assure le traitement des données sous SIG, et anime la définition d'un plan d'action ( plantation, mobilisation des agriculteurs, amélioration de l'entretien, classement...) Ces actions contribuent à la connaissance du patrimoine arboré, et à la sensibilisation (biodiversité, eau, paysage...) Plusieurs ont été réalisés avec un cofinancement régional TVB, nous bénéficions d'une aide de la Fondation de France <b>Partenaires : Région, Fondation de France</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Inventaires terminés : Usson, Jazeneuil, Adriers... Inventaires en cours : Oroux, Le Tallud, Gençay, St Laurent de Cérès, Theil-Rabier Perspective : demande d'un cofinancement régional pour 3 inventaires en 2019 ; Prémice d'un partenariat avec le CPIE de Coutières sur une méthodologie d'inventaires partagée

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui et Non selon les actions
	localisation sur le fond carto SRCE de toutes les plantations de haies PCAE carto présentée aux communes lors des inventaires participatifs et de nos interventions
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui et non selon les actions
	Oui, on essaie de tendre vers...mais les plantations reposent sur la demande volontaire des porteurs de projet. Nous pensons à PH, qu'il y a une place pour l'arbre dans tous les territoires et dans toutes les filières de production agricole. Non : Tout plan de gestion de haies à son intérêt même si le secteur n'est pas répertorié.

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
oui pour certaines actions de notre structure.

questionnaires envoyés par : [s.goguet@promhaies.net](mailto:s.goguet@promhaies.net) [contact@promhaies.net](mailto:contact@promhaies.net) [ulyse.j@wanadoo.fr](mailto:ulyse.j@wanadoo.fr)

## **Parcs naturels régionaux (PNR)**

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<p><b>La TVB du PNR ?</b> Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?</p>	<b>OUI</b>
<p>Si oui, depuis quand ?</p>	<b>2016-2017</b>
<p>Avez-vous rencontré des difficultés, pour prendre en compte le SRCE (ou l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine ?</p>	<p><b>Pas de difficulté particulière.</b> En outre, le Parc a fait le choix de développer une méthode propre, permettant une appréciation plus en phase avec l'échelle du territoire. Notamment du fait que les SRCE régionaux PdL et NA n'aient pas la même approche et que nous ressentions le besoin d'une déclinaison plus fine en lien avec les espèces et les habitats "enjeux TVB".</p>

Action 1 : Illustration des actions du parc en faveur de la TVB	
<p><b>objectifs</b></p>	<p>La caractérisation des continuités écologiques du territoire, la production (en cours) d'un guide des TVB destiné aux gestionnaires du Marais poitevin, la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration des TVb (plantation de haie, aménagement de milieu naturel, restauration de mares..., mais plus largement toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'action "Agriculture Environnement" : restauration de prairie naturelle, gestion de site, restauration de milieux naturels, programme LIFE Baie de l'Aiguillon, accompagnement des gestionnaires hydraulique en matière de continuité piscicole... Tout cela contribue à l'amélioration, la restauration, la création des continuités écologiques.</p>
<p><b>depuis quand ?</b></p>	<p>Depuis toujours. Avec une "entrée" continuités écologiques depuis 2015, 2016.</p>
<p><b>descriptif sommaire</b></p>	<p>Contenu, cf partie précédente. Les moyens : humains, une équipe d'une dizaine de personnes, naturalistes, géographes, conducteur de travaux... D'un point de vue financier, ce sont de l'ordre de 1 à 1,5 Million d'euros que le Parc consacre chaque année à la restauration, l'aménagement du milieu en faveur des continuités écologiques. Avec tous les acteurs concernés (communes, communautés de communes, d'agglomération, Département, Région, services de l'État, les associations de défense de l'environnement, les agriculteurs, les gestionnaires "hydrauliques"... L'action "spécifique TVB" est chiffrée à 100 000 euros en 2018 (animation et travaux).</p>
<p><b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b></p>	<p>Ce travail conséquent porte ses fruits depuis des années. Sans doute plus de 1 000 hectares de prairie naturelle restaurée, des linéaires de plantations conséquents, près de 150 mares restaurées ces dernières années... Le bilan comptable du travail du Parc est significatif. L'ambition serait désormais de développer les moyens techniques et financiers sur un programme spécifique TVB. Ambition "freinée" par la diminution des moyens financiers attribués au Parc par l'Etat... Les perspectives dépendront de notre capacité à mettre en œuvre nos projets.</p>

**Marais-Poitevin – suite**

<b>Action 2 :</b>	
<b>objectifs</b>	Argumentation espèces, milieu : Renforcement des populations, amélioration du contexte de circulation des espèces (chiroptères, loutres...), accès aux zones de reproduction (poissons migrateurs notamment)...
<b>depuis quand ?</b>	Depuis que le Parc agit en matière de restauration de milieu et de continuités écologiques. Depuis que le Parc existe, 1979, avec un engagement opérationnel fort depuis 1997... Programme spécifique TVB depuis 2012, avec une première opération initiée par la Région Pays-de-Loire "Contrat nature", et depuis 2015, 2016 au travers d'un programme TVB PNR.
<b>descriptif sommaire</b>	Concernant le programme spécifique, deux axes : - traduire l'enjeu TVB auprès des acteurs du territoire, en particulier dans le cadre des démarches urbanisme, - mettre en œuvre un programme opérationnel de restauration ou d'amélioration des continuités. 0.8 ETP consacré au projet. 100 000 euros en 2018. Ambition de 200 000 par an à compter de 2019.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	

**Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :**

<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
	Oui et non. La situation "interrégionale" du Parc avec 2 SRCE. Le fait que l'ensemble de la ZH soit globalement en cœur de biodiversité...
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui
	Oui, sur le principe sur la base de notre propre approche. En réalité, toutes les opportunités de restauration, d'aménagement de milieu sont traitées. Le choix des opérations retenues est plus guidée par les conditions de financement des opérations que par la priorisation écologique. On fait où on fait émerger des projets et quand on peut les financer.

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

Oui, clairement dans le sens où il nous a amené à développer une approche spécifique à l'échelle du Marais poitevin. Que des moyens humains et financiers identifiés à cet effet y sont consacrés.

**Les continuités écologiques dans les actions que vous menez**

<b>La TVB du PNR ?</b> Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?	<b>NON</b>
Si oui, depuis quand ?	

**Action 1 : Etudes pour le soutien de la trame verte sur la Vienne- amont,**

<b>objectifs</b>	Dépôt, sans succès, de deux candidatures au programme LIFE: "améliorer les continuités écologiques sur le Plateau de Millevaches, en créant de nouveaux outils et en ciblant les interventions". Ce dossier avait intégré à son diagnostic les réservoirs de diversité et les corridors du SRCE (important travail de synthèse cartographique). Dans la foulée, obtention d'un financement Agence de l'Eau sur le thème: "soutien à la trame écologique de la Vienne amont: développer des outils territoriaux, cibler les interventions".
<b>depuis quand ?</b>	Projet Agence de l'Eau: Avril 2017 à Juillet 2019.
<b>descriptif sommaire</b>	L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance uniquement le volet "études" porté au dossier de candidature (qui envisageait également une série d'actions opérationnelles. Deux volets sont étudiés: l'influence de l'ancienneté des massifs forestiers sur la diversité biologique observée dans les forêts feuillues (coléoptères et chauves-souris) & une analyse de la fonction de corridor pastoral que peuvent jouer les coupes à blancs de résineux (reptiles et arthropodes).
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Etudes en cours.

**Action 2 : élaboration d'un guide technique pour la gestion des corridors pastoraux et des réservoirs forestiers**

<b>objectifs</b>	Les résultats obtenus vont servir au Parc pour rédiger des guides techniques pour la gestion des corridors pastoraux et des réservoirs forestiers.
<b>depuis quand ?</b>	2017 à 2019 (phase études).
<b>descriptif sommaire</b>	Corridors pastoraux: - Etude de 40 coupes à blanc par échantillonnage des populations d'arthropodes. - Etude de 20 coupes à blanc par inventaire de reptiles. Réservoir forestier: - étude comparative de forêts anciennes et de forêts récentes du point de vue de leurs peuplements en coléoptères saproxyliques et en chauves-souris.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Terrain terminé. Détermination en cours.

**Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :**

<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui
	Localisation de parcelles stratégiques à contractualiser dans le dispositif Natura 2000 afin de reconnecter des habitats pastoraux entre eux. Apporter de l'information aux collectivités qui mettent à jour leurs documents de planification et d'aménagement.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui
	La carto du SRCE a servi de base aux réflexions préalables aux candidature au programme LIFE.

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

Oui.
------

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>La TVB du PNR ?</b> Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?	Oui
Si oui, depuis quand ?	
Avez-vous rencontré des difficultés, pour prendre en compte le SRCE (ou l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) ?	OUI – Changements d'échelles pour les déclinaisons documents d'urbanisme

Action 1 : Création de la réserve naturelle régionale « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »	
<b>objectifs</b>	RESERVE NATURELLE REGIONALE Le Parc naturel régional est gestionnaire, depuis fin 2015, d'une Réserve Naturelle Régionale, créée sur le secteur de la Haute-Vienne, sur des milieux de landes à bruyères. Les 7 sites concernent 40 hectares, sur lesquels une animation territoriale est menée. L'originalité de cette RNR est double : elle porte sur des habitats naturels et des espèces d'affinité atlantique, en limite d'aire de répartition et se compose d'un réseau de sites, et non un site unique, répondant ainsi tout particulièrement aux enjeux de préservation de trames vertes, en tant que réservoir de biodiversité et corridors écologiques. Une extension de landes à bruyères périgourdines, avec une 40aine de sites répertoriés, permettrait d'augmenter de 100 hectares ce type de milieux et de les intégrer dans la RNR.
<b>depuis quand ?</b>	Projet de Réserve Naturelle Régionale du « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin » du réseau de sites naturels remarquables de la partie Limousine du Parc : février 2011 Classement de la RNR : 20 novembre 2015 lors de la séance plénière du Conseil régional Désignation du PNR comme gestionnaire de la RNR : décembre 2017 Convention de gestion entre la Région et le PNR : Novembre 2017
<b>descriptif sommaire</b>	Partenaires : Région Limousin puis Région Nouvelle Aquitaine, 9 communes, 3 communautés de communes SEPOL (diagnostic busard Saint Martin), SEL (volet coléoptère), CEN Réserve Naturelle de France pour - Apporter une aide technique et juridique au gestionnaire pour la rédaction du plan de gestion et sa mise en œuvre ; - Mettre en réseau les gestionnaires de réserves et la circulation d'informations entre adhérents ; - Engager des démarches pour défendre et développer les réserves naturelles (évolution des textes réglementaires, moyens humains et techniques adaptés aux missions) ; - Faire connaître au grand public, élus et usagers, les réserves naturelles, leurs missions, leurs actions et leurs résultats.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Adhésion au réseau Réserve Naturelle de France : décembre 2016 Extension de la RNR en Dordogne : aide financière de la Région pour une étude préalable ( partenaires CEN, Région).

<b>Action 2 : Préservation de la bonne qualité de l'eau par des actions de restauration de la continuité écologique sur la Dronne Amont</b>	
<b>objectifs</b>	LIFE HAUTE DRONNE : Préservation de la bonne qualité de l'eau par des actions de restauration de la continuité écologique sur la Dronne Amont
<b>depuis quand ?</b>	Appel à Projet Ministériel 2012-2013 : Par l'opération « Démarches préparatoire à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne », le Parc Naturel Régional Périgord Limousin a mené des études sur 18 ouvrages prioritaires. Pour chacun des ouvrages, ces études ont permis de déterminer des scénarii de restauration. Ce projet a également permis de rencontrer l'ensemble des propriétaires et de mener une animation pour trouver un consensus vers des solutions pérennes de restauration de la continuité écologique. Programme LIFE Haute-Dronne : Juin 2014-Mai 2020
<b>descriptif sommaire</b>	Co-portage : PNRPL EPOC, Université de Bordeaux Partenaires : LIFE, Natura 2000, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Dordogne, Initiative Biosphère Dordogne, Préfet de la Région Limousin <a href="https://www.life-haute-dronne.eu/">https://www.life-haute-dronne.eu/</a> Résultats attendus : - rétablir la continuité écologique - Renouveler la population de Mulettes en Haute-Dronne - Acquisition de connaissance des zones favorable à l'espèce <i>Margaretifera margaretifera</i>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Axe 1 : restauration du milieu et des habitats sur le cours principal et affluents de la Haute-Dronne Premier inventaire en 2003 Fin 2017 : 12 ouvrages traités Fin 2019 : 5 à traiter Axe 2 : Soutien de la population par la mise en place d'élevage ex-situ de Mulette perlière Mise en place des locaux : juin 2016 Mise en service des installations : juillet 2016 Inauguration de la ferme aquacole : janvier 2017 Axe 3 : Amélioration des connaissances sur la biologie et l'écotoxicologie de la Mulette perlière Actions transversales : Monitoring Suivis physico-chimiques, suivis quantitatifs, suivis biologiques d'invertébrés, suivis de températures, suivis compartiment hyporhéique, suivi indicie IAM, suivi peuplement piscicole, suivis peuplements de Mulettes

<b>Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Non
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Non

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

# EPCI pour gestion de RNN

Nom de votre structure

SIAG RNN Courant d'Huchet

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
<b>Action 1 : Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs amphihalins dans le courant d'Huchet (Moliets et Maâ) – 40</b>	
<b>objectifs</b>	Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs amphihalins dans le courant d'Huchet (Moliets et Maâ) Espèces cibles: Anguille, Lamproie marine
<b>depuis quand ?</b>	2012-2014 : phase étude (MOA: Institution Adour) 2014-2016: phase travaux (MOA: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet)
<b>descriptif sommaire</b>	Remplacement des seuils existants par sept seuils franchissables par conception: - intervalle entre les seuils : environ 10 m ; - type de seuil : seuils en palplanches avec échancrure centrale ; - largeur des seuils : largeur du cours d'eau ; - chute à l'étiage : 20 cm max. La continuité écologique est assurée par la conception des seuils. Montant total des travaux: 450 413.15 € H.T. Maîtrise d'ouvrage: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet <b>Partenaires: Institution Adour, ONEMA, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Fonds Feder, Région Aquitaine</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Mise en service de l'aménagement le 24 février 2016 . Suivi des populations d'Anguille sur le bassin versant (Rau La Palue) dans le cadre du Réseau Anguille Adour et côtiers du Plan de Gestion Anguille depuis 2010 (MIGRADOUR).

Action 2 : Réaménagement du Barrage de la Nasse, ouvrage de régulation des eaux de l'étang de Léon – 40	
<b>objectifs</b>	Réaménagement du Barrage de la Nasse, ouvrage de régulation des eaux de l'étang de Léon, positionné à l'amont de son exutoire, le Courant d'Huchet (Léon). Obligation de transparence des ouvrages existants dans les cours d'eau classés en liste 2 (article L214-17 du CE) Espèces cibles: Anguille, Lamproie marine, Vandoise et Brochet.
<b>depuis quand ?</b>	2014-2020 (projet en cours)
<b>descriptif sommaire</b>	Projet d'aménagement d'un seuil muni d'un ouvrage mobile, suivi de 3 pré-barrages. Pour assurer la continuité écologique, les 4 seuils seront munis de systèmes de franchissement chacun: une échancrure profonde et une passe dédiée aux anguilles. Montant prévisionnel des travaux: 900 000 € H.T. Maîtrise d'ouvrage: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet <b>Partenaires: AFB, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe (Fonds Feder), Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Département des Landes.</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	2018: choix de la solution d'aménagement; 2019: conception du projet et dossier d'autorisation; 2020: travaux.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	Oui
	Le plan de gestion de la réserve naturelle du courant d'Huchet prend en compte les continuités écologiques définies dans le SRCE.
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	Oui
	Programmation et mise en œuvre d'actions de rétablissement du franchissement piscicole sur les obstacles du courant d'Huchet identifiés dans la Trame bleue.

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

Oui

questionnaire envoyé par :

m.courant.huchet@orange.fr

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Création (2016 – 2017) de passes à poissons multi espèces en parallèle des ouvrages hydrauliques existants de prise et d'évacuation de l'eau de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.</b>	
<b>objectifs</b>	Elles restituent la continuité écologique piscicole entre le canal des étangs du littoral girondin et la vaste zone humide de la réserve naturelle de Cousseau (plus de 500 ha). Les espèces phares sont : l'anguille qui utilise Cousseau comme zone de grossissement et le Brochet qui vient frayer sur le marais. Le réseau de fossés d'alimentation en eau à l'intérieur du marais a été prolongé, amélioré et mis en connexion avec ces nouvelles passes à poissons.
<b>depuis quand ?</b>	création en 2016 - 2017
<b>descriptif sommaire</b>	Ces passes à poissons ont été réalisées en partenariat et sous maîtrise d'ouvrage du SIAEBVELG (Syndicat de gestion des eaux du BV). <b>Partenaires : SIAEBVELG et tous les partenaires financiers habituels (AEAG, Département, Région, ...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Ouvrages opérationnels dès l'hiver 2017 - 2018 Une étude, réalisée par la fédération de pêche de la gironde, a été mise en œuvre au cours de l'hiver 2017-2018. Les résultats seront prochainement disponibles. Mais dès à présent nous pouvons affirmer que la remontée des poissons a été une grande réussite, toutes espèces confondues et plus particulièrement pour les Civelles. Une seconde année de suivi est programmée pour la saison 2019

questionnaire envoyé par :

mn-cousseau@wanadoo.fr

# Etablissements Publics territoriaux de Bassins (EPTB)

Nom de votre structure

EPTB Dordogne

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>Action 1 : Programme Initiative Biosphère Dordogne - travaux de restauration-renaturation écologique d'annexes hydrauliques à la rivière Dordogne</b>	
<b>objectifs</b>	travaux de restauration-renaturation écologique d'annexes hydrauliques à la rivière Dordogne (bras morts, chenaux secondaires) et de renaturation d'anciennes gravières.
<b>depuis quand ?</b>	2013
<b>descriptif sommaire</b>	Ce programme a permis de : - reconnecter des bras morts en travaillant sur les continuités latérales - améliorer les continuités latérales et longitudinales sur des anciens espaces industriels (16 hectares) en bord de rivière permettant de reconstituer des formations alluviales connectées entre l'amont et l'aval. L'action de renaturation de la gravière de Veyrignac inscrite au programme Initiative Biosphère Dordogne fait partie du recueil des initiatives pour la biodiversité de 2017
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Phase opérationnelle achevée 2013 à 2015 : programme de travaux 2015 à 2018 : suivi de la végétalisation, traitement des foyers d'espèces invasives, suivi faune

questionnaire envoyé par :

*f.moinot@eptb-dordogne.fr*

## ***Conseils départementaux***

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)	
<b>objectifs</b>	- préservation de réservoirs de biodiversité en intervenant sur des sites dont la richesse écologique est avérée et où s'exercent des pressions pouvant concourir à leur disparition.
<b>depuis quand ?</b>	ENS depuis 2009
<b>descriptif sommaire</b>	inscription de sites, acquisitions, études, plan de gestion, valorisation. <b>Partenaire : acteurs locaux (associations, propriétaires ...), les collectivités locales, l'ONF, les CREN, l'Etat (DDT, DREAL), la Chambre d'agriculture, Charente Nature, la LPO ...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	5 sites inscrits représentant 437 ha. 3 sites en prévision d'inscription d'ici la fin de l'année 2018. 10 sites supplémentaires en étude. Des études écologiques réalisées sur 6 sites. 1 plan de gestion.

Action 2 : aides à la reconstitution de trames vertes en milieu rural : haies, arbres et vergers	
<b>objectifs</b>	Reconstituer en milieu rural les trames vertes détruites dans les années 60 à 80 par les remembrements (projets présentés en comité technique haies en Charente et retenus au regard de leur intérêt pour la biodiversité, pour la préservation de l'eau et pour la qualité de paysages ruraux.
<b>depuis quand ?</b>	Plantations de haies : depuis 1992
<b>descriptif sommaire</b>	Plantations de haies : aide à la plantation de haies auprès des particuliers, associations et collectivités. <b>Partenaires : le CETEF, Prom'haies, la Chambre d'agriculture, la DDT, la fédération des chasseurs, le CAUE ...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Depuis 1992, 283 km de haies plantées dans le cadre de ce dispositif, soit en moyenne près de 11 km / an (17 km en 2017). Haies simples = 166 km, Haies doubles = 113 km, Haies triples = 4,4 km soit un Plus de 3000 élèves charentais (écoles et collèges) sensibilisés au rôle de la haie dans la cadre du programme pédagogique Haie'cole (coordonnée par Charente Nature)

Action 3 : Aménagements pour la transparence des ponts pour la protection du Vison d'Europe et de la petite faune semi aquatique	
<b>objectifs</b>	Protection du Vison d'Europe (espèce protégée) et de la petite faune semi aquatique
<b>depuis quand ?</b>	10 ans
<b>descriptif sommaire</b>	Lors de tous nos travaux de restauration de ponts, nous mettons en oeuvre des dispositifs (banquettes) permettant ainsi d'assurer la continuité de passage de la petite faune semi aquatique dont le Vison d'Europe. Cette action est menée systématiquement en relation avec la DDT, le technicien rivière et l'animateur Natura 2000 lorsqu'il y en a un. <b>Partenaires : DDT, techniciens rivières, animateurs Natura 2000</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Les équipements se font en fonction des besoins identifiés avec les autres acteurs cités précédemment et en fonction de nos opérations

les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : aménagements pour la transparence des ouvrages d'art – Vison d'Europe	
<b>objectifs</b>	Intégration, au cours des travaux de réfection d'ouvrages, de passages permettant aux mammifères semi-aquatiques de cheminer sous les ponts, sans risque de collision.
<b>depuis quand ?</b>	Depuis 2004
<b>descriptif sommaire</b>	Près de 25 ouvrages d'art ont ainsi été aménagés, dont trois ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 dans les communes de Germignac et de Prignac. En 2013, le Département a aussi bénéficié d'un appel à projet du Ministère en charge de l'Environnement pour le rétablissement de continuités écologiques en marais de Rochefort. Il porte sur l'aménagement expérimental de deux pontons flottants et la mise en place de 5 km de clôture petite faune pour neutraliser une portion de voie rapide entre Rochefort et La Rochelle. En 2017, les actions du Département ont été renforcées par le lancement d'un programme LIFE Nature « Vison et milieux naturels du bassin versant de la Charente » et la réalisation d'aménagements sur 33 ponts sur la Seugne, le Lary, le Palais et le Né (dans le cadre de mesures compensatoires liées à la LGV Tour-Bordeaux). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action (PNA) Vison <b>Partenaires : DREAL(financier), FEADER, Fond européen Life nature, LPO ...</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	59 ouvrages aménagés sur 1 297 ouvrages Départementaux Soit 4,55 % ouvrages transparent Objectif d'aménagement de 15 franchissements complémentaires dans le cadre du <b>programme LIFE</b> Vison d'Europe (2017-2022)

Action 2 : aménagements pour la transparence des routes – crapauduc	
<b>objectifs</b>	Mise en place d'un crapauduc entre la forêt de Suzac et le marais de Chenaumoine (Saint-Georges-de-Didonne) Selon les années, c'est entre 1000 et plus de 7000 crapauds qui sont ainsi capturés puis relâchés vivants, ce qui donne une idée de l'ampleur du phénomène, qui, à ce niveau, est relativement unique dans le Département. A titre de comparaison, les plus importants phénomènes de migration connus en France concernant près de 10 000 individus. La population de la forêt de Suzac est qualifiée d'importance nationale (OBIOS), ce qui justifie l'aménagement d'un dispositif de franchissement pérenne, qualifié de « crapauduc ».
<b>depuis quand ?</b>	Depuis 7 ans, un dispositif de sauvetage temporaire (bâche tendue le long de la route et seaux enterrés), qualifié de « crapaudrome » est mis en place dans le cadre d'un chantier école avec le lycée du Petit Chadignac à Saintes, coordonné par le Pôle-nature du parc de l'estuaire à St Georges de Didonne.
<b>descriptif sommaire</b>	L'opération consisterait à aménager la route départementale RD145, en entrée d'agglomération de Saint-Georges de Didonne. Le linéaire concerné est de près de 500 mètres linéaires de retenue en PVC longitudinales à la route pour 3 tunnels positionnés en fonction des principaux axes de migration observés et tenant compte des contraintes liées aux réseaux enterrés (électricité, gaz...) identifiées dans le cadre d'étude géotechnique conduite en 2017 par le Département. 6 passages canadiens, reliés aux retenues en PVC, ont été prévus afin de capter les crapauds qui arriveraient depuis les chemins et accès aux propriétés privées
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	dossier technique prêt (stade AVP). recherche de co-financement en cours. un co-financement avait été fléché sur l'axe 5 du Feder, pour lequel il n'est plus possible de déposer de nouveaux dossiers depuis fin septembre 2018 (dossier finalisé mais pas déposé) Aussi, la mise en oeuvre des travaux, initialement envisagée fin 2019, est reportée ultérieurement quand le plan de financement sera complet.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Aménagement d'un passage pour les mammifères aquatique sous une route Départementale	
<b>objectifs</b>	Aménagements pour remédier aux collisions routières avérées avec des mammifères aquatiques sur la RD2, à Saint Just
<b>depuis quand ?</b>	travaux réalisés en 2017
<b>descriptif sommaire</b>	Etude, visite de chantiers similaires en Gironde. Volonté de commencer par un chantier pilote pour essayer d'amorcer un programme plus vaste sur le BV de la Dronne. Le financement de l'Agence de l'Eau a été déterminant car les travaux étaient d'un montant assez élevé (mise en place d'une buse sèche et d'une palissade sur un linéaire assez important) <b>Partenaire : syndicat de la Dronne qui gère la ZH à proximité immédiate, Agence de l'eau Adour Garonne (financement suit eà appel à projet)</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Travaux réalisés. Mise en œuvre d'une convention avec le syndicat de la Dronne pour un entretien de la végétation spécifique, non compatible avec l'entretien routier. Mise en place d'un piège photo avec le CEN pour le suivi. L'étude d'un programme sur le BV Dronne figure en bonne place dans le projet de programme pluriannuel du syndicat de la Dronne, en cours d'étude.

Action 2 : étude de l'effacement d'un seuil en rivière liste 2, sur une propriété du Département (Moulin Dufour aux Eyzies)	
<b>objectifs</b>	Effacement du seuil Signature d'une convention d'opération coordonnées avec les autres propriétaires, sous animation du syndicat de la Vézère.
<b>depuis quand ?</b>	2017
<b>descriptif sommaire</b>	Pôle International de la Préhistoire Étude pour l'effacement total du seuil du Moulin Dufour et travaux d'accompagnement pour éviter l'érosion, maintenir les berges etc... <b>Partenaires : syndicat de la Vézère</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	L'étude s'est réalisée en 2017-2018; l'engagement du Département pour les travaux se fera fin 2018 - délais pour finir l'opération 2023. L'avant projet est réalisé dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage commune portée par le syndicat de rivière. Le Département prévoit de réaliser une étude géotechnique en 2019 pour terminer les études de projet et programmer les travaux dès obtention des financements et des autorisations réglementaires.

Action 3 : aménagement d'un radier sous route départementale pour continuité rivière	
<b>objectifs</b>	Convention avec le syndicat de la Dronne pour l'aménagement du radier d'un pont sous route départementale, et ainsi supprimer cet obstacle (petite continuité - hors liste 2)
<b>depuis quand ?</b>	2017
<b>descriptif sommaire</b>	Sous la RD 708 à Rudeau Ladosse : réalisation d'une rampe en enrochement et de déflecteurs à barettes pour faciliter les déplacements des poissons. Financement des travaux dans le cadre de l'aide aux travaux en rivières par le Département. <b>Partenaires : syndicat de la Dronne</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Travaux réalisé en 2017 par le syndicat avec autorisation du service des routes du Département Globalement, le Département facilite les aménagements des ouvrages routiers dès lors qu'ils font obstacles aux continuités écologiques et fait appel aux collectivités quand il y a un programme d'actions identifié. Il s'appuie aussi sur la cellule rivière (CATERZH) au sein de ses services pour ses propres travaux et finance avec un bonus les actions des collectivités en milieux aquatiques dès lors qu'il y a une plus value environnementale.

## Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

Action 1 : Stratégie foncière ENS	
<b>objet et objectifs</b>	Stratégie foncière ENS. Action du Schéma départemental des ENS (SDENS) Objectif : participer, en maîtrise d'ouvrage directe et en partenariat avec les collectivités et d'autres opérateurs fonciers, à la préservation de réservoirs de biodiversité et à la construction ou au maintien de corridors écologiques.
<b>depuis quand ?</b>	
<b>descriptif sommaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre la procédure ZPENS : information, sensibilisation des élus, des propriétaires, des notaires etc...</li> <li>- Développer les outils de connaissance et d'analyse : grille de critères aux fins de hiérarchisation, visites terrain, inventaires faune flore.</li> <li>- Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée à chaque site privilégiant une démarche consensuelle et une complémentarité avec les principaux opérateurs fonciers (<b>Conservatoire du Littoral - partenaire</b>).</li> <li>- Lancer une démarche d'animation foncière sur certains secteurs à enjeux forts.</li> <li>- Assurer la cohérence entre cette politique et les politiques de planification mises en œuvre par les collectivités territoriales.</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre</li> </ul>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Aujourd'hui 16 792 ha en ZPENS; perspective 25000 à 28000 ha en 2024.

Action 2 : Plan Départemental d'Action en faveur des milieux aquatiques (PADMA)	
<b>objectifs</b>	4 objectifs stratégiques - développer la connaissance sur les milieux aquatiques. - intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire - préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques et favoriser les continuités écologiques et sédimentaires. - faire connaître et sensibiliser aux milieux aquatiques.
<b>depuis quand ?</b>	
<b>descriptif sommaire</b>	
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	30 techniciens rivières. Perspective : couverture complète du territoire en maîtrise d'ouvrage 2022. 2 ETP en 2018, 4 en 2019

Action 3 : Faire du Département une collectivité exemplaire dans l'application de la séquence ERC	
<b>objectifs</b>	Sensibilisation et accompagnement des directions maître d'ouvrage afin de minimiser les impacts environnementaux des projets d'aménagement ou d'infrastructure.
<b>depuis quand ?</b>	2018
<b>descriptif sommaire</b>	Identification par territoire des trames vertes et bleues fonctionnelles. Croisement des trames et des politiques et actions publiques en faveur des milieux naturels. Identification par territoire des principaux impacts cumulés entre les projets. Proposition de terrains éligibles pertinentes pour favoriser l'additionnalité des actions, la mutualisation des mesures compensatoires et le renforcement des cohérences écologiques. Étude des modalités à mettre en œuvre pour sécuriser le foncier : achat, bail emphytéotique, conventionnement... Appui à l'élaboration du cahier des charges des plans de gestion pour atteindre les objectifs écologiques fixés en collaboration avec les partenaires experts : CBNSA, OAFS, associations naturalistes... Identification des moyens et acteurs adaptés aux mesures de compensation : acteurs du monde agricole ou sylvicole, associations gestionnaires, etc. Coordination de la gestion et du suivi des mesures compensatoires avec les politiques de préservation des milieux naturelles actives sur le territoire concerné.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	en 2018 Etat des lieux, diagnostic de l'action départementale. en 2019 Accompagnement en amont des directions sur certains projets : collèges, infrastructures

## Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

Action 1 : accompagnement des porteurs de SCOT pour la déclinaison du SRCE	
<b>objectifs</b>	Prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme et déclinaison du SRCE dans les SCoT.
<b>depuis quand ?</b>	2012 : étude occupation du sol 2014-2017 : accompagnement des SCoT du Département
<b>descriptif sommaire</b>	2012 : réalisation d'une cartographie des zones naturelles et semi-naturelles permettant d'identifier les ensembles naturels et corridors écologiques du département. Transmission de cette cartographie aux porteurs de SCoT pour l'élaboration des TVB locales, dans le cadre du Porter à connaissance. 2014 à 2017 : participation aux groupes de travail thématiques des SCoT en partenariat avec le CAUE des Landes. <b>Partenaire: CAUE ,structures porteuses de SCOT</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Action achevée. Tous les SCoT ont identifié leurs TVB. Actualisation de la cartographie des milieux naturels prévue en 2019-2020.

Action 2 : Programme départemental de préservation des lagunes des Landes de Gascogne.	
<b>objectifs</b>	Accompagnement des propriétaires publics et privés pour la préservation et la restauration d'un réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE.
<b>depuis quand ?</b>	2011- 2018
<b>descriptif sommaire</b>	Le programme a vu le jour dans le cadre d'un appel à projet de l' <b>Agence de l'Eau Adour Garonne (partenaire financier)</b> . Il comporte trois volets : -la sensibilisation et l'animation d'un réseau de partenaires institutionnels et privés concernés par les lagunes : ils ont été impliqués dans le comité de pilotage du programme et dans l'organisation de journées techniques et tables-rondes. <b>Partenaires : Centre de la propriété forestière d'Aquitaine, Chambre d'agriculture des Landes, Office National des Forêts, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, Union Landaise de la Défense de la Forêt contre les Incendies, Parc naturel Régional des Landes de Gascogne, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, agence de l'Eau Adour-Garonne.</b> -la préservation et la restauration d'un réseau de lagunes au sein du massif forestier : diagnostics écologiques, propositions d'un programme de travaux si nécessaire, accompagnement des travaux, chantiers écoles menés avec les <b>lycées agricoles des Landes et de Bazas en Gironde (partenaires)</b> , mise en place de suivis écologiques. - la sensibilisation du public et notamment des scolaires aux enjeux de préservation des lagunes : création de supports pédagogiques.
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Premier programme 2011-2014 réalisé. Deuxième programme 2014-2018 en cours d'achèvement. Bilan en 2018 : - animation du réseau de partenaires : 7 journées techniques et tables-rondes. Un comité de pilotage par an. - sites protégés : 38 lagunes privées et 28 lagunes communales ont été expertisées, 43 ont bénéficié de travaux conservatoires ou de restauration, 18 chantiers école ont été menés sur les lagunes. - sensibilisation : des outils pédagogiques ont été réalisés : 3 séries de posters, un stand-exposition, des maquettes pédagogiques et un film qui sera présenté en janvier 2019 dans le cadre des JMZH. 22 animations grand public ont été organisées, 15 classes de 5 collèges se sont impliquées dans le projet d'écriture collective Petits contes des lagunes;. Un questionnaire d'évaluation du deuxième programme a permis de montrer que 93 % des participants sont satisfaits du programme parce qu'il répond aux enjeux du territoire et de biodiversité du massif forestier. Un troisième programme est à l'étude avec l'agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme.

Action 3 : Etude globale de rétablissement du franchissement des ouvrages prioritaires du Département	
<b>objectifs</b>	Etude globale de rétablissement du franchissement des ouvrages prioritaires du Département des Landes (restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau landais).
<b>depuis quand ?</b>	2011-2015: étude globale Depuis 2016: phase opérationnelle pour engager les travaux
<b>descriptif sommaire</b>	<b>Etude réalisée en maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour.</b> <b>Partenaires : Etude cofinancée par l'Agence de l'eau, l'Europe, la Région, le Département des Landes et les propriétaires d'ouvrages privés (contribution forfaitaire).</b> <b>Partenariat technique associant l'AFB (ex-ONEMA).</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	2011-2015: étude globale Depuis 2016: phase opérationnelle Travaux entrant en phases opérationnelles pour différents ouvrages notamment dans le cadre de démarches groupées à l'échelle d'un même bassin versant. Recherches des maîtres d'ouvrages et des plans de financement de chaque opération. Approche mutualisée de définition des travaux pour 36 ouvrages prioritaires permettant à terme de reconquérir la continuité écologique sur près de 400 km de 19 cours d'eau.

Nom de votre structure

Conseil départemental de la Vienne

les continuités écologiques dans les actions que vous menez

<b>Action 1 :Site ENS de FONTOU (commune de Payré): mise en place d'un plan de gestion améliorer la fonctionnalité de la zone humide et des cours d'eau et ouverture au public</b>	
<b>objectifs</b>	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif, autant que faire se peut, de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
<b>depuis quand ?</b>	2011
<b>descriptif sommaire</b>	diagnostic écologique 2011 (Vienne Nature et LPO) 2018 :Etude du fonctionnement de la zone humide réalisée par un bureau d'études &quot;RIVE Création d'un premier sentier d'interprétation (2017-2018) accessible PMR (300 m) ; création d'un second sentier (2019) ; travaux de restauration de la zone humide (2019/2020) ; finalisation sentier (2020) <b>Partenaires principaux : commune de Payré, syndicat des vallées du Clain sud, communauté de communes du civraisien en Poitou, fédération de pêche,DDT, Agence de l'eau, associations environnementales (LPO, Vienne Nature)</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Ouverture au public d'une partie du site en 2018 ; attente du résultat de l'étude de fonctionnement de la zone humide fin 2018 pour déterminer les travaux de restauration de la zone humide (2019-2020)

<b>Action 2 : site ENS du domaine du Léché (commune de Saulgé): mise en œuvre d'un plan de gestion de la zone humide afin d'améliorer son fonctionnement et protéger sa biodiversité</b>	
<b>objectifs</b>	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif autant faire se peut de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
<b>depuis quand ?</b>	2015
<b>descriptif sommaire</b>	Site comprenant : (95 ha de prairies et 2 étangs (Beaufour 30 ha et petit Léché 3 ha) Création de 1km de haies de 2015 à 2016 ; Restauration d'une mare en 2016 ; Vidange annuelle des étangs depuis 2015 pour le Léché Etude diagnostic écologique en 2017 par LPO et Vienne Nature Étude du fonctionnement du bassin versant 2017 : fédération de pêche Plan de gestion réalisé en 2018 par le CREN  <b>Partenaires : commune de Saulgé, agriculteur en BRCE, communauté de communes de Vienne et Gartempe, fédération de pêche, DDT, Agence de l'eau, associations environnementales (LPO, Vienne Nature) , CREN (gestionnaire), fédération de Chasse</b>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	mise en œuvre du plan de gestion à partir de 2019-2024 ; étude de fonctionnement de la zone humide 2019-2020 ; travaux de restauration de l'étang de Beaufour (digue, ...) pour 2021 ; création de mares 2020-2024 ; ouverture raisonnée au public 2022

<b>Action 3 : Site ENS du Bois de la Loge (commune de Pouillé): mise en place d'un plan de gestion afin d'améliorer la fonctionnalité d'une lande à bruyère vagabonde et ouverture au public</b>	
<b>objectifs</b>	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif autant faire se peut de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
<b>depuis quand ?</b>	2011
<b>descriptif sommaire</b>	Diagnostic écologique 2011 ; plan de gestion mise en œuvre en 2014 : - ouverture de la clairière pour favoriser le développement de la bruyère vagabonde en 2014 - restauration d'un espace de dépôt de matériau en espace naturel (plantes rudérales) - ouverture au public en 2015 avec création de deux chemin d'interprétation dont un accessible PMR (700 m) et d'une mare
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	Augmentation de la présence de la bruyère vagabonde, Mise en œuvre d'un second plan de gestion 2019-2024.

## Office national des forêt (ONF)

**1- Présenter les actions, programmes, plans, outils, mis en œuvre, qui contribuent à la préservation ou restauration des continuités écologiques régionales, et des enjeux associés, définies dans le SRCE, ou dans l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine**

*Les réponses peuvent être très synthétiques et renvoyer vers des sources plus détaillées disponibles pour le public*

*Vous pouvez décrire des actions supplémentaires en dupliquant les encarts*

### **Action/ programme/ plan/ outils 1 :**

**Objet et objectifs :** actions en faveur des milieux associés à la forêt : landes, milieux humides

Extraction des bois, mise en place de clôtures pour pacage par ovins ou par bovins

En Forêt de la Comcom de Bourgneuf-Royère de Vassivière, forêt du GSF de Royère, forêt domaniale de Longeyroux, de Sédières

**Période de mise en œuvre :** opérations réalisées de 2014 à 2018

**Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :**

Opérations à mener avec les propriétaires en liaison avec le PNR de Millevaches et le Conservatoire du Littoral de manière à maintenir un financement pérenne et à fidéliser les bergers et les parcours des troupeaux dans l'année

**Evaluation du résultat :**

Certaines de ces opérations supposent la mise en place d'équipements d'accueil du public afin que ce dernier bénéficie des nouveaux paysages créés.

Dans le cas de la FD de Sédières, les moutons se sont substitués aux vaches qui avaient quitté l'enclos sans doute effarouchées par des bruits générés par des manifestations proches de l'étang de La Prade

**Perspectives :**

Faire en sorte que ces espaces continuent à être pâturés (turnover des bergers et des exploitants) et que les clôtures soient entretenues

### **Action/ programme/ plan/ outils 2 :**

**Objet et objectifs :** Préservation des continuités rivulaires ou alluviales favorables aux espèces sensibles à la fragmentation associée aux espaces de vallées alluviales /cours d'eau

Exploiter les arbres dans les zones humides de manière à éclairer les cours d'eau, assurer la continuité de la ripisylve d'amont en aval

**Période de mise en œuvre :** 2018, 2019

**Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :**

Restauration de ripisylve en FD de Chaud, travaux d'exploitation et d'amélioration en bord de rivière, plantation d'aulnes afin d'assurer la continuité de la ripisylve dans le cadre d'un chantier « Sources en action », travaux réalisés dans le cadre du programme « Sources en action » en liaison avec le PNR de Millevaches et l'EPTB Vienne Amont

**Evaluation du résultat :** opération non achevée

**Perspectives :** plantations d'aulnes prévues en 2019

### **Action/ programme/ plan/ outils 3 :**

**Objet et objectifs :** promotion d'une sylviculture durable, favorisant les îlots de vieillissement, préservant les forêts à dominante de feuillus, en s'appuyant sur les outils existants : aménagements, DRA-SRA

**Période de mise en œuvre :** 2014 à 2018 dans les forêts concernées dans les programmations d'aménagements à raison de 1 800 ha /an

**Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :**

Prise en compte de la matrice des aménagements et des aménagements synthétiques validés par le Ministère de l'Agriculture prenant en compte ces aspects mais aussi la préservation des ressources en eau soit les contenus des arrêtés de préservation des captages d'eau potable

**Evaluation du résultat :** prise en compte dans les aménagements des contenus des Docobs en zone Natura 2000, des prescriptions énoncées pour les sites classés et inscrits et pour les captages d'eau (dans les périmètres de protection), mention des clauses particulières dans les articles de vente de bois en particulier clauses rapaces dans la ZPS de Millevaches

**Perspectives :** prise en compte via le SIG de nids de rapaces hors zone gérée mais à proximité de zones gérées ce qui peut entraîner un dérangement des oiseaux

## **2- Utilisation du SRCE (ou de État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) ?**

*La contribution de vos actions à la préservation ou restauration des continuités régionales (et enjeux espèces associés) identifiées par les SRCE, peut être variable selon l'attention portée aux SRCE pour définir ou mettre en œuvre l'action.*

**2.1 Le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) est-il utilisé comme élément de référence pour orienter les objectifs ou le contenu de vos actions/ programmes/ plan / outils ?**

**Non** *Justifier ou illustrer : les références sont autres c'est la présence d'espèces ou d'habitats, de sites classés ou inscrits, d'une législation qui prévalent*

**2.2 Le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) est-il utilisé comme référence pour prioriser des objectifs, des actions ou des projets soutenus...par ces programmes / plans/ outils ?**

**Non** *Justifier ou illustrer : les priorisations d'objectifs , d'actions relèvent d'une analyse préalable de données environnementales*

**2.3 Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre politique d'intervention pour y intégrer les enjeux de continuités écologiques (ou TVB) ?**

*Pas vraiment*

## **3- Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?**

*L'écoute des gestionnaires de milieux naturels*

# Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

## Action 1 : Agrément des Documents de Gestion Durable

### **Objet et objectifs :**

Cette activité, en hausse constante, contribue au développement d'une sylviculture durable et au maintien des continuités (pérennité de la ressource forestière). Elle concerne aussi, en fonction des particularités locales, les actions concernant la diversité des peuplements, la préservation des forêts à dominante de feuillus, les forêts de pente et, dans une certaine mesure, les forêts âgées) puisque les documents de gestion durable sont agréés en application des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole. Ces documents cadre, approuvés en 2005 dans les trois anciennes régions, intègrent la multifonctionnalité des forêts (documents consultables à l'adresse suivante : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-documents-de-gestion-durable-psg-cbps-rtg/n:2392>). Des déclinaisons spécifiques pour les sites Natura 2000, sous forme d'une annexe aux SRGS, sont en vigueur dans les départements 16, 17, 79, 86, 19, 23 et 87. Les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire font alors l'objet d'une prise en compte spécifique.

Période de mise en œuvre : 2016 - 2017

Suite à la fusion des régions, les statistiques sur les DGD ne sont consolidées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine que pour 2017. Il est impossible, dans un délai aussi court de procéder à cette consolidation pour les années précédentes.

Au 31 décembre 2017, 894 000 ha de forêt privée sont dotés d'une garantie de gestion durable avec 7 200 Plans Simples de Gestion (PSG) pour 800 000 ha et 10 900 codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour 94 000 ha.

En 2017, 644 PSG ont été agréés pour 72 000 ha et 590 nouvelles adhésions au CBPS ont été enregistrées.

Parmi les 644 PSG, 272 documents ont fait l'objet d'un agrément spécifique pour des zonages de protection (essentiellement Natura 2000). Ils représentent 46 000 ha.

La progression des surfaces dotées d'une garantie de gestion durable est de 22 135 ha sur l'année 2017.

La surface de forêt privée gérée suivant un document de gestion durable représente 30% des surfaces sous DGD au niveau national. La région Nouvelle-Aquitaine représente 21% de la surface forestière privée française.

Rapport d'activité disponible à cette adresse : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/le-role-du-crpf/n:2388>

Fin 2015, les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin comptabilisaient 6 585 PSG pour 792 000 ha et 12 760 adhérents au CPBS pour 138 000 ha.

**Descriptif** sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Le public cible est l'ensemble des propriétaires de forêts privées (91% des surfaces forestières, soit environ 2,3 millions d'ha et 250 000 propriétaires de plus de 1 ha.)

Le CRPF Nouvelle-Aquitaine dispose, pour mener les missions qui lui sont confiées par le Code Forestier (art. L221-1) d'un effectif de 54 titulaires correspondant à 48,4 ETP.

Le conseil de centre du CRPF, composé de 30 personnes dont 28 propriétaires titulaires d'un DGD élus par les propriétaires de plus de 4 ha, agréé les DGD.

Les DDT(M) effectuent un contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau sur l'instruction des DGD. Elles contrôlent l'application des programmes de coupes et travaux pour les documents agréés. Le préfet est représenté aux réunions du Conseil de Centre du CRPF.

Des réunions spécifiques sur le sujet de la biodiversité ont été organisées.

Des agréments spécifiques pour les sites Natura 2000 sont réalisés.

### **Evaluation du résultat :**

Le taux de couverture DGD en Nouvelle-Aquitaine est supérieur à la moyenne nationale.  
La surface totale sous DGD est en progression.  
Au sein des DGD, la surface sous PSG est en progression.

### **Perspectives :**

Si les moyens dédiés à l'accompagnement des propriétaires forestiers, qu'ils soient permanents ou temporaires, sont conservés : des marges de progrès existent malgré un résultat déjà supérieur à la moyenne nationale

## **Action 2 : Documents de planification**

### **Objet et objectifs : Intervention du CRPF dans l'aménagement du territoire.**

Période de mise en œuvre : 2011 - 2016 – Région Aquitaine – chiffres non disponibles en 2017 pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel : l'avis du CRPF est requis pour les documents d'aménagement du territoire qui entraînent une réduction des espaces boisés, qu'ils soient publics ou privés. Le CRPF fournit un avis simple, dans un délai de 3 mois. En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable.

En 2016, le CRPF Aquitaine a reçu 108 demandes d'avis pour des PLU et PLUi (approbation, révisions, modifications, mises en conformité). Le nombre de cartes communales est très réduit (inférieur à 10).

En 2015, le CRPF a reçu 46 demandes d'avis pour des PLU et 14 pour des cartes communales.

En 2014, 77 demandes pour des PLU et 20 pour des Cartes communales.

En 2013, 105 demandes d'avis pour des PLU et 43 pour des cartes communales.

En 2012, 110 demandes d'avis pour des PLU et 46 pour des cartes communales.

De 2011 à 2016, le CRPF Aquitaine a participé à 17 démarches d'élaboration de SCOT et à l'étude d'impact pour la ligne LGV – GPSO.

Depuis 2016, le CRPF participe activement aux travaux du SRADDET.

### **Descriptif sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :**

L'action consiste à formuler un avis sur la réduction des espaces boisés dans le cadre des documents de planification et, plus largement, sur l'impact du document sur l'aménagement rural dans le champ de compétence de l'établissement. Le taux de réponse est moyen à faible en raison de l'absence de moyens disponibles à hauteur des enjeux. Le CRPF Nouvelle-Aquitaine a mis en place une stratégie visant à privilégier les documents cadre (SCOT) et de grande ampleur (PLUi) ainsi que les secteurs présentant de forts enjeux sur la forêt privée.

Les moyens disponibles sont très réduits : 2 ETP sur Nouvelle-Aquitaine en 2017, dont 1 ETP (correspondant à 2 ½ postes) assurés par du personnel temporaire.

Le public cible sont les collectivités, les bureaux d'étude spécialisés et les services administratifs concernés.

Partenariat avec les membres des CDPENAF mises en place fin 2014. Le CRPF n'est pas membre de la CDPENAF.

Guide sur la prise en compte des forêts privées dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

**Evaluation du résultat :**

Non évaluable. Pas de retour sur la prise en compte des avis lorsqu'ils sont formulés.

**Perspectives :**

Pas de perspective possible.

Précarité et faiblesse des moyens.

Stratégie inchangée.

**Participation aux travaux du SRADDET.**

**Action 3 : Protection des massifs forestiers (action non prévue par les SRCE ou documents en tenant lieu mais nécessaire à la gestion durable, au maintien des continuités écologique ainsi qu'à la diversité des peuplements.)**

**Objet et objectifs :** Différentes menaces biotiques et abiotiques pèsent sur les massifs forestiers. Ces menaces sont identifiées dans le Plan Régional de la Forêt et du Bois (en cours d'élaboration par la DRAAF) pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Le CRPF intervient notamment dans le réseau de surveillance de la santé des forêts, coordonné par le Département Santé des Forêts.

Le CRPF intervient sur le risque feu de forêt, en appui aux organismes de la Défense des Forêts Contre l'Incendie, notamment dans l'élaboration des Plans Départementaux ou Interdépartementaux de Protection des Forêts Contre l'Incendie (16, 17, 33-40-47-24 en cours d'élaboration, 64 en cours d'élaboration) et leur traduction dans les documents d'aménagement du territoire (cf. action 2).

Le CRPF intervient sur le risque de dommage par le gibier : observatoire régional des dégâts de gibier, participation aux commissions départementales de plan de chasse et à la commission régionale paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique.

D'autres actions concernent les dégâts climatiques : changement climatique, tempête, sécheresse. Elles sont partiellement intégrées dans les travaux du SRADDET ou ne relèvent pas de travaux institutionnalisés.

**Période de mise en œuvre :** missions de l'établissement (pas de période)

**Descriptif sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :**

Participation au réseau des correspondants observateurs du Département Santé Forêt : 13 correspondants (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets> ).

Participation à deux projets Sylvaune (Médoc 33 et Moulières 86)

Participation aux 12 réunions des commissions départementales de plan de chasse annuelles.

**Evaluation du résultat :**

Evolution des signalements de dégâts de gibier sur l'observatoire

(<https://cartogip.fr/applications/degatgibier/index.php/statsPerYear> ). Ces signalements concernent des jeunes peuplements (écorçage, abrouissements, frottis).

Avant 2014 : 298 (4258 ha) ; 2015 : 386 (3244 ha) ; 2016 : 372 (2812 ha) ; 2017 : 488 (3726 ha) ; 2018 : 457 (2962) ha.

Passage à la grande région en 2017.

Amélioration de l'agrégation et transparence des données sur les plans de chasse.

**Perspectives :**

Action dont l'importance est sans doute amenée à se renforcer

**2- Votre utilisation du SRCE (ou de État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) :**

**Avez-vous utilisé le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) comme élément de référence pour orienter les objectifs ou le contenu certaines de vos actions ?**

**Non**            *Justifier ou illustrer : \_Le document est un document d'aménagement du territoire.*

Au-delà de sa portée réglementaire, l'échelle d'analyse et de représentation graphique n'est pas adaptée à la gestion des fonds ruraux.

## **Annexe 4b**

### **Fiches actions issues de recherche documentaire**

#### **Fiches de présentations :**

**ONCFS - IGN** - Elaboration d'un dispositif national de suivi des bocages

**Agglomération de Limoges** - Identification de la trame noire de l'agglomération de Limoges

**Pôle d'Equilibre du Territoire Rural du Pays Ruffécois** - Une démarche partagée pour améliorer la biodiversité et les continuités écologiques

**Parc national des Pyrénées** - Programme Adap'ter de caractérisation de la TVB sur le territoire du Parc national

**Bordeaux métropole** - BiodiverCité pour un aménagement écologique de Bordeaux Métropole

**Agglomération de Limoges** - Ceinture maraîchère de l'agglomération de Limoges

**Conseil départemental de la Gironde** - Plan d'action départemental en faveur des milieux aquatiques

**Région Nouvelle-Aquitaine** - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et Appel à projet (AAP) TVB 2018

**Fédération départementale des chasseurs des Landes** - Régénération naturelle assistée des bords de chemin

<b>Action : Elaboration d'un dispositif national de suivi des bocages</b>	
<b>objectifs</b>	<b>suivi quantitatif et qualitatif des bocages de France</b> Dans le cadre de l'orientation des politiques agricoles (agroécologie, agroforesterie) et de la politique de Préservation des continuités écologiques, qui devront se traduire localement dans les documents d'urbanisme ou dans les documents relatifs à la gestion de l'eau, il devient nécessaire de disposer d'informations quantitatives et qualitatives sur les bocages et les haies.
<b>depuis quand ?</b>	<b>Le dispositif national de suivi des bocages a été mis en place en 2018 pour une cartographie des trames bocagères issue de données de référence situées entre 2006 et 2018. la couche de référence nationale sera disponible fin 2019.</b>
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Des initiatives locales d'inventaire et de description des bocages existent déjà. Cependant, collectées sans harmonisation, ces données se révèlent inadaptées à des échelles plus larges. Un cadre national de production de ces données s'avère utile car elles intéressent des acteurs très divers (collectivités territoriales, Parcs Naturels Régionaux, etc.). Elles permettront ainsi de réelles comparaisons entre les territoires, comparaisons nécessaires à l'orientation et à l'évaluation des politiques publiques à l'échelle nationale. L'ONCFS et l'IGN associent leurs expertises respectives sur les habitats de la faune sauvage, la biodiversité et la géomatique pour développer la description des trames bocagères sur l'ensemble du territoire et la caractérisation des territoires bocagers.</p> <p>Les premiers résultats de ce projet seront une couche nationale de référence du linéaire de haies et une carte des territoires bocagers de France métropolitaine, construite sur la base de critères objectifs liés au type de paysage (densité et connectivité des haies, occupation du sol...).</p> <p>Pour les territoires bocagers ainsi définis, un protocole de suivi in situ de la qualité écologique du bocage, par échantillonnage, sera mis en place.</p> <p>La représentation des linéaires de haies à une échelle fine sera réalisée à partir des maillages de haies issus de la BD TOPO® de l'IGN (<b>photo aériennes datant de 2007 à 2014 pour les départements de Nouvelle-Aquitaine</b>) et du Registre Parcellaire Graphique (surfaces non agricoles), sous forme d'une base de données vectorielles homogène, composée d'objets linéaires pour favoriser les utilisations avancées en géomatique appliquée à l'écologie des paysages. Cette couche d'information de référence sera produite département par département pour l'ensemble du territoire métropolitain. <b>Malgré une échelle de production fine, certaines haies (jeunes surtout) peuvent être oubliées ; cette couche n'exclue pas un travail de terrain pour des projets locaux.</b></p> <p><b>Partenaires financiers : Ministère de l'agriculture, Ministère en charge de l'écologie, Agence française pour la biodiversité (AFB), ADEME</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>La carte de référence nationale sur les trames bocagères (linéaires de haies) devrait être produite courant 2019.</p> <p>Le protocole de construction de la carte des bocages de France sera finalisé en 2019, pour de premières productions, sur certaines régions test à partir de 2020. A partir de ces cartes, un plan d'échantillonnage sera mis en place sur chaque zone et un protocole harmonisé sera mis en place avec les acteurs de terrain pour le suivi qualitatif.</p>

Source / lien à consulter : <http://www.polebocage.fr/IGN-ONCFS-Dispositif-national-de-suivi-des-bocages.html>

<b>Action : Identification de la trame noire de l'agglomération de Limoges</b>	
<b>objectifs</b>	<p><b>Actualiser la Trame verte et bleue de l'agglomération et ajouter la Trame Noire relative à la biodiversité nocturne.</b></p> <p>Limoges Métropole a fait réaliser de 2010 à 2012, la première version de sa Trame Verte et Bleue Communautaire qui cartographiait les Coeurs de Nature et les corridors de trois sous-trames bien représentées sur le territoire : les boisements, le bocage et les milieux humides.                  Cette étude a permis d'établir à l'échelle du territoire de l'agglomération :                  - une identification du réseau écologique du territoire et des enjeux liés,                  - un schéma prospectif permettant d'engager rapidement des actions en faveur de la restauration et conservation de la biodiversité de l'agglomération de Limoges Métropole.</p> <p>L'urbanisation croissante, l'arrivée de nouvelles communes au sein de l'agglomération depuis 2012 (Verneuil sur Vienne, Couzeix et Chaptelat) et l'amélioration des connaissances naturalistes sur le territoire justifient aujourd'hui d'actualiser la TVB communautaire six ans après sa première version. Ainsi, les trois-sous trames qui la composent (boisement, bocage, et zone humide) seront actualisées et une quatrième sous-trame viendra s'y ajouter : la Trame Noire, relative à la biodiversité nocturne. Elle est complémentaire et surtout se superpose à la TVB du territoire et se matérialise par un « filtre d'obscurité » que l'on superpose aux réseaux écologiques d'intérêt de la TVB.</p>
<b>depuis quand ?</b>	Action en cours (début du projet en 2018)
<b>descriptif sommaire</b>	<p><b>Principes d'élaboration de la Trame noire et périmètre retenu</b></p> <p>C'est le groupe des chiroptères a été choisi pour élaborer la trame noire car il est directement impacté par le phénomène de pollution lumineuse et il est également étroitement lié aux continuités écologiques telles que les réseaux hydrographiques, les coeurs de nature boisés, les parcs, jardins, etc.                  De plus, ce groupe est aussi un groupe dit « parapluie » pour bien d'autres groupes d'espèces, notamment les insectes.</p> <p>Les seuils de sensibilité des différentes espèces considérées seront utilisés pour produire la cartographie de la trame noire, sachant que les niveaux de patrimonialité des différentes espèces seront également considérés. Cette dernière nécessite donc de confronter les réseaux écologiques de la TVB avec les seuils de sensibilité définis pour les chiroptères.</p> <p>La méthodologie proposée par THEMA Environnement/ECHOCHIROS et DarkSkyLab repose sur le phasage suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Recueil des données existantes tant naturalistes (via la base de l'Observatoire Communautaire de la Biodiversité de Limoges Métropole et la base de données du Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin) que concernant les lumières artificielles via les communes ou le Syndicat Energies Haute-Vienne. Il sera également procédé à l'acquisition d'une couche de données SIG relative aux milieux forestiers du territoire.</li> <li>2- Expertise de terrain naturaliste et lumineuse selon les données déjà existantes et recueillies en phase 1. Sur les sites sous-prospectés, des inventaires chiroptères et/ou mesures de luminosité seront effectués.</li> <li>3- La réalisation d'une campagne d'information et de participation citoyenne</li> <li>4- L'élaboration des cartes naturalistes et de la pollution lumineuse</li> <li>5-La définition des classes de luminosité et de sensibilité des espèces</li> <li>6-L'élaboration de la sous-trame noire</li> <li>7-L'identification et la hiérarchisation des enjeux.</li> </ol> <p><b>Partenaire financier : Région Nouvelle-Aquitaine</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>La méthodologie a été définie et le prestataire retenu. Suite à la définition de la Trame noire et de ses enjeux, <b>un plan d'actions</b> qui propose des mesures de préservation ou de restauration de secteurs à enjeux, ainsi que l'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour les décideurs locaux dans le cadre de futurs projets d'urbanisation, sera proposé afin de limiter les impacts sur la biodiversité (extinction en deuxième partie de nuit, réduction du nombre de points lumineux, etc.). Un volet participatif citoyen est également prévu (observations citoyennes)</p> <p>Le projet devrait s'achever en juin 2020.</p>

**Structure porteuse**    **Pôle d'Equilibre du Territoire Rural du Pays Ruffécois**

<b>Action : Une démarche partagée pour améliorer la biodiversité et les continuités écologiques</b>	
<b>objectifs</b>	<p>Sur ce territoire, le réseau de haies a fortement régressé en quantité et en qualité, voire disparu de certains secteurs suite aux différents remembrements, aux regroupements d'exploitations agricoles, ... Les modes de gestion des haies quand ils existent sont souvent inadaptés pour maintenir durablement les qualités environnementales de la haie.</p> <p>Aussi, le Pays Ruffécois souhaite travailler à la reconquête des continuités écologiques fortement dégradées depuis plusieurs générations et mettre en lumière auprès du grand public l'importance de la biodiversité.</p> <p>Le Pays se fixe également des objectifs en matière de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités. Ainsi, depuis 2009 les plans de formation des agents et des élus des communes et communautés de communes proposés par le Pays Ruffécois ont permis de former :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 163 agents et 185 élus dans 30 sessions de formation.</li> <li>- 40 communes sur 86 possèdent un plan de gestion réalisé en interne soit près de 50 % des communes.</li> </ul> <p>Les 40 plans de gestion différenciée réalisés par les communes, intégrant l'ensemble des espaces qu'elles gèrent ont fait ressortir un besoin très important de sensibilisation et de formation, pour la compréhension de la trame bleue et verte et le maintien de la biodiversité.</p>
<b>depuis quand ?</b>	Action en cours (début du projet en 2017/fin prévu en 2020)
<b>descriptif sommaire</b>	<p>En 2017, le Pays a répondu à l'appel à projets de la région Nouvelle-Aquitaine en proposant un projet qui comprend 2 volets.</p> <p>Le premier porte sur la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire (agents communaux, élus, exploitants agricoles) avec des sessions de formation réalisée par la chambre d'agriculture sur la gestion durable des haies, des bosquets et des bords de routes, des sessions de formations sur la reconnaissance, l'entretien durable et les choix d'espèces végétales adaptées aux milieux locaux qui peuvent être conservées et/ou plantées pour assurer les continuités écologiques à l'intérieur des bourgs et villages.</p> <p>Le second volet se veut opérationnel en mettant en œuvre une action de plantations (haies, arbres d'alignement, fruitiers, bandes et corridors herbacés chez une dizaine d'exploitants agricoles volontaires.</p> <p><b>Partenaire financier : Région Nouvelle-Aquitaine ; partenaires techniques : chambre d'agriculture de Charente</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>La méthodologie a été définie et le prestataire retenu. Suite à la définition de la Trame noire et de ses enjeux, <b>un plan d'actions</b> qui propose des mesures de préservation ou de restauration de secteurs à enjeux, ainsi que l'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour les décideurs locaux dans le cadre de futurs projets d'urbanisation, sera proposé afin de limiter les impacts sur la biodiversité (extinction en deuxième partie de nuit, réduction du nombre de points lumineux, etc.). Un volet participatif citoyen est également prévu (observations citoyennes)</p> <p>Le projet devrait s'achever en juin 2020.</p>

<b>Action : Programme Adap'ter de caractérisation de la TVB sur le territoire du Parc national</b>	
<b>objectifs</b>	Modélisation des trames écologiques (y compris la trame nocturne) au sein du Parc national et identification des points de conflits des infrastructures linéaires de transport et des zones urbanisées.
<b>depuis quand ?</b>	2016
<b>descriptif sommaire et niveau d'avancement</b>	<p>Programme élaboré conjointement par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, la Réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet, les DREAL Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et l'établissement public du Parc national des Pyrénées. Plusieurs actions programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier la trame verte et bleue et les points de rupture de continuité sur le territoire du Parc national des Pyrénées à partir de la méthode des Parcs naturels régionaux d'Occitanie – consolider la méthode par retour d'expérience apporté par Adap'ter (travail méthodologique avec Céréma)</li> <li>- identifier la trame sombre (ou nocturne) et prendre en compte la pollution lumineuse</li> <li>- caractériser l'impact des dix points de rupture sur le fonctionnement de cinq populations d'espèces animales de la trame des milieux ouverts du réseau écologique du PNR</li> <li>- caractériser le fonctionnement de deux populations d'espèces animales de la trame des milieux forestiers du réseau écologique du Parc national et de la RNR</li> </ul> <p>Actions en cours</p> <p><b>Partenaires techniques et financiers : Céréma sud-ouest , DREAL Occitanie et DREAL Nouvelle-Aquitaine, Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, Région Nouvelle-Aquitaine</b></p>

Source / lien à consulter : <http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr>

<b>Action : BiodiverCité pour un aménagement écologique de Bordeaux Métropole</b>	
<b>objectifs</b>	<p>Ambition générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*élaborer une stratégie en faveur des zones humides et de la biodiversité, permettant de mieux concilier enjeux de développement et de préservation de la Nature.</li> <li>*mettre en place une politique d'aménagement plus durable, en utilisant l'application de la compensation notamment, et enrayer la destruction d'espaces naturels et le mitage urbain.</li> </ul> <p>La stratégie BiodiverCité à l'échelle du territoire métropolitain vise à définir une démarche gagnant gagnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Pour les porteurs de projets urbains, leur permettant d'intégrer la prise en compte des milieux naturels dès la conception des projets, qui seront orientés vers des zones où les enjeux écologiques seront faibles ou inexistantes.</li> <li>*Pour la préservation des milieux naturels en protégeant les zones à très fort enjeu écologique en complément de celles déjà identifiées dans le PLU3.1. et en créant une dynamique autour des compensations résiduelles.</li> </ul> <p>La stratégie biodiverCité s'articule autour de 4 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Objectifs environnementaux avec l'identification et traduction réglementaire de la TVB dans le PLUi</li> <li>*Objectifs d'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire, notamment en intégrant la logique ERC</li> <li>**Objectifs sociétaux et économiques</li> <li>Objectifs de suivi et de perpétuation de la démarche dans le temps.</li> </ul>
<b>depuis quand ?</b>	2017-2019
<b>descriptif sommaire</b>	<p><b>Les étapes</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. caractérisation et localisation des enjeux écologiques améliorant la connaissance du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>-acquisition et collecte de données améliorant la connaissance du territoire</li> <li>-évaluation de la fonctionnalité des milieux</li> <li>-Définition des TVB dynamiques et fonctionnelles</li> </ul> </li> <li>2. Animation, coordination et appropriation des enjeux de biodiversité <ul style="list-style-type: none"> <li>Appropriation de la démarche concertation avec les communes et animation</li> <li>Mise en place d'instances de gouvernance : comité de suivi et comité technique</li> </ul> </li> <li>3. Politique et processus de compensation <ul style="list-style-type: none"> <li>Outil d'aide à la décision ERC et compensation</li> <li>Test des différents modes et acteurs de compensation</li> <li>Production d'une boîte à outils ERC</li> </ul> </li> <li>4. Traduction réglementaire et outils fonciers <ul style="list-style-type: none"> <li>Boîte à outils fonciers et réglementaires (Zonages PLU, outils juridiques...)</li> <li>Création d'un observatoire de la biodiversité métropolitain</li> </ul> </li> </ol> <p>Ce projet coordonné par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole s'appuie sur des partenariats techniques, financiers et un groupement de laboratoire universitaires et d'organismes de recherche (université de Bordeaux avec le laboratoire BioGéco Biodiversité, Gènes et Communautés, IRSTEA et Bordeaux Sciences Agro), le CBNSA Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, l'OAFS Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage et les associations naturalistes (LPO, Cistude, CEN) et Fédération de pêche.</p> <p><b>Partenaire financier : le Ministère en charge de l'écologie (MTES) finance dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA) ; Région Nouvelle-Aquitaine</b></p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*résultats des travaux de recherche avec la cartographie des milieux, pré-localisation des zones humides, modélisation d'accompagnement, services écosystémiques et trames vertes et bleues</li> <li>*résultats de l'étude économie et Biodiversité et présentation de la stratégie compensatoire de la Métropole</li> </ul>

<b>Action : Ceinture maraîchère de l'agglomération de Limoges</b>	
<b>objectifs</b>	<p>La communauté d'agglomération de Limoges souhaite renforcer la ceinture maraîchère autour de la ville</p> <p>L'idée date de 2014, il s'agit de renforcer la "ceinture verte" autour de l'agglomération de Limoges, tout en facilitant l'installation de <b>producteurs éco-responsables</b>.</p> <p>L'alimentation est au centre de nos vies. La demande en produits sains et locaux se fait de plus en plus présente et notre territoire manque de production légumière pour y répondre. C'est sur ce terreau que l'idée a germé en 2014, de renforcer la ceinture verte de l'Agglo autour de trois axes : un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité, de solutions facilitant l'installation de producteurs et la structuration de la filière alimentaire, des producteurs aux consommateurs.</p> <p>Le projet vise à inciter les jeunes à entreprendre et fédérer autour de la production maraîchère bio pour répondre à la forte demande de la part de la population.</p>
<b>depuis quand ?</b>	<p>L'Agglomération de Limoges met à disposition 15 hectares de terre destinés à une production bio, pour renforcer la ceinture maraîchère autour de la ville. Au 22 novembre, trois candidats ont répondu à l'offre</p>
<b>descriptif sommaire</b>	<p>15 hectares de terrain sont mis à disposition par Limoges Métropole pour installer plusieurs maraîchers bio qui cultiveront dès le 1er mars 2018, à Verneuil-sur-Vienne. Ils disposeront de trois ans dans un cadre privilégié avant de devoir se lancer tout seul.</p> <p><b>Une couveuse agricole pour de futurs maraîchers</b>, c'est une première en Limousin ! C'est comme une couveuse pour les startup's, sauf que ça se passe à la campagne ! En l'occurrence à <b>Verneuil-sur Vienne</b>, près de <b>Limoges</b>, où l'agglomération a racheté 15 hectares de terrain, pour installer plusieurs <b>maraîchers bio</b> qui cultiveront dès le 1er mars 2018.</p> <p>Cette opération associe des organismes tels que Paysans demain l'ADEAR, ou la Chambre d'agriculture. <b>L'expérience durera 3 ans pour chaque candidat</b>, avant de se lancer ailleurs en conditions réelles.</p> <p><b>Un accompagnement technique et administratif</b></p> <p><i>"Le pôle maraîchage a pour but de permettre à des jeunes porteurs de projet d'acquérir de l'expérience dans des conditions encadrées et sécurisées. Un accompagnement est proposé par un organisme agricole spécialisé qui est là pour les conseiller sur le plan technique et administratif"</i>, explique Guillaume Boggio, chargé de mission de Limoges Métropole. Le projet vise à inciter les jeunes à entreprendre et fédérer autour de la production maraîchère bio pour répondre à la forte demande de la part de la population. Pour l'instant, il démarre doucement : trois candidats ont répondu à l'offre. Pour la Fédération régionale de l'agriculture biologique le projet est intéressant mais manque d'ambition. Elle estime qu'il faut prendre en compte les 30 maraîchers des alentours. <i>"Il faut un plan alimentaire cohérent qui pousse les maraîchers qui sont sur la zone test et les autres maraîchers qui vont arriver ensuite à s'intégrer à ce plan territorial, de façon à ce qu'il y ait une vraie convergence"</i>, fait remarquer Jérôme Keller le président délégué de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine. L'idée date de 2014 et ce projet est essentiel car plus de 50% des maraîchers seront en cessation d'activité dans l'agglomération d'ici 5 ans.</p>

<b>Plan d'action départemental en faveur des milieux aquatiques</b>	
<b>objectifs</b>	<p>Connaître = Développer la connaissance sur les milieux aquatiques et la continuité écologique (ex : inventaires, cartographies, études...),</p> <p>Préserver et gérer = Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques (ex : plans de gestion intégrée, travaux, suivis piscicoles, restauration de l'hydromorphologie, renaturation d'hydrosystèmes...),</p> <p>Prendre en compte = Intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire,</p> <p>Faire connaître = Faire connaître et sensibiliser aux milieux aquatiques, à leur biodiversité et à la continuité écologique.</p>
<b>depuis quand ?</b>	2017-2026
<b>descriptif sommaire</b>	<p>Depuis 2014, le Département, conscient du caractère éminemment dynamique du contexte politique dans lequel il définit son action, s'est engagé dans l'évaluation et la redéfinition de sa politique en faveur des milieux aquatiques. Cette démarche, qui s'est véritablement inscrite dans un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau intervenant sur le territoire girondin, a abouti à l'élaboration du Plan d'Action Départemental en faveur des Milieux Aquatiques (PADMA) pour la période 2017-2026, qui traduit la volonté du Département de la Gironde de mener une politique active et ambitieuse dans le domaine des rivières et des zones humides.</p>
<b>Source / lien à consulter :</b>	<a href="https://www.gironde.fr/environnement/preservation-de-leau-en-gironde">https://www.gironde.fr/environnement/preservation-de-leau-en-gironde</a>

<b>Action : AMI et AAP TVB Région 2018</b>	
<b>objectifs</b>	<p>La Région a adopté sa stratégie biodiversité en séance plénière de décembre 2017, proposant plusieurs dispositifs notamment un règlement d'intervention en faveur de la trame verte bleue de Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant notamment sur deux dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* un appel à projet annuel « Trame verte et bleue »</li> <li>* un appel à manifestation d'intérêt « Territoire verts et bleus », qui vise à instaurer des dynamiques collectives de projet de territoire, à mobiliser les acteurs et usagers.</li> </ul>
<b>depuis quand ?</b>	2018
<b>descriptif sommaire</b>	<p><b>L'AAP Trame verte et bleue</b> dédié aux continuités écologiques cible les travaux visant la préservation, la restauration ou la création de continuités écologiques. Des actions concomitantes de concertation, de sensibilisation voire de formation adaptées au public ciblé sont également attendues pour favoriser l'implication citoyenne. Si la thématique première est la trame verte et bleue, une thématique annuelle vient apporter un focus sur un enjeu particulier de la biodiversité.</p> <p><b>L'appel à manifestation d'intérêt Territoires verte et bleus</b> accompagne la construction et l'animation d'un projet de territoire porté par une collectivité d'échelle intercommunale, intégrant acteurs et usagers autour des questions d'aménagement et de préservation de la biodiversité.</p>
<b>niveau d'avancement, résultats, perspectives,</b>	<p>La Région a lancé un premier appel à projet TVB et Pollinisateurs en 2017, avec 22 projets retenus. Le second appel à projet TVB et Biodiversité nocturne a retenu 14 dossiers en 2018. Le dernier appel à projet TVB et Arbres est encore en cours.</p> <p>Le premier AMI Territoires verts et bleus en 2018 permet d'accompagner 7 territoires dans l'élaboration de leur plan d'action TVB. Il est prévu qu'un second AMI soit lancé en 2019.</p> <p>La Région envisage de valoriser l'engagement des collectivités exemplaires par une reconnaissance comme Territoire vert bleu</p>

**Source / lien à consulter :**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/appel-projets-continuites-ecologiques>

<b>Action : régénération naturelle assistée des bords de chemin</b>	
<b>objectifs</b>	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aggravation d'une disparition des éléments fixes linéaires des paysages agricoles</li> <li>- Pas de réelle réflexion ni de politique actuellement sur cette thématique structurante</li> <li>- Idée de réengager des actions démonstratives</li> </ul> <p>L'opération de plantation de haies est destinée à préserver les spécificités paysagères et à restaurer la biodiversité du territoire landais dans l'objectif de restauration et de continuité des corridors écologiques</p> <p>2 objectifs majeurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Montrer, hors contexte strictement bocager, (communiquer) que la haie champêtre constitue un élément éminemment structurant des espaces ruraux, répondant à différents objectifs et services environnementaux et économiques.</li> <li>*Insister sur la compatibilité de cette démarche d'aménagement sur des îlots agricoles « finalisés », dont la desserte (chemins) et autres espaces connexes (fossés,...) permettent de redéfinir la place de linéaires d'éléments fixes du paysage en lien avec d'autres.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer de nouvelles opérations à caractère démonstratif : plantations</li> <li>- Communication et lien avec d'autres démarches complémentaires :</li> <li>- Régénération Naturelle Assistée des Bords de chemins</li> <li>- Repousses assistées dans les espaces agricoles</li> </ul>
<b>depuis quand ?</b>	2017-2019
<b>descriptif sommaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Reconstitution de linéaires « bocagers » constitués d'essences arbustives locales, fructifères et pollinifères dans les espaces agricoles (bords chemins, fossés, limite d'îlots,...) : plantation et gestion des recrus naturelles.</li> <li>-Réflexion croisée sur la gestion raisonnée et la régénération Naturelle Assistée des bords de chemins</li> <li>- Lancer de nouvelles opérations à caractère démonstratif : plantations</li> <li>- Communication et lien avec d'autres démarches complémentaires</li> <li>- Repousses assistées dans les espaces agricoles</li> </ul>

Source / lien à consulter :

## **Liens internet pour :**

**GIP AtGeRi / Plateforme PIGMA** - Référentiel occupation du sol à grande échelle 2000, 2009, 2015  
<https://portail.pigma.org/?s=OCS>

**Conseil scientifique du programme Sentinelles du climat** - Programme Sentinelles du climat en Nouvelle-Aquitaine : études des effets du changements climatiques à partir de suivis sur des espèces indicatrices inféodées à des milieux sensibles (montagne, zones humides, pelouses calcicoles, hêtraies de plaine, dunes atlantiques)  
<https://www.sentinelles-climat.org/>

**Conseil départemental de Dordogne (ATD et CAUE 24)** - Maison numérique de la Biodiversité  
[https://www.dordogne.fr/servir\\_les\\_citoyens/environnement/milieux\\_naturels\\_et\\_biodiversitella\\_maison\\_numerique\\_de\\_la\\_biodiversite/1323](https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/environnement/milieux_naturels_et_biodiversitella_maison_numerique_de_la_biodiversite/1323)

**ARB Nouvelle-Aquitaine** - site enjeux biodiversité  
<http://www.enjeux-biodiversite.fr/>

**Etat** - plateforme régionale des services de l'information géographique de l'Etat - SIGENA  
<https://www.sigena.fr/accueil>

**GIP AtGeRi** - plateforme régionale partenariale de données et services géographiques et cartographiques PIGMA  
<https://portail.pigma.org/>

**URCAUE** - Projet « TVB : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale : formation des CAUE, sensibilisation des acteurs et élus, retours d'expériences, focus sur les enjeux de la trame bocagère... » - financé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt nationale de la FNCAUE  
<http://wp.urcaue-na.fr/>

**Conservatoire du littoral** - Acquisition et dépollérisation des marais de Malprat et Graveyron (bassin d'Arcachon, 33) - Domaine de Certes et de Graveyron  
[http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/136/28-domaine-de-cert-es-et-de-graveyron-33\\_gironde.htm](http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/136/28-domaine-de-cert-es-et-de-graveyron-33_gironde.htm)

**EPIDOR et CC du Pays de Fénelon (24)** - Renaturation d'une ancienne gravière – EPIDOR et CC du Pays de Fénelon (24) renaturation, reconquête et amélioration de la qualité écologique des milieux naturels aquatiques et alluviaux, en reconnexion avec la rivière  
<https://biosphere-bassin-dordogne.fr/renaturation-de-lancienne-graviere-de-veyrignac/>

**Conseil départemental de Gironde** - Plan Départemental d'Action en faveur des milieux aquatiques (PADMA)

**Région Nouvelle-Aquitaine** - Journées régionales TVB  
<http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Actualites-.html>

**SMIDDEST** - Guide pour accompagner les territoires sur les enjeux des zones humides : méthodologie d'acquisition de connaissances et valorisation d'actions exemplaires pour favoriser l'intégration des enjeux ZH dans les documents d'urbanisme. (33)  
<http://www.smiddest.fr/zones-humides.html>

**PNR Landes de gascogne** - Accompagnement les collectivités locales dans la prise en compte des SRCE au sein de leur document d'urbanisme, notamment.  
<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/>

**Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois** - Gestion différenciée des Bords de route : CA Grand Villeneuvois : pour favoriser les trames vertes du territoire : inventaire sur 1000km formations, nouveau mode de gestion.

***<http://www.grand-villeneuvois.fr/ex/bords-de-route.php>***

**Communauté de Communes du Nord Est Béarn** - Gestion et valorisation des pelouses sèches du coteau de Lembeye (64)

***[http://www.cc-lembeye.fr/wp-content/uploads/2013/04/Article-internet\\_Gestion-et-valorisation-des-pelouses-s%C3%A8ches-des-Coteaux.pdf](http://www.cc-lembeye.fr/wp-content/uploads/2013/04/Article-internet_Gestion-et-valorisation-des-pelouses-s%C3%A8ches-des-Coteaux.pdf)***

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Biodiver'Cité : définition et mise en place d'une stratégie pour concilier la préservation de la biodiversité et des zones humides, et le développement du territoire de Bordeaux métropole (financé dans le cadre de l'appel à projet national Investissements d'avenir – site pilote pour la reconquête de la biodiversité)	Bordeaux métropole	Etat (financement PIA), Université, ADEME, CBNSA, OAFS....	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville	- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	doc	Annexe 4 b
Limoges Métropole s'engage pour les continuités écologiques et la biodiversité nocturne	Limoges Métropole	Région (financier), bureau d'étude (partenaire)			1		- Améliorer les connaissances	connaissance	-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville			doc	Annexe 4a
Etude globale de rétablissement du franchissement des ouvrages prioritaires du Département	Conseil départemental 40	Financier : Agence de l'eau, FEDER, Région, propriétaires, Partenariat technique : ex-ONEMA	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
LIFE HAUTE DRONNE : Préservation de la bonne qualité de l'eau par des actions de restauration de la continuité écologique sur la Dronne Amont	PNR Périgord-Limousin	très variés (voir fiche)	1		1		- Améliorer les connaissances	connaissance	- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Redvert : un projet pour préserver les corridors écologiques transfrontaliers de l'eurocité basque	Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque	Europe, GECT eurorégion Aquitaine-Euskadi, bureaux d'études EKOLUR ETEN, CPIE Littoral Basque, Galemys/agences de communication Haritza et Strgoff, membres de l'Agence transfrontalière de l'Eurocité Basque	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	doc	Annexe 4b
Le patrimoine naturel du Pays Basque : stratégie de transition écologique et énergétique du territoire	conseil des élus et conseil de développement du pays Basque	CPIE du Pays Basque, CPIE du littoral basque, CD64, CEN Aquitaine, Centre de la Mer, Etat, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	Recueil actions BIODIV ARB2018	
Etude flore et végétations des terrains gréseux de Brive-la-Gaillarde (site identifié dans le SRCE Limousin) – 24	CBNMC (Conservatoire botanique national Massif Central)	Région NA	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Cartographie des habitats et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale de Bordeaux Métropole – dans le cadre du projet Biodiver'Cité (cf. fiche XXX)	CBNSA (Conservatoire botanique national Sud Atlantique)	Bordeaux métropole, Université, OAFS, ADEME, Etat (DREAL)...	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Animation du réseau de travail et coordination de programmes d'acquisition de connaissances sur les fronts de colonisation des poissons grands migrateurs et leurs habitats	LOGRAMI	FEDER, Agence de l'eau Loire Bretagne, Régions, Fédération Nationale de pêche et les fédérations cotisantes à LOGRAMI		1	1		- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Etude migration saumons : Suivi de la dévalaison et estimation de l'impact des ouvrages hydroélectriques sur une partie du sous-bassin de la Vienne, axe Gartempe-Creuse	LOGRAMI	FEDER, Agence de l'eau Loire Bretagne, Régions, Fédération Nationale de pêche et les fédérations cotisantes à LOGRAMI		1	1		- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Mise en place d'outils, de méthodes pour réaliser des inventaires de zones humides, enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'écoulement,	Forum des Marais Atlantiques			1		1	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance		ZH	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Elaboration d'Atlas de la biodiversité, thématiques, régionaux Elaboration et mise en œuvre des PNA et PRA pour les espèces menacées	DREAL	Région, collectivités, APN, CBN...				1	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	toutes sous-trames		doc	Annexe 9
Etudes pour le soutien de la trame verte sur la Vienne- amont, préalable à l'élaboration d'un guide technique pour la gestion des corridors pastoraux et des réservoirs forestiers	PNR Millevaches	Agence de l'eau, Etat, région			1		- Améliorer les connaissances	connaissance	- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	Boisements	-Forêt Eviter le morcellement et restaurer des connexions RB	Boisements	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Etude sur la fonctionnalité des pelouses, dans le cadre du PRA Maculinea, et chantiers de restauration de pelouses, sur l'ex-Poitou-Charentes	DSNE (Deux-Sèvres nature Environnement)	Poitou-Charente Nature - DSNE, Nature Environnement17, Charente nature, Vienne nature, DREAL		1			- Améliorer les connaissances	connaissance	- MO maillage des pelouses sèches et milieux thermophiles	Milieux ouverts			ENQUETE acteur	Annexe 4a
ADAPTER : caractérisation de la TVB sur le territoire du Parc National des Pyrénées	PN Pyrénées	Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Etat, RNF, PNR Pyrénées Ariégeoises	1				- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 4b
Réalisation de plans de gestion du patrimoine arboré d'une exploitation agricole	Prom'haies			1			- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	- Bocage ensemble des orientations	Bocages	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Animer des inventaires participatifs du patrimoine arboré communal	Prom'haies	Région, Fondation de France		1			- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation		Bocages	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Protocole national de relevés de collisions faune / trafic routier : mise en place dans les DIR	CEREMA	MTES, DREAL				1	- Améliorer les connaissances	connaissance	- transparence écologiques des infrastructures	fragmentation Infra Nat en ville			doc	Annexe 10
Faire du Département une collectivité exemplaire dans l'application de la séquence ERC	Conseil départemental 33		1				- Améliorer les connaissances	connaissance	Préservation toutes sous-trames	toutes sous-trames			ENQUETE acteur	Annexe 4a

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Suivi de la reproduction, et de l'évolution du front de colonisation, de la lamproie marine sur le bassin de l'Adour	MIGRADOUR	Agence de l'Eau, FEDER et Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.	1				- Améliorer les connaissances	connaissance		Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Suivi pérenne du recrutement naturel en juvéniles saumons sur le bassin de l'Adour, comme indicateur de l'efficacité du rétablissement de la continuité écologique	MIGRADOUR	Agence , FEDER et de la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.	1				- Améliorer les connaissances	connaissance		Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Inventaires piscicoles entrant dans le cadre de l'état des lieux et du suivi des travaux de rétablissement de la continuité	Maison de l'eau et de la pêche de Corrèze	Agence de l'eau, Région, Fédération de pêche 19					- Améliorer les connaissances	connaissance		Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Comment modéliser les connectivités écologiques pour les chauves-souris ? Une étude pour identifier les corridors autour d'une colonie de parturition en Charente-Maritime (17)	CEBC – CNRS	Poitou-Charentes nature, Labex ECOFECT, CREN		1			- Améliorer les connaissances	connaissance		Bocages			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Référentiel occupation du sol à grande échelle 2000, 2009, 2015	GIP AtGeRi	IGN, financement par GIP AtGeri, Etat, Région, europe (FEDER)				1	- Améliorer les connaissances	connaissance					doc	Annexe 4b
Programme Sentinelles du climat en Nouvelle-Aquitaine : études des effets du changements climatiques à partir de suivis sur des espèces indicatrices inféodées à des milieux sensibles (montagne, zones humides, pelouses calcicoles, hêtraies de plaine, dunes atlantiques)	Conseil scientifique du programme	large partenariat scientifique et institutionnel ; financement par la Région NA, fond européen (FEDER), les Départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques	1				- Améliorer les connaissances	connaissance					doc	Annexe 4b
Elaboration d'un dispositif national de suivi des bocage (en cours)	ONCFS et IGN	IGN, , Ministère de l'agriculture, Ministère en charge de l'écologie				1	- Améliorer les connaissances	connaissance		Bocages			doc	Annexe 4b
Guide pratique pour mieux connaître les insectes pollinisateurs : CD des jeunes du 47	Cd des jeunes de Lot-et-Garonne	apiculteurs, associations, enseignants, communes, entreprises, lycées, Cd47	1				- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARB 2018	
Maison numérique de la Biodiversité (financé dans le cadre de l'appel à projet national Investissements d'avenir – site pilote pour la reconquête de la biodiversité)	Agence Départementale Technique 24	Etat (financement PIA), CD24, ADEME, CAUE	1				- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	doc	Annexe 4b
2 Journées régionales sur la Trame verte et bleue, le 13/03/2017 à Angoulême et le 17/11/2017 à Bègles (33).	Etat / Région					1	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 4b
Site internet TVB NA	ARB Nouvelle-Aquitaine	Région, Etat, partenaires de l'ARB				1	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Création d'une base de données nationale des passages faune	CEREMA	MTES, DREAL				1	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance	- transparence écologiques des infrastructures	fragmentation Infra Nat en ville			doc	Annexe 10
Plate forme Biodiversité de l' ORE / site enjeux biodiversité				1			- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance					doc	Annexe 4b
GéoLimousin et Pégase Poitou-Charentes ( portails cartographiques) : données transférées sur la plate-forme SIGENA, portail sur Nouvelle-Aquitaine	Etat			1	1		- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance					doc	Annexe 4b
PIGMA – plateforme partenariale d'échanges de données – portail cartographique	GIP AtGeRi					1	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance					doc	Annexe 4b
Observatoire Régional de l'Environnement : géoportail de l'ARB NA, plateforme « Enjeux biodiversité »	ARB Nouvelle-Aquitaine	Région, Etat, partenaires de l'ARB				1	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Programme de valorisation des haies bocagères, sur le territoire du Bocage Bressuirais	Bocage pays branché (79)	divers (voir fiche)		1			- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation		Bocages			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Sensibilisation pour une mise en œuvre participative de la TVB avec la commune de Billère (64)	CPIE Béarn	communes	1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Guide pour accompagner les territoires sur les enjeux des zones humides : méthodologie d'acquisition de connaissances et valorisation d'actions exemplaires pour favoriser l'intégration des enjeux ZH dans les documents d'urbanisme. (33)	SMIDDEST		1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	ZH			doc	Annexe 4b

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Mobilisation des collectivités pour leurs TVB – appels à projet Région avec les communes	DSNE (Deux-Sèvres nature Environnement)	communes, Région		1			- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	- Bocage Préserver ou restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres	Bocages			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Programme Life « ADAPTO » : mise en place et suivi de démarches locales de gestion souple du trait de côte utilisant les milieux naturels comme support d'évolution	Conservatoire du Littoral	BRGM, LPO, financement européen LIFE				1	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	- MLit Préserver les milieux littoraux	Milieux Littoraux			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Sensibilisation du public à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à travers les poissons migrateurs	MIGADO	très large (voir fiche annexe)	1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation		Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Organisation du forum régional de la haie et de l'agroforesterie (connaissance, retours d'expériences...)	Prom'haies	fondation LISEA Biodiversité, Région, fonds Archimbaud, lycées agricoles ( pour accueillir les forums)		1			- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation		Bocages			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Animation du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides	Forum des Marais Atlantiques			1		1	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation		ZH			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Accompagnement des porteurs de SCOT pour la déclinaison du SRCE	Conseil départemental 40	CAUE ,structures porteuses de SCOT	1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					ENQUETE acteur	Annexe 4a
ACE Aquitaine	URCAUE	Etat (DREAL), Région, Feder, CAUE	1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					doc	Annexe 8
Accompagnement les collectivités locales dans la prise en compte des SRCE au sein de leur document d'urbanisme, notamment.	PNR Landes de gascogne		1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					doc	Annexe 4b
Promotion de la marque "Végétal local"	CBNSA (Conservatoire botanique national Sud Atlantique)	Fédération des CBN, Afac-agroforesterie, Plante et cité				1	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Accompagnement des EPCI pour identifier et préserver la TVB (par le document d'urbanisme, par des plans de conservation de la biodiversité)	CEN Aquitaine	collectivités	1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Animation d'un module "agro-écologie" – corridors écologiques, dans un lycée agricole	CPIE Basque		1				- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Projet « TVB : de la planification régionale à la construction d'unes stratégie territoriale : formation des CAUE, sensibilisation des acteurs et élus, retours d'expériences, focus sur les enjeux de la trame bocagère... » - financé dans le cadre d'un l'appel à manifestation d'intérêt nationale de la FNCAUE	URCAUE NA et CAUE d'ex-Limousin	CAUE 87, 23, 19, collectivités, acteurs locaux divers				1	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					doc	Annexe 4b
« 9m² de terre à inventer », un jeu à taille humaine sur la Trame verte et bleue	La Bêta-Pi, CPIE de Gâtine Poitevine	Fondation Nature et Découvertes, Fondation Biodiversité LISEA		1			- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation					Recueil actions BIODIV ARB 2018	
Parc naturel urbain de l'Agglomération de Pau : 350 ha pour restaurer le bon fonctionnement naturel du cours d'eau et des zones humides tout en permettant aux citoyens de se réapproprier cet espace.	Agglomération de Pau		1				-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville	- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	ZH			doc	Annexe 4b
Parc des Coteaux de Bordeaux Métropole : 400 ha de trame paysagère structurante au sein de la Métropole	Bordeaux métropole		1				-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville					doc	Annexe 4b
Le projet 3B connaître la biodiversité d'un campus : biodiversité, biomasse, bordeaux pour maintenir un campus verts dans la Ville			1				-continuités connectivité nature en ville	fragmentation Infra Nat en ville					doc	Annexe 4b
Ceinture maraîchère de l'agglomération de Limoge	Agglomération de Limoges (87)					1	- Assurer la connectivité urbaine et rurales	fragmentation Infra Nat en ville	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 4b

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Aménagement d'un passage pour les mammifères aquatique sous une route Départementale	Conseil départemental 24	syndicat de rivière Dronne, Agence de l'eau	1				- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>	- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Aménagement d'un radier sous route départementale pour continuité rivière	Conseil départemental 24	syndicat de rivière Dronne	1				- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>	- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Aménagements pour la transparence des ponts pour la protection du Vison d'Europe et de la petite faune semi aquatique	Conseil départemental 16	services d l'Etat, techniciens rivières, animateurs Natura 2000		1			- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
:Aménagements pour la transparence des ponts pour la protection du Vison d'Europe et de la petite faune semi aquatique (crapauduc, Vison)	Conseil départemental 17	DREAL(financier), FEADER, Fond européen Life nature, LPO		1			- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Gestion différenciée des Bords de route : CA Grand Villeneuvois : pour favoriser les trames vertes du territoire : inventaire sur 1000km formations, nouveau mode de gestion.	Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (47)		1				- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>						Annexe 4b
Accompagnement du Conseil Départemental 17 pour un contrats Natura 2000 d'aménagements de ponts pour la libre circulation des mammifères semi-aquatiques (Loutre et du Vison d'Europe)	LPO	Etat (financier, technique), FEADER, Conseils départementaux		1			- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Plan d'action transparence RN10 RN147 / SRCE Poitou-Charentes	DREAL NA	CEREMA				1	- transparence écologiques des infrastructures	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>					doc	Annexe 10
PEANP des Jalles périmètre de protection et de préemption des espaces agricoles et naturels périurbains	Bordeaux Métropole, (compétence du Cd33 déléguée à la Métropole sur le volet animation)	Région, Communes, exploitants agricoles ; associations, RNN des marais de Bruges, Chambre d'agriculture, gestionnaires etc.	1				- Assurer la connectivité urbaine et rurales	<b>fragmentation Infra Nat en ville</b>		ZH			Recueil actions BIODIV ARB 2017	
Mise en œuvre de la politique ENS - Site du Bois de la Loge (commune de Pouillé): mise en place d'un plan de gestion afin d'améliorer la fonctionnalité d'une lande à bruyère vagabonde	Conseil départemental 86	très variés (voir fiche)		1			- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	<b>Boisements</b>	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Partenariat, en tant que structure animatrice Natura 2000, avec le CETEF (association de propriétaires forestiers) pour la sensibilisation au service de la préservation de la biodiversité forestière	LPO	CETEF, Etat (financement DREAL)		1			- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	<b>Boisements</b>	- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Actions en faveur des milieux associés à la forêt : landes, milieux humides (Extraction des bois, mise en place de clôtures pour pacage par ovins ou par bovins...)	ONF	propriétaires, PNR Millevaches, Conservatoire du Littoral			1		- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	<b>Boisements</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Promotion d'une sylviculture durable, favorisant les îlots de vieillissement, préservant les forêts à dominante de feuillus, en s'appuyant sur les outils existants : aménagements, DRA-SRA	ONF				1		- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	<b>Boisements</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Mission d'agrément de Documents de gestion durable (PSG, adhésion CBPS)	CRPF							<b>Boisements</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Interventions ou avis sur document d'aménagement du territoire entraînant une réduction des espaces boisés	CRPF							<b>Boisements</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Participation partenariale aux actions en faveur de la protection des massifs forestiers (santé des forêts, risque feu de forêt, dommages par le gibier, dégâts climatiques)	CRPF							<b>Boisements</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Reconstitution d'une forêt diversifiée suite à la tempête Klaus	ONF	Etat, Europe (FEADER), Union Régionale des Communes Forestières	1				- Forêt équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)	<b>Boisements</b>					Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Agroforesterie sur la presqu'île d'Ambès : Planter des haies pour renforcer le maillage bocager	Arbres et Paysages (33)	Bordeaux métropole, Conseil départemental 33, Conseil régional NA, Irstea, Solenvie	1				- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARB	Annexe 4a
Accompagnement de tous les porteurs de projet de plantation, publics et privés, de haies et d'agroforesterie sous toutes ses formes	Prom'haies	FEDER, Agences de l'eau, Régions, Départements. Aides privées : Fondation Y Rocher, Lea Nature		1	1		- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Reconstitution du maillage bocage- réseau hydraulique des Mattes de Paladon, pointe du Médoc (33)	CPIE Médoc	Conservatoire du Littoral, Bordeaux sciences agro, Arbres et paysages en Gironde, Région, Conseil départemental, Agence de l'eau Adour-Garonne	1				- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Organisation de chantiers participatifs de plantation	Prom'haies	Région, agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, fonds privés comme Léa Nature		1			- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Investissement dans la mise en œuvre et la promotion de la filière « végétal local » (collecte de graines pour pépiniéristes, plantations de plants labellisés...)	Prom'haies	Région..		1			- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Plantations de haies pour recréer des corridors dans les parcelles remembrées	Fédérations départementales des chasseurs	chambres agriculture, Prom'haies...	1	1	1	1	- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Planter des haies pour renforcer le maillage bocager	CPIE Périgord Limousin	Fondation de France, Conseil départemental de Dordogne, région Nouvelle-Aquitaine, Europe	1				- Bocage Préserver ou restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Aides à la reconstitution de trames vertes en milieu rural : haies, arbres et vergers	Conseil départemental 16	CETEF, Prom'haies, la Chambre d'agriculture, la DDT, fédération des chasseurs, CAUE		1			- Bocage Préserver ou restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres	<b>Bocages</b>	-Foret Eviter le morcellement et restaurer des connexions RB	Boisements	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Préservations des gîtes à chiroptères	CEN Aquitaine		1					<b>Bocages</b>					ENQUETE acteur	Annexe 4a
« Planter votre paysage », un guide guide pour aménager son territoire	Val de Garonne Agglomération	Région, Département, FEADER (programme Leader), CAUE 47, SEPANLOG	1				- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Régénération naturelle assistée des bords de chemins	Fédération des Chasseurs des Landes	Pays Adour Chalosse Tursan, FEADER Leader, Région, Département des Landes	1				- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>					doc	Annexe 4b
Favoriser la présence de ripisylves en milieux agricoles	Communauté de communes CIATE - Bourgneuf Royère de Vassivière	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région, Département de la Creuse, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, EPTB de la Vienne				1	- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH			Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Programme de reconstitution de corridors écoogiques en milieu viticole	Fédération des Chasseurs de la Gironde	Syndicat viticole de Blaye et de Bourg-sur-Gironde, Cave coopérative de Tutiac, communautés de communes (Blaye, l'Estuaire, Latitue Nord), Arbres et Paysages 33, Chambre d'agriculture de Gironde, Région, CIVB	1				- Bocage ensemble des orientations	<b>Bocages</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Accompagnement du CREN Poitou-Charentes pour un contrats Natura 2000 de restauration de pelouses sèches calcicoles (site des chaumes de Sèchebec – 17)	LPO	Etat (financier, technique), FEADER, CREN PC, éleveurs		1			- MO maillage des pelouses sèches et milieux thermophiles	<b>Milieux ouverts</b>	- MO pratiques agricoles favorables aux pelouses sèches	Milieux ouverts			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Une démarche partagée pour améliorer la biodiversité et les continuités écologiques	PETR du Pays Ruffécois	Région en tant que financeur, Chambre d'agriculture en structure partenaire pour la mise en œuvre d'actions		1			- Assurer la connectivité urbaine et rurales	<b>Milieux ouverts</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	Milieux ouverts			doc	Annexe 4 b
Gestion et valorisation des pelouses sèches du coteau de Lembeye (64)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn	Cen Aquitaine, Cd64, Région	1				-MO ensemble des orientations	<b>Milieux ouverts</b>					doc	Annexe 4b
Gestion écologique de milieux par l'écopastoralisme	Conservatoire des races d'Aquitaine	Europe, Région Nouvelle Aquitaine, Départements, Collectivités, gestionnaires	1				-MO ensemble des orientations	<b>Milieux ouverts</b>					Recueil actions BIODIV ARB 2017	
Création de la réserve naturelle régionale « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »	PNR Périgord-Limousin	Région, collectivités, CEN, SEPOL...	1		1		Milieu ouvert – Landes atlantiques	<b>Milieux ouverts</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Acquisition et dépollérisation des marais de Malprat et Graveyron (bassin d'Arcachon, 33), par le Conservatoire du Littoral d'une vocation agricole et aquacole vers des espaces de transition terre-mer douce transformant les terres de l'ancien polder en prés salés, favorables aux frayères à poisson et aux fonctions d'absorption limitant les risques de submersion marine.	Conservatoire du Littoral		1				- MLit Préserver les milieux littoraux	<b>Milieux Littoraux</b>					doc	Annexe 4b
Inventaire des estrans vaseux et sablonneux	SMIDDEST (33)	AEAG, Bordeaux Métropole, CA Royan Atlantique, DDTM, Conservatoire du Littoral, CPIE du Médoc, Fd Pêche et chasseurs 33, Forum des Marais atlantiques, Grand Port maritime de Bordeaux, AFB, Syndicat Intercommunal du Bassin versant du centre Médoc	1				- MLit Préserver les milieux littoraux	<b>Milieux Littoraux</b>					Recueil actions BIODIV ARB 2017	

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Travaux forestiers pour la préservation des continuités rivulaires ou alluviales favorables aux espèces sensibles à la fragmentation	ONF	PNR Millevaches, EPTB Vienne amont			1		- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	Aquatique Vallées	- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH			rép ENQUETE acteur	Annexe 4a
Programme Initiative Biosphère Dordogne - travaux de restauration-renaturation écologique d'annexes hydrauliques à la rivière Dordogne	EPTB Dordogne		1				- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	Aquatique Vallées		ZH			rép ENQUETE acteur	Annexe 4a
Retrouver la dynamique naturelle d'un fleuve sur une ancienne gravière – EPIDOR et CC du Pays de Fénelon (24) renaturation, reconquête et amélioration de la qualité écologique des milieux naturels aquatiques et alluviaux, en reconnexion avec la rivière	EPIDOR et CC du Pays de Fénelon (24)	IBD, Agence de l'Eau Adour-Garonne	1				- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	Aquatique Vallées					doc	Annexe 4b
Plan Départemental d'Action en faveur des milieux aquatiques (PADMA)	Conseil départemental 33		1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	doc	Annexe 4b
Effacement de 8 seuils sur cours d'eau pour faciliter les migrations de l'anguille et du saumon	Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques	Agence de l'Eau Adour-Garonne	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Test de gestion des ouvrages à marée sur les secteurs aval de la Garonne, de la Dordogne et sur les affluents et marais annexes de l'Estuaire de la Gironde, et suivi d'efficacité sur le passage des civelles vers les marais amont	MIGADO		1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées	- Capitaliser, partager, diffuser	connaissance			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Etude de l'effacement d'un seuil en rivière liste 2, sur une propriété du Département (Moulin Dufour aux Eyzies)	Conseil départemental 24	syndicat de rivière Vézère, (Agence de l'eau)	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Restauration de la Continuité écologique sur la Lizuniako erreka affluent de la Nivelle, commune de Sare (64)	commune de Sare (64)	Agglomération du sud Pays Basque	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					Recueil actions BIODIV ARB 2017	
Travaux pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire : - Aménagement d'une passe à poisson sur un déversoir de moulin - Travaux petite continuité écologique: Remplacement de passage busé.	Fédération de pêche de Creuse	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional, Conseil Départemental, Collectivités Piscicoles, les propriétaires			1		- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Animation et accompagnement technique des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages sur cours d'eau liste 2, pour faciliter l'engagement d'études préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Fédération de pêche de Lot-et-Garonne		1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs amphihalins dans le courant d'Huchet (Moliets et Maâ)	SIAG RNN Courant d'Huchet	Institution Adour, ONEMA, Agence de l'Eau, Feder, Région.	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Réaménagement du Barrage de la Nasse, ouvrage de régulation des eaux de l'étang de Léon – 40	SIAG RNN Courant d'Huchet	AFB, Agence, Feder, Région, Etat, Département des Landes.	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Création (2016 – 2017) de passes à poissons multi espèces en parallèle des ouvrages hydrauliques existants de prise et d'évacuation de l'eau de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.	Syndicat de gestion des eaux SIAEBVELG	Agence de l'eau, Région, Département...	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					ENQUETE acteur	Annexe 4a
Des ouvrages de franchissement pour la petite faune	Conseil départemental 33	Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe, gestionnaires locaux, animateurs Natura 2000, DREAL Nouvelle-Aquitaine, GIE Atlantes, PNR des Landes de Gascogne, directions du Conseil départemental de la Gironde	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Restauration de la continuité écologique d'une rivière – barrage de Villandraut	Conseil départemental 33	AEAG, Région, SMBV du Ciron, FDAAPPMA, AAPPMA, MIGADO, DDTM, AFB	1				- AQUA Préserver ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liste 2)	Aquatique Vallées					Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Programme départemental de préservation des lagunes des Landes de Gascogne.	Conseil départemental 40	Très variés (voir fiche)	1				- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a

Tableau de synthèse des actions

nom action / programme / outils / mission	acteur porteur de l'action	partenaires (techniques, financiers, institutionnels) cités	ex-AQ	Ex-PC	Ex-LIM	NA	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	Contribution aux orientations et objectifs des SRCE et EDL Aquitaine	thématique	origine de la donnée	fiche détaillée Voir annexes
Mise en œuvre de la politique ENS Site de FONTOU (commune de Payré) - Site du domaine du Léché (commune de Saulgé): mise en place d'un plan de gestion améliorer la fonctionnalité de la zone humide et des cours d'eau	Conseil départemental 86	très variés (voir fiche)		1			- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne	CEN Aquitaine	syndicats de rivières	1				- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Plantation de haies champêtres dans le cadre de la renaturation d'un marais à Parempuyre	Arbres et paysages en Gironde (33)	Bordeaux métropole...	1				- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH		Bocages			ENQUETE acteur	Annexe 4a
Appels à initiative pour la biodiversité – TVB 2016 et 2017 (Restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition Réhabiliter les coeurs de biodiversité des trames vertes et bleues)	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Etat (DREAL), Région...				1	- ZH rôle de tête de bassin versant Limousin	ZH	- MLit Préserver les milieux littoraux	Milieux Littoraux	- AQUA ZH Préserver les continuités latérales des cours d'eau et préserver des zones zones humides associées	Aquatique Vallées	ENQUETE acteur	Annexe 16
Restauration des habitats de l'Anguille d'Europe dans des marais	LPO France	AEAG, Fondations LISEA, Véolia, du Patrimoine), cellule migrateurs Charente-Seudre, AFB, MTES, Conservatoire du Littoral		1			- ZH diversité des habitats d'espèces associés	ZH	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
AAP TVB 2018 « Continuités écologiques et biodiversité nocturne »	Région NA					1	<b>Préservation toutes sous-trame</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 4b
AMI « territoires vert et bleu »	Région NA					1	<b>Préservation toutes sous-trame</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 4b
Appels à initiative pour la biodiversité– 2016 (Chantiers participatifs, aménagements de restauration des TVB, Travaux d'amélioration des habitats d'espèces menacées (disposant d'un PNA -espèces aquatiques ou semi-aquatiques)	Agence de l'eau Adour-garonne	Etat (DREAL), Région...				1	<b>Préservation toutes sous-trame</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 16
Animation et gestion des sites Natura 2000 (contrats et chartes N2000)	Etat (DREAL, DDT(M)	collectivités locales, fond européen, APN...				1	<b>Préservation toutes sous-trames</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	doc	Annexe 9
Stratégie foncière ENS	Conseil départemental 33	Conservatoire du littoral	1				<b>Préservation toutes sous-trames</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
Mise en œuvre de la politique ENS (objectifs continuités)	Conseil départemental 16	très variés (voir fiche)		1			<b>Préservation toutes sous-trames</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			ENQUETE acteur	Annexe 4a
AAP TVB sur ex-PC	Région			1			<b>Préservation toutes sous-trames</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			doc	Annexe 11
Illustration des actions du parc en faveur de la TVB	PNR Marais Poitevin	ensemble des partenaires du PNR		1			<b>Préservation toutes sous-trames</b>	<b>toutes sous-trames</b>	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	ENQUETE acteur	Annexe 4a
« Que se trame-t-il en Poitou-Charentes ? » : comprendre la Trame Verte et Bleue (TVB)	Poitou-Charente Nature	Charente Nature, Nature Environnement 17, LPO, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Vienne Nature, LPO Vienne, GRAINE Poitou-Charentes, Bêta-Pi, ORE Poitou-Charentes, DREAL Nouvelle-Aquitaine, services de l'Académie de Poitiers, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Europe (FEDER)		1			Préservation toutes sous-trames	<b>toutes sous-trames</b>	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation			Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	
Concilier développement communal et préservation des espaces naturels	Commune du Porge	SIAEBVELG, ONF, cabinet Métaphore, Conservatoire des Races d'Aquitaine, FDC 33, Département de la Gironde, Région, Université de Bordeaux, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe, Syndicat mixte Pays Médoc		1			Préservation toutes sous-trames	<b>toutes sous-trames</b>	- Améliorer les connaissances	connaissance	- Sensibiliser, former, accompagner,	sensibilisation	Recueil actions BIODIV ARBNA 2018	

## **Annexe 6 :**

**Documents d'information et questionnaire TVB envoyés en 2011 aux communes sur  
l'ex-région Poitou-Charentes**

### Les documents de planification supra-communaux

Pour assurer la cohérence des politiques territoriales, les communes doivent leur comité, lorsqu'ils existent, des documents de planification. Ceux-ci vont intégrer au fur et à mesure les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :** articles L122-1 à L122-19 du code de l'urbanisme
- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) :** articles L212-1 à L212-23 du code de l'environnement
- **Le SDAGE en vigueur pour la période 2009-2015** incite à la restauration de la morphologie et des continuités écologiques dans les cours d'eau pour atteindre le bon état exigé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
- **Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :** articles L232-3 et suivants du code de l'environnement.

### Les dispositifs à connaître et à intégrer

Pour garantir la prise en compte de la biodiversité dans le développement de votre commune, il est nécessaire de connaître pour mieux les intégrer :

- **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) :** articles L.411-1, R.411-15 et suivants du code de l'environnement
- **Outils de protection visant à prévenir la disparition d'espèces protégées par des mesures de compensation des biotopes.** S'applique en général sur les milieux naturels peu exploités par l'homme.
- **Les Réserves naturelles nationales (RNN) et Réserves naturelles régionales (RNRR) :** articles L.332-1 à L.332-27 et R.332-1 à R.332-40 et R.332-65 à R.332-81 du code de l'environnement
- **Outils de protection du patrimoine naturel remarquable (biologique, faune, flore, milieux naturels, géologique et paléontologique) par une réglementation adaptée.**
- **Les RNN sont créées par l'Etat, les RNRR, par les conseils régionaux sur leur initiative ou à la demande des propriétaires.**

- **Les sites inscrits et classés :** articles L.341-1 et suivants et R.341-1 et suivants du code de l'environnement

Visent la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi l'archéologique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :** article L.411-8 du code de l'environnement
- **Inventaire des zones particulièrement intéressantes en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qu'ils constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.**

- **Natura 2000 :** articles L.416-1 et suivants du code de l'environnement
- **Permet, par des zones spéciales de conservation (ZSC) (directive "Habitats") et des zones de protection spéciale (ZPS) (directive "Oiseaux"), de conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces d'intérêt communautaire.**

- **Inventaires locaux :** Une commune peut également s'appuyer sur les inventaires menés par des associations naturalistes ou bureaux d'études pour identifier les zones riches en biodiversité, et mieux les protéger.

### Contacts :

#### ORLÉANS-LOIRET-CHARENTES

Sylvie HAYOT, Directeur et Présidente  
Bureau Loiret et Auvergne-Poitou  
141 100 49 99 42 40

Formez-vous à l'urbanisme durable, pour  
savoir gérer votre territoire durablement et  
améliorer la qualité de vie de vos habitants.

#### ORLÉANS-LOIRET-CHARENTES

Sylvie HAYOT, Directeur et Présidente  
Bureau Loiret et Auvergne-Poitou  
141 100 49 99 42 40

Formez-vous à l'urbanisme durable, pour  
savoir gérer votre territoire durablement et  
améliorer la qualité de vie de vos habitants.

Pour aller plus loin : [www.orleans-loiret-charentes.fr](http://www.orleans-loiret-charentes.fr)



# En Poitou-Charentes, les communes s'engagent pour la Biodiversité

## La biodiversité : notre assurance-vie

Population des arbres fruitiers par les  
insectes, producteurs de médicaments  
médecinaux grâce aux plantes  
diverses de votre arborescence,  
le savoir-faire et l'expertise humaine  
à la source de solutions de services et  
de produits innovateurs à sa portée  
et à sa qualité de vie.

La biodiversité n'est  
que la somme des  
espèces animales et végétales,  
les espèces sauvages,  
les espèces domestiquées.

Pourquoi la biodiversité est en danger

Depuis le 20<sup>ème</sup> siècle, la vitesse de disparition des  
espèces est de 100 à 1000 fois supérieure au rythme  
d'extinction naturel, avec comme principales causes la  
déforestation et la fragmentation des milieux.

Le Poitou-Charentes compte un grand nombre d'espèces  
menacées et/ou protégées, comme l'Ornithodrome  
caennais, le Loup d'Europe, le Castor, le Rossignol des  
étangs, le Frilillier noirâtre, l'Engoule-nez des Etréaires, le  
Nappéon commun, la Torneuse, le Courtil des  
Marrons.

La Biodiversité est un patrimoine commun transmis de génération en génération pour mieux  
préserver, abriter et mieux évaluer.

Aux côtés de ces espèces remarquables, existe une  
biodiversité plus ordinaire, qui a également toute son  
importance : celle des jardins, des bords de rivières, des  
parcs urbains, des parcelles cultivées. Si elle ne fait pas  
souvent l'objet de protection officielle, elle est en situation  
essentielle de toute la biodiversité.

De 30 à 40 % des espèces sont menacées  
en Poitou-Charentes  
Plantes : 31 % / Mammifères terrestres : 47 %  
Insectes : 49 % / Oiseaux : 33 %



## La commune : territoire d'action pour la protection de la Biodiversité

Tout le monde peut agir pour protéger la biodiversité. Et les communes ont un rôle particulier à jouer, du fait que certaines territoires qu'elles gèrent et du caractère exemplaire de leurs actions.

### La Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue, nouvel outil d'aménagement du territoire. Vise la préservation et la restauration d'un maillage de milieux terrestres (Trame Verte), aquatiques et de zones humides (Trame Bleue).

Les bénéfices de la Trame Verte et Bleue :

- Réviser les milieux naturels pour retrouver la fonctionnalité écologique des habitats et la circulation des espèces.
- Sauvegarder et maintenir les services rendus par la biodiversité... (l'exemple des abeilles est particulièrement bon)
- Améliorer le cadre de vie et préserver les paysages
- Protéger les espaces naturels et les ressources en eau.
- Développer l'attractivité du territoire, les loisirs et le tourisme nature.

Avec quelques éléments réglementaires et locales ?

- » Un Schéma Régional de Coherence Ecologique (SRCE) élaboré par la Région et l'Etat
- » Une déclinaison locale dans : les Schémas de Coherence Territoriaux, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Quelles opportunités pour votre commune ?

L'engagement dans la protection de la biodiversité au travers de la Trame Verte et Bleue, est une occasion de poursuivre avec les habitants la réflexion sur la richesse du patrimoine communal, les enjeux de sa sauvegarde, les besoins en connaissance pour protéger durablement la diversité des atouts naturels de la commune.

## Les outils réglementaires utiles aux communes

Pour protéger la biodiversité sur leur territoire, les communes peuvent s'appuyer sur des dispositifs réglementaires existants.

### Les moyens de protection à disposition des communes :

#### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Le zonage et le règlement**  
Délimitation de zones agricoles et naturelles permettant la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, sous réserve d'un règlement adapté.

#### Espaces boisés classés (EBC) :

article L.130-1 du code de l'urbanisme  
Classement de bois, forêts, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer interd-

ent tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol.  
Procédé d'une analyse qualitative des différents types de structures végétales, le classement doit être justifié dans le PLU en se basant sur des enjeux identifiés : biologiques (milieux naturels ou corridors biologiques), paysagers, sociaux, prévention des risques, de préservation de la qualité de l'eau.

#### Protection des éléments fixes du paysage :

article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme  
Permet d'identifier les éléments de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et de définir les prescriptions de nature à assurer leur protection. La modification des éléments ainsi identifiés est soumise à déclaration préalable. Il peut concerner les haies et boisements, le petit patrimoine rural, bâti ou naturel (murs, murs de pierre, puits, etc.)

### Les communes dépourvues de PLU

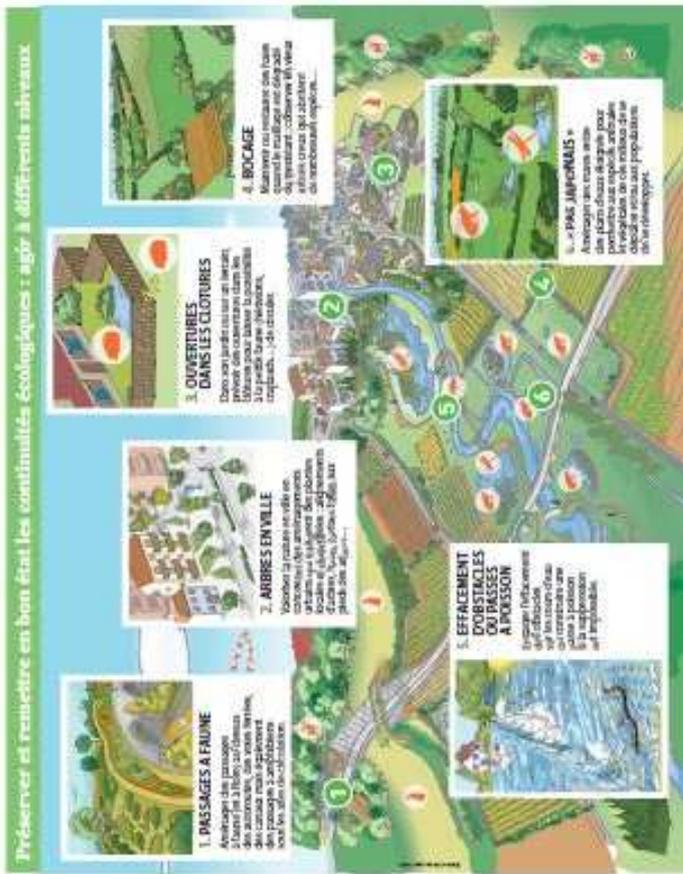
Attention, la carte communale ne comporte ni zonage, ni règlement, elle n'est adaptée qu'aux secteurs à faible pression foncière et présentant des enjeux environnementaux limités.

#### Les éléments d'intérêt paysager :

article R.421-23-1 du Code de l'urbanisme  
L'identification des éléments présentant un intérêt patrimonial ou paysager (haies, boisements, alignements d'arbres, mares, petit patrimoine rural...) a pour effet de soumettre à déclaration préalable les travaux visant à les modifier ou les supprimer. Cette décision est soumise à enquête publique après délibération du conseil municipal.

### La maîtrise foncière

Les collectivités locales peuvent acquérir des espaces méritant d'être préservés au regard de leur intérêt historique, faunistique ou paysager.  
Financement possible : Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS).







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES



## **Questionnaire**

### **Biodiversité communale et Trame Verte et Bleue**

**Afin de renseigner ce questionnaire, vous pouvez renvoyer cet exemplaire papier ou compléter l'enquête directement en ligne sur le site internet « Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes » dans la rubrique : « Comment participer à la démarche ? ».**

**<http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>**

**A retourner avant le 15 novembre 2011**

Nom de la commune \* : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'habitants : \_\_\_\_\_  
 Département \* : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_  
 Code INSEE \* : \_\_\_\_\_  
 Questionnaire rempli par \* : \_\_\_\_\_  
 Fonction \* : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

\* champ obligatoire

**La Biodiversité communale :**

La biodiversité c'est :

	très important	important	peu important	pas important	ne sait pas
Sur votre territoire	<input type="checkbox"/>				
Pour le conseil municipal	<input type="checkbox"/>				
Pour les habitants	<input type="checkbox"/>				

Quelles sont les priorités environnementales pour votre commune ?

	très important	important	peu important	pas important
Sauvegarder les Paysages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver la biodiversité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir la qualité de vie : réduction du bruit...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques : rivières, nappes, sources...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver la quantité de la ressource en eau : économies d'eau...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Économiser l'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminuer l'utilisation des pesticides sur l'espace public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminuer la quantité des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour votre commune, la biodiversité c'est important pour :

	très important	important	peu important	pas important	ne sait pas
Le cadre de vie des habitants	<input type="checkbox"/>				
La sauvegarde des richesses de la faune et de la flore présents sur le territoire	<input type="checkbox"/>				
Le tourisme de la commune et les loisirs	<input type="checkbox"/>				
L'image de la commune	<input type="checkbox"/>				
Autre : ...	<input type="checkbox"/>				

Selon vous, les principales causes de dégradation de la biodiversité sur votre commune sont :

- le développement des espèces envahissantes : jussie, frelon asiatique, renouée du Japon...
- l'évolution des paysages,
- le développement des infrastructures de transport,
- le développement de l'urbanisation (lotissement, ...)
- l'utilisation des pesticides (particuliers, agents communaux, agriculteurs, ...)
- la disparition des haies, des mares, des ruisseaux ...
- les ouvrages hydrauliques (seuils, barrages, ...)
- les pollutions agricoles,
- les pollutions industrielles (usines, carrières...)
- autre, précisez :

Avez-vous connaissance de pratiques exemplaires sur votre commune ?

Vos commentaires sur les principales causes de dégradation de la biodiversité dans votre commune

Parmi les milieux suivants, cochez ceux qui sont présents sur votre commune et qui vous semblent importants pour la biodiversité :

- |                                                                           |                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> les murets de pierre sèche                       | <input type="checkbox"/> les habitations                                      |
| <input type="checkbox"/> les mares et étangs                              | <input type="checkbox"/> les réseaux de haies                                 |
| <input type="checkbox"/> les vieux arbres isolés                          | <input type="checkbox"/> les caves et grottes                                 |
| <input type="checkbox"/> les bois et forêts                               | <input type="checkbox"/> les dunes                                            |
| <input type="checkbox"/> les prairies naturelles                          | <input type="checkbox"/> les jardins                                          |
| <input type="checkbox"/> les terres agricoles cultivées                   | <input type="checkbox"/> les ponts et bâtiments publics (églises, lavoirs...) |
| <input type="checkbox"/> les bords de route                               | <input type="checkbox"/> autre précisez :                                     |
| <input type="checkbox"/> les cours d'eau : ruisseaux, rivières et fleuves |                                                                               |
| <input type="checkbox"/> les marais                                       |                                                                               |

Quelles sont les actions pour la biodiversité qui sont conduites sur votre commune à l'initiative ou soutenues par le conseil municipal et ou qui pourraient l'être à l'avenir ?

	Réalisé	En cours	En projet d'ici un an	Serait souhaitable pour les prochaines années
La préservation et/ou plantation de haies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion différenciée des espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'entretien écologique des chemins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La fauche tardive des bords de routes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'entretien des fossés et des rivières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La formation d'agents techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La réduction de l'éclairage nocturne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La création de mares	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'installation de nichoirs sur les bâtiments communaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La lutte contre les espèces envahissantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les inventaires de la faune et la flore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les actions de sensibilisation : grand public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les actions de sensibilisation : scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : précisez : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quelles sont les organisations qui participent, soutiennent, initient des actions en faveur de la biodiversité et/ou avec qui vous êtes en contact pour votre commune ?

- |                                                                                                   |                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Parc Interrégional du Marais Poitevin                                    | <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales (Département, Région, ...)                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> Association(s) de protection de la nature laquelle (lesquelles) :.....?  | <input type="checkbox"/> Chambres d'agriculture, CRPF, ...                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Association(s) de chasse                                                 | <input type="checkbox"/> Structure(s) et/ou association(s) d'éducation à l'environnement (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, centre de découverte, ...) |
| <input type="checkbox"/> Association(s) de pêche                                                  | <input type="checkbox"/> autre, précisez : .....                                                                                                                          |
| <input type="checkbox"/> Syndicat de rivière                                                      |                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> Etablissements publics (ONF, ONEMA, ONCPS, Conservatoire du Littoral...) |                                                                                                                                                                           |

**La Trame Verte et Bleue (TVB) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)?**

	Trame Verte et Bleue		SRCE	
En avez vous connaissance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui dans quel cadre ? :				
Document d'urbanisme (SCOT, PLU, ...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Schéma d'Aménagement des eaux (SAGE, SDAGE, ...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Médias (Presse, internet...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Association des maires de France	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Selon vous, existe-t-il sur votre commune :

Des espaces riches en biodiversité	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Précisez :			
Des zones favorables au déplacement des espèces	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Précisez :			

Des mesures ont-elles dès à présent été prises sur votre commune pour prendre en compte la Trame Verte et Bleue ?

Oui       Non

Si oui, précisez lesquelles ? :

Votre conseil municipal a-t-il des attentes vis-à-vis de la démarche Trame Verte et Bleue ?

Votre conseil municipal a-t-il des interrogations vis à vis de la Trame Verte et Bleue ?

**Pour nous permettre de mieux connaître la biodiversité et les enjeux de votre territoire, nous vous proposons de transmettre les documents, études, cartes, ... qui vous paraissent importants, soit électroniquement à l'adresse [a.clement@cr-poitou-charentes.fr](mailto:a.clement@cr-poitou-charentes.fr), soit par courrier à l'adresse suivante :**

Région Poitou-Charentes  
Service Biodiversité Emploi, Éducation à l'environnement  
Maison de la Région  
15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575  
86021 POITIERS CEDEX

Nous vous remercions sincèrement de votre contribution.

## **Annexe 7 :**

**Flyer de présentation des retours de la concertation 2011-2012 élaboré par l'ex-région Poitou-Charentes**



## La démarche participative : L'enquête communale

### La démarche participative

Née d'une volonté de la Région Poitou-Charentes, cette démarche ascendante a pour objectif d'impliquer tous les acteurs du territoire :

- Les élus locaux pour :
- les sensibiliser à la biodiversité
  - faire remonter leurs préoccupations et attentes
  - intégrer les enjeux de la TVB à l'échelle de leur territoire

Les habitants et les acteurs locaux, dont les associations pour :

- les sensibiliser à la biodiversité
- être le relais de l'information
- prendre en compte la TVB au quotidien

Concernant les communes cette démarche se matérialise par le biais de la plate-forme collaborative sur le site internet et par l'envoi d'une fiche descriptive des richesses patrimoniales communales, d'un argumentaire sur l'intérêt de la biodiversité ordinaire et les obligations réglementaires relatives au patrimoine naturel, ainsi que d'un questionnaire pour la remontée des connaissances locales en vue de l'enrichissement des fiches communales, des préoccupations et des attentes liées à la TVB.

Par ailleurs, en lien étroit avec le groupe de travail Information Communication, des dispositifs d'animation sur les territoires sont développés comme les formations à la Trame Verte et Bleue pour les élus régionaux, les acteurs relais des territoires : les animateurs des territoires (Pays), les animateurs des SAGE, les animateurs Rse-Sources, les animateurs Naturalibus, ...

## Les résultats de l'enquête communale

Les objectifs de l'enquête communale était de connaître le degré de connaissance, les pratiques, les besoins et les questions des communes sur deux thèmes : la Biodiversité communale et le Trame Verte et Bleue.

Les réponses des communes dévoilent une préoccupation importante pour la biodiversité. Parmi ses différentes composantes, la ressource en eau et le paysage des paysages sont ressenties comme des priorités. Les communes estiment également que les principales causes de dégradation de la biodiversité sont la disparition des haies, des mureaux et des mares, l'utilisation de pesticides et le développement des espèces invasives. Un parallèle peut être fait avec l'évolution de l'occupation des sols entre 1993 et 2003, qui montre une progression forte de l'artificialisation des sols au détriment des éléments naturels, cette cause n'apparaissant pas comme un facteur fortement impactant dans les résultats de l'enquête.

Selon les résultats du questionnaire, les bois et les forêts sont des milieux importants pour la préservation de la biodiversité. Pourtant la Région n'est pas très boisée, notamment une répartition homogène de ses boisements sur le territoire explique sûrement cette réponse.

Par ailleurs, les collectivités territoriales, les associations de chasse et les syndicats intercommunaux des communes pour les actions en lien avec la biodiversité. De même, les actions déjà menées par les communes en faveur de la biodiversité sont nombreuses : réduction de l'éclairage nocturne, fauche tardive des bords de route, plantations de haies... d'autres actions sont en cours : gestion différenciée des espaces verts... mais peu d'actions en projet à court terme.

Enfin, la Trame verte et bleue est connue, mais pas le SRCE. De nombreuses communes estiment qu'il existe des zones favorables à la biodiversité et aux déplacements des espèces. Et si 34% des communes ont pris des mesures pour prendre en compte la TVB, la plupart d'entre elles sont en attente d'aide méthodologique de soutien et d'informations sur la TVB.

Retrouvez le dossier sur l'enquête communale et l'ensemble des documents présentés lors de réunions sur <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

## La démarche participative : Les réunions territoriales

Du 02 février au 23 février 2012, 9 rencontres régionales avec les élus locaux ont été organisées par la Région en partenariat avec l'Etat et avec l'aide des Associations des Maires.

Les réunions se sont déroulées les :

- 02 février 2012 à Saint Germain de Lusignan (17)
- 07 février 2012 à La Rochelle (17)
- 09 février 2012 à Saintes (17)
- 14 février 2012 à Nielle (79)
- 16 février 2012 à Niernay (79)
- 20 février 2012 à Combiers (16)
- 21 février 2012 à Gond Pontouvre (16)
- 22 février 2012 à Chassagneuil du Poitou (85)
- 23 février 2012 à Blanzac-Porcheresse (16)



Les élus provinciaux de l'Yvoir ont conduit à l'émulsion de quatre réunions initialement prévues à Lendouhère (86) le 30 janvier 2012, Saint Secondin (86) le 31 janvier 2012, Saint Jean d'Angély (17) le 08 février 2012 et Thouars (79) le 13 février 2012.

Ce sont au total 370 élus, maires et conseillers municipaux, qui sont venus s'informer sur la démarche Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes.

L'objectif de ces rencontres était :

- d'apporter une information sur la démarche d'élaboration de la TVB pour une meilleure connaissance et compréhension des applications sur les territoires ;
- de recueillir les interrogations et les attentes des élus et leur apporter les éléments de réponse en l'état actuel de l'avancement des travaux de la TVB ;
- de recenser les besoins en matière d'outils et de moyens techniques et financiers qui doivent faciliter la mise en œuvre locale de la TVB.

## Quelques questions posées lors des réunions

La Trame verte et bleue, c'est une couche supplémentaire d'intégration sur un millefeuille qui en contient déjà beaucoup.

La TVB n'est pas une norme supplémentaire, elle s'appuie sur l'existant et a pour objectif de synthétiser et de mettre en cohérence des dispositifs disparates.

Comment délimiter une TVB à l'échelle de ma commune ?

Plusieurs phases sont nécessaires. Avant tout il faut identifier les enjeux au travers d'un diagnostic, il faut ensuite préserver les continuités écologiques identifiées et restaurer les corridors mis à mal.

Une TVB locale, ça coûte cher

De nombreuses données existent déjà et sont à votre disposition, par ailleurs, il existe de nombreuses aides pour vous accompagner dans les différentes phases de la mise en œuvre d'une TVB locale. Vous trouverez ces informations sur le site internet dédié.

## Annexe 8 :

### Fiche action ACE

#### "assistance aux continuités écologiques" URCAUE NA

<http://www.ace-na.fr/>

L'ACE, l'Assistance Continuités Écologiques en Nouvelle Aquitaine est un accompagnement qui s'exerce auprès des collectivités locales porteuses d'un document d'urbanisme (SCoT, PLUi) et désireuses de préserver la Nature pour les services qu'elle rend au territoire en favorisant un développement durable.

Cet accompagnement a été mis en place en 2016 sur l'ex-Aquitaine et se poursuit, grâce au partenariat entre l'URCAUE, la DREAL et la Région qui co-financent cette action.

**Cette assistance, coordonnée par l'URCAUE Aquitaine (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)** s'appuie sur un collectif d'experts de l'aménagement des territoires, de scientifiques et d'experts naturalistes.

Elle a pour objectifs de :

- **Accompagner et aider les maîtres d'ouvrage** de SCoT et PLUi à construire un projet de territoire intégrant la composante Trame Verte et Bleue (TVB),
- **faciliter le regroupement des connaissances** et aider à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire,
- **favoriser l'information et les échanges** entre les différents acteurs du territoire

25 territoires sont accompagnés depuis 2015

Les outils produits sont disponibles sur le site internet de l'ACE, <http://www.ace-na.fr/> , dans la rubrique ressource accessible par l'entrée "je suis citoyen" ou "je suis professionnel" ou "je suis élu".

On y trouve notamment, une exposition, des brochures, un jeu comme outils pédagogique, des vidéos, pour comprendre ce qu'est la Trame verte et Bleue, pourquoi la préserver, quel rôle doivent jouer les documents d'urbanismes et les territoires dans sa préservation.

La mission se poursuivant jusque fin 2020, d'autres outils sont en cours d'élaboration et seront mis à disposition courant 2020.

## Annexe 9

### Actions thématiques "Eau et biodiversité" mises en œuvre ou suivies à l'échelle régionale par la DREAL

*rappel : La Région est aussi engagée dans le soutien financier de certaines de ces actions, tout comme les Agences de l'eau, ou d'autres collectivités locales (pour Natura 2000 notamment) ; et les fonds européens FEDER, FEADER, et Life contribuent également au financement de certaines actions.*

#### **> les actions d'acquisition et de valorisation de connaissances :**

##### **L'inventaire permanent des ZNIEFF**

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est reconnu comme le socle de connaissance des espaces abritant une biodiversité patrimoniale. Mêmes si les ZNIEFF ne constituent pas un outil de protection en soi, elles sont un outil essentiel pour l'expertise scientifique de projets d'aménagement, et sont donc intégrées systématiquement au porté à connaissance de l'Etat.

L'inventaire se décline en deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I : secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement

Validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), l'inventaire est également évalué par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Après 30 ans d'existence et deux cycles d'inventaire (1982-1989 et 1999-2015), l'inventaire des ZNIEFF est entré dans une phase d'inventaire et de mise à jour en continu. Il s'agit d'ajuster et de compléter l'information sur les espèces et les milieux, que l'inventaire décrit ainsi au plus près de leur évolution. Cette mise à jour en continu permet également d'identifier de nouvelles ZNIEFF et de diffuser cette information le plus rapidement possible, dans le même objectif d'améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

La délimitation des ZNIEFF s'appuie sur des listes d'espèces et d'habitats dites « déterminantes ».

**Pour plus d'informations :** <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/inventaires-znieff-r1090.html>

##### **Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :**

- situation fin 2017 : sont inscrites à l'inventaire 1 379 ZNIEFF de type I, soit un peu plus de 5 % du territoire régional et 17 130 ha sur le domaine marin)
- situation fin 2018 : 190 sont à l'étude ou validées par le CSRPN en 2018, pour actualisation (122), suppression (8), ou création (60 dont 25 validées).

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** on trouve des espèces déterminantes ZNIEFF parmi les espèces à enjeu attachées aux milieux constituant les différentes "sous-trame" des SRCE (et de l'EDL d'Aquitaine). C'est pourquoi une grande partie des ZNIEFF de type I et certaines de type II ont été intégrées après analyse au cas par cas, comme Réservoirs de biodiversité (RB) dans les SRCE.

Ainsi, les ZNIEFF, qui ne seraient pas déjà en RB, et qui sont désignées pour des espèces d'enjeu régional identifiées par les SRCE, ont un **rôle de réservoirs ou corridors potentiel à analyser pour une intégration dans la TVB à l'échelle locale (TVB des PNR, des SCOT et des PLU(i)).**

## Atlas de la biodiversité

### Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :

#### Poitou-Charentes

Publications ouvrages papier

Atlas odonates - 2017 : [http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/category/Publications/Libellules-du-Poitou-Charentes/?var\\_mode=recalcul](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/category/Publications/Libellules-du-Poitou-Charentes/?var_mode=recalcul)

Atlas Mammifères 2011 : <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/publication-atlas-mammiferes/>

Atlas chiroptères 1984-1999 : <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/sommaire/>

Atlas Oiseaux nicheurs 2008 : <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/les-oiseaux-du-poitou-charentes-2/>

Atlas papillons 2017 : <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/les-papillons-de-jour-du-poitou-charentes/>

Atlas préliminaire Amphibiens Reptiles 2002 : [http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf\\_chpqcIXp.1-39.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf_chpqcIXp.1-39.pdf)

[http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf\\_chpqcIXp.40-78.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf_chpqcIXp.40-78.pdf)

[http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf\\_chpqcIXp.79-115.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/compresserpdf_chpqcIXp.79-115.pdf)

#### Limousin

Atlas en cours : Amphibiens, Reptiles, Mammifères : Données provisoires

<http://gmhl.asso.fr/atlas/methodologie/>

Atlas Oiseaux nicheurs 2010 <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-oiseaux-du-limousin-a1692.html>

Atlas odonates 1980 - 2017 : [http://assoslo.free.fr/index.php?id\\_partie=3&id\\_page=1](http://assoslo.free.fr/index.php?id_partie=3&id_page=1)

#### Aquitaine

Mammifères <https://www.cistude.org/index.php/edition-production/livres/187-atlas-des-mammiferes-sauvages-d-aquitaine-2>

Amphibiens reptiles <https://www.cistude.org/index.php/les-atlas/amphibiens-et-reptiles-d-aquitaine/actualites-agenda>

Pré-Atlas Odonates 2017 : [https://www.cen-](https://www.cen-aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre_Atlas_Odonates_Aquitaine_042017.pdf)

[aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre Atlas Odonates Aquitaine 042017.pdf](https://www.cen-aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre_Atlas_Odonates_Aquitaine_042017.pdf)

Pré-Atlas papillons (Rhopalocères, Zygènes) 2016 : [http://www.cen-](http://www.cen-aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre-Atlas_rhopaloceres_zygenes_Aquitaine_CEN-LPO_20161112.pdf)

[aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre-Atlas rhopaloceres zygenes Aquitaine CEN-LPO 20161112.pdf](http://www.cen-aquitaine.org/www/sites/default/files/files/Pre-Atlas_rhopaloceres_zygenes_Aquitaine_CEN-LPO_20161112.pdf)

Atlas oiseaux 2017 : Pas de liens sauf vers Faune-Aquitaine [https://www.faune-](https://www.faune-aquitaine.org/index.php?m_id=505)

[aquitaine.org/index.php?m\\_id=505](https://www.faune-aquitaine.org/index.php?m_id=505)

6 atlas publiés depuis 2015

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** Tous ces Atlas portent au moins en partie sur des espèces qui sont identifiées d'enjeu régional par les SRCE. Ils sont donc source de connaissance spatialisées (même si c'est à une échelle pas suffisamment précise pour un PLU) permettant de repérer des secteurs à enjeu qui peuvent jouer un rôle de réservoirs ou corridors potentiel à analyser pour une intégration dans la TVB à l'échelle locale (TVB des PNR, des SCOT et des PLU(i)).

### Listes rouges - focus sur les liste rouges régionales

#### Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :

Listes disponibles sur le site internet DREAL NA : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-rouges-regionales-a9991.html>

Depuis 2016 incluse, 13 Listes rouges régionales ont été élaborées et validées régionalement (certaines en attente de publication par l'UICN).

### Les PNA

objectifs : améliorer la connaissance, agir pour la conservation, informer et sensibiliser

Ces plans, élaborés en partenariat avec les acteurs concernés par la gestion de l'espèce (collectivités, gestionnaires de milieux naturels, représentant du monde socioprofessionnel,

établissements publics, administrations concernées, spécialistes de l'espèce ...) visent à définir et mettre en œuvre des stratégies et actions coordonnées nécessaires à la conservation des espèces menacées et de leurs habitats, généralement pour une durée de cinq ans.

**Pour plus d'information :** <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plans-d-actions-nationaux-bassins-regionaux-a1753.html>

### Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :

8 PNA en coordination nationale par la DREAL Nouvelle-Aquitaine :

Déclinaison nationale	Type de PNA	Rédacteur
<b>Vison d'Europe</b> (rédaction PNA3)	rétablissement	ONCFS
<b>Loutre d'Europe</b> (rédaction PNA2-2019-2028)	conservation	SFPEM
<b>Gypaète barbu 2010-2020</b> (PNA2)	rétablissement	LPO – ASTERS – PNR Corse – PNP – MEEDM – DIREN Aquitaine
<b>Vautour percnoptère 2015-2024</b> (PNA2)	rétablissement	LPO – GERE A – DIREN Aquitaine
<b>Vautour fauve et activité d'élevage 2016-2025</b> (PNA1)	conservation	DREAL NA – ONCFS - CERPAM
<b>Outarde canepetière</b> (rédaction PNA3)	rétablissement	LPO
<b>Lézard ocellé</b> (bilan PNA1)	rétablissement	SHF
<b>Esturgeon d'Europe</b> (bilan PNA1 -rédaction PNA2)	rétablissement	MIGADO

Déclinaisons régionales de 13 plans nationaux d'actions (PRA) :

PRA NA	PNA de référence	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
<b>Chiroptères</b>	PNA3 - 2016-2025	PRA NA 2018-2025	PRA NA 2018-2025	PRA NA 2018-2025
<b>Milan royal</b>	PNA2 - 2018-2027	Actions +Poctefa	actions	
<b>Loutre d'Europe</b>	PNA1 – 2010-2015 Rédaction PNA2	Actions	PRA 2011-2015	
<b>Pies grièches</b>	PNA1 à valider		PRA 2015-2019	
<b>Cistude d'Europe</b>	PNA1 – 2011-2015 PNA2 en rédaction	Actions		actions
<b>Sonneur à ventre jaune</b>	PNA1 – 2011-2015 Bilan en cours – futur PNA2	PRA 2015-2017	PRA 2011-2015	(ancien PRA)
<b>Lézard ocellé</b>	PNA1 - 2012-2016 Bilan en cours – futur PNA2	Actions	PDA 19	
<b>Maculinea/lépidoptères diurnes</b>	PNAM – 2011-2015 Rédaction PRAL	PRAL 2017-2021	actions	PRA 2013-2017
<b>Odonates</b>	PNA1 – 2011-2015 Lancement rédaction PNA2	PRA 2013-2017	PRA 2012-2016	PRA 2013-2017
<b>Pollinisateurs sauvages</b>	PNA1 - 2016-2020		Actions Limousin +86+24	
<b>Mulette perlière</b>	PNA1 – 2012-2017		PRA 2012-2016	
<b>Plantes messicoles</b>	PNA1 – 2012-2017	Actions	Actions	Actions
<b>Fluteau nageant</b>	PNA1 - 2011-2015	Actions		Actions

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** Les plans nationaux d'action (PNA) s'appliquant en Nouvelle-Aquitaine comportent chacun au moins une espèce (pour les plans multi-espèces) d'enjeu régional TVB. De part leurs objectifs ils contribuent à la connaissance et à la préservation de la TVB régionale (ex : Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle pour le Sonneur à ventre jaune ; Mettre en place et conserver des corridors écologiques pour la Loutre d'Europe ; Limiter les impacts des lignes électriques pour les PNA oiseaux)

## > les actions qui contribuent à la protection des espaces naturels terrestres et du milieu marin

### Réseau Natura 2000

Réseau européen de sites d'intérêts communautaires dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des états membres. Les Directives européennes "habitats faune flore" (1992) et "oiseaux" (1979, modifiée en 2009) sont la base réglementaire pour la constitution de ce réseau de sites et pour les objectifs à atteindre. Elles fixent les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les Etats membres doivent mettre en oeuvre des mesures permettant d'atteindre un état de conservation favorable, notamment par la désignation de sites Natura 2000. Ils peuvent également utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité. La France a privilégié la voie contractuelle sans exclure les autres moyens de protection (réglementaire, foncier,...) pour éviter toute détérioration d'un site Natura 2000. Sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion, est élaboré. Aux termes de la loi sur le développement des territoires ruraux (février 2005), l'élaboration du DOCOB est pilotée par une collectivité territoriale volontaire ; sinon, elle reste sous la responsabilité de l'État.

Des mesures de gestion proposées grâce à des financements publics dédiés, pourront être contractualisées (ex : Contrats natura 2000) avec les différents partenaires volontaires concernés et sont mises en oeuvre grâce au travail de terrain d'un animateur.

#### **Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :**

En Nouvelle-Aquitaine, **273 sites** ont été désignés au titre de Natura 2000 dont 10 sont marins et 17 terrestres et marins. Au total, la Nouvelle-Aquitaine représente près de 16% de plus de 1750 sites français.

Informations complémentaires et Listes disponibles via le site internet DREAL NA :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-regional-a1775.html> - et le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** Tous les sites Natura 2000 ont été intégrés dans les composantes de la TVB régionale, principalement comme "RB". En Limousin l'intégration des sites Natura 2000 s'est appuyée sur la cartographie des habitats naturels disponible au sein de ces sites, plutôt que sur les périmètres entiers des sites.

Ainsi, les actions conduites pour la connaissance et pour la restauration ou préservation de ces sites contribue à la TVB. Les Chartes et les Contrats Natura 2000 sont des outils essentiels pour faciliter les actions localement.

ex : contrats pour la restauration de pelouses calcicoles, contrats forestiers pour la création de clairières ou pour des îlots de senescence, contrats pour la création de réseau de mares ...

### **Réserves Naturelles Nationales (RNN)**

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt national ou international. Il s'agit d'espaces fortement protégés faisant également l'objet d'une gestion suivie, déléguée par l'État auprès d'un organisme par convention ((association, collectivité, Établissement Public) ; cet organisme a la charge d'élaborer un plan de gestion validé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de le mettre en oeuvre.

La gestion d'une RNN porte sur des actions de préservation, d'expertise et de restauration du patrimoine naturel et sur des actions d'éducation à l'environnement.

Informations complémentaires et Listes disponibles via le site internet DREAL NA :

#### **Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :**

La région Nouvelle-Aquitaine compte 21 réserves naturelles nationales au 1er juillet 2016.

Listes disponibles sur le site internet DREAL NA : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/reserves-naturelles-nationales-a1674.html>

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** les RNN sont des RB obligatoires

#### **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. L'APPB est ainsi créé par arrêté préfectoral qui fixe notamment le périmètre de l'espace protégé et la réglementation applicable dans cet espace (restrictions d'usages pour préserver les biotopes, éviter la destruction et les perturbations des espèces protégées).

Depuis 2010 la mise en place de nouveaux arrêtés se fait prioritairement en direction des espèces et des habitats d'espèces identifiés dans le cadre de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) ou en compensation de dérogation relative à la réglementation « espèces protégées ».

**Etat des lieux et perspectives sur Nouvelle-Aquitaine :** La région Nouvelle-Aquitaine comptait au 1er juillet 2016 75 APPB ; deux nouveaux APPB ont été pris en 2018.

Informations complémentaires sur le site internet DREAL NA : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/arrete-prefectoral-de-protection-de-biotope-appb-a1677.html>

**Pour faire le lien avec les enjeux des SRCE :** les APPB sont des RB obligatoires

Les nouveaux APPB sont donc à identifier comme des réservoirs de biodiversité dans le SRADDET et dans les documents d'urbanismes, et à préserver en conséquence (au regard des interdictions ou limitations d'occupation du sol et d'usages inscrites dans les APPB).

### **> Les actions de protection des espèces animales et végétales se déclinent :**

– en mettant en œuvre les **Plans nationaux d'actions (PNA)** et leur déclinaison régionale, en faveur des espèces menacées. (21 PNA mis en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine pour une trentaine d'espèces concernées) ;

– en développant **une stratégie régionale de lutte contre les espèces envahissantes.**

– en veillant à la mise en œuvre par les porteurs de projets ou de plans/programmes, de la doctrine « **éviter, réduire, compenser** » ; L'article L.411-1 du code de l'environnement interdit de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats de repos et de reproduction si cette destruction d'habitats remet en cause le bon accomplissement du cycle biologique.

D'une façon générale, il convient de privilégier des mesures d'évitement et de réduction

– en instruisant les demandes de dérogations dans le cas d'impacts résiduels constatés sur les espèces protégées ou leurs habitats. Cette dérogation ne peut être accordée que si trois conditions sont remplies : l'absence de solution alternative, l'intérêt public majeur, la non remise en cause de l'état de conservation des espèces concernées.

En appliquant aux projets la séquence ERC pour préserver les espèces protégées et leurs habitats pour le bon accomplissement de leur cycle de vie, cela contribue à préserver le maillage de continuités écologiques.

En outre, lorsque cette dérogation est assortie de mesures compensatoires, leur mise en œuvre peut contribuer à la restauration de continuités écologiques ou à l'amélioration de leur fonctionnalité ; par exemple des mesures de renforcement des linéaires de haies, de création de mares, de conversion de cultures en prairies naturelles, de renforcement de ripisylve, d'acquisition avec gestion conservatoire de landes, de boisements mixtes, de zones humides.

Concernant la LGV SEA Tours-Bordeaux, actuellement plus de 3 000 ha de mesures compensatoires ont été validées ; les enjeux identifiés dans les SRCE ont été pris en compte pour définir la nature et la localisation de ces mesures.

### **> S'agissant des actions ciblées pour mise en œuvre SRCE - précision par rapport aux éléments cités dans le rapport :**

– production de grilles d'aides à l'évaluation de la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, à l'attention des services instructeurs et des maîtres d'ouvrages (diffusées fin 2018) <http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Reperes-et-outils-methodologiques.html>

– formation des DDT sur les SRCE (réalisées en 2017)

- formation des commissaires enquêteurs du Limousin (PLUI et SRCE ) (novembre 2016)

– première approche de la qualité de la prise en compte des SRCE et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme par l'étude des avis de la MrAe (IRSTEA,2018) - cf. ci-après)

### **> Suivi financier et/ou technique pour des programmes ou actions nationales contribuant à la TVB :**

#### ***-les Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) :***

Outils au service des territoires pour l'acquisition de connaissance. Soutien financier pour la réalisation d'inventaires et de diagnostic des enjeux de biodiversité communaux.

Les PNR et Parc nationaux ont également mobilisé cet outil, dans le cadre de leurs missions, sur les communes de leurs territoires.

#### **- les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) :**

BiodiverCité porté par Bordeaux métropole

Projet " Atelier Départemental Numérique pour la Biodiversité" (ADNB) ou Maison numérique de la Biodiversité, porté par le Conseil départemental 24 (mission conduite par l'agence technique départementale et le CAUE 24)

#### **- outils de reconnaissances de projets portés par les collectivités :**

Capitale française de la biodiversité

et, à partir de 2018 Territoires engagés pour la Nature

#### **- Appels à projet TVB de la FNCAUE**

Dossier porté par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine :

formation des CAUE sur la prise en compte de la TVB par les documents d'urbanisme

actions "la sous-trame bocagère, du rural à l'urbain, une trame multi-fonctionnelle", par les CAUE d'ex-Limousin

> **les actions d'accompagnement ou de suivi de la mise en œuvre de plans ou schémas « thématiques » en lien avec la protection des espèces et des habitats** : Plan national d'action zones humides, plan de gestion des poissons migrateurs (PlaGePoMi), programme d'actions milieu marin (PAMM), schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

## **Actions de la DREAL NA, menées sur les infrastructures routières, contribuant à préserver ou restaurer la transparence des infrastructures**

### **Trame verte et bleue, projets routiers et SRCE**

La problématique des trames vertes et bleues est aujourd'hui globalement prise en compte dans les nouveaux projets routiers de l'État. Il s'agit d'un point spécifiquement évoqué dans le dossier de consultation des entreprises, et/ou vérifié lors de la réception des études environnementales sur les projets récents.

Par ailleurs, le recours de plus en plus systématique à des prestations d'écologues durant toute la vie du projet jusqu'à la mise en service, voire durant les deux années qui suivent (suivis de mortalité) permet de mieux comprendre le fonctionnement écologique, les perturbations par l'infra routière des corridors écologiques et l'efficacité des mesures de réduction d'impact et de proposer des mesures de correction le cas échéant.

La trame verte et bleue à l'échelle régionale telle qu'elle est définie dans le SRCE est l'une des sources mobilisées pour appréhender la trame verte et bleue, les documents d'urbanisme locaux (PLUI, SCOT) proposent également une vision des enjeux des trames vertes et bleues à une échelle plus fine, ces éléments sont pris en compte dans les études.

Par ailleurs le prestataire en charge de l'étude des questions écologiques doit travailler à l'échelle du projet sur les trames vertes et bleues et de continuités écologiques. Le niveau de connaissance attendu sur la zone d'étude est bien supérieur à celui du SRCE et oriente les mesures d'évitement, les mesures de réduction et dans les cas les plus défavorables, et en l'absence de solutions alternatives, des mesures de réduction.

### **Exigences réglementaires des projets routiers vis-à-vis du SRCE :**

Les projets routiers (sous maîtrise d'ouvrage de l'État) doivent prendre en compte les orientations nationales, ils ne sont pas assujettis comme peuvent l'être les documents de planification à une prise en compte du document cadre régional (SRCE). Toutefois, les éléments de connaissance qu'il contient, de même que ses orientations sont utiles.

A de larges échelles, ces éléments permettent d'éviter (ou de prendre en compte) les secteurs les plus sensibles d'un point de vue écologique.

Très concrètement, dans le cas des mesures compensatoires par exemple, les espaces prévus pour servir la compensation sont préférentiellement recherchés au sein des réservoirs et corridors de biodiversité. L'objectif est double : participer à l'effort de restauration des milieux dégradés qui s'inscrivent dans les corridors ou réservoirs du SRCE mais également de mieux envisager la pérennité de l'état de conservation des espaces de compensation. En effet, ils seront à terme moins soumis aux pressions anthropiques (notamment l'artificialisation) dès lors qu'ils sont parties- prenantes de plus vastes ensembles répertoriés en tant que TVB au sein des documents

d'urbanisme ou du SRCE (et de ses évolutions).

### **Exemple de projets ayant pris en compte les éléments constitutifs du SRCE**

Plusieurs opérations d'aménagements ont pris en compte les SRCE, y compris avant même leur adoption :

- Etude d'opportunité d'itinéraire (par exemple en Nouvelle Aquitaine : autoroute Poitiers Limoges)
- Etude d'opportunité du projet (ex :Mignaloux RN147)
- Etude préalable et étude d'impact (ex :Lussac RN147 Lussac et RN147 Nord Limoges)
- Etude de projet -conception détaillée- ( ex : Desserte Arcachon A660-RN250)
- Analyse et réalisation des travaux pour les ouvrages et aménagements pour la transparence écologique ( ex : Roumazières RN141)
- Bilans et évaluations (ex : RN 89 Artigues)

**L'accord cadre à bon de commande pour la réalisation des mesures compensatoires** sur les départements de l'ex-Limousin et ex Poitou Charentes prend en compte le SRCE. La rédaction est la suivante sur l'opportunité d'action sur une parcelle au titre des mesures compensatoires: « Le pré-diagnostic permet [...] d'évaluer la situation du terrain expertisé au regard de son voisinage. Les pressions anthropiques doivent être appréhendées à cette échelle plus globale. Il est également nécessaire que soient prises en compte les trames vertes et bleues. Cette appréhension se décline de l'échelle régionale (via le schéma régional de cohérence écologique) aux échelles locales telle que définies dans les SCOT ou les PLU(i) ou PLU lorsque ces documents existent. Cette analyse doit être poursuivie au sein de ce document synthétique jusqu'à une approche fine sur le terrain et les emprises voisines pour comprendre la contribution de la parcelle à la biodiversité locale. »

-----

## **Synthèse des avis de la MRae Nouvelle Aquitaine sur la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans les PLUi et SCoT**

### **IRSTEA 2018 - éléments de conclusions extraits du rapport de synthèse**

5 avis sur des PLUi et 4 avis sur des SCoT ont été analysés (dont deux sur un même SCoT après amélioration du dossier suite au premier avis). Sur un nombre faible de documents, une analyse chiffrée n'a pas grand sens, des regroupements de thèmes de remarques et recommandations ont été faits mais l'analyse est qualitative et tendancielle uniquement.

*L'analyse porte sur les remarques exprimées par la MRae et les recommandations qui explicitent une attente ou une demande d'amélioration du projet. Attention, si un avis de la MRae ne dit rien sur un thème cela ne veut pas dire qu'il est forcément bien traité dans le projet de document d'urbanisme ; cette analyse ne permet pas de quantifier le nombre de documents d'urbanismes où la TVB est bien traitée et prise en compte*

### **Conclusion et limites**

L'analyse permet d'identifier des lacunes constatées et de proposer des recommandations afin d'améliorer la prise en compte des continuités écologiques dans la chaîne des échelles de déclinaison.

### Points d'amélioration de la lisibilité des documents d'urbanisme pour une meilleure appropriation des enjeux TVB au niveau du PLU

La méthode d'identification de la TVB à l'échelle du document d'urbanisme doit être précisée avec éventuellement des indications pour sa déclinaison à l'échelle infra et la fourniture du maximum de données recueillies pour aider l'échelon communal.

L'analyse de la TVB doit aussi comporter une analyse de la fragmentation et des menaces sur les continuités (cité pour les PLUi et pas pour les SCoT).

La carte de la TVB du rapport de présentation doit être à une échelle suffisante pour être lisible (renvoyer à un atlas si nécessaire en fonction de la taille du territoire) et avec une légende claire et précise.

La carte de la TVB et des espaces naturels remarquables doit également figurer de manière précise dans le DOO ; une carte de localisation des projets doit y figurer également.

### Points d'amélioration des projets de documents d'urbanisme pour une meilleure protection des enjeux TVB au niveau du PLU

Ainsi bien pour les SCoT que pour les PLU, les enjeux majeurs d'amélioration concernent la superposition du projet d'aménagement avec les secteurs à enjeux de protection/préservation. Au stade du SCoT, les projets ne sont pas forcément suffisamment connus mais le SCoT doit définir a minima les zones où les projets ne devraient pas pouvoir se faire et/ou préciser les critères devant guider les choix d'implantation à l'échelle des PLU. Pour les PLUi, une précision plus grande est attendue et l'analyse des incidences doit être menée par des études précises sur tous les secteurs ouverts à l'urbanisation dès le PLUi sans renvoi ultérieurement aux PLU. C'est de plus a minima à l'échelle du PLUi que la séquence ERC doit être étudiée et justifiée car c'est à cette échelle que les évitements sont encore possibles (cette phase peut aussi avoir lieu à l'échelle du SCoT).

La cohérence tout au long des documents d'urbanisme doit être particulièrement analysée et justifiée : entre l'état initial de l'environnement et le PADD puis le DOO ou le règlement et document graphique. Les enjeux majeurs de préservation identifiés dans l'EIE des SCoT doivent faire l'objet de prescriptions et de localisation suffisamment précises dans le DOO. Les protections par des zonages doivent correspondre à une rédaction du règlement correspondant suffisamment restrictive pour permettre une préservation effective des espaces à enjeux.

L'analyse des deux avis sur le même SCoT a montré que les avis de la MRae avaient été pour partie pris en compte pour améliorer rapidement la qualité du document d'urbanisme. Faire monter en qualité des dossiers soumis par une association d'actions de sensibilisation/formation et de « sanction » est une voie à poursuivre (cela rejoint les analyses déjà menées dans les bilans annuels ou thématiques de l'AE nationale sur l'amélioration au fil des soumissions des projets).

## Annexe 10 :

### Actions conduites par le CEREMA – TVB et infrastructures écologiques

#### I-Structure :

Nom de la structure : Cerema Sud-Ouest / DAIT / Groupe Biodiversité Milieux Naturels

Personne(s) à contacter sur la thématique (nom + adresse mail) :

Eric Guinard (chef de projet chargé de recherche écologue) – [eric.guinard@cerema.fr](mailto:eric.guinard@cerema.fr)

enquête complétée par (nom + adresse mail) - *si différent du contact précédent* :

Eric Guinard (chef de projet chargé de recherche écologue) – [eric.guinard@cerema.fr](mailto:eric.guinard@cerema.fr)

#### II- les continuités écologiques dans les actions que vous menez

##### Action 1 : Plan d'action transparence RN10 RN147 / SRCE Poitou-Charentes

- **objet et objectifs** - Méthode permettant d'évaluer, hiérarchiser les points de conflit entre les continuités écologiques du SRCE et les RN10 et RN147 pour proposer des mesures de réduction ou de suppression de points de conflit.

- **depuis quand** ? (2017)

- **descriptif sommaire** du contenu du programme ou de l'action, des moyens,

Cette méthode, développée à partir de travaux antérieurs du Cerema, se déroule en 2 phases (ex situ : SIG, données collisions faune/trafic et photo-interprétation ; puis in situ : validation terrain). Moyens : 2 agents écologues du Cerema Sud-Ouest

- **partenaires** (DREAL NA et DIRA comme appui sur le terrain)

- **niveau d'avancement, résultats, perspectives**, : Méthode définitive fournie en janvier 2019, proposition de mesures pour la RN10 et 147 fin 2019.

##### Action 2 : Création d'une base de données nationale des passages faune

- **objet et objectifs** - créer ex nihilo une base de données nationale des passages faune (PF) Objectif : disposer fin 2019 d'une base de données V1 des passages faune au niveau national en ligne, permettant une harmonisation des suivis de fonctionnement de PF, une connaissance mutuelle entre gestionnaires et pour les services instructeurs de la position des passages faune sur un territoire et sa TVB pour positionner au mieux les PF au regard de ceux existants. Elle permet à la France un rapportage vers l'UE

de mesures en faveur de la biodiversité.

- **depuis quand ?** (2018)

- **descriptif sommaire** du contenu du programme ou de l'action, des moyens,

créer ex nihilo une base de données nationale des passages faune (PF) dont la structure doit coller au plus près de la plupart des bases de données locales existantes, facilitant la saisie par les gestionnaires des infrastructures linéaires de transport (ILT). Les ILT routières, ferroviaires et canaux sont concernés (6 à 7 agents du Cerema de différentes DTer)

- **partenaires** (gestionnaires du réseau ferroviaire, réseau routier national, canaux (concessionnaires, et non concédés, départementaux), DREAL, CR, CD, CEFÉ CNRS).

- **niveau d'avancement, résultats, perspectives**, : structure la base calée en juin, intégration des données en possession du Cerema en septembre 2019 et envoi du lien aux gestionnaires d'ILT. Base de données quasi complète (à évaluer) fin déc. 2019.

### **Action 3 : Protocole national de relevés de collisions faune / trafic routier : mise en place dans les DIR**

- **objet et objectifs** - Mise en place dans les DIR d'un protocole national de relevés de collisions faune / trafic routier avec pour objectif d'avoir des données harmonisées comparables à l'échelle nationale. Cela permettra notamment de détecter des points de conflits sur les routes existantes. Le protocole doit être mis en place dans toutes les DIR en 2019. Le CD64 suivra en 2019 le même protocole.

- **depuis quand ?** (2016)

- **descriptif sommaire** du contenu du programme ou de l'action, des moyens,

Protocole mis au point par le Cerema et l'UMS PatriNat : collecte de données de collision récoltées durant les patrouilles par les agents de la DIR sur 3 à 4 ans. Proposition récente issue du projet COMERCAR (ITTECOP 2017) d'ajouter une année de suivis mensuels des collisions par un BE en parallèle.

- **partenaires** : UMS PatriNat, DIRA, DIRCO et DIRSO et CD64.

- **niveau d'avancement, résultats, perspectives**, : Le protocole doit être mis en place dans toutes les DIR en 2019. Le CD64 suivra en 2019 le même protocole. Données saisies par les agents des DIR, hébergées et analysées par l'UMS PatriNat pour dégager les points noirs de collisions majeurs, utile pour déterminer des points de conflits sur les TVB. Proposition de suivi complémentaire sur un an par un écologue pour compléter les jeux de données petite faune (projet de recherche COMERCAR – ITTECOP 2017, contact : E. Guinard).

#### **Action 4 : Projet Adap'Ter – lcartographie de la TVB du Parc National des Pyrénées (PNP)**

- **objet et objectifs** - Bâtir une cartographie des continuités écologiques du PNP à partir de modélisations adaptées en fonction des sous-trames dont la trame sombre d'ici début 2019.

- **depuis quand ?** (2017)

- **descriptif sommaire** : Méthode appliquée pour le SRCE PC, avec une occupation du sol beaucoup plus fine et des données plus fines. Validation sur le terrain avec retour d'expertise des zones infranchissables ou privilégiées pour caler le modèle et validation croisée avec génétique du paysage (Martre des pins et Chevreuil).

- **partenaires** : PNP, DREAL NA et DREAL Occ, CEN MP, ONCFS, CBN PMP.

- **niveau d'avancement, résultats, perspectives**, : Les réservoirs de biodiversité sont cartographiés, les corridors sont en phases de validation des tests (fini février 2019 et points de conflits en mars-avril 2017).

Trame sombre en étude expérimentale et habitats préférentiel des bouquetins (programme Life potentiel)  
Communication prévue sur REX.



## DISPOSITIF TRAME VERTE ET BLEUE POITOU-CHARENTES « COMMUNES »



### REGLEMENT DU NIVEAU 1 : Initiation à la Trame Verte et Bleue

<b>BENEFICIAIRES</b>	Les communes de Poitou-Charentes de moins de 10 000 habitants
<b>MODALITES ET MONTANT DE L'AIDE</b>	<p>Le dossier de demande d'aide régionale doit être déposé à la Région avant le démarrage de l'action. La commune fera le choix d'un minimum de 4 items sur les 10 proposés.</p> <p>Sur la base du dossier de demande « type » téléchargeable sur le site Internet.</p> <p>Le bénéficiaire formalisera son projet et le présentera complété des pièces obligatoires mentionnées. Le bénéficiaire s'assurera du non cumul de financement de la Région, direct (CRDD) ou indirect (structures prestataires aidées sur un même objet) L'aide régionale globale, révisable, est fixée à 10 000 euros maximum sur l'ensemble des items choisis (4 à 8) ; toutefois, elle ne constitue pas un droit systématique.</p> <p>Un arrêté fixant les modalités de mise en oeuvre de l'aide régionale sera adressé au bénéficiaire. La Région versera la subvention selon les modalités suivantes :</p> <p>Pour le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% à la signature de l'arrêté,</li> <li>• solde à l'achèvement de l'opération sur présentation du bilan des actions et d'un décompte des dépenses réalisées.</li> </ul> <p>Pour l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'achèvement de l'opération sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées et d'une attestation d'achèvement de l'opération.</li> <li>•</li> </ul> <p><i>Les dossiers sont recevables dans la limite des crédits ouverts pour l'année en cours</i></p>

<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	Le bénéficiaire est tenu de mentionner la participation financière de la Région. Il fera figurer le logo-type téléchargeable sur le site Internet : <a href="http://ww.poitoucharentes.fr/fr/exergue/services/telechargement/logos/formulaire_dml">http://ww.poitoucharentes.fr/fr/exergue/services/telechargement/logos/formulaire_dml</a> sur tous les documents d'information relatifs à l'objet de l'aide régionale précédé de la mention «avec le concours financier de »
<b>EVALUATION CONTROLE</b>	Au regard des modalités d'application du présent règlement, la Région pourra procéder à l'évaluation et au contrôle de l'objet réalisé

### *Connaissance/Information/Sensibilisation*

#### **1- Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune : réalisation d'un inventaire, d'une cartographie, ...**

Enjeu	Améliorer la connaissance des milieux naturels pour aider à la caractérisation des continuités écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement du territoire.
Description de l'action éligible	Inventaires et cartographie faune/flore/habitat.
Dépenses éligibles	Prestations pour la réalisation d'inventaire (terrain+rédaction) et/ou de cartographie. Si réalisé en interne : part des salaires, charges, frais de fonctionnement lié à la réalisation de l'action.
Taux maximum de subvention	Jusqu'à 80%.
Conditions d'éligibilité	S'engager à transmettre toutes les données récoltées, dans un format d'échange standard, pour une valorisation régionale.
Plafond de la subvention	1 000 à 5 000 €

#### **2- Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils : conférences, installation d'un rucher pédagogique, expositions, projets d'école, ...**

Enjeu	La Trame Verte et Bleue est un concept récent qui nécessite un travail de sensibilisation et d'information pour une compréhension et une appropriation partagée des actions mise en œuvre au niveau communal.
Description de l'action éligible	Conférences, animation grand public, installation d'un rucher pédagogique, expositions, projets d'école (animations en lien avec une action Trame Verte et Bleue mise en œuvre par la commune), inventaires participatifs, plaquettes, jeux, initiatives innovantes.
Dépenses éligibles	Prestations (animation, conférencier, infographie, ...), matériel et fournitures (panneaux, affiches, ruches, ...).
Taux maximum de subvention	Jusqu'à 80%.
Conditions d'éligibilité	Les actions d'information et de sensibilisation devront être en lien avec les actions mise en œuvre sur la commune.
Plafond de la subvention	500 à 4 000 €

### 3- Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits découverte ...

Enjeu	La mise en valeur du patrimoine naturel permettra aux habitants et aux visiteurs de comprendre la signification et la valeur d'un lieu en les incitant, par tout moyen adapté, à une découverte active de la biodiversité.
Description de l'action éligible	Travaux de réouverture d'un sentier (hors travaux d'entretien), Aménagements : remise en état d'aménagements existants (ponts, caillebotis, observatoire, ...), création de nouveaux aménagements (panneaux, mobilier, ...) Aquisition de parcelles Signalétique : panneaux d'interprétation, cheminement, ...
Dépenses éligibles	Prestations (travaux, études), matériel et fournitures (signalétique, mobilier, ...), acquisition de parcelles.
Taux maximum de subvention	Jusqu'à 60% et 80% si prise en compte de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
Conditions d'éligibilité	Respect des statuts de protections et inscriptions à certaines procédures ou inventaires (Espaces Naturels Sensibles départementaux, Natura 2000, Monument Historique...) qui impliquent de dimensionner le projet pour ne pas créer d'impact négatif sur les espaces ou sites concernés.
Plafond de la subvention	1000 à 5 000 €

### *Gestion des espaces de la commune*

#### 4- Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel écologique des linéaires

Enjeu	Le plan de gestion des haies est un outil pour gérer à court, moyen et long terme les arbres du territoire. Il permet à la fois de préserver les paysages et les chemins communaux (randonnées, biodiversité, ...) tout en valorisant les haies pour le bois de chauffage par exemple.
Description de l'action éligible	Inventaire qualitatif et quantitatif des haies et de leurs propriétaires et cartographie - Animation de réunions de concertation : élus communaux / agriculteurs Rédaction d'un plan de gestion des haies concerté dont l'objectif est d'améliorer la valeur écologique des haies en proposant des mesures de gestion sur les espaces communaux et privés, voir des actions de restauration de la continuité écologique.
Dépenses éligibles	Prestations (hors régie)
Taux maximum de subvention	jusqu'à 80%
Conditions d'éligibilité	Faire appel à une structure expérimentée dans la gestion des haies
Plafond de la subvention	1 000 à 4 000 €

**5- Aide à l'acquisition de petit matériel pour une gestion différenciée des espaces verts :  
réciprocateur (matériel de fauche), sarcloir à roue pour le désherbage,**

Enjeu	La réduction puis la fin de l'utilisation des pesticides s'accompagne nécessairement d'une modification des pratiques. Ce changement doit s'appréhender de manière globale sur la commune et l'une des réponses techniques peut-être l'utilisation de matériel alternatif.
Description de l'action éligible	Réciprocateur, sarcloir à roue, tondeuse (exemple : modèle adapté à l'entretien des allées étroites du cimetière), brosse rotative sur débroussailleuse, grille déherbante, rabet.
Dépenses éligibles	Aide à l'investissement sur montant Hors Taxe
Taux maximum de subvention	jusqu'à 80%
Conditions d'éligibilité	Etre signataire de la charte Terre Saine et avoir réalisé un plan d'entretien justifiant l'intérêt de l'acquisition de ce matériel.
Plafond de la subvention	300 à 1 000 €

**6- Plan d'entretien et de gestion des espaces au travers de Terre Saine**

Enjeu	Le plan d'entretien permet d'établir la base de la démarche de réduction des pesticides, en dépassant le seul respect de la réglementation et en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité en allant vers une gestion écologique et différenciée de la commune.
Description de l'action éligible	Plan d'entretien ou de gestion des espaces communaux.
Dépenses éligibles	Prestation
Taux maximum de subvention	50%
Conditions d'éligibilité	Adhésion Terre Saine Prise en compte des éléments du « guide (Terre saine) pour la réalisation du plan d'entretien des espaces publics » dans le cahier des charges du prestataire
Plafond de la subvention	500 à 4 000 €

***Restauration des continuités écologiques aquatiques et terrestres*****7- Restauration/création de mare**

Enjeu	Chaque mare est un écosystème à part entière. Même sur une petite surface, elle constitue une richesse faunistique et floristique insoupçonnée. La présence de mares est un enjeu vital pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres de notre région.
Description de l'action éligible	restauration de mare création de mare

Dépenses éligibles	Diagnostic de faisabilité Travaux de profilage et d'imperméabilisation naturelle, réhabilitation des berges, restauration de la végétation (abattage d'arbre, élagage, ...), travaux de curage (pour les cas extrêmes - voir recommandations).
Taux maximum de subvention	jusqu'à 80%
Conditions d'éligibilité	Sont concernées les mares d'une surface comprise entre 15 m <sup>2</sup> et 500 m <sup>2</sup> , avec une profondeur inférieure à 2 m. Respecter la charte régionale « restauration / création de mares » Respecter la réglementation (Loi sur l'eau, Règlement Départemental Sanitaire,...).
Plafond de la subvention	500 à 1 000 € / mare

### 8- Restauration de milieux à enjeu majeur pour la Trame Verte et Bleue : zones humides et milieux associés, landes, pelouses, tourbières, ...

Enjeu	Assurer la pérennité de ces milieux uniques très sensibles qui constituent le milieu de vie d'espèces variées et spécifiques et qui rendent de multiples et précieux services (hydrologiques, épurateurs et écologiques).
Description de l'action éligible	Restauration et réhabilitation de zones humides, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration du caractère humide par profilage de berges, effacement de drainage, suppression de remblais,... ;</li> <li>- renaturation et végétalisation d'une zone humide : en remplacement d'une peupleraie, conversion en prairie inondable, plantation d'une ripisylve diversifiée d'essences locales ou d'une frênaie, ... ;</li> <li>- Gestion in situ « curative » des espèces exotiques envahissantes,</li> </ul> Réouverture d'un milieu (fauche avec exportation, élimination des arbres et arbustes,...), aide à l'installation d'un pâturage (clôtures, abri, ...) Aquisition de parcelles
Dépenses éligibles	Prestations, Aquisition de parcelles
Taux maximum de subvention	Jusqu'à 80%
Conditions d'éligibilité	Ne pas utiliser de pesticides, respecter la réglementation Etre accompagné par une structure compétente (association, ...) Mettre en place une concertation locale avec tous les acteurs et prendre en compte le milieu et les usages dans le choix de l'opération,
Plafond de la subvention	1 000 à 6 000 €

### 9- Aménagements favorables à la faune : patrimoine bâti, passage à faune (écuroduc, crapauduc, ...), diagnostic d'éclairage public , ...

Enjeu	En ville comme en milieu rural, les zones bâties jouent un rôle important pour les continuités écologiques, constituant parfois le seul refuge pour de nombreuses espèces.
-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Description de l'action éligible	Diagnostic de l'éclairage public et propositions alternatives, Mise en place de nichoirs, gîtes ou abris ; Aménagements favorables à l'accueil et la préservation de la biodiversité liée au bâti (aménagement de combles, ...), Réalisation de passage à faune (petits aménagements) Aménagement des abords du bâti : murets, jardins (aromatiques, ...), ... Gestion alternative des eaux pluviales (création de noues, ...)
Dépenses éligibles	Prestations (travaux, études), matériel et fournitures Si réalisé en interne : part des salaires, charges, frais de fonctionnement lié à la réalisation de l'action.
Taux maximum de subvention	80%
Conditions d'éligibilité	Ne pas utiliser de pesticides ou de matériaux traités pouvant être nuisibles pour la faune, Respecter l'intégrité du patrimoine bâti
Plafond de la subvention	500 à 3 000 €

### **10- Reconquête du paysage avec la plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylve, ...**

Enjeu	L'arbre, qu'il soit dans une haie, un bosquet, un verger ou le long d'un cours d'eau est un élément de repère dans le paysage. Toutes ces formations végétales facilitent les déplacements de nombreuses espèces pour relier des boisements, des prairies, ... et ont une grande valeur biologique.
Description de l'action éligible	Projet de plantation d'arbres structurant en matière de continuité écologique.
Dépenses éligibles	Les fournitures de plantation : achat des végétaux (arbres et arbustes uniquement) et des accessoires (tuteurs, protection, paillage), hors animation. Une attention particulière sera portée au choix des végétaux (essences, taille)  Prestation : préparation du sol et travaux de plantation
Taux maximum de subvention	80%
Conditions d'éligibilité	Les plantations doivent répondre à des critères de qualité environnementale : choix d'essences adaptées aux conditions régionales, taille de végétaux adaptée (expl : jeunes plants en racines nues pour les haies) paillage naturel ou biodégradable, entretien sans pesticides, sans arrosage intégré permanent, ... Les bénéficiaires de l'aide régionale s'engagent sur la pérennité de la plantation sur 15 ans.  Sont exclus les lots « espaces verts » des opérations d'aménagement (lotissements, ZAC, ...) et les projets dont l'objectif écologique n'est pas avéré (voirie, parking, ...).
Plafond de la subvention	500 à 4 000 €

**REGLEMENT DU NIVEAU 2 : Le Plan d'Action Communal Trame Verte et Bleue**

<b>BENEFICIAIRES</b>	Toutes les communes de Poitou-Charentes. Les agglomérations ne pouvant prétendre qu'à ce niveau.
<b>MODALITES ET MONTANT DE L'AIDE</b>	<p>Les communes devront répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt qui sera disponible sur le site internet de la Région et qui leur permettra, si elles sont retenues, de bénéficier de l'assistance technique du réseau des structures et associations naturalistes.</p> <p>Chaque commune déposera un dossier de candidature à la Région faisant principalement état de sa motivation à engager un Plan d'Action Communal Trame Verte et Bleue (PAC). Il sera complété des pièces obligatoires mentionnées dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.</p> <p>La sélection des dossiers se fera par un comité ad hoc.</p> <p>Une fois sélectionnées les communes pourront s'engager, avec l'assistance d'une structure naturaliste qui leur sera proposée, dans <b>l'élaboration d'un plan d'action communal Trame Verte et Bleue</b>.</p> <p>Dès lors, une convention tripartite sera établie entre la commune, son accompagnateur et la Région. Elle précisera les conditions de réalisation du PAC et les relations entre les co-signataires.</p> <p>Une fois finalisé, le PAC, sera étudié par la Région. Une décision favorable permettra d'accorder des soutiens prévus pour ces actions. Ces actions pourront être choisies parmi celles proposées dans le niveau 1 du dispositif ou constituer de nouvelles propositions. Les soutiens de ce second niveau seront plafonnés à 15 000 € par commune, avec un taux maximum de subvention de 80%. Cette demande d'aide sera étudiée au regard du PAC. Toutefois, elle ne constitue pas un droit systématique.</p> <p>Le bénéficiaire s'assurera du non cumul de financement de la Région, direct (CRDD) ou indirect (structures prestataires aidées sur un même objet)</p> <p>Un arrêté fixant les modalités de mise en oeuvre de l'aide régionale sera adressé au bénéficiaire.</p> <p>La Région versera la subvention selon les modalités suivantes :</p> <p>Pour le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% à la signature de l'arrêté,</li> <li>• solde à l'achèvement de l'opération sur présentation du bilan des actions et d'un décompte des dépenses réalisées.</li> </ul> <p>Pour l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'achèvement de l'opération sur présentation d'un décompte des dépenses réalisées et d'une attestation d'achèvement de l'opération.</li> </ul> <p><i>Les dossiers sont recevables dans la limite des crédits ouverts pour l'année en cours</i></p>
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	<p>Le bénéficiaire est tenu de mentionner la participation financière de la Région. Il fera figurer le logo-type téléchargeable sur le site Internet : <a href="http://ww.poitoucharentes.fr/fr/exergue/services/telechargement/logos/formulaire.dml">http://ww.poitoucharentes.fr/fr/exergue/services/telechargement/logos/formulaire.dml</a> sur tous les documents d'information relatifs à l'objet de l'aide régionale précédé de la mention «avec le concours financier de »</p>
<b>EVALUATION CONTROLE</b>	Au regard des modalités d'application du présent règlement, la Région pourra procéder à l'évaluation et au contrôle de l'objet réalisé

## **Fiche action n°1**

### **Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune : réalisation d'un inventaire, d'une cartographie, ...**

#### **1-Pourquoi faire un inventaire de la biodiversité sur ma commune ?**

- pour permettre aux élus et aux aménageurs de prendre en compte le milieu naturel et les zones humides lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (type PLU), des remembrements ou d'autres aménagements (déviation routière, projets de lotissements...). Pour ces utilisations, il est important de prévoir la cartographie de ces inventaires.
- pour connaître les zones d'intérêt sur la commune mais également les menaces pesant sur ces sites. Des mesures de préservation ou de gestion pourront être mises en oeuvre pour transmettre ce patrimoine communal aux générations futures,
- pour valoriser le territoire communal ou certains secteurs, sensibiliser et informer les habitants. L'inventaire de la biodiversité pourra par exemple servir de support pour la réalisation d'un sentier de découverte et la flore et la faune de la commune.

#### **2- Actions éligibles**

- recueil des données issues de recherches bibliographiques (des inventaires de terrain sont obligatoires),
- recueil des données d'inventaires naturalistes de terrain : faune, flore, habitat, zones humides, haies, ...
- interprétation des photographies aériennes de la commune (entrées entité paysagère et unité écologique),
- cartographie des habitats naturels et des inventaires.

? La commune de la Couronne a réalisé l'inventaire de la biodiversité communale en association avec Charente Nature. Les résultats de ces inventaires ont montré une diversité biologique insoupçonné. Le partage de cette connaissance avec les élus, les équipes municipales et la population et a permis à chacun de porter un regard différent sur la commune.

Aujourd'hui, certains sites sur lesquels une gestion écologique est mise en oeuvre, font l'objet d'inventaires réguliers de la biodiversité, ce qui permet à chacun de mesurer l'impact de ces nouvelles pratiques sur les espèces végétales et animales.

#### **3- Recommandations**

Avant de démarrer l'inventaire de la biodiversité de la commune, il faut :

- bien identifier les besoins en fonction des objectifs que l'on se fixe : périmètre de l'inventaire (toute la commune, certains secteurs), les espèces et/ou les habitats naturels (flore, oiseaux, insectes, poissons, chauves-souris, amphibiens, reptiles, habitats ...),
- prévoir que les inventaires ne peuvent être réalisés qu'à certaines périodes de l'année (souvent printemps/été),
- se rapprocher d'une association naturaliste compétente pour se faire accompagner dans cette démarche. Il existe plusieurs méthodes d'inventaire qui doivent être étudiées de façon à choisir celles répondant le plus aux objectifs et aux moyens disponibles.
- prévoir à minima un affichage ou un article dans le bulletin municipal pour que chacun soit informé de la démarche et faciliter notamment l'accès à certains sites privés

#### 4- Références

Guide de la biodiversité à l'usage des Maires : <http://www.ecomaires.com/guidebiodivmaires>

Guide Atlas de la biodiversité communale : s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html>

#### 5- Contacts utiles

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez contacter les associations suivantes en fonction de la localisation de votre projet :

<p><b>Charente Nature</b> Impasse Lautrette 16000 ANGOULEME Tél : 05 45 91 89 70 <a href="mailto:charentenature@charentes-nature.org">charentenature@charentes-nature.org</a> <a href="http://www.charente-nature.org">www.charente-nature.org</a></p>	<p><b>Vienne Nature</b> 14 rue Jean Moulin 86240 FONTAINE-LE COMTE Tél : 05 49 88 99 04 <a href="mailto:vienne.nature@wanadoo.fr">vienne.nature@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.vienne-nature.asso.fr/">www.vienne-nature.asso.fr/</a></p>
<p><b>Nature Environnement 17</b> Groupe scolaire Descartes Avenue de Bourgogne – Port Neuf 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 46 41 39 04 <a href="mailto:n.environnement17@wanadoo.fr">n.environnement17@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.nature-environnement17.org/">www.nature-environnement17.org/</a></p>	<p><b>Deux-Sèvres Nature Environnement</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 73 37 36 <a href="mailto:contact.dsne@yahoo.fr">contact.dsne@yahoo.fr</a> <a href="http://www.dsne.org/">www.dsne.org/</a></p>
<p><b>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 09 24 49 <a href="mailto:contact@ornitho79.org">contact@ornitho79.org</a> <a href="http://www.ornitho79.org">www.ornitho79.org</a></p>	<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne</b> 389 avenue de Nantes 86000 POITIERS Tél : 05 49 88 55 22 <a href="mailto:vienne@lpo.fr">vienne@lpo.fr</a> <a href="http://vienne.lpo.fr">http://vienne.lpo.fr</a></p>
<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Charente-Maritime</b> 21 rue Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 49 50 92 21 <a href="mailto:charente-maritime@lpo.fr">charente-maritime@lpo.fr</a> <a href="http://charente-maritime.lpo.fr">http://charente-maritime.lpo.fr</a></p>	

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°2

### Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils

#### 1- Pourquoi informer et sensibiliser sur la biodiversité de ma commune ?

La préservation de la biodiversité nécessite un engagement des pouvoirs publics, mais aussi l'implication de chacun de nous.

Les actions mises en oeuvre par la commune en matière de Trame Verte et Bleue, vont amener la commune à faire évoluer certaines de ses pratiques et à mettre en place des aménagements nouveaux.

Pour accompagner ces changements, il est important que tous les citoyens qu'ils soient élus, agents communaux, acteurs locaux (agriculteurs, entreprises, associations) ou habitants, comprennent et s'approprient les enjeux de la biodiversité.

#### 2- Actions éligibles

- L'organisation de conférences,
- l'organisation d'animation grand public,
- l'installation d'un rucher pédagogique,
- la création d'expositions,
- l'animation de projets d'école (en lien avec une action Trame Verte et Bleue mise en oeuvre par la commune),
- la réalisation d'inventaires participatifs,
- toute actions innovantes ayant pour objet l'information ou la sensibilisation à la Trame Verte et Bleue

**? idée** : il est possible de faire participer les habitants en créant un inventaire participatif.

La commune de La Rochelle en partenariat avec la LPO, a organisé un inventaire participatif des espèces animales et végétales à préserver sur le territoire rochelais. Ainsi les habitants étaient invités à faire part de leurs observations de nids d'hirondelles, de hérisson ou encore d'orchidées.

[www.ville-larochelle.fr/fileadmin/user\\_upload/www.ville-larochelle.fr/Actualites/Documents/Avez\\_vous\\_vu\\_atlas\\_biodiversite\\_2012.pdf](http://www.ville-larochelle.fr/fileadmin/user_upload/www.ville-larochelle.fr/Actualites/Documents/Avez_vous_vu_atlas_biodiversite_2012.pdf)

#### 3- Recommandations

- identifier les objectifs (expliquer la gestion différenciée, faire découvrir le patrimoine de la commune, ...) et les cibles (habitants, scolaires, agents communaux, élus, ...) que l'on veut atteindre pour choisir les actions ou les outils les plus adaptés,
- s'assurer que le projet est partagé pour s'assurer de l'utilisation effective de l'outil, ou de la participation d'un nombre minimum de personne à une manifestation,
- bien dimensionner son projet : les actions les plus efficaces ne sont pas toujours les plus coûteuses,
- se rapprocher d'une association compétente pour se faire accompagner dans cette démarche,

#### 4- Références et contacts utiles

Observatoire Régional de l'Environnement poitou-Charentes

[www.observatoire-environnement.org](http://www.observatoire-environnement.org)



### Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :

<p><b>CPIE Gâtine Poitevine</b> 6 rue du jardin des sens 79340 COUTIERES Tél. : 05 49 69 01 44 <a href="mailto:accueil@cpie79.fr">accueil@cpie79.fr</a> <a href="http://www.cpie79.fr">www.cpie79.fr</a></p>	<p><b>CPIE Seuil du Poitou</b> Moulin de Chitré 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE Tél. : 05 49 85 11 66 <a href="mailto:cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr">cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.ecologia-tourisme.com">www.ecologia-tourisme.com</a></p>
<p><b>CPIE Marenne-Oléron</b> 111 route du Douhet 17840 LA BREE LES BAINS Tél. : 05 46 47 61 85 <a href="mailto:contact@iodde.org">contact@iodde.org</a> <a href="http://www.iodde.org/">www.iodde.org/</a></p>	<p><b>CPIE Val de Gartempe</b> Centre de plein air - BP 5 86390 LATHUS-SAINT-RÉMY Tél. : 05 49 91 71 54 <a href="mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr">cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr</a> <a href="http://www.cpa-lathus.asso.fr">www.cpa-lathus.asso.fr</a></p>

### Les associations naturalistes :

<p><b>Charente Nature</b> Impasse Lautrette 16000 ANGOULEME Tél : 05 45 91 89 70 <a href="mailto:charentenature@charentes-nature.org">charentenature@charentes-nature.org</a> <a href="http://www.charente-nature.org">www.charente-nature.org</a></p>	<p><b>Vienne Nature</b> 14 rue Jean Moulin 86240 FONTAINE-LE COMTE Tél : 05 49 88 99 04 <a href="mailto:vienne.nature@wanadoo.fr">vienne.nature@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.vienne-nature.asso.fr/">www.vienne-nature.asso.fr/</a></p>
<p><b>Nature Environnement 17</b> Groupe scolaire Descartes Avenue de Bourgogne – Port Neuf 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 46 41 39 04 <a href="mailto:n.environnement17@wanadoo.fr">n.environnement17@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.nature-environnement17.org/">www.nature-environnement17.org/</a></p>	<p><b>Deux-Sèvres Nature Environnement</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 73 37 36 <a href="mailto:contact.dsne@yahoo.fr">contact.dsne@yahoo.fr</a> <a href="http://www.dsne.org/">www.dsne.org/</a></p>
<p><b>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 09 24 49 <a href="mailto:contact@ornitho79.org">contact@ornitho79.org</a> <a href="http://www.ornitho79.org">www.ornitho79.org</a></p>	<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne</b> 389 avenue de Nantes 86000 POITIERS Tél : 05 49 88 55 22 <a href="mailto:vienne@lpo.fr">vienne@lpo.fr</a> <a href="http://vienne.lpo.fr">http://vienne.lpo.fr</a></p>

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°3

# Mise en valeur du patrimoine naturel par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte, ...

### 1-Pourquoi mettre en valeur le patrimoine naturel sur ma commune ?

L'interprétation, c'est l'art de faire comprendre à des visiteurs la signification et la valeur d'un lieu en les incitant, par tout moyen adapté, à une découverte active.

C'est un moyen efficace de mieux comprendre le patrimoine et de participer à la sauvegarde d'un espace qui présente une certaine valeur. L'interprétation joue également un rôle important dans le développement d'un tourisme durable.

L'origine du projet peut être très variable, mais elle se résume souvent à deux causes principales :

- un site est connu pour la qualité de son patrimoine naturel. On estime que ses qualités, sa renommée et son accessibilité méritent une valorisation dans le cadre d'une démarche plus globale de développement touristique,
- ou alors, un site est soumis à une fréquentation de loisirs, pas ou peu organisée, pouvant générer des conflits d'usages ou un dérangement d'espèces, ou encore menacer l'intégrité du paysage, des milieux naturels, ... L'objectif est alors de remédier à ces différents problèmes et de concilier fréquentation, valorisation et préservation.

La création d'un sentier de découverte ou d'interprétation est un moyen intéressant pour sensibiliser autour d'un sujet que la commune souhaite partager avec ses concitoyens ou les touristes.

### 2- Actions éligibles

- Travaux de réouverture d'un sentier (hors travaux d'entretien),
- Aménagements :
  - la remise en état d'aménagements existants (ponts, caillebotis, observatoire, ...),
  - la création de nouveaux aménagements (panneaux, mobilier, ...)
- Signalétique : panneaux d'interprétation, cheminement, ...

**? idée** : La Réserve Ornithologique de Saint-Cyr (86) gérée par La Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne est un lieu de haltes au printemps et à l'automne ou de plus longs séjours en hiver pour de nombreux oiseaux. Pour développer l'intérêt du site en accueillant plus d'espèces sur de plus longues périodes, la LPO Vienne a créé une réserve ornithologique de 40 hectares. Cette zone humide, aujourd'hui restaurée, offre ainsi toute l'année une faune et une flore diversifiées. La réserve est visitable par tous et notamment par les personnes en situation de handicap. Elle a obtenu le Label Tourisme et Handicap pour les 4 déficiences : moteur, visuel, auditif et mental, avec des outils adaptés : accessibilité aux fauteuils, signalétique spécifique, tablettes, pontons, etc... Ce programme a été mené avec plusieurs associations liées au handicap, notamment avec l'Institut pour les sourds de Larnay.

### 3- Recommandations

- Prendre en compte la réglementation,
- Mesurer les capacités d'accueil du site,
- Associer les (acteurs) locaux,
- Penser très en amont à la suite du projet,
- Prévoir si besoin, l'accès des personnes en situation de handicap,
- Anticiper les problèmes de sécurité et de responsabilité,
- Privilégier les travaux en régie, souvent moins coûteux.

#### 4- Références

Concevoir une sentier d'interprétation – Isère, Porte des Alpes :

[www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ipa38.fr%2Ffichier%2Freglement%2F8%2FCPqkJ-guide-methodologique-concevoir-un-sentier-d-interpretation.pdf&ei=osaBVID-K8m7UYqAgdAP&usg=AFQjCNGhSCA0W9k2Jd30eFxp0Qwoq8fsxA&bvm=bv.80642063,d.d24](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ipa38.fr%2Ffichier%2Freglement%2F8%2FCPqkJ-guide-methodologique-concevoir-un-sentier-d-interpretation.pdf&ei=osaBVID-K8m7UYqAgdAP&usg=AFQjCNGhSCA0W9k2Jd30eFxp0Qwoq8fsxA&bvm=bv.80642063,d.d24)

Guide méthodologique pour l'interprétation des sites :

[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_methodologique\\_pour\\_l\\_interpretation\\_des\\_sites\\_cle055b3e.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_methodologique_pour_l_interpretation_des_sites_cle055b3e.pdf)

#### 5- Contacts utiles

<p><b>Charente Nature</b> Impasse Lautrette 16000 ANGOULEME Tél : 05 45 91 89 70 <a href="mailto:charentenature@charentes-nature.org">charentenature@charentes-nature.org</a> <a href="http://www.charente-nature.org">www.charente-nature.org</a></p>	<p><b>Vienne Nature</b> 14 rue Jean Moulin 86240 FONTAINE-LE COMTE Tél : 05 49 88 99 04 <a href="mailto:vienne.nature@wanadoo.fr">vienne.nature@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.vienne-nature.asso.fr/">www.vienne-nature.asso.fr/</a></p>	<p><b>Nature Environnement 17</b> Groupe scolaire Descartes Avenue de Bourgogne – Port Neuf 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 46 41 39 04 <a href="mailto:n.environnement17@wanadoo.fr">n.environnement17@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.nature-environnement17.org/">www.nature-environnement17.org/</a></p>
<p><b>Deux-Sèvres Nature Environnement</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 73 37 36 <a href="mailto:contact.dsne@yahoo.fr">contact.dsne@yahoo.fr</a> <a href="http://www.dsne.org/">www.dsne.org/</a></p>	<p><b>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 09 24 49 <a href="mailto:contact@ornitho79.org">contact@ornitho79.org</a> <a href="http://www.ornitho79.org">www.ornitho79.org</a></p>	<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne</b> 389 avenue de Nantes 86000 POITIERS Tél : 05 49 88 55 22 <a href="mailto:vienne@lpo.fr">vienne@lpo.fr</a> <a href="http://vienne.lpo.fr">http://vienne.lpo.fr</a></p>
<p><b>CPIE Gâtine Poitevine</b> 6 rue du jardin des sens 79340 COUTIERES Tél. : 05 49 69 01 44 <a href="mailto:accueil@cpie79.fr">accueil@cpie79.fr</a> <a href="http://www.cpie79.fr">www.cpie79.fr</a></p>	<p><b>CPIE Marenne-Oléron</b> 111 route du Douhet 17840 LA BREE LES BAINS Tél. : 05 46 47 61 85 <a href="mailto:contact@iodde.org">contact@iodde.org</a> <a href="http://www.iodde.org/">www.iodde.org/</a></p>	<p><b>CPIE Val de Gartempe</b> Centre de plein air - BP 5 86390 LATHUS-SAINT-RÉMY Tél. : 05 49 91 71 54 <a href="mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr">cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr</a> <a href="http://www.cpa-lathus.asso.fr">www.cpa-lathus.asso.fr</a></p>
<p><b>CPIE Seuil du Poitou</b> Moulin de Chitré 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE Tél. : 05 49 85 11 66 <a href="mailto:cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr">cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.ecologia-tourisme.com">www.ecologia-tourisme.com</a></p>		

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°4

### Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel des linéaires

#### 1-Pourquoi faire un plan de gestion des haies sur ma commune ?

Le plan de gestion des haies est un outil pour gérer à court, moyen et long terme et de façon durable les arbres du territoire. Il permet à la fois de préserver les paysages et les chemins communaux (randonnées, biodiversité, ...), en limitant les entretiens "agressifs" ou non adaptés, tout en valorisant les haies pour le bois de chauffage par exemple.

Le plan de gestion des haies doit amener la commune à mieux connaître les haies de sa commune et mettre en avant les fonctions qu'elles peuvent avoir. Il permet de faire le point sur les pratiques de gestion actuelles (entretien, coupes, ...) en mettant en évidence celles qui sont positives et celles qui sont à améliorer. La création de nouveaux tronçons ou la réhabilitation de haies anciennes font également partie des propositions d'amélioration de la trame bocagère. La connaissance des haies et de leurs spécificités peut également permettre à une commune de les protéger en les classant dans son document d'urbanisme.

#### 2- Actions éligibles

- Inventaire qualitatif et quantitatif des haies, de leurs propriétaires et cartographie,
- Animation de réunions de concertation : élus communaux / agriculteurs,
- Rédaction d'un plan de gestion des haies concerté dont l'objectif est d'améliorer la valeur écologique des haies en proposant des mesures de gestion sur les espaces communaux et privés, voir des actions de restauration de continuités écologiques, ou de protection.

#### A quoi sert la haie ?

##### Les intérêts économiques :

- **fonction de production** (bois de chauffage, bois d'oeuvre)
- **fonction agronomique** (protection des sols, brise-vent, protection des troupeaux et des pâturages, abri pour les pollinisateurs et la faune auxiliaire, ...)

##### Les intérêts environnementaux :

- lieu de vie pour la faune : alimentation, reproduction, ....
- favorise l'épuration des eaux, et limite l'érosion des sols

##### Les intérêts sociaux :

- identité des territoires et diversité des paysages
- cadre de vie des habitants

#### 3- Recommandations

- bien identifier les besoins en fonction des objectifs que l'on se fixe : optimisation du temps d'entretien, production de bois, maintien des haies et du paysage bocager, ...
- identifier l'ensemble des acteurs de la commune concernés (élus, agents communaux, agriculteurs, particuliers, association de randonnées, ...) par les haies et réaliser des réunions de concertation pour présenter et partager la démarche,
- se rapprocher d'une association ou d'une structure compétente pour se faire accompagner dans cette démarche. Il existe plusieurs typologie des haies qui doivent être étudiées de façon à choisir celle répondant le plus aux objectifs et aux moyens disponibles.



#### 4- Références

L'entretien des haies champêtres : guide à l'intention des gestionnaires :

[www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide\\_entretien\\_Promhaies\\_2013.pdf](http://www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide_entretien_Promhaies_2013.pdf)

#### 5- Contacts utiles

<b>Association Prom'haies Poitou-Charentes</b> Maison de la Forêt et du Bois 79190 MONTALEMBERT Tél : 05 49 07 64 02 <a href="mailto:contact@promhaies.net">contact@promhaies.net</a> <a href="http://www.promhaies.net/">www.promhaies.net/</a>	<b>Association Bocage Pays Branché</b> 11 place Léopold Bergeon 79150 ARGENTON LES VALLEES Tél : 05 49 81 19 04 <a href="mailto:contact@bocagepaysbranche.fr">contact@bocagepaysbranche.fr</a> <a href="http://bocagepaysbranche.fr">bocagepaysbranche.fr</a>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°5

### Acquisition de petit matériel d'entretien des espaces publics

#### 1- Pourquoi acquérir du matériel ?

La réduction de l'usage des pesticides sur les espaces publics d'une commune induit des changements de pratiques. Les traitements chimiques ne peuvent être remplacés par une seule solution "miracle" généralisable sur l'ensemble des communes. Il faudra passer par un panel de solutions adaptées à chaque site, chaque commune, chaque revêtement, chaque usage....

Si la première étape consiste à communiquer afin de sensibiliser et de faire accepter plus d'herbes sauvages dans les bourgs, l'acquisition de petit matériel sera peut être nécessaire pour entretenir certains espaces (trottoirs calcaires, allées de cimetières, ...).

#### 2- Matériel éligible (liste non exhaustive)

- sarcloir à roue, binette sarcleuse électrique,
- réciprocat,or,
- brosse adaptable sur débroussailleuse,
- tondeuse justifiant l'ensemencement de certaines surfaces (par exemple les entre-tombes des cimetières),
- rabot adaptable sur microtracteur ou motoculteur.



Voisine d'Angoulême, la commune de l'Isle-d'Espagnac met en place la réduction des pesticides dans ses espaces publics. Dès son adhésion à la charte « Terre Saine, votre commune sans pesticides » en 2013, la ville a banni les produits polluants pour préserver cours d'eau, biodiversité et santé de ses administrés.

Pour atteindre cet objectif, la commune a mis en place une gestion différenciée des espaces verts, engazonné deux cimetières, des trottoirs, a offert des graines aux habitants pour fleurir les pieds de mur, ...

Elle a eu recours à un outil particulier appelé cultivion qui est une bineuse-sarclouse qui permet un désherbage facile qui permet à la fois de limiter l'arrosage et éviter l'utilisation de pesticides.

#### 3- Recommandations

- Le plan d'entretien (fiche technique n°5) doit être le préalable à l'acquisition de matériel de ce type et devra en préciser la bonne utilisation.
- Participer à des ateliers de démonstrations de matériel pour être sûr de votre choix.
- Impliquer l'ensemble des agents dans le choix du matériel afin de généraliser son utilisation et de mutualiser entre services (voirie, espaces verts...).
- L'usage de ce petit matériel n'est pas toujours adapté sur de grandes surfaces. Dans ce cas, il sera nécessaire d'appliquer d'autres méthodes, et peut-être d'aller vers un aménagement de l'espace différent.



#### 4- Références et contacts utiles

- Fiches techniques du site de terre saine :  
[www.terresaine-poitou-charentes.fr/-Fiches-techniques,36-.html](http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/-Fiches-techniques,36-.html)
- Guide des mesures alternatives au désherbage chimique dans les communes :  
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Guide-des-alternatives-au>

Contact :

Gaëlle MOREAU  
Technicienne "Excellence environnementale"  
Région Poitou-Charentes  
Service Biodiversité, Eau, Emploi, Education à l'Environnement  
Tél. : 05 49 55 81 38  
[g.moreau@cr-poitou-charentes.fr](mailto:g.moreau@cr-poitou-charentes.fr)

## Fiche action n°6

### Réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics

#### 1-Pourquoi rédiger un plan d'entretien des espaces publics ?

Le plan d'entretien est une base nécessaire pour organiser les changements de pratiques induits par la volonté de réduire l'usage des pesticides sur les espaces publics d'une commune.

Il comprend plusieurs parties :

- un état des lieux des pratiques des agents sur l'ensemble de l'espace public (entretien, tonte, désherbage, plantation, arrosage, traitement chimique...),
- un état des lieux des espaces publics vis à vis de l'eau : zone non traitée, secteur à risques (zone perméable et dont le ruissellement se dirige droit vers un point d'eau...). Ces surfaces là seront les espaces prioritaires sur lesquels l'usage des pesticides devra être proscrit,
- la définition d'objectifs clairs et atteignables dans les délais fixés,
- la description des mesures et pratiques envisagées pour atteindre ces objectifs. Pour cela il faudra peut être participer à des démonstrations de matériel, rencontrer des fabricants, comparer des techniques, voire imaginer un outils adapté,
- un échancier permettant de caler la programmation dans le temps,
- un plan de communication permettant d'accompagner le changement (vers les élus, les agents et les habitants de la commune),
- L'ensemble de ces éléments doit être accompagné de cartes.

Il est l'outil "témoin" de l'année N, année 0.

Il doit être réalisé par un groupe de travail composé à la fois d'élus et d'agents. Un prestataire extérieur peut apporter une plus-value. Différents bureaux d'études ou association peuvent vous accompagner.

Il est un outil pour visualiser les changements de pratiques, la répartition du temps de travail d'un site à un autre. Il est indispensable pour mettre en place une gestion différenciée des espaces.

#### 2- Actions éligibles

L'étude nécessaire à la rédaction du plan d'entretien.

Elle peut être réalisée en interne par la commune (groupe élus et agents) ou par un prestataire de service. Dans ce cas, prévoir un cahier des charges listant les actions à mener par ce dernier afin de comparer les devis.

#### **Attention un plan d'entretien n'est pas un simple plan de désherbage**

Le plan d'entretien « communal » doit aller au-delà du seul respect de la réglementation et ne pas constituer un plan de désherbage mais intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité. Ainsi, le plan de désherbage doit progressivement s'enrichir d'un volet gestion différenciée pour aller vers une gestion écologique.

**PLAN D'ENTRETIEN**

=

**PLAN DE DESHERBAGE + PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE  
+ PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE**

### 3- Recommandations

- Pour vous aider dans la réalisation de votre plan d'entretien, la région met à votre disposition un guide disponible sur le site Terre Saine.
- Le plan d'entretien doit être un outil pratique et concret, utilisable au quotidien par les agents. Il prend en compte tous les espaces publics d'une commune et non uniquement les espaces verts.
- Il doit permettre une continuité dans l'entretien des espaces y compris en cas de changement de municipalité et/ou un départ d'agent.
- Le plan d'entretien peut et doit être évolutif. Les méthodes de gestion des espaces évoluent en fonction de l'usage des sites.
- Il doit être réalisé sur une période de 4 à 6 mois minimum pour se laisser le temps de la réflexion et mettre en place un brainstorming au sein de l'équipe.



### 4- Références et contacts utiles

Guide à la réalisation du plan d'entretien Terre saine :  
[www.terresaine-poitou-charentes.fr/](http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/)

Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes :  
[www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique-dans-les-communes-ed.-2012](http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique-dans-les-communes-ed.-2012)



## Fiche action n°7

### Restauration / Création de mare

#### 1-Pourquoi restaurer ou créer une mare sur ma commune ?

- Chaque mare est un écosystème à part entière : même sur une petite surface, elle constitue une richesse faunistique et floristique insoupçonnée, leur présence est un enjeu vital pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres de notre région.

Crédit photo : Mathilde Musset



- même en ville et sur de petites parcelles, la mare, point d'abreuvement naturel, est un réservoir de biodiversité : la flore et la faune aquatique s'y développent rapidement, les oiseaux, chauves-souris et autres mammifères viennent s'y abreuver, s'y nourrir, s'y toiletter.
- elle constitue un maillon dans le parcours des eaux pluviales en jouant un rôle tampon et en améliorant la qualité de l'eau.

#### 2- Actions éligibles

- Diagnostic de faisabilité préalable à la restauration,
- Travaux de profilage et d'imperméabilisation, réhabilitation des berges, restauration de la végétation (abattage d'arbre, élagage, ...), travaux de curage (pratiqués dans les cas extrêmes, voir recommandations)

**? Idée :** Dans le cadre de son appel à projet de 2012 à 2014, la Région Poitou-Charentes a soutenu la création ou restauration de plus d'une centaine de mares. Parmi ces projets, certains ont privilégié une réalisation participative, en associant l'école, les habitants aux "petits travaux" d'aménagement ou aux différentes étapes, en faisant appel à une entreprise d'insertion pour le terrassement, voire en développant la valorisation pédagogique de leur projet avec la création de sentier et de panneaux d'information – sensibilisation sur ces milieux si précieux pour la biodiversité du territoire.

### 3- Recommandations

- réaliser un diagnostic préalable à la restauration. Avant toute intervention, ce diagnostic doit permettre d'identifier les causes du dysfonctionnement écologique de la mare (fortement envahie par la végétation, en voie d'atterrissement, comblée, aux berges dégradées ou ayant subi un apport de déchets ou pollution) et les travaux nécessaires au rétablissement des conditions propices à l'équilibre faune/flore et à un bon fonctionnement biologique,
- se rapprocher d'une association naturaliste ou autre structure compétente pour se faire accompagner dans ce projet, s'assurer de la faisabilité du projet dans le respect de la Loi sur l'Eau et du Règlement Départemental Sanitaire (contact auprès de la DDT),
- choisir le meilleur emplacement pour la mare en fonction du terrain (nature du sol et topographie), l'ensoleillement et la mise en eau de la mare (alimentation par l'eau du robinet à proscrire, ainsi que par une source), et la période propice à sa réalisation,
- Les mares sont de petites étendues d'eau : ici soutenues avec une superficie contenue entre 15 et 500 m<sup>2</sup>. Elles sont pérennes, mais parfois temporaires selon les saisons, et de faible profondeur : moins de 2 m et plus de 0,8 m car en deçà la vie de la mare peut être perturbée par le gel en hiver et la chaleur l'été. Elles sont munies de berges en pente douce et dessinent un contour courbe ou sinueux.

### 4- Références et contacts utiles

Inventaire des mares de Poitou-Charentes Nature, avec l'aide de ses associations membres et de leurs bénévoles (Un livret et des fiches techniques sont disponibles) :

[www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Inventaire-des-Mares-du-Poitou.html](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Inventaire-des-Mares-du-Poitou.html) .

- Fiche diagnostic sur site de la Région Poitou-Charentes, cahiers des charges de création et de restauration de mares
- Le guide technique de la mare, un document complet qui explique la diversité, les origines et intérêts des mares et pourra vous accompagner pour créer, restaurer, aménager et entretenir une mare : [www.parc-opale.fr/bibliotheque/Guide\\_mare\\_BD.pdf](http://www.parc-opale.fr/bibliotheque/Guide_mare_BD.pdf).

Dess structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°8

### Restauration de milieux à enjeu majeur pour la TVB : zones humides et milieux associés, landes, pelouses, tourbières,...

#### 1-Pourquoi restaurer des milieux particuliers sur ma commune ?

- Restaurer le patrimoine naturel mais aussi culturel et historique de la commune par exemple : mise en place d'un pâturage ancien, utilisation des brandes, extraction de tourbe, débardage à cheval, ...
- Assurer la pérennité de ces milieux uniques très sensibles, qui constituent le milieu de vie d'espèces variées et spécifiques,
- ces espaces rendent de multiples et précieux services au territoire de la commune (hydrologiques avec notamment un rôle "tampon" dans la gestion des eaux pluviales, épurateurs et écologiques).

#### 2- Actions éligibles :

Les prestations visant :

- la restauration du caractère humide par profilage de berges, effacement de drainage, suppression de remblais,...
- la renaturation et végétalisation d'une zone humide : en remplacement d'une peupleraie, conversion en prairie inondable, plantation d'une ripisylve diversifiée d'essences locales ou d'une frênaie, ... ,
- la gestion in situ « curative » des espèces exotiques envahissantes,
- la réouverture d'un milieu (fauche avec exportation, élimination des arbres et arbustes,...), aide à l'installation d'un pâturage (clôtures, abri, ...),
- Toute action innovante et pertinente de restauration d'un milieu naturel particulier.

**? Idée :** A titre d'exemple, les prairies inondées par les crues sont propices à la reproduction de certains poissons comme le brochet, mais aussi d'amphibiens comme la grenouille rousse. Ce sont également des zones exploitées par les oiseaux, notamment les migrateurs, qui trouvent dans ces zones leurs nourritures ou leurs lieux de reproduction, comme le râle des genêts, espèce protégée nichant pour la plupart dans les zones marécageuses, dans les prairies de fauche des vallées alluviales.

La restauration de douze hectares de frayères à brochets, sur le fleuve Charente dans les marais d'Ambérac, par la Fédération Départementale de pêche de la Charente, a permis de recréer des capacités d'accueil et des conditions de fonctionnement du milieu favorables à une reproduction naturelle de brochets. Cette opération de restauration s'est notamment appuyée sur l'acquisition foncière de zones de frayères, mais aussi sur la reconversion de parcelles de maïs en prairies-frayères en partenariat avec les agriculteurs. L'efficacité de cette mesure a été démontrée grâce aux carnets de prélèvements mis en place en 1995 qui montrent une augmentation de l'abondance de la population piscicole.

### 3- Recommandations

- réaliser un diagnostic préalable à la restauration. Avant toute intervention, ce diagnostic doit permettre d'identifier les causes de dysfonctionnement écologique du milieu et les travaux nécessaires au rétablissement des conditions propices à l'équilibre faune/flore et à un bon fonctionnement biologique,
- se rapprocher d'une association naturaliste ou autre structure compétente pour se faire accompagner dans ce projet, s'assurer de la faisabilité du projet dans le respect de la réglementation,
- mettre en place une concertation locale avec tous les acteurs et prendre en compte le milieu et les usages, dans le choix de l'opération,
- définir des indicateurs pour le suivi et s'assurer de l'atteinte du bon état écologique visé,
- prévoir une gestion adaptée, pour la préservation de cet espace restauré.

### 4- Références et contacts utiles

- Boîte à outils "Zones humides" ([www.forum-zones-humides.org/boites-outils-zones-humides.aspx](http://www.forum-zones-humides.org/boites-outils-zones-humides.aspx)), malette d'indicateurs de travaux et de suivis en zones humides ([www.forum-zones-humides.org/telechargement-mallette-indicateurs.aspx](http://www.forum-zones-humides.org/telechargement-mallette-indicateurs.aspx)); développés par le Forum des Marais Atlantiques - Pôle relais zones humides de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord.
- Répertoire d'exemple du Réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières ([www.cpalathus.asso.fr/tmr/exemples-\(1\\_114\).html](http://www.cpalathus.asso.fr/tmr/exemples-(1_114).html)).
- Retours d'expériences cours d'eau et zones humides ([www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides)) sur le site animé par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), sur les zones humides.

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Poitou-Charentes :

#### **CHARENTE**

46 rue de Québec  
16000 Angoulême

Responsable antenne

**Mélanie Adam** tél. 05 45 90 67 51  
[adam@cren-poitou-charentes.org](mailto:adam@cren-poitou-charentes.org)

#### **CHARENTE-MARITIME**

Quai de l'Hermione - BP 50 081  
17302 Rochefort Cedex

Responsable antenne

**Olivier Allenou** tél. 05 46 84 72 09  
[allenou@cren-poitou-charentes.org](mailto:allenou@cren-poitou-charentes.org)

#### **DEUX-SEVRES**

45 rue Villersexel  
79000 Niort

Responsable antenne

**Raphaël Grimaldi** tél. 05 49 73 20 02  
[grimaldi@cren-poitou-charentes.org](mailto:grimaldi@cren-poitou-charentes.org)

#### **VIENNE**

44 boulevard Pont-Achard  
86000 Poitiers

Responsable antenne

**Julian Branciforti** tél. 05 49 50 36 10  
[branciforti@cren-poitou-charentes.org](mailto:branciforti@cren-poitou-charentes.org)

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°9

### Aménagements favorables à la faune

#### 1-Pourquoi créer des aménagements favorables à la faune sur ma commune ?

Avant le XXe siècle, l'implantation humaine avait peu d'impact sur la biodiversité. Le bâti traditionnel intégrait des espaces (toitures en tuiles, murs et murets en pierre...) utilisés par les espèces animales et végétales (par exemple l'hirondelle de fenêtre). L'autonomie relative des villages, à dominante agricole, entraînait une organisation spatiale favorable à la biodiversité, avec des pâtures et champs inclus dans un bocage dense, et/ou une couronne de maraichage à proximité des habitations.

L'accroissement rapide de la population et de la circulation motorisée ont entraîné une artificialisation grandissante des villes et villages qui se sont densifiés, avec une augmentation du trafic et de la pollution, des bâtiments standardisés, des réseaux enterrés (suppression des mares et fossés), des plantations urbaines (gazon, thuyas...), l'utilisation de machines (tondeuses, tailles-haies), d'arrosage et de produits chimiques.

Pour inverser la tendance, de nombreux aménagements, souvent simples et peu coûteux, peuvent être mis en place. Ainsi, en ville comme en milieu rural, les zones bâties peuvent, à nouveau, jouer un rôle important pour les continuités écologiques, constituant parfois le seul refuge pour de nombreuses espèces.

#### 2- Actions éligibles

- Diagnostic de l'éclairage public et propositions alternatives,
- Mise en place de nichoirs, gîtes ou abris ; Aménagements favorables à l'accueil et la préservation de la biodiversité liés au bâti (aménagement de combles, ...),
- Réalisation de passage à faune (petits aménagements),
- Aménagement des abords du bâti : murets, jardins (aromatiques, ...), ...
- Gestion alternative des eaux pluviales (création de noues, ...)
- 

**? idée** : Depuis 2009, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) propose aux communes de s'engager dans une démarche d'amélioration de l'éclairage public communal. Pour cela, elle organise un concours annuel ayant pour objectif la labellisation "Villes et Villages Etoilés" des communes investies pour cette cause. Aujourd'hui, 389 communes françaises l'ont déjà obtenu dont 11 en Poitou-Charentes.

La ville de Cerizay qui s'est engagée depuis 2009 dans la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'éclairage public, pour favoriser le respect de l'environnement lié à la faune nocturne et améliorer les performances énergétiques, est labellisée "Villes et Villages Etoilés" et a obtenu 2 étoiles en 2012.

#### 3- Recommandations

- Communiquer autour des actions mises en oeuvre, par exemple dans le bulletin municipal, pour expliquer l'intérêt des aménagements mis en place,
- Beaucoup de ces actions pourront être menées avec les habitants ou les scolaires souvent à la recherche d'information sur ce type d'aménagement pouvant être reproduit à l'école ou à la maison,
- Ne pas hésiter à se rapprocher d'une association naturaliste compétente pour se faire accompagner,
- Beaucoup d'aménagements sont peu coûteux et pourront être réalisés en régie.

#### 4- Références et Contacts utiles

**Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)**

[www.anpcen.fr/](http://www.anpcen.fr/)

**La LPO propose un site dédié au guide technique Biodiversité et Bâti**

[www.biodiversiteetbati.fr/](http://www.biodiversiteetbati.fr/)

<p><b>CPIE Seuil du Poitou</b> Moulin de Chitré 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE Tél. : 05 49 85 11 66 <a href="mailto:cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr">cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.ecologia-tourisme.com">www.ecologia-tourisme.com</a></p>	<p><b>CPIE Gâtine Poitevine</b> 6 rue du jardin des sens 79340 COUTIERES Tél. : 05 49 69 01 44 <a href="mailto:accueil@cpie79.fr">accueil@cpie79.fr</a> <a href="http://www.cpie79.fr">www.cpie79.fr</a></p>	<p><b>CPIE Marenne-Oléron</b> 111 route du Douhet 17840 LA BREE LES BAINS Tél. : 05 46 47 61 85 <a href="mailto:contact@iodde.org">contact@iodde.org</a> <a href="http://www.iodde.org/">www.iodde.org/</a></p>
<p><b>CPIE Val de Gartempe</b> Centre de plein air - BP 5 86390 LATHUS-SAINT-RÉMY Tél. : 05 49 91 71 54 <a href="mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr">cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr</a> <a href="http://www.cpa-lathus.asso.fr">www.cpa-lathus.asso.fr</a></p>	<p><b>Vienne Nature</b> 14 rue Jean Moulin 86240 FONTAINE-LE COMTE Tél : 05 49 88 99 04 <a href="mailto:vienne.nature@wanadoo.fr">vienne.nature@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.vienne-nature.asso.fr/">www.vienne-nature.asso.fr/</a></p>	<p><b>Charente Nature</b> Impasse Lautrette 16000 ANGOULEME Tél : 05 45 91 89 70 <a href="mailto:charentenature@charentes-nature.org">charentenature@charentes-nature.org</a> <a href="http://www.charente-nature.org">www.charente-nature.org</a></p>
<p><b>Nature Environnement 17</b> Groupe scolaire Descartes Avenue de Bourgogne – Port Neuf 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 46 41 39 04 <a href="mailto:n.environnement17@wanadoo.fr">n.environnement17@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.nature-environnement17.org/">www.nature-environnement17.org/</a></p>	<p><b>Deux-Sèvres Nature Environnement</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 73 37 36 <a href="mailto:contact.dsne@yahoo.fr">contact.dsne@yahoo.fr</a> <a href="http://www.dsne.org/">www.dsne.org/</a></p>	<p><b>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</b> 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT Tél : 05 49 09 24 49 <a href="mailto:contact@ornitho79.org">contact@ornitho79.org</a> <a href="http://www.ornitho79.org">www.ornitho79.org</a></p>
<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Charente-Maritime</b> 21 rue Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél : 05 49 50 92 21 <a href="mailto:charente-maritime@lpo.fr">charente-maritime@lpo.fr</a> <a href="http://charente-maritime.lpo.fr">http://charente-maritime.lpo.fr</a></p>	<p><b>Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne</b> 389 avenue de Nantes 86000 POITIERS Tél : 05 49 88 55 22 <a href="mailto:vienne@lpo.fr">vienne@lpo.fr</a> <a href="http://hppt://vienne.lpo.fr">hppt://vienne.lpo.fr</a></p>	

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

## Fiche action n°10

### Plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylves, ...

#### 1-Pourquoi réaliser des plantations sur ma commune ?

L'arbre qu'il soit dans une haie, un verger, un bosquet ou le long d'un cours d'eau constitue un élément majeur de nos paysages ruraux. La modification et l'intensification des pratiques agricoles mais aussi le développement urbain et péri urbain l'ont fortement fait régresser.

En Poitou-Charentes une étude<sup>1</sup> a montré que 35 000 km de haies ont disparu entre les années 1960 (avant la première grande vague de remembrements agricoles) et les années 2000/2006, soit un recul de 36 % du linéaire de haies depuis cette période. Une analyse plus récente montre que la réduction du linéaire de haies reste d'actualité et ce en dépit des efforts de reconquête et de compensation engagés depuis 2004.

En zone urbaine ou en lotissements, les haies sont souvent constituées par différentes variétés de conifères qui, outre un aspect banal voir un entretien lourd, n'offrent pas des milieux favorables à la biodiversité. Pourtant, le long d'un chemin communal, aux abords d'une école, d'un espace vert public, la haie champêtre trouve sa place. Les espèces qui la composent permettent de retrouver les essences régionales et offrent des zones de refuge pour bon nombre d'espèces animales ou végétales.

De même, la plantation d'un verger composé de variétés d'arbres fruitiers parfois anciennes permet de créer un espace de découverte apprécié des enfants comme des adultes. Les fruitiers pouvant être utilisés sont nombreux (pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, amandiers, châtaigniers, noyers, noisetiers, néfliers, cognassiers).

Enfin, les plantations le long des cours d'eau (ripisylves) auront plusieurs fonctions : maintien des berges, habitat et corridor de déplacement pour de nombreuses espèces, protection de la qualité de l'eau, ralentissement de l'onde de crue, ...

#### 2- Actions éligibles

Le projet devra faire apparaître l'intérêt de la plantation en matière de continuité écologique.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Fournitures de plantation : achat des végétaux (arbres et arbustes indigènes uniquement ; les végétaux ornementaux ou à caractère horticole ne sont pas éligibles) et des accessoires (tuteurs, protection, paillage biodégradable ou naturel), hors animation. Une attention particulière sera portée au choix des végétaux (essences, taille)
- Préparation du sol et travaux de plantation (prestation)

**Sont exclus les lots « espaces verts » des opérations d'aménagement (lotissements, ZAC, ...) et les projets dont l'objectif écologique n'est pas avéré (voirie, parking, ...).**

**? idée :** Dans le cadre de la plantation d'un **verger collectif**, la ville de Rochefort a organisé une journée consacrée à la plantation à laquelle, les enfants du groupe scolaire "La Gallissonnière", les parents d'élèves, les usagers du centre social, les Conseillers du quartier ont pu participer. La journée s'est clôturée par un goûter partagé sur le thème des fruits du verger.

<sup>1</sup>étude réalisée par l'Institut atlantique d'aménagement des territoires, à la demande de la Région disponible sur : [www.poitou-charentes.fr/environnement/paysages/evolution-paysages](http://www.poitou-charentes.fr/environnement/paysages/evolution-paysages)

### 3- Recommandations

- Avant toute plantation (haie, bosquet, etc), il est primordial de bien préparer le sol en réalisant un sous-solage (sur les sols profonds) ou un travail à la bêche quelques semaines avant la plantation,
- la période idéale de plantation s'étend en général de fin Novembre à mi Mars en évitant les périodes de sécheresse et de fortes gelées,
- choisissez des végétaux adaptés aux conditions climatiques régionales et si possible d'origine locale,
- préférez de jeunes plants en racines nues, la reprise des végétaux sera meilleure et le coût nettement moins élevé,
- la mise en place d'un paillage naturel permettra de limiter la concurrence des plantes herbacées les premières années mais aussi de maintenir la structure du sol et son humidité.

### 4- Références

Conseils et propositions pour un projet de plantation en Poitou-Charentes : [www.poitou-charentes.fr/biodiversite/la-trame-verte-et-bleue.html](http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite/la-trame-verte-et-bleue.html)

"Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes dans les projets de végétalisation à vocation écologique et paysagère en Poitou-Charentes" réalisé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique : [www.cbnsa.fr/](http://www.cbnsa.fr/)

### 5- Contacts utiles

<p><b>Conservatoire Régional d'Espaces Naturels</b>  <b>Antenne Paysage</b>            44 Boulevard Pont Achard            86000 POITIERS            Tél : 05 49 50 42 59  <a href="mailto:contact@cren-poitou-charentes.org">contact@cren-poitou-charentes.org</a>  <a href="http://www.cren-poitou-charentes.org">www.cren-poitou-charentes.org</a></p>	<p><b>Association Prom'haies Poitou-Charentes</b>            Maison de la Forêt et du Bois            79190 MONTALEMBERT            Tél : 05 49 07 64 02  <a href="mailto:contact@promhaies.net">contact@promhaies.net</a>  <a href="http://www.promhaies.net/">www.promhaies.net/</a></p>
<p><b>Les Croqueurs de Pommes de la Vienne</b>            8 place de la Manufacture            86580 BIARD            Tél : 05 49 37 85 42  <a href="http://lescroqueursdepommesdelavienne.fr">http://lescroqueursdepommesdelavienne.fr</a></p>	<p><b>Association Bocage Pays Branché</b>            11 place Léopold Bergeon            79150 ARGENTON LES VALLEES            Tél : 05 49 81 19 04  <a href="mailto:contact@bocagepaysbranche.fr">contact@bocagepaysbranche.fr</a>  <a href="http://bocagepaysbranche.fr">http://bocagepaysbranche.fr</a></p>
<p><b>Fédération Régionale des Chasseurs</b>  <b>Poitou-Charentes</b>            7 rue de Champicard            BP 12            79260 LA CRECHE            Tél : 05 49 25 05 00  <a href="mailto:fdc79@wanadoo.fr">fdc79@wanadoo.fr</a></p>	<p><b>Parc Naturel Régional du Marais poitevin</b>            2 rue de l'Eglise            79510 Coulon            Tél : 05 49 35 15 20  <a href="mailto:correspondance@parc-marais-poitevin.fr">correspondance@parc-marais-poitevin.fr</a>  <a href="http://www.parc-marais-poitevin.fr">www.parc-marais-poitevin.fr</a></p>

**Attention** : cette liste n'est pas exhaustive, d'autres structures peuvent vous accompagner localement. Il existe un répertoire des acteurs du patrimoine naturel en région Poitou-Charentes disponible sur :

[www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html](http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Repertoire-des-acteurs-1016.html)

# Annexe 12

## Annexe Stratégie régionale en faveur de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine Session 18/12/17

### Sommaire

#### Préambule

#### I – Etat des lieux

- A – Un patrimoine naturel exceptionnel par sa diversité
- B – Des menaces toujours existantes
- C – Un paysage d’actions et d’acteurs riche mais hétérogène
  - C1 – Des sites préservés
  - C2 – Les continuités écologiques
  - C3 – Des logiques d’acteurs

#### II – Définition des enjeux et des objectifs

- A – Manque de connaissance
  - A1 – Améliorer la connaissance
  - A2 – Accompagner la structuration de données
  - A3 – Organiser la connaissance autour des acteurs
- B – Fragilité du réseau écologique
  - B1 – Préserver
  - B2 – Restaurer
  - B3 – Développer et animer un réseau de gestionnaires d’espaces
- C – Erosion de la biodiversité spécifique et génétique
  - C1 – Conserver les espèces en danger
  - C2 – Conserver la biodiversité domestique et cultivée
- D – Développement des Espèces Exotiques Envahissantes
  - D1 – Connaître, localiser et éradiquer les émergentes
  - D2 – Contenir et lutter dans les secteurs prioritaires
  - D3 – Organiser la veille, le suivi, la gestion
- E – Evolution climatique
  - E1 – Suivre les évolutions des écosystèmes
  - E2 – Anticiper pour s’adapter
  - E3 – Prendre en compte le changement climatique dans la gestion écologique
- F – Besoin d’une prise de conscience de l’importance de la biodiversité

### **III – Les 5 orientations de la Région**

#### **I - Organiser la gouvernance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine**

- a. Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- b. Mise en place d'un Comité Régional de la biodiversité
- c. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

#### **II - Eveiller les consciences pour considérer la biodiversité comme un enjeu majeur**

- a. Mise en place d'un comité scientifique régional de la biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et l'impact de l'érosion dans les différents secteurs socio-économiques
- b. Politique en faveur de l'Education Nature Environnement pour un Développement Durable

#### **III - Mener une action volontariste pour la biodiversité**

- a. Poursuite de l'acquisition des connaissances
- b. Préservation des espaces naturels
  - a. Conservatoires d'Espaces Naturels
  - b. Réserves Naturels Régionales
  - c. Réseau des gestionnaires d'espaces
- c. Préservation et restauration des continuités écologiques
- d. Préservation et restauration des paysages, gestion durable des sols
- e. Connaissance et préservation de la biodiversité marine

#### **IV – Agir en urgence pour les espèces vulnérables**

- f. Conservation des espèces menacées
- g. Plan régional en faveur des pollinisateurs
- h. Schéma régional des Centres de soins
- i. Limiter le développement des Espèces Exotiques Envahissantes

#### **V – Placer la biodiversité au cœur des politiques régionales**

- a. La biodiversité au cœur des projets de développement durable des territoires
- b. Les Parcs Naturels Régionaux, un outil au service de la biodiversité
- c. La réduction des pesticides, un atout pour la biodiversité
- d. La biodiversité au cœur de la politique de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques
- e. S'inspirer du biomimétisme pour développer l'innovation
- f. La biodiversité dans la gestion de l'espace rural et littoral
- g. Identifier la biodiversité comme un potentiel de développement économique et touristique
- h. Gérer durablement le littoral

## Préambule

La biodiversité – l'extraordinaire diversité d'écosystèmes, d'espèces et de gènes qui nous entourent – n'est pas seulement importante en soi; elle fournit à la société toute une série de services écosystémiques indispensables (denrées alimentaires, eau douce, pollinisation, protection contre les inondations, etc.).

La biodiversité est toutefois en danger. La biodiversité est aujourd'hui fortement menacée et la plupart des écosystèmes sont si endommagés qu'ils ne sont plus capables de fournir leurs si précieux services. Cette dégradation engendre d'énormes pertes au niveau social et économique.

Les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité, telles que la modification des habitats, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces allogènes envahissantes et leur propagation ou encore le changement climatique, sont de plus en plus fortes, et ont dépassé les effets positifs des mesures prises pour enrayer la perte de biodiversité. L'appauvrissement de la diversité biologique est devenu une menace très importante pour notre avenir, au même titre que les changements climatiques.

Enrayer cette érosion est un enjeu mondial, mais aussi national car la France est dépositaire d'une très grande biodiversité. La Région Nouvelle-Aquitaine représentant 1/8 de la surface nationale doit s'emparer de cette priorité qui est celle de la protection et de la préservation du vivant.

Depuis 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine veille à conduire une politique ambitieuse et volontariste en matière de protection, préservation, restauration de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles.

# **I - État des lieux**

## **A - Un patrimoine naturel exceptionnel par sa diversité**

La région Nouvelle-Aquitaine est riche d'une grande diversité de milieux et d'espèces du fait des contextes géologiques et conditions climatiques multiples, de la forte présence de l'eau, d'un espace à dominante rurale, où l'agriculture traditionnelle a façonné des milieux diversifiés qui offre des territoires de montagne, des coteaux et vallées, une façade littorale majeure.

Territoire de transition au croisement de 4 domaines biogéographiques sud méditerranéen, pyrénéen, Massif central, forestier qui lui confère une extraordinaire diversité, elle présente des écosystèmes tels que dunes littorales et étangs côtiers, marais et estuaires, landes et tourbières, pelouses sèches et plaines ouvertes, milieux montagnards.

Cette vaste palette d'espaces naturels, née de l'influence maritime atlantique, encadrée au sud par la chaîne des Pyrénées, marqués à l'est par les contreforts du Massif Central, au Nord les confins du massif armoricain et la frange sud du bassin parisien, à l'Est, la partie occidentale du Massif central, constitue un patrimoine naturel que chacun a la responsabilité de préserver et transmettre.

Au même titre que la diversité biologique, la géodiversité constitue un élément important du patrimoine naturel de la Terre dont les valeurs intrinsèques, culturelles, esthétiques, fonctionnelles, éducatives et/ou scientifiques doivent être préservées et transmises aux générations futures.

Si elle est un facteur important d'attractivité de la région, notamment vis-à-vis du tourisme, la nature contribue également à la qualité de vie des habitants, à l'identité de la région.

Des espèces ordinaires et des espèces prestigieuses se côtoient aussi bien animales que végétales, parmi elles une trentaine sont menacées et 7 bénéficient d'un Plan National d'Actions : Vison d'Europe, Esturgeon européen, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Outarde canepetière, Lézard ocellé, Loutre d'Europe. A noter la présence de l'Ours brun dans les Pyrénées dont le maintien est néanmoins conditionné à la réintroduction de femelles.

La présence d'une façade littorale de 720 kilomètres et d'un massif montagneux apportent des éléments d'originalité.

La côte centre sud-ouest atlantique présente un littoral polymorphe et diversement occupé : un cordon dunaire aquitain, un bassin lagunaire, une côte basque rocheuse, un estuaire fluvio-maritime majeur, la Gironde mais aussi celui de la Charente et l'Adour, les pertuis et l'archipel charentais, les grands marais littoraux centre ouest.

Ce littoral sensible souffre, malgré des efforts de maîtrise de l'aménagement, des impacts avérés d'une littoralisation croissante des côtes et des menaces globales dues au changement climatique. Il convient de préserver et gérer au mieux l'intégrité de ce linéaire et des espaces connexes tout en continuant à organiser son nécessaire développement.

Les écosystèmes côtiers néo-aquitains se caractérisent aussi par une diversité de milieux et d'espèces halieutiques, algues, invertébrés, tortues et mammifères marins.

Les deux parcs naturels marins : Arcachon, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis Charentais révèlent quant à eux des besoins d'une gestion concertée des zones marines et estuariennes côtières.

Carrefour d'influences climatiques entre Atlantique et Méditerranée, le massif montagneux des Pyrénées riche d'une diversité de sites naturels, culturels et paysagers et abrite une flore et une faune variées, aux nombreuses espèces endémiques et emblématiques. Le milieu montagnard, représente une mosaïque de « socio-écosystèmes », et recouvre un ensemble d'anthroposystèmes et d'écosystèmes, issus d'une histoire longue et complexe, mêlant facteurs locaux et changements historiques globaux.

La Nouvelle-Aquitaine, recouvre également une partie du massif central qui est le massif le plus vaste du pays, d'altitude moyenne, aux reliefs souvent arrondis et qui abrite l'essentiel des volcans français de métropole mais aussi une biodiversité originale.

## **B - Des menaces toujours existantes**

La biodiversité régionale reste soumise à de fortes contraintes et pressions.

Ce patrimoine naturel est fragile, car affecté par de nombreuses causes d'érosion : la destruction, le morcellement et l'altération des habitats, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique.

Les outils de protection de l'environnement et les procédures existantes visant à la préservation du patrimoine naturel tant aux regards des activités économiques que pour les projets d'aménagement et de gestion de l'espace ne suffisent pas à réduire la perte d'espaces naturels et des espèces qui leur sont inféodées.

## **C - Un paysage d'actions et d'acteurs riche mais hétérogène :**

Les actions sur le patrimoine naturel reposent sur un panel d'opérateurs multiples : conservatoires, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE), chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, sylviculteurs, ... qui se mobilisent sur des missions variées : gestion et de préservation du patrimoine naturel, connaissance et observations, information, pédagogie...

La Région s'appuie traditionnellement sur ces acteurs pour déployer sa politique en faveur du patrimoine naturel en mobilisant des moyens financiers au titre de ses compétences, dans le cadre de partenariat ou de soutien financier.

## **C1- Des sites préservés**

Au titre de ses compétences, la Région a classé 9 Réserves Naturelles Régionales représentant chacune des milieux particuliers à l'échelle régionale et participe à leur gestion :

- La Vallée de la Renaudie (16)
- La Massonne (17)
- La Haute Vallée de la Vézère : étangs, landes et tourbières autour de Chabannes et des Oussines (19) ;
- Le Site des carrières de Tercis-les Bains (40)
- L'étang d'Errota Handia (« grand moulin »), à Arcangues (64)
- Étang de Chourroumillas (64)
- Le Bocage des Antonins (79)
- Le réseau de landes atlantiques du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (87)
- Les Sauvages (87)
- 

Partenaires des collectivités, les Conservatoires d'Espaces Naturels mènent une action de protection et de gestion essentielle sur des sites en maîtrise foncière propre ou pour le compte de collectivités (Département, EPCI,...). 26 839 hectares sont actuellement gérés par leurs interventions sur 347 sites. L'objectif visé pour ces structures est un rapprochement au sein d'une entité unique à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

Leur action est comparable à celle du Conservatoire du Littoral qui assure pour sa part la protection de 70 sites.

On rappellera que la Région dispose de quatre Parcs naturels régionaux (Landes de Gascogne, Périgord Limousin, de Millevaches en Limousin et Marais poitevin en inter-régional avec Pays de la Loire) et du Parc national des Pyrénées à cheval sur l'Occitanie qui conduisent des politiques environnementales et constituent des relais d'actions sur le patrimoine naturel.

## **C2- Les continuités écologiques**

Les anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont caractérisé les continuités écologiques sur leur territoire qui ont été traduites en Limousin et en Poitou-Charentes dans des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) adoptés en 2015. Ces travaux ont permis d'identifier les réservoirs de biodiversité et de préserver les continuités écologiques, évitant le morcellement des espaces naturels. Il s'agit d'une étape fondatrice pour faire connaître, conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel régional.

Les caractéristiques physiques et socio-économiques de chaque territoire et les éléments de connaissance existants (Etat des lieux des continuités écologiques, SRCE, profil environnemental...), doivent permettre de guider la cohérence des politiques sectorielles régionales de transition énergétique et écologique pour un développement durable sans déconnecter l'aménagement de l'environnement, capital régional garant du cadre de vie et de l'attractivité des territoires. La mise en commun de ces travaux doit servir à la définition du volet protection et restauration de la biodiversité du SRADDET.

### **C3- Des logiques d'acteurs**

Les partenariats régionaux avec les organismes chefs de file, les têtes de réseau, les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE)... correspondent à des constructions héritées dans les territoires, tant du dialogue environnemental, des représentativités dans les instances dédiées, des démarches participatives, que des positionnements politiques ou sociaux.

L'organisation entre ces structures et outils est en cours de recomposition. Elle doit garantir l'efficacité et la cohérence des missions d'intérêt général liées à la connaissance scientifique et naturaliste, à l'information et la sensibilisation des publics, d'aide à la décision en matière d'environnement. Par ailleurs, les missions remplies par les APNE et autres opérateurs dans le champ naturaliste doivent être identifiées pour être mobilisables dans l'action régionale.

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine doit permettre de proposer une organisation dans les relations à venir entre les différents observatoires thématiques qui existent sur les territoires : l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS), le Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN) en Poitou-Charentes, l'Observatoire de la Biodiversité végétale Nouvelle-Aquitaine, Observatoire Régional des Plantes Exotiques ENVAhissantes des écosystèmes aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA),....

## **II - Définition des enjeux et des objectifs**

### **A - Manque de connaissance**

La connaissance est le préalable à toute action objective et efficace de protection et de gestion d'un espace naturel ou d'une espèce. Synthétisés dans des atlas de répartition, des catalogues ou des observatoires, ces données sont indispensables. Elles permettent à la fois de mettre en avant les espèces et sites à forts enjeux, de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, de mettre en œuvre une gestion adaptée des espaces de nature, et de former des naturalistes.

La connaissance du patrimoine naturel de Nouvelle Aquitaine est le fruit d'un important travail produit par des bénévoles, des associations, les collectivités territoriales, l'Etat et ses établissements publics. Il en résulte une grande quantité d'informations de qualité. Néanmoins, de nombreuses lacunes persistent et les connaissances disponibles souffrent de limites à l'échelle tant régionale que locale. Le champ des connaissances à consolider est large, il concerne à la fois les espèces, les habitats naturels, les espèces exotiques envahissantes, la fonctionnalité des écosystèmes, les services rendus, les impacts du changement climatique...mais aussi les données d'analyse permettant aux décideurs de comprendre l'évolution de la biodiversité sur leur territoire pour mieux en appréhender les enjeux.

Par ailleurs, les acteurs de la connaissance sont très nombreux en Nouvelle Aquitaine. L'histoire de chaque territoire et des acteurs qui les composent a façonné des organisations différentes. La convergence de l'ensemble de ces acteurs vers une organisation partagée et une structuration de la connaissance harmonisée est indispensable pour en permettre le partage et pour assurer sa valorisation optimale dans l'aménagement et la gestion des territoires par les acteurs concernés. Enfin, les sciences participatives déjà expérimentés en région mériteront d'être encouragées pour associer et responsabiliser plus encore les habitants et les gens de passage en Nouvelle-Aquitaine.

#### ***Objectifs :***

##### **A1 - Améliorer la connaissance**

Il est nécessaire de poursuivre et réactualiser régulièrement les inventaires du patrimoine naturel pour développer les connaissances notamment sur :

- les espèces, en particulier sur les groupes les moins connus (ex : invertébrés dont mollusques, bryophytes, ...) et leur répartition,
- l'état de conservation des espèces et habitats,
- certains secteurs géographiques lacunaires,
- la fonctionnalité des milieux : dissémination des espèces végétales et déplacements des espèces animales, effets des éléments fragmentant (îlots d'urbanisation, clôtures, infrastructures, modes d'occupation du sol, ...),
- les différentes typologies de milieux présents et leurs dynamiques territoriales,
- la microflore et microfaune des sols,

- le suivi et la veille pour les espèces exotiques envahissantes,
- l'identification des lieux de passage et les couloirs de migration d'espèces,
- l'évolution des espèces et des habitats face au changement climatique (dates de reproduction, migrations nord-sud, évolutions pédo-climatiques...),

Par ailleurs des données de synthèse devront être produites pour connaître l'état et l'évolution de la biodiversité (notamment au regard des effets du changement climatique) ainsi que sur les interactions entre biodiversité et société. Pour cela des indicateurs robustes, élaborés en concertation, compréhensibles par le plus grand nombre devront être trouvés. Ils constitueront un système d'alarme quant à l'état de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et devront permettre d'évaluer l'efficacité des mesures de préservation de la nature et de proposer, le cas échéant, de nouvelles actions de protection ou de conservation. Ils pourront être utilisés pour orienter l'action en faveur de la biodiversité et proposeront un éclairage chiffré de grandes questions de société concernant la biodiversité.

## **A2 - Accompagner la structuration des données**

L'acquisition des connaissances doit se faire de manière structurée pour en faciliter la mutualisation. Vu l'étendue des jeux de données et la diversité des producteurs, il est important de veiller à l'homogénéité des données et à l'interopérabilité des systèmes retenus. Pour cela, il est crucial, à minima pour les données publiques de définir des protocoles communs et une structuration de données identique qui faciliteront leur analyse puis leur mise à disposition, clef de la participation citoyenne à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

## **A3 - Organiser la connaissance autour des acteurs**

La diversité des acteurs de la connaissance est le facteur principal qui en constitue sa richesse. Pour autant, il est nécessaire de préciser les rôles de chacun pour en assurer le développement optimum. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est un outil et une opportunité pour fédérer les acteurs autour d'un schéma d'organisation de la connaissance partagé et efficace.

Cette nouvelle agence, porteuse d'un Observatoire régional de l'Eau et de la biodiversité, en cohérence avec le Système d'Information sur l'Eau (SIE) et le Système d'Information sur la Nature et le Paysage (SINP) assurera une mission d'animation d'un réseau d'acteurs (producteurs, collecteurs, utilisateurs), dans le but de disposer de la meilleure connaissance possible de l'eau et de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine, apportera un appui technique aux membres du réseau au travers d'un cadre partenarial en s'appuyant sur les plateformes de données thématiques déjà en place, enfin valoriser la connaissance au travers notamment du développement d'outils numériques pour la porter à connaissance des différents publics et à différentes échelles de territoire

## **B - Fragilité du réseau écologique**

Malgré les mesures et politiques publiques menées en faveur de la biodiversité, les espaces naturels et ruraux sont fortement impactés par les activités

humaines. Le maintien d'activités et pratiques intensives, l'urbanisation galopante sur certains secteurs (littoral, métropoles, zones urbaines ...) sont sources de dégradation des milieux naturels par une modification des habitats naturels, la disparition d'espèces, la pollution ou l'appauvrissement des sols, la pollution des eaux,... Les zones humides, milieux particulièrement fragiles, sont ainsi très touchées.

L'étalement urbain, le développement des grandes infrastructures de transport, entraînent la disparition de surfaces d'espaces naturels par une artificialisation des sols, et la fragmentation des espaces naturels, impactant fortement la fonctionnalité des écosystèmes.

Le réseau écologique constitué par les espaces naturels remarquables, cœurs ou réservoirs de nature, et par les espaces naturels plus ordinaires, corridors écologiques jouant un rôle fonctionnel important pour le cycle biologique des espèces végétales et animales, est ainsi fortement impacté et menacé par le développement de nos sociétés.

### ***Objectifs :***

#### **B1 -Préserver**

Au vu des menaces pesant sur le réseau écologique existant, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer l'action de préservation des espaces naturels remarquables et des corridors constituant les continuités écologiques du territoire régional.

Il s'agit en premier lieu de protéger et gérer les espaces naturels remarquables, qui concentrent des enjeux écologiques forts en termes de richesse spécifique, d'espèces ou habitats naturels rares et menacés, ... La protection de tels espaces imposant une réglementation des activités présentes sur les sites est de la responsabilité de l'Etat, exception faite des Réserves Naturelles Régionales. Il convient, pour la Région, de veiller, notamment par l'acquisition foncière des parcelles concernées, ou par voie contractuelle (convention liant les propriétaires au gestionnaire du site naturel) à renforcer la préservation de ces espaces naturels remarquables. La protection adossée à une gestion planifiée des milieux naturels et espèces présentes (plan de gestion) visera à mener des opérations de suivis, entretien et conservation des espèces et habitats naturels, mais aussi à sensibiliser les publics sur la nécessaire préservation de ces espèces et milieux.

Il s'agit en second lieu de préserver et gérer les écosystèmes jouant le rôle de corridors écologiques, sans lesquels les espaces naturels remarquables ne seraient plus des réservoirs. Cette préservation ne peut se faire que par un partenariat fort établi avec les collectivités locales et les acteurs du territoire (agriculteurs, sylviculteurs, aménageurs, chasseurs, associations de protection de la nature et de l'environnement, ...), ainsi que par une prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents de planification pour un aménagement équilibré, cohérent et durable du territoire. Enfin, la nature dite ordinaire, notamment au cœur et en proche périphérie des zones urbanisées doit être préservée et réhabilitée.

## **B2 –Restaurer**

Certains milieux naturels remarquables ou ordinaires dégradés, peuvent potentiellement être restaurés (selon l'état de dégradation, les coûts de travaux,...), et faire l'objet de travaux de génie écologique afin de retrouver un bon état de conservation. Il convient d'identifier ceux-ci et d'inscrire ces travaux dans les plans de gestion des espaces naturels remarquables ou dans les projets de territoire des collectivités locales (restauration des continuités écologiques).

## **B3 -Développer et animer un réseau de gestionnaires d'espaces**

Pour maintenir une action efficace de préservation des espaces naturels et favoriser leur mise en réseau, il est important de multiplier et encourager les échanges de techniques, le partage d'outils et de démarches innovantes entre les gestionnaires d'espaces naturels.

Le développement et l'animation d'un réseau des gestionnaires de sites naturels à l'échelle du territoire régional seront le moyen d'organiser de manière formelle et institutionnelle ces échanges techniques, de mutualiser des outils, d'initier une appartenance à une identité régionale et enfin de développer une communication commune envers le grand public

## **C - Erosion de la diversité spécifique et génétique**

Dans le contexte actuel de changement climatique, d'intensification des pratiques culturelles, de fragmentation des habitats, d'artificialisation des surfaces agricoles et naturelles, ... certaines espèces, souvent inféodées à un milieu particulier ou ayant des exigences écologiques spécifiques sont les premières menacées de disparaître. Pour certaines d'entre elles, le territoire régional constitue un des derniers bastions national ou européen. On peut citer le cas de l'Outarde canepetière, l'Ours des Pyrénées, l'Esturgeon d'Europe ou du Vison d'Europe.

Par ailleurs, les suivis réguliers des populations d'espèces nous montrent que ce ne sont pas uniquement les espèces les plus rares qui disparaissent. Certaines espèces encore communes il y a une dizaine d'années voient leur population en chute libre. Les cas de l'Alouette des champs ou de l'Hirondelle de fenêtre en sont la malheureuse illustration.

Enfin, la biodiversité cultivée et domestique se compose de races et variétés anciennes qui constituent le patrimoine vivant issu de plusieurs siècles de synergie entre l'homme et le milieu naturel voient leur diversité s'éroder. Leur conservation est garante de la préservation à la fois d'un capital animal et végétal, d'un héritage culturel et socio-économique, mais aussi d'un réservoir génétique porteur de biodiversité et donc d'adaptabilité. La diversité animale, entre les races et au sein des élevages contribue à la durabilité des systèmes d'élevage et à un développement agricole équilibré et diversifié. La diversité animale, entre les races et au sein des troupeaux est une condition nécessaire à l'adaptation des pratiques d'élevage aux terroirs. Elle contribue de manière certaine à la durabilité des systèmes d'élevage et à un développement agricole équilibré et diversifié.

## **Objectifs :**

Les objectifs déclinés dans la première partie de ce document répondent pour beaucoup à l'enjeu de l'érosion spécifique et génétique que ce soit par les actions de connaissance, de préservation ou de restauration.

### **C1 - Conserver les espèces en danger**

Il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises pour la conservation d'espèces à forte valeur patrimoniale, qu'elle soit régionale, nationale ou européenne. Les opérations de conservation in situ sont à privilégier. Toutefois, lorsque l'urgence est avérée et que toutes les conditions de la réussite sont réunies, le recours à l'élevage conservatoire peut-être envisagé.

La plupart des espèces en danger bénéficient d'un Plan National d'Action qui peut être décliné à l'échelle régionale. Dans ce cas, il sera le cadre de référence retenu pour les actions de conservation à mettre en œuvre.

### **C2 - Conserver la biodiversité domestique et cultivée**

L'intérêt de la conservation génétique est de préserver à la fois un capital animal, un héritage culturel et socio-économique, mais aussi de garder un réservoir génétique porteur de biodiversité.

Les actions à mettre en œuvre concernent plusieurs champs :

- Sensibiliser le public et former les agriculteurs et jardiniers amateurs aux enjeux relatifs à la biodiversité cultivée,
- Conserver le patrimoine génétique des variétés locales en encourageant les vergers conservatoires,
- Valoriser les produits des races et variétés locales par une identification spécifique, et le développement d'une filière pour les Végétaux d'Origine Locale
- Développer des variétés locales adaptées aux conditions pédo-climatiques, économes en intrants et adaptées aux besoins des pratiques biologiques et durables.

## **D - Développement des Espèces Exotiques Envahissantes**

Une espèce exotique envahissante, est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Elles sont reconnues comme la quatrième cause de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale. Les répercussions économiques peuvent être très importantes : une première estimation en Europe a évalué le coût annuel des espèces exotiques envahissantes entre 9 et 12 milliards d'euros.

Une stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes est parue le 23 mars 2017, en réponse notamment au 9ème objectif d'Aichi pour la biodiversité adopté par les Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui demande que «D'ici à 2020, les espèces exotiques

envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.»

Ainsi les espèces exotiques envahissantes constituent une préoccupation majeure dans la gestion des milieux naturels et dans la dynamique des écosystèmes. La région Nouvelle Aquitaine est confrontée à cette nuisance qui altère le fonctionnement des écosystèmes (dégradation des habitats, concurrence avec les espèces indigènes et endémiques avec des conséquences négatives tant pour la biodiversité que pour les usages, les activités économiques, voire même la santé. Le phénomène concerne les espèces animales et végétales, des milieux terrestres et aquatiques.

Cette problématique se traduit par la prolifération d'espèces exotiques envahissantes connues qu'il est difficile de contenir, mais aussi par l'émergence de nombreuses espèces, favorisées par le développement des transports, la mondialisation des échanges, la dégradation environnementale, les changements climatiques et le manque de sensibilisation au caractère potentiellement invasif des espèces exotiques.

### ***Objectifs :***

Il est impératif de limiter la dynamique d'expansion des espèces végétales et animales exotiques envahissantes pour réduire les impacts négatifs de leur développement, nécessitant la mobilisation de tous.

## **D1. Connaître, localiser et éradiquer les émergentes**

L'identification et la localisation, précoce, des espèces émergentes est un enjeu fort. Le rapport coût / efficacité des interventions d'éradication est alors le meilleur et est encore possible. La mission de veille est donc essentielle car elle permet de viser l'élimination des espèces exotiques envahissantes émergentes.

La condition de réussite de cette veille passe par l'information et la formation des réseaux d'acteurs locaux ainsi que la sensibilisation du public. Cet objectif concourt à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

L'ORENVA (Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatique sur l'ancien territoire de Poitou-Charentes) a pour rôle de mettre à disposition un outil partagé de connaissance et de suivi des phénomènes invasifs et de mettre en réseau les acteurs. Ce groupe de travail, qui s'est montré fonctionnel avec ses 8 années de collecte de données derrière lui et les aides apportées à différents gestionnaires, va devoir évoluer pour s'adapter à l'échelle Nouvelle-Aquitaine et s'articuler avec les autres groupes de travail et observatoires existants, tels que l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA) animé par le CBNSA, l'Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes du Limousin, animé par trois organismes départementaux (CPIE des Pays Creusois, CPIE de la Corrèze, FDGDON de la Haute Vienne) et l'observatoire de la faune exotique en Aquitaine, animé par l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS). Il s'agira de travailler ensemble à mutualiser les outils et maintenir les dynamiques d'acteurs, sur les

espèces exotiques envahissantes tant aquatiques que terrestres, plus particulièrement dans le cadre des missions et travaux de l'ARB NA.

## **D2. Contenir et lutter dans les secteurs prioritaires**

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est le plus souvent irréalisable par manque de moyens financiers et techniques. Pour autant, il est nécessaire d'agir sur certains secteurs où ces espèces sont menaçantes pour la biodiversité remarquable, comme les réserves naturelles ou lorsque l'activité économique, ou la santé, est menacée.

Par exemple, les zones de grands marais littoraux de Charente-Maritime, le Marais Poitevin, qui sont particulièrement touchés au niveau faunistique par les rongeurs déprédateurs (ragondin,...) et au niveau floristique par les jussies (originaires d'Amérique du Sud) nécessitent une action de lutte ciblée, sans laquelle leur fonctionnement hydraulique est dégradé entraînant des conséquences économiques et écologiques importantes. Gérer et restaurer les écosystèmes concourent à limiter également la propagation de ces espèces (par exemple l'ombrage des ripisylves restaurées limite le développement des jussies).

## **D3. Organiser la veille, le suivi, la gestion**

Proposer une coordination renforcée, une animation de la stratégie régionale en améliorant les connaissances des espèces exotiques envahissantes et en mutualisant doit permettre d'enrayer les introductions des espèces exotiques envahissantes et leur développement ainsi que limiter leurs impacts. Ceci passe par la mise en place d'un outil partagé de compréhension et de suivi des phénomènes invasifs, d'un réseau d'acteurs et des procédures d'échanges, de mutualisation d'expériences, ainsi qu'un dispositif de veille pour une détection précoce.

## **E - Evolution climatique**

Le réchauffement climatique fait aujourd'hui parti de nos réalités. Pour limiter son ampleur des engagements ont été pris au niveau international notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Malgré cela il faudra du temps pour que ces dispositions produisent leurs effets et que le climat se stabilise. C'est pourquoi en parallèle à cette politique énergétique globale menée à grande échelle, il est nécessaire de développer des stratégies locales d'adaptation à des conditions climatiques différentes de celles que nous vivons aujourd'hui.

Les conséquences globales de ce dérèglement sur l'alimentation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'habitat humain, les activités agricoles et sur la biodiversité sont avérées. Des perturbations écologiques majeures sont à prévoir : disparition de certaines espèces, destruction d'écosystèmes, désynchronisation et désorganisation des êtres vivants et des écosystèmes, développement des Espèces Exotiques Envahissantes, fonte des glaciers ...

S'adapter à ce changement implique de mieux connaître les impacts probables du réchauffement climatique à l'échelle locale en suivant les évolutions des écosystèmes, pour pouvoir réduire les vulnérabilités du territoire et proposer des

solutions pour mieux prendre en compte le réchauffement climatique dans la gestion écologique.

Dans cette perspective et dans la poursuite de la dynamique enclenchée en ex-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien au Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique « AcclimaTerra ». Constitué d'un groupe d'une 20aine d'experts scientifiques couvrant des domaines de compétences variés, ce réseau (qui bénéficie de près de 200 contributeurs scientifiques) poursuit et élargit aujourd'hui ses recherches et connaissances aux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes.

### *Objectifs :*

#### **E1 - Suivre les évolutions des écosystèmes**

Par essence tout écosystème est amené au fil du temps à se transformer que ce soit naturellement/spontanément ou artificiellement. En effet un écosystème n'est pas statique mais bien un ensemble dynamique d'organismes vivants qui interagissent entre eux et leur milieu.

Pour mieux comprendre les impacts du dérèglement climatique sur les écosystèmes il est nécessaire de mettre en place des réseaux d'observations et d'expériences permettant de mieux tenir compte de la variabilité des différents types d'écosystèmes avec le climat. (cf Objectif A1 – Amélioration de la connaissance).

Les évolutions des écosystèmes peuvent être de différents types :

- phénologiques (dates et cycles de floraison des plantes ou dates d'éclosion des insectes),
- démographiques (difficultés de survie, reproduction, dispersion),
- liées à l'aire de répartition des espèces (déplacements dus aux variations de températures),
- liées aux interactions entre espèces (relations de prédateurs ou de parasitisme déséquilibrées),
- raréfaction de milieux naturels par l'évolution des conditions pédoclimatiques;
- disparition ou modifications par la répétition d'événements : incendies, inondations salines, ...
- ...

#### **E2 - Anticiper pour s'adapter**

Si l'habitat favorable à l'épanouissement d'une espèce évolue naturellement doucement, l'espèce aura la faculté de s'adapter. En revanche, le changement trop brusque d'un climat local pour une espèce, ne lui laisse pas le temps de migrer et de se reproduire. Cela déstabilise forcément l'équilibre de tout l'écosystème concerné.

Ainsi, il s'agit bien de prévoir les perturbations futures et de travailler sur les vulnérabilités des territoires afin de limiter la portée et les impacts de ce dérèglement d'origine anthropique.

L'adaptation doit être envisagée comme un complément désormais indispensable aux stratégies d'atténuation des gaz à effet de Serre déjà engagées.

### **E3 – Prendre en compte le changement climatique dans la gestion écologique**

La stratégie d'adaptation à mener sur les territoires a vocation à être déclinée selon les différentes thématiques qu'elle touche. En matière de gestion écologique, elle se retrouve notamment très largement intégrée au sein des Schéma Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) du Limousin et du Poitou-Charentes et de l'Etat des lieux des continuités écologique de l'Aquitaine, traduction régionale de la politique Trame Verte et Bleue.

Plus un écosystème sera diversifié, plus il sera apte à supporter la disparition d'espèces, car celles-ci s'adaptent en permanence. Le maintien des corridors écologiques revêt une importance primordiale pour permettre des échanges et des transferts entre écosystèmes de même type. En facilitant le déplacement des espèces et en encourageant le maintien et la restauration d'écosystèmes diversifiés et fonctionnels, la Trame Verte et Bleue a pour objectif d'accompagner l'adaptation aux modifications du climat. La Biodiversité devient ainsi une solution d'adaptation et d'anticipation face aux effets du changement climatique.

#### **F - Besoin d'une prise de conscience de l'importance de la biodiversité**

La région Nouvelle-Aquitaine, avec sa vaste superficie et sa grande diversité de milieux naturels, abrite une très importante diversité biologique. La probabilité de faire de nouvelles découvertes scientifiques et de déterminer des espèces jusqu'alors inconnues (notamment dans certains ordres du règne animal) reste forte.

Même si le grand public semble de plus en plus sensibilisé à ces questions, il apparaît nettement qu'il connaît mal la biodiversité qui nous entoure et surtout les enjeux liés à sa conservation.

Les citoyens sont interpellés par la disparition d'espèces emblématiques (Ours des Pyrénées) ou les menaces que font peser certaines activités humaines (impact des filets de pêche sur certains cétagés ou des pesticides sur les abeilles...). Cependant, ils semblent ne pas mesurer, voire ignorer, l'importance que revêt la biodiversité pour la survie de l'espèce humaine. Ils n'ont souvent pas conscience que toutes ces espèces végétales et animales jouent un rôle fondamental dans le développement économique, le tourisme, la recherche, l'innovation...

Le développement et la structuration, depuis une trentaine d'années, d'une filière d'éducation à l'environnement a permis de mettre en place de nombreuses et diverses actions de sensibilisation à travers tout le pays et notamment en Nouvelle-Aquitaine. Des centaines de milliers de personnes ont été touchées, mais la thématique de la biodiversité n'a pas toujours été centrale et on peut constater aujourd'hui qu'il y a de la part des citoyens un manque d'appropriation des enjeux liés à la biodiversité. La prise de conscience existe, mais les enjeux pour l'humanité sont tels qu'il importe de passer rapidement à une autre échelle.

Une éducation à la nature susceptible de modifier les comportements apparaît comme une entrée opératoire possible pour prendre conscience voire lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'éducation à l'environnement facilite une prise de conscience de l'interdépendance économique, sociale, culturelle, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre nations. Cela est indispensable pour que les problèmes environnementaux graves puissent être résolus.

L'orientation Homme Nature de la politique d'Éducation Nature Environnement pour un Développement Soutenable portée par la Région vise donc à renforcer la prise de conscience et à faciliter la prise de conscience du plus grand nombre.

Elle vise également à répondre au fait que la déconnexion des Français à la nature est l'un des principaux freins au développement des emplois<sup>1</sup> dans les domaines de la biodiversité. Comment peuvent être perçus les services écosystémiques par une personne déconnectée de la nature, qui ne voit pas les usages qu'elle a pu en faire. Difficile par la suite d'engager une transition écologique dans ce contexte. Le frein à la transition écologique de l'ensemble des secteurs d'activité est un frein au développement de l'emploi pour les jeunes issus de formations spécialisées en écologie. L'amélioration de la connaissance de la biodiversité par l'ensemble des citoyens devient donc un levier important.

### ***Objectifs :***

L'objectif de l'action à conduire a pour finalité de former des citoyens conscients et responsables à l'égard de l'environnement, libres de leurs choix et acteurs au sein de la société (et) de consolider les liens entre les hommes et la nature. Elle doit permettre de :

- Permettre une reconnexion avec la nature propre à lever les freins au développement des emplois dans le domaine
- participer à l'éducation, la formation de la personne : contribuer au développement de sa capacité à agir en tant qu'individu,
- donner l'envie d'agir en faveur de la nature et de l'environnement par le contact direct avec la nature et l'expérience vécue,
- apporter des informations objectives intégrant la complexité des systèmes et l'évolution des connaissances,
- proposer une pluralité de discours afin de donner à chacun la possibilité de se forger sa propre opinion et de faire évoluer ses comportements.

---

<sup>1</sup> Le premier rapport du comité de domaine "biodiversité et service écologique" évaluait, en 2010, un nombre de 20.000 emplois dont la finalité est la conservation de la biodiversité (métiers cœur). Ce même rapport espérait 30.000 emplois en 2015 et 40.000 en 2020. Aujourd'hui, l'Atelier technique des espaces naturels (Aten) et l'Association professionnelle pour la formation des adultes (Afp) dénombrent en France environ 22.000 emplois dans les métiers "cœur" et 48.000 emplois, dont leur finalité n'est pas la préservation de la biodiversité mais qui y contribuent.

### III – Les 5 grandes orientations de la Région pour la biodiversité

#### PREMIERE ORIENTATION : ORGANISER UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITE EN NOUVELLE AQUITAINE

*En créant l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite permettre à l'ensemble des acteurs de la biodiversité d'être partie prenante de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. L'ARB NA constituera un lieu d'échange et de mise en synergie des acteurs et permettra notamment d'apporter à tous les clés de compréhension des enjeux en matière de biodiversité pour qu'une prise de conscience opère dans tous les champs de la société. Cette ambition nécessite d'organiser une gouvernance élargie de la biodiversité autour de plusieurs instances. Cette nouvelle organisation permettra notamment de créer des passerelles entre environnement et économie.*

##### a. Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine

Faisant écho à la désignation des Régions en tant que chef de file en matière de protection de la biodiversité par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine porte la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) .

Créée sous forme d'association, cette agence regroupe les moyens humains, techniques et les compétences de l'Agence Régionale de Biodiversité d'Aquitaine (ARBA) et de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) Poitou-Charentes.

Face à la perte grandissante de biodiversité, il est nécessaire de tirer la sonnette d'alarme et de faire connaître au **plus grand nombre** l'importance de la biodiversité dans le quotidien de chacun. L'ARB NA doit **faciliter et renforcer la prise de conscience des enjeux liés à la biodiversité**. A cet effet, elle doit permettre de **décloisonner les approches de la biodiversité**, ce sujet n'étant pas réservé aux experts naturalistes. Elle doit traiter des aspects sociaux-économiques et notamment permettre de créer des passerelles entre environnement et économie. Ainsi, l'enjeu est réellement de mettre sur le devant de la scène les interactions entre l'Homme et la nature.

Elle permet notamment d'éclairer les politiques publiques et les actions de chacun sur les écosystèmes, en termes d'eau, de biodiversité, de patrimoine naturel et d'impacts du changement climatique. Elle donne à tous l'opportunité de participer au débat public sur ces différentes thématiques.

L'ARB NA développe des missions pour un **spectre très large de cibles**, allant des citoyens, aux entreprises, en passant par les collectivités et les socio-professionnels. En fonction des cibles, l'agence mettra en œuvre des outils différents selon les cibles.

Il s'agit en effet de permettre une réelle **prise de conscience** de la perte de biodiversité et de l'ampleur de la tâche à accomplir pour permettre le maintien de l'Homme dans l'écosystème planétaire.

Les missions de l'Agence Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

1- Mobiliser la connaissance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Porteuse d'**un observatoire régional** de l'eau et de la biodiversité, en cohérence avec le Système d'Information sur l'Eau (SIE) et le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), créé à l'initiative de l'État et en co-pilotage avec la Région, l'ARB NA rassemblera et animera un réseau d'acteurs - producteurs, collecteurs et utilisateurs de données - dans le but de disposer de la meilleure connaissance possible de l'eau et de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine.

L'observatoire, en s'appuyant sur les plateformes thématiques existantes, apportera un appui technique auprès des détenteurs de données, membres du réseau. Pour cela, il créera, développera, enrichira, gèrera, les outils et les services nécessaires à la structuration de leurs données et à la sauvegarde de leurs informations. Une charte partenariale, autour d'objectifs et de principes communs, avec les détenteurs et producteurs de données, sera mise en place pour fixer notamment les contraintes communes et les règles de déontologie que s'imposent les acteurs.

L'observatoire développera également des outils numériques d'accès aux données afin de les porter à connaissance auprès des différents publics cibles et à diverses échelles de territoire. Il produira des bilans, synthèses, indicateurs, enquêtes, documents rédigés, supports pluri-médias, etc. sur la base des différents éléments d'information mis à disposition. Les publications, éditions feront l'objet d'une relecture et validation par un comité de lecture préalablement à leur diffusion. Ce comité de lecture sera composé d'experts scientifiques directement en lien avec la thématique traitée. Celui-ci veillera à la fiabilité des données et la pluralité des regards et des sensibilités.

Il rendra compte et s'assurera, et accompagnera s'il y a lieu, de la traçabilité des données et du respect de protocoles d'acquisition de ces données.

L'ARB NA conduira cette mission d'observation en parfaite cohérence et coordination avec les dispositifs pré existants.

2- Valoriser la connaissance et accompagner les porteurs de projets

L'ARB Nouvelle-Aquitaine établira et mettra à jour **un centre de ressources** qui permettra, notamment, une mise à disposition de données techniques et juridiques, un partage d'expériences et de pratiques, le référencement d'outils et de services, un répertoire d'acteurs, etc... . Ce centre de ressources, associé aux compétences et expertises présentes sur le territoire, permettra à l'ARB Nouvelle-Aquitaine d'orienter et conseiller au mieux les citoyens, les collectivités, les associations, les entreprises, etc., dans une logique de relais et d'appui aux actions.

Ainsi, grâce aux différents outils disponibles et développés au sein de ce centre de ressources, mais également au sein de l'observatoire et en lien avec le forum d'acteurs, l'ARB NA pourra apporter un accompagnement collectif. L'objectif de cette mission est que l'ARB NA intervienne pour aider les structures partenaires « à faire », à réaliser des opérations concrètes.

L'ARB NA favorisera donc l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de la préservation, de la gestion, de la restauration de l'eau et de la biodiversité dans leurs actions au quotidien y compris dans les projets d'aménagement et de développement économique.

### 3- Animer un forum d'acteurs

L'ARB Nouvelle-Aquitaine a pour vocation de rassembler un ensemble d'acteurs régionaux représentatifs de toutes les parties-prenantes de l'eau et de la biodiversité et de s'appuyer sur leurs compétences. En ce sens, elle organisera et animera **un forum d'acteurs**. Ce forum, lieu d'échange et de débat sur les enjeux de la préservation, de la gestion et la valorisation de la biodiversité facilitera les coopérations entre les différents acteurs.

Ainsi, l'ARB Nouvelle-Aquitaine mettra en place, par exemple, des séminaires, des cycles de conférences, des séances de sensibilisation ou des groupes de réflexions sur des sujets spécifiques. Le forum s'appuiera sur les outils d'accompagnement accessibles au sein de l'observatoire et du centre de ressources qu'il contribuera également à enrichir.

L'ARB contribue ainsi à construire une culture commune autour de l'eau et de la biodiversité régionale, à faire évoluer les pratiques en leur faveur, à renforcer la cohérence des actions et l'efficacité des politiques publiques.

#### **b. Mise en place d'un Comité Régional Biodiversité**

L'article L. 371-3 du code de l'environnement prévoit la création dans chaque région d'un comité régional de la biodiversité. Sous la co-présidence du président du conseil régional et du préfet de région, il est notamment associé à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre, de la stratégie régionale pour la biodiversité, les schémas régionaux de cohérence écologique et le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires. Sa composition est précisée dans le décret 2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité.

Le Comité Régional Biodiversité est une instance de gouvernance encadrée par le code de l'environnement qui s'assure notamment de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que des éléments pertinents du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Cette instance est bien complémentaire à l'ARB NA, qui est une structure régionale ayant notamment pour objectif de constituer un lieu d'échange et de construction d'un projet commun, de mise en synergie des acteurs et ayant vocation à éveiller les consciences pour permettre une réelle **prise de conscience** de la perte de biodiversité.

### **c. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle Aquitaine (CSRPN) regroupe des personnalités scientifiques. Cette instance de spécialistes, placée auprès du Préfet de région et du Président de Région, qui peut être consulté pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

Défini par la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ses compétences, son organisation et son fonctionnement sont définis dans la circulaire n°2004-1 du 26 octobre 2004 complété par l'article L. 411-1-A du code de l'environnement, créé suite à la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (art. 7).

Le comité régional de la biodiversité, peut saisir le CSRPN pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés.

### **DEUXIEME ORIENTATION : EVEILLER LES CONSCIENCES POUR CONSIDERER LA BIODIVERSITE COMME UN ENJEU MAJEUR**

*En complément de l'Agence Régionale Biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite notamment s'appuyer sur deux leviers majeurs pour placer la biodiversité au cœur des préoccupations et des décisions :*

- *Renforcer la connaissance scientifique sur le lien entre biodiversité et les activités socio-économiques*
- *Structurer la politique régionale en faveur de l'Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable autour de la relation Homme-Nature*

#### **a. Mise en place d'un comité scientifique régional de la Biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et l'impact de son érosion dans les différents secteurs socio-économiques**

Au regard des enjeux en matière de biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité initier début 2017 la mise en place d'un comité scientifique régional de la Biodiversité (GIEC Biodiversité - dénommé Ecobiose), déclinaison de l'IPBES - Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques - regroupant potentiellement au total une centaine de scientifiques.

Au vu des enjeux que recouvre la biodiversité, du fait de son érosion alarmante, mais aussi de son rôle capital pour les sociétés humaines qui y puisent l'essentiel de leurs ressources, cette initiative a notamment pour objectif d'évaluer l'état de la biodiversité, les relations entre biodiversité et fourniture de services, et les conséquences de l'érosion du vivant et du fonctionnement des écosystèmes sur tous les domaines de la société humaine, aussi bien la santé, l'agriculture, l'industrie...

Elle doit permettre d'étudier les différents socio-écosystèmes du nouveau territoire régional afin d'en dresser les enjeux et d'identifier les leviers de décisions pour les politiques publiques régionales à venir. Il s'agit donc d'établir un argumentaire scientifique en faveur de la biodiversité à destination des élus régionaux, des acteurs socio-économiques et de l'ensemble des partenaires de la Région pour une action commune en faveur de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes.

Les travaux sont coordonnés par Vincent Bretagnolle, directeur de Recherche du Centre d'Études Biologiques de Chizé (CNRS, 79). Le rapport final de ces travaux sera publié début 2019.

#### **b. Politique en faveur de l'Éducation Nature Environnement pour un Développement Sostenable**

La Région Nouvelle-Aquitaine s'implique pour la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources et a souhaité revisiter, structurer sa politique en faveur de l'éducation à l'environnement autour d'une stratégie Éducation Nature Environnement pour un Développement Sostenable (ENEDS) pour une meilleure compréhension des enjeux d'un développement sostenible que doivent relever les politiques publiques et les Néo- Aquitains.

Ainsi, la Région a souhaité affirmer un virage significatif pour la prise en compte d'une ENEDS priorisant l'approche de l'expérience cognitive acquise par la découverte, une « rencontre » expérientielle avec la nature et le milieu. Ainsi le Conseil Régional a adopté en plénière du 19 décembre 2016 une stratégie ENEDS et un règlement d'intervention en faveur des associations spécialisées en la matière. Cette stratégie a pour objectif d'ancrer une culture régionale de l'ENEDS en s'appuyant sur le savoir-faire de la filière associative autour de 3 objectifs :

- 1 : Restaurer le lien entre l'homme et la nature afin de conserver un patrimoine naturel riche et diversifié.
- 2 : Redonner du sens à la protection de l'environnement en formant des citoyens éclairés, acteurs du changement.
- 3 : Diversifier, structurer et professionnaliser l'offre d'ENEDS afin d'ancrer une culture de l'environnement pour un développement sostenible.

**La méconnaissance de la biodiversité bloque le développement des emplois dans ce domaine**

### **TROISIEME ORIENTATION : MENER UNE ACTION VOLONTARISTE POUR LA BIODIVERSITE**

*Au-delà des espaces naturels déjà reconnus, la Région ambitionne d'augmenter la superficie des espaces naturels préservés en Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, elle s'appuiera prioritairement sur les outils présentés ci-après.*

#### **a. Poursuite de l'acquisition des connaissances**

La Région souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'acquisition des connaissances pour détenir une connaissance fine et homogène de la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Pour cela, elle continuera d'accompagner les projets

d'inventaires naturalistes proposés dans le cadre d'une réflexion partagée avec les acteurs qui se traduiront par exemple par la production et la mise à jour de d'atlas de répartition des espèces. La priorité sera donnée aux projets répondant aux besoins identifiés dans les 3 Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques de son territoire ou aux besoins identifiés dans d'autres documents structurant comme les Plan Nationaux ou Régionaux d'Action pour lesquels la Région a une responsabilité particulière. De nouveaux champs pourront être investis comme celui de la biologie des sols ou la biodiversité marine.

Ces connaissances viendront enrichir l'observatoire de l'eau et de la biodiversité, porté par l'ARB NA, et permettront de notamment de suivre l'état et l'évolution de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine par la production de synthèses et la mise en place d'indicateurs.

## **b. Préservation des espaces naturels remarquables dont :**

### **b1 - Les Conservatoires d'Espaces Naturels**

Associations Loi 1901, les trois Conservatoires d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ont été créés entre 1990 et 1993. Ces acteurs majeurs de la préservation et de la gestion du patrimoine naturel remarquable sont des structures partenariales et des acteurs de terrain travaillant en concertation régulière avec les acteurs locaux (élus, usagers, agriculteurs, naturalistes, etc.).

S'appuyant sur des équipes de salariés fortement qualifiés et sur un conseil scientifique autonome, les CEN conduisent des études scientifiques et des inventaires naturalistes qui leur permettent de définir leurs plans d'actions et de préciser leurs interventions.

L'action des Conservatoires est basée sur la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage qui, l'une comme l'autre sont l'aboutissement de négociations amiables conduites grâce à une excellente connaissance du terrain et à une forte intégration locale.

Les espaces ainsi maîtrisés recèlent un patrimoine naturel remarquable et font l'objet de plans de gestion élaborés et validés préalablement à tous travaux de restauration ou d'entretien écologiques.

Si la restauration de ces milieux naturels nécessite parfois des interventions mécaniques lourdes, leur entretien courant est le plus souvent possible axé sur le pâturage et cela conduit les CEN à nouer des partenariats privilégiés avec de nombreux agriculteurs.

Même si la maîtrise foncière ne représente que 10% des surfaces gérées, elle constitue un moyen d'intervention important qui, malgré les limites juridiques du statut de la propriété privée, constitue une certaine garantie de pérennité pour ces espaces protégés. Émerge cependant le souhait de la plupart des CEN de trouver une forme juridique permettant de garantir une sécurisation foncière.

A ce jour, les 3 CEN néo aquitains gèrent près de 30 000 hectares, dont 2 500 hectares en pleine propriété.

Ces acteurs incontournables de la protection et de la valorisation des espaces naturels sont des partenaires privilégiés de la Région et de l'Etat qui leur ont conjointement délivré un agrément au titre de l'article 129 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Véritables acteurs de l'économie rurale, notamment à travers leurs multiples partenariats, les 3 CEN emploient 110 salariés et ont un budget global de plus de 8 millions d'euros.

La Région veillera à renforcer ces structures par une réorganisation, à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, permettant la définition d'un plan quinquennal commun, la mise en œuvre d'une stratégie commune, d'actions mutualisées et coordonnées.

## **b2 - Les Réserves Naturelles Régionales**

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et son décret d'application du 18 mai 2005, relatifs aux réserves naturelles, définissent une nouvelle compétence réglementaire pour les Régions. La Région peut, dorénavant, de sa propre initiative ou à la demande de propriétaires concernés, classer comme Réserve Naturelle Régionale (RNR) des propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Une Réserve Naturelle Régionale se définit comme un espace naturel aux forts enjeux de conservation en termes de patrimoine géologique et archéologique, de biodiversité et d'espèces emblématiques, protégée sur le long terme grâce à une réglementation adaptée et à une gestion locale, planifiée et concertée pour répondre à des menaces pesant sur le site à court ou moyen terme.

L'outil RNR est ainsi un outil réglementaire, demandant une procédure de classement et un suivi juridique spécifiques, qui sera mis en place par la Région pour protéger des sites particulièrement sensibles et menacés, en complémentarité de l'action de gestion contractuelle et foncière des CEN.

Cet outil sera développé sur un nombre limité de sites naturels répondant à des critères stratégiques, écologiques et opérationnels. Pour se faire, la Région s'appuiera sur les compétences scientifiques du CSRPN, tiendra son rôle dans la gouvernance des réserves (désignation d'un gestionnaire, validation du plan de gestion, organisation des comités consultatifs de gestion et conseils scientifiques,...), et pourra développer une charte graphique dédiée.

Elle accompagnera financièrement les gestionnaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion, pour la surveillance des sites pour un respect de la réglementation, pour les actions de valorisation, sensibilisation et intégration des réserves sur leur territoire.

## **b3 - Réseau des gestionnaires d'espaces**

Elle développera et animera un **Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels** afin de favoriser et généraliser les échanges techniques, de diffuser des apports méthodologiques et de développer une communication commune auprès des publics.

Ce réseau regroupe notamment l'ensemble des acteurs régionaux concourant à la gestion des espaces (CEN, gestionnaires de réserves naturels, gestionnaires espaces remarquables, conservatoire du littoral, partenaires scientifiques et techniques...).

### **c. Préservation et restauration des continuités écologiques**

La Région est dotée de 2 schémas régionaux de cohérence écologique en Limousin et Poitou-Charentes déclinés en plans d'actions stratégiques et de l'état des lieux des continuités écologiques en Aquitaine qui se verront intégrés dans le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Nouvelle Aquitaine. Ces documents cadres visant à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue régionale se déclinent en tant qu'outils d'aménagement du territoire à plusieurs échelles.

Leur mise en œuvre relève ainsi de nombreux outils et acteurs qui interviennent chacun à leur échelle et selon leurs compétences pour la préservation des continuités écologiques.

En réponse aux enjeux inscrits dans ces documents cadres, et notamment la réduction de la fragmentation des espaces et la déclinaison des continuités écologiques régionale en trames vertes et bleues locales, la Région souhaite accentuer les efforts à plusieurs niveaux :

- Pour garantir la préservation à long terme des continuités écologiques existantes ou restaurées. L'accompagnement méthodologique des collectivités dans la prise en compte de la Trame verte et bleue dans leurs documents d'urbanisme sera un des leviers d'actions essentiels.
- Pour que les territoires s'approprient à une échelle pertinente et cohérente les enjeux liés de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire. Des démarches de projets concertés intégrant les acteurs et usagers du territoire pourront instaurer une dynamique locale en réunissant toutes les initiatives en faveur de la préservation des continuités écologiques.
- Pour restaurer les continuités écologiques répondant à un enjeu identifié localement dans la trame verte et bleue. Les opérations de travaux doivent permettre de relier entre eux des réservoirs locaux de biodiversité ou bien de réhabiliter des corridors aujourd'hui dégradés.

Par ailleurs, l'acquisition de connaissance sur la fonctionnalité des continuités écologiques ainsi que le développement d'outils et de méthodologies selon des approches multi échelles restent également deux volets essentiels pour que élus, urbanistes aménageurs et environnementalistes montent en compétences sur le sujet de la Trame verte et bleue.

En parallèle à un soutien ciblé sur des enjeux de Trame verte et bleue, la Région apportera des réponses aux mesures des 3 SRCE via ses autres dispositifs environnementaux par exemple sur la politique de l'Eau ou de l'Education Nature Environnement pour un Développement Durable (ENEDS) mais aussi via ses autres politiques sectorielles agricoles et forestières par exemple.

#### **d. Préservation et restauration des paysages, gestion durable des sols**

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations et renvoie à un sentiment d'appartenance à un même territoire. Chacun voit, perçoit le paysage avec ses yeux, mais aussi sa sensibilité personnelle. Ainsi, au-delà de la dimension écologique, le paysage s'aborde par des entrées esthétiques, culturelles, sociales ou de cadre de vie.

La grande diversité paysagère régionale, témoignage de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques, confère à notre territoire sa remarquable biodiversité. Aujourd'hui, les menaces qui pèsent sur les « paysages » sont multiples. Elles peuvent être communes comme la pression de l'urbanisation, le mitage urbain et la banalisation architecturale ou propres à certains territoires sur des zones en déprise agricole ou au contraire en intensification. Dans ce contexte, l'attention aux paysages préexistants et réaménagés constitue une responsabilité forte des collectivités et justifie l'implication de la Région.

La Région souhaite impulser une dynamique en faveur des paysages et les premières orientations envisagées portent sur le développement de la connaissance des paysages pour la mise en place d'une culture commune, l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs de l'aménagement et le soutien aux projets répondant à des objectifs de « qualité paysagère » (programme de plantation, développement d'une filière végétale d'origine locale, etc.).

Un effort particulier sera porté à la gestion durable des sols notamment dans les projets d'aménagement ou de réhabilitation. Les sols fertiles se raréfient et ils constituent pourtant une ressource naturelle essentielle aux hommes. La surconsommation de terre végétale, l'exploitation inconsidérée des sols et des sous-sols et les pollutions (contamination des sols par des hydrocarbures, des produits chimiques ou des métaux lourds) doivent être considérés prioritairement.

#### **e. Connaissance et préservation de la biodiversité marine**

Les écosystèmes côtiers néo-aquitains se caractérisent aussi par une diversité de milieux et d'espèces halieutiques, algues, invertébrés, tortues et mammifères marins, ....

Comme tous les autres écosystèmes côtiers, ils fournissent de nombreux services :

- d'approvisionnement par l'exploitation des ressources marines : vivantes, minérales, énergétiques, biotechnologies marines,
- culturels : source d'aménités, d'attractivité, de loisirs, de pédagogie, paysager et patrimonial
- de régulation en formant une zone tampon pour l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation de l'érosion et des risques naturels
- de supports de vie et d'activités économiques et technologiques : les écosystèmes marins sont riches et productifs et sont à la base de la chaîne alimentaire

Les atteintes au fonctionnement de ces écosystèmes marins sont de même nature que ceux des écosystèmes littoraux :

- altération physique des habitats, des fonds sous-marins
- atteinte à la qualité des estrans et des eaux même si elle apparaît sous des formes différentes de l'eutrophisation (algues), pollutions microbiologiques, chimiques, par les macro-déchets (plastique particulièrement)
- modification des aires de répartition des espèces en lien avec le changement climatique et les techniques de pêche,
- exploitation des ressources vivantes, minérales et sédimentaires qui prélèvent sur les stocks et affectent les fonctionnements.
- implantations d'équipements off-shores : éoliennes, hydroliennes.

Les actions menées s'inscriront inéluctablement dans une approche intégrée des interactions entre milieux côtiers, ressources marines et activités humaines :

- connaissance notamment sur les interactions entre milieux, ressources et actions humaines,
- réduction des pollutions d'origine terrestres : déchets, polluants mais aussi sonores et lumineuses,
- restauration des écosystèmes et des habitats, diversification localisés d'habitats: mise en place de récifs.

L'ensemble de ces champs impose un dialogue entre scientifiques et acteurs publiques, un engagement et une cohérence des politiques régionales : Eau, Biodiversité, Economie, Pêche, Tourisme, un soutien aux outils de protection : Natura 2000, aires marines protégées,

La stratégie nationale pour la mer et le littoral actée en février 2017, et le programme de mesures du Plan d'Actions du Milieu Marin (PAMM) de la sous région marine « Golfe de Gascogne » qui se focalise sur la qualité des eaux, sont autant d'atouts pour accompagner l'action régionale.

## **QUATRIEME ORIENTATION : AGIR EN URGENCE POUR LES ESPECES VULNERABLES**

*Une espèce vivante disparaît toutes les 20 minutes, ce qui représente un rythme de disparition 1000 fois plus important que le rythme naturel constaté lors des 10 millions d'années passées. Pour répondre à l'urgence tant qu'il est encore temps, la Région concentre ses efforts de conservation sur certaines espèces ou groupes d'espèces jugées prioritaires.*

### **a. Conservation des espèces menacées**

La Région a une responsabilité forte dans la conservation des espèces menacées de disparaître et dont les derniers bastions se situent en Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, elle participe à la conservation d'espèces à forte valeur patrimoniale, qu'elle soit régionale, nationale ou européenne en soutenant les opérations pilotes de sauvegarde in situ et d'autre part des programme régionaux ou nationaux de conservation des espèces.

Pour les espèces faunistiques, la Région poursuivra son investissement dans des programmes de conservation notamment pour les espèces suivantes :

- L'Esturgeon européen, poisson emblématique de l'estuaire de la Gironde, pour lequel un programme de conservation est mené depuis 1999.
- L'Outarde canepetière, oiseau emblématique de la plaine qui a connu un déclin spectaculaire depuis plus de 30 ans, aujourd'hui au bord de l'extinction
- Le Vison d'Europe, petit carnivore de la famille des mustélidés menacé de disparaître lui aussi et qui fait l'objet d'un plan de restauration.

Concernant la conservation des espèces floristiques, la Région s'appuiera sur les deux Conservatoires Botaniques Nationaux agréés (CBN Sud-Atlantique et CBN Massif Central) dont une des missions est l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Pour cela, ils mettent en place des plans de conservation sur les espèces et les habitats les plus menacés et ont constitué une unité de conservation ex situ (laboratoires, banque de semences, jardin conservatoire) afin d'appuyer les actions in situ.

### **b. Plan régional en faveur des pollinisateurs**

Dans un rapport publié en décembre 2016, l'IPBES<sup>2</sup> a rappelé **l'importance des pollinisateurs et du service de pollinisation pour notre société**. En effet, on estime que plus de 97% des plantes sauvages au monde dépendent au moins en partie de la pollinisation animale pour leur reproduction. Ce sont également 75% des cultures vivrières qui dépendent, d'une manière ou d'une autre, de la pollinisation par les animaux soit 35% de la production agricole globale. Parmi les pollinisateurs, le rôle des insectes est déterminant. Il s'agit des hyménoptères (abeilles, bourdons), des diptères (mouches, syrphes), et dans une moindre mesure des coléoptères (carabes, coccinelles..) ou des lépidoptères (papillons).

Consciente des enjeux spécifiques qui pèsent sur la conservation des insectes pollinisateurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un plan en faveur des pollinisateurs. Quatre **grandes orientations** ont été retenues pour la mise en œuvre du plan régional à savoir :

- améliorer la connaissance pour mieux préserver les pollinisateurs,
- maintenir le service de pollinisation en préservant et en restaurant les habitats et les ressources,
- transférer les connaissances (informer, sensibiliser et former l'ensemble des citoyens pour que chacun devienne acteur du changement)
- construire l'exemplarité régionale.

Ce plan régional intègre et est complémentaire des actions conduites par la Région, au titre de sa politique agricole au travers des Mesures Agro Environnementales apicoles, le soutien aux Associations de développement apicoles, .... Ces actions visent, face au phénomène d'affaiblissement et de mortalité des colonies d'abeilles l'accompagnement de l'ensemble des apiculteurs, professionnels ou amateurs, pour le maintien et le développement d'une apiculture durable

<sup>1</sup> Plateforme Intergouvernementale, science-politique, sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques

### c. Schéma régional des Centres de soins

La région a pleinement conscience de l'intérêt des structures dites « centres de soin » qui participent notamment à la sauvegarde du patrimoine naturel régional et à sa diversité biologique.

Outre soigner les animaux sauvages blessés, malades, mazoutés, avant de les relâcher dans leur environnement naturel, ces cliniques, sont aussi des centres d'étude des causes de destruction de la **faune sauvage**. La Région accorde une attention particulière à leur participation aux programmes de restauration d'espèces menacées /vulnérables dans leurs milieux.

Ainsi, la volonté régionale affichée d'accompagnement de ces structures passe par la création d'un **Schéma régional des centres de sauvegarde de la Faune sauvage** qui permet à ces structures d'optimiser leur fonctionnement, de faire remonter leurs besoins identifiés et partagés, de mutualiser leurs outils et d'être en capacité d'agir en cas de crise majeure.

### d. Limiter le développement des Espèces Exotiques Envahissantes

La Région prend toute la mesure de l'importance de limiter, voire d'éradiquer, le développement des espèces exotiques envahissantes, pour préserver les espèces indigènes menacées, leurs habitats, les services rendus par ces milieux et les activités économiques liées à ces écosystèmes, la santé.

La Région a également pleinement conscience des coûts générés par ces espèces exotiques envahissantes et de la nécessité de prioriser la dépense publique, devant l'impossibilité d'éradiquer certaines d'entre elles, en période de contraintes budgétaires pour nombre de gestionnaires, le besoin d'outils d'aide à la gestion, d'aide à la décision est indéniable.

Aussi la Région oriente son action selon les axes suivants, en s'appuyant notamment sur les missions de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine :

- accompagnement de la veille des espèces exotiques envahissantes, pour la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, via l'amélioration de la connaissance des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), l'animation d'un réseau d'acteurs et l'organisation de formations, la communication et sensibilisation du public,
- mise en place d'une démarche de détection précoce / alerte, en définissant une chaîne décisionnelle entre les acteurs, pour favoriser une intervention rapide sur les espèces émergentes, et leur éradication lorsqu'elle est envisageable, ou le mode de suivi adapté,
- développement d'un outil d'aide à la gestion, outil partagé de compréhension et de suivi des phénomènes invasifs, mutualisant connaissances et expériences, réalisant un état des lieux en Nouvelle-Aquitaine. Une liste d'espèces prioritaires pour la gestion pourra être établie et des sites prioritaires d'intervention ciblés sur les espèces déjà répandues, ces éléments pourront servir de base à une stratégie régionale de gestion, afin de contenir ces espèces, prioriser les actions de confinement ou de régulation.

## **CINQUIEME ORIENTATION : PLACER LA BIODIVERSITE AU CŒUR DES POLITIQUES REGIONALES**

*La Biodiversité, et le bon fonctionnement des écosystèmes, c'est-à-dire des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés, contribuent au développement durable de nos territoires et à notre bien-être.*

*C'est pourquoi il est indispensable de mener et développer des politiques publiques en faveur de la biodiversité ambitieuses, mais il est également essentiel de considérer l'enjeu de préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans les différentes politiques sectorielles régionales. Les travaux du Comité scientifique régional de la Biodiversité, coordonnés par le CNRS de Chizé, apporteront des éléments factuels, des arguments scientifiques et des leviers de décisions utiles à l'adaptation des différentes politiques régionales pour concilier aménagement, industrie,... et préservation de la biodiversité, voire même pour utiliser la nature comme support ou solution de développement (tourisme, agriculture, biomimétisme...).*

### **a. La biodiversité au cœur des projets de développement durable des territoires**

Le patrimoine naturel est ancré dans l'identité culturelle, sociale et économique des territoires régionaux. Loin de représenter une contrainte pour ces territoires, le patrimoine naturel et paysager est au contraire un facteur de qualité de vie, d'attractivité et un atout pour fonder un projet de développement harmonieux, plaçant les différentes composantes de la biodiversité au cœur des activités humaines.

Pour autant, la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les projets des territoires organisés est souvent insuffisante.

Les acteurs de l'aménagement du territoire aux niveaux infrarégionaux sont pourtant placés à une échelle territoriale opérationnelle pertinente leur permettant de contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité en intégrant ses enjeux dans les documents d'urbanisme ou leurs projets de développement durable.

Pour contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les projets de développement durable de ces territoires, il est proposé de :

- Promouvoir le rôle de la biodiversité dans le développement équilibré et harmonieux du territoire Nouvelle-Aquitaine.
- Freiner l'artificialisation du territoire régional.
- Anticiper les grandes mutations du territoire régional (changement climatique, pression démographique, déprise agricole).
- Placer les activités humaines au cœur de la biodiversité et préserver l'identité paysagère et culturelle de la région.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la stratégie foncière et la stratégie en faveur des Parcs Naturels Régionaux forment le cadre opérationnel permettant de relayer les orientations de la Région vers les territoires organisés.

## **b. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), un outil au service de la biodiversité**

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Ce projet est décrit dans la charte du Parc et mis en œuvre sous la coordination de l'organisme de gestion du Parc.

La Région Nouvelle-Aquitaine comprend 4 territoires classés PNR et un 5<sup>ème</sup> en cours de classement.

Représentant près de 14 % de la surface de la Région et 6% environ de sa population, ces territoires sont très hétérogènes en termes de surface, de densité de population, de paysages...

De par leurs caractéristiques, missions et niveau d'expertise, les Parcs naturels régionaux participent de l'attractivité de la Région et de son rayonnement en matière de biodiversité, paysages, patrimoine culturel, tourisme et activités économiques durables.

La Région reconnaît les PNR comme des partenaires privilégiés sur des thématiques partagées, en relais des priorités régionales. Par ailleurs, la Région s'appuie sur les PNR en tant que lieux d'expérimentation d'innovation et de transfert d'expérience. On peut citer les travaux d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour lesquels les PNR sont identifiés comme des partenaires privilégiés.

## **c. La réduction des pesticides, un atout pour la biodiversité**

Les engrais, les pesticides de synthèse et les perturbateurs endocriniens sont sources de pollutions, notamment au niveau des sols et des cours d'eau. La qualité d'un sol ou d'une eau peut en effet être fortement altérée lors de la diffusion des éléments chimiques contenus dans ces produits. Plusieurs facteurs entrent en compte : la pédologie, le contexte hydrologique, la quantité utilisée et le type de produit.

Des conséquences directes peuvent alors être observées sur la flore et la faune entraînant bien souvent la régression, voire la disparition de certaines espèces comme les messicoles par exemple. Les animaux peuvent aussi être empoisonnés ou ne plus trouver de quoi se nourrir quand la flore sauvage n'est plus suffisamment variée.

La forte utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse au cours de ces 50 dernières années a fortement contribué à la dégradation de la biodiversité des milieux.

Face à des consommateurs devenus consommateurs très concernés et informés sur l'usage des pesticides et leurs impacts, le gouvernement a lancé la version 2 de son plan Ecophyto fin 2015 qui concerne les zones agricoles et non agricoles.

Consciente des enjeux, la Région a co-élaboré, en septembre 2016, avec la préfecture, les chambres d'agriculture, les différents services de l'État et le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), un plan de réduction des pesticides. Consacré dans un premier temps au vignoble bordelais, il sera par la suite étendu aux autres vignobles, puis à l'ensemble des filières agricoles de la région.

En parallèle, la Région propose sur la base des expériences des territoires Limousin et Poitou-Charentes une opération en faveur de la réduction de l'usage des pesticides par les collectivités. Il s'agit d'accompagner les communes et intercommunalités volontaires à diminuer leur usage de pesticides sur les espaces publics et ainsi de les inciter, à anticiper l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires qui s'imposera à elles dès 2020.

Sur la base des expériences menées sur les ex-territoires, où déjà plus de 1 600 communes se sont engagées dans une démarche de réduction des usages de pesticides, il est proposé un accompagnement piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuyant sur 3 types d'actions :

1. Une coordination et une animation régionale,
2. Un accompagnement technique des collectivités,
3. La sensibilisation des habitants au passage au zéro pesticide.

#### **d. La biodiversité au cœur de la politique de l'eau, des zones humides, et des milieux aquatiques**

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la présence de différents types de ressource en eau (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides, ...), rencontrés « inégalement » sur le territoire, en fonction des types de sols, sous-sols, du relief, du climat, ... On retrouve ainsi aussi bien des « têtes de bassin », que des exutoires. Ces répartitions ont créé des milieux aquatiques diversifiés qui hébergent une biodiversité d'une grande richesse. Parmi ces espèces, la préservation des poissons migrateurs (anguille européenne, truite de mer, saumon atlantique, grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie fluviatile) est un enjeu majeur.

La biodiversité des milieux aquatiques et humides est fragile, elle est affectée par de nombreuses causes d'érosion : la destruction, le morcellement et l'altération des habitats, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique.

Sur les deux grands bassins versants sur lesquels la nouvelle région est à cheval, deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Loire Bretagne et Adour Garonne, dictent les orientations pour la gestion de l'eau 2016-2021. Ils sont les plans de gestion demandés par la Directive Cadre sur l'Eau pour reconquérir le bon état des eaux.

De plus, fort du renforcement des compétences de la Région suite aux lois MAPTAM et NOTRe, la Région Nouvelle Aquitaine doit se positionner comme un acteur fort en termes de gouvernance, d'initiatives, de création de valeurs ajoutées au service de ces territoires confrontés à de fortes tensions sur la ressource en eau et à des dégradations de sa qualité.

Pour ce faire, elle a lancé le 9 mars 2017 une concertation sur l'eau. L'objectif est de consulter l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau en vue d'élaborer la nouvelle politique régionale en la matière. Cette concertation apportera des éclairages aux élus régionaux afin de déterminer une stratégie régionale sur l'eau prenant en compte l'ensemble des domaines de compétences de la Région (développement économique, formation, recherche, biodiversité, ...).

#### **e. S'inspirer du biomimétisme pour développer l'innovation**

L'Homme s'est toujours inspiré de manière plus ou moins consciente, de la nature dans sa façon de vivre, de construire ou de produire. Qu'il s'agisse de chasser, pêcher ou encore de se chauffer, les Hommes ont tiré des leçons de leur environnement pour reproduire ou transformer divers procédés naturels pouvant leur être utiles, afin de trouver des réponses à des problèmes simples et/ou complexes.

Le biomimétisme est une discipline qui investit toujours de nouveaux champs d'application étonnants. La nature sert d'inspiration à l'homme pour concevoir de quoi améliorer son quotidien et faire avancer la science.

L'identité de la Nouvelle-Aquitaine est fondée sur deux valeurs phares que sont l'innovation et la richesse de sa biodiversité. Le croisement de ces deux valeurs conduit à imaginer la possibilité de l'émergence d'une industrie biomimétique durable et compétitive dans notre région.

#### **f. La biodiversité dans la gestion de l'espace rural et littoral**

L'agriculture et la sylviculture ont organisé l'espace rural régional. Ces modes de productions primaires diversifiés, offrent des expressions paysagères et environnementales attractives. Ce patrimoine agricole et forestier fortement identitaire est favorable localement à des espèces patrimoniales.

Ce patrimoine, autant naturel que culturel, peut se trouver menacé par les changements profonds de l'agriculture. Or, cette nature « ordinaire », support des activités humaines, constitue des zones de développement de la flore et de la faune.

Face à la progression du développement urbain ou au contraire de la déprise agricole, ces territoires agricoles et ruraux se trouvent menacés. Témoins des savoir-faire locaux, ils constituent pourtant un atout économique majeur.

Les acteurs de l'économie rurale sont placés à une échelle de territoire opérationnelle leur permettant d'intervenir efficacement en faveur de la préservation de la biodiversité régionale.

Pour répondre à cet enjeu, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté

- un plan de développement de l'agriculture biologique
- un plan régional forêt-bois pour une gestion forestière favorable à la biodiversité et veille au travers de sa politique agricole à :
  - Préserver les espaces à vocation agricole garants d'un cadre de vie

- Soutenir les filières locales structurant les paysages agricoles et favorables à la biodiversité
- Promouvoir le développement de l'activité pastorale sur des secteurs à fort enjeu écologique

D'autres productions primaires ont un lien fort avec le patrimoine naturel. Sur le littoral et en mer, on peut notamment citer les activités conchylicoles, aquacoles et de pêche.

La qualité des eaux marines littorales, de par la diversité des fonctions et des activités économiques qui lui sont liées, est un véritable enjeu en région. En effet, cette qualité participe non seulement à la préservation d'un patrimoine écologique mais elle conditionne également le maintien des activités traditionnelles (pêche, conchyliculture) ou récréatives (baignade, pêche à pied).

Pollutions (maritime ou terrestre) et exploitation mal régulée des ressources de la mer (pêche, aquaculture), sont autant de pressions d'origine anthropique qui pèsent sur la biodiversité marine. Ces questions souvent peu abordées devront faire l'objet de travaux de recherche avec les scientifiques, pêcheurs, transports maritimes notamment, pour mieux comprendre les interactions entre pollution, pratiques et biodiversité pour trouver des solutions adaptées aux enjeux économiques et écologiques.

A travers la mise en œuvre de sa politique littoral et la concertation sur l'eau, la Région proposera une politique permettant notamment d'assurer des opérations de suivi, de recherche sur la qualité des eaux tout particulièrement pour assurer et veiller à garantir un maintien des activités économiques littorales dans le respect du milieu.

Enfin, la Région veillera à favoriser la biodiversité qui est un atout pour le monde agricole. Une priorité sera donnée spécifiquement à la viticulture par le renforcement des actions et initiatives engagées. Elle favorisera par exemple le développement de programmes en faveur de la biodiversité sur les exploitations afin d'optimiser les équilibres biologiques naturels en exploitant le potentiel des auxiliaires de cultures et du paysage dans la régulation des ravageurs de la vigne. Cela pourra notamment passer par l'implantation de bandes enherbées, de haies ou tout autre élément qui favorisent la diffusion de la biodiversité depuis des espaces naturels ressources vers les vignes. Elle veillera à l'appropriation de connaissances des interactions pour renforcer le déploiement d'actions d'aménagements tels que la plantation de haies.

#### **g. Identifier la biodiversité comme un potentiel de développement économique et touristique**

Le secteur du tourisme entretient des liens forts, ambivalents et souvent méconnus avec la biodiversité. Une meilleure prise en compte de cette dernière dans les pratiques touristiques peut s'avérer positive, tant pour les espèces et les écosystèmes, dont le déclin n'est pas inéluctable, que pour les acteurs publics et privés du tourisme, en renforçant la compétitivité des prestataires et l'attractivité des destinations.

L'élaboration du Schéma Régional du Tourisme est l'occasion de la prise en compte de la biodiversité au sein des activités touristiques.

Par ailleurs, les activités cynégétiques qui génèrent une économie locale importante, reposent sur la qualité environnementale de l'espace rural. Pour cela les fédérations de chasseurs souhaitent concilier une agriculture dynamique, viable économiquement, respectueuse de l'environnement dans l'intérêt de l'ensemble des usagers de l'espace rural. Elles s'engagent dans des actions multi partenariales visant à développer la biodiversité à l'échelle de territoires cohérents et les vulgariser auprès des collectivités territoriales et du grand public. A ce titre, la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle Aquitaine a été désignée chef de file par les 12 Fédérations Départementales des Chasseurs de la Nouvelle aquitaine pour la conduite du programme d'actions Biodiversité et territoire.

## **h. Gérer durablement le littoral**

Le littoral est un milieu particulièrement sensible, soumis à la fois à une importante pression démographique, à une multiplicité d'usages, et aux risques naturels avec des phénomènes d'érosion particulièrement importants.

La gestion intégrée du trait de côte peut répondre aux maux de l'urbanisation qui génèrent une protection du trait de côte par des ouvrages d'endiguement, une dégradation de la qualité des eaux littorales impactant les activités économiques (cultures marines, ...).

Le développement d'une gestion durable du littoral, en fédérant les acteurs (associations, communes, GIP Littoral, Conservatoire du Littoral, Observatoire de la Côte Aquitaine, LIENSs ...), à travers la prévision et la gestion des risques, la sensibilisation des populations, peut s'envisager pour apporter une réponse moins traumatisant sur les écosystèmes littoraux

Les principaux enjeux liés au littoral :

- assurer l'équilibre entre les espaces littoraux et retro-littoraux qui supportent un impact de populations permanentes et temporaires
- maîtriser l'installation de biens et de personnes et leurs impacts : pollutions, déplacements, fréquentations, réseaux, imperméabilisation
- maintenir des activités économiques au-delà des seules activités liées au tourisme : conchyliculture, loisirs balnéaires, élevage et agriculture, avec l'environnement comme ressource et facteur d'attraction
- prendre en compte les risques côtiers : recul du trait de côte, érosion, de la submersion et de l'élévation du niveau de l'océan, mais également de l'ensemble des problématiques environnementales qui touchent cet espace : mobilisation et prélèvement de sable sur l'estran et les dunes, extension des complexes portuaires, nautiques
- gérer les Espèces Exotiques Envahissantes : baccharis, griffe de sorcières, herbes de la Pampa,
- préserver la continuité Nord-Sud du massif dunaire – gestion du trait de côte – gestion des milieux rétro littoraux (marais, forêts, ...) et des îles
- Gérer les risques : inondations en maintenant les zones inondables pour l'expansion des crues, incendies de forêts en pratiquant une gestion sylvicole plus diversifiées dans ses peuplements rétro littoraux et, ...

Par ailleurs, les travaux menés pour restaurer les zones côtières menacées doivent tendre à assurer un résultat durable. Ils doivent être effectués en tenant compte de préconisations techniques fiables et concertées : les programmes doivent être conçus sur un linéaire cohérent et homogène afin d'assurer une protection de longue durée

- sauvegarde de secteurs côtiers (zones littorales, plages, dunes et arrière dunes), en recherchant des techniques de confortement adaptées
- réhabilitation de sites d'intérêt environnemental reconnu ou favorisant la protection contre l'érosion de la ligne côtière (forêt de protection,...)
- restauration des courants côtiers (protection, restauration, réaménagement des embouchures...)

# Annexe 13

## Séance Plénière du 18/12/17

### ANNEXE 2 : Règlement d'intervention pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue (TVB) de la Nouvelle-Aquitaine

---

#### I. Etat des lieux

La nature et la biodiversité, participant de la qualité de vie des habitants, en offrant de multiples services et ressources à l'Homme, subissent un appauvrissement aujourd'hui en pleine accélération.

Le morcellement et l'altération des habitats naturels s'avèrent être les principales causes de la perte de la biodiversité. Dus à l'artificialisation des sols, l'étalement urbain, notamment sur le littoral et les métropoles, la pollution, le développement des infrastructures de transport ..., ils ont pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres.

Jusqu'ici, la préservation de la biodiversité s'est surtout concentrée sur la protection d'espaces naturels remarquables bien délimités et d'espèces en danger souvent emblématiques. Mais on constate aujourd'hui l'insuffisance de ces outils « classiques » de préservation et de réglementation de la nature pour restaurer et garantir un bon fonctionnement des continuités écologiques. Ces continuités, constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient entre eux, sont essentielles aux espèces animales et végétales pour circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes, pour assurer leur survie.

Le réseau écologique formé de l'ensemble des continuités écologiques terrestres et aquatiques se traduit par un projet de territoire, que l'on appelle la Trame Verte et Bleue. Cette trame se décline à différentes échelles de territoire dans les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les Régions se sont quant à elles dotées de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) instaurés par le Grenelle de l'Environnement. Ces SRCE ou Etat des lieux des continuités écologiques ont permis :

- d'identifier les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver en évitant le morcellement des espaces naturels
- de mettre en cohérence des politiques sectorielles sans déconnecter l'aménagement du territoire de l'environnement, qui doivent se penser ensemble

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) intégrera les SRCE de Poitou-Charentes et du Limousin et l'Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine. Ces documents pourront servir de documents de référence pour identifier les secteurs prioritaires où concentrer les efforts pour la reconquête des continuités écologiques de la Nouvelle-Aquitaine.

## II. Enjeux et objectifs

Les principaux enjeux mis en évidence sont :

- le manque de connaissance sur la fonctionnalité des milieux et sur les couloirs de déplacement/voies de migration des espèces
- la fragilité du réseau écologique

Pour y répondre, il s'agit de préserver et restaurer les continuités écologiques en s'appuyant sur les partenariats entre les décideurs et les acteurs du territoire (agriculteurs, aménageurs, usagers...). L'objectif étant de faciliter le déplacement des espèces et d'encourager le maintien et la restauration d'habitats naturels diversifiés et fonctionnels.

Il s'agit également d'accompagner et de faciliter la prise en compte de la trame verte et bleue locale dans les documents de planification pour un aménagement équilibré, cohérent et durable des territoires. Pour y parvenir, il est nécessaire d'apporter des éléments concrets d'aide à la décision.

## III. Les orientations et mesures de la Politique trames Verte et Bleue

*Les mesures proposées au sein des 4 axes d'intervention ci-après répondent tout particulièrement à l'orientation III du plan d'action régional Biodiversité « Mener une action volontariste pour la Biodiversité » sur le champ relatif à la « Mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique ».*

### 1. Développer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la TVB en Nouvelle Aquitaine

Ce premier axe de mesures cible des **actions d'envergure régionale**, permettant d'acquérir des connaissances, de mutualiser et de construire et déployer des outils à destination de territoires locaux.

Il vise aussi à favoriser la **montée en compétence des acteurs du territoire** régional, élus, techniciens, urbanistes, aménageurs, environnementalistes ... de la Nouvelle Aquitaine, et d'apporter des éléments de connaissance en matière de continuités écologiques.

Les mesures sont les suivantes :

- **Acquérir de nouvelles connaissances :**

Sont visées ici les **études et recherches appliquées sur la fonctionnalité des continuités écologiques d'envergure régionale**, avec une entrée espèces, groupes d'espèces ou milieux naturels (Ex : diagnostic et fonctionnement de réseau de pelouses sèches, étude sur la biologie des espèces de Nouvelle Aquitaine ...).

- **Mutualiser, construire et déployer des outils opérationnels :**

Il s'agira de :

- mutualiser et valoriser à l'échelle régionale, les expériences positives réalisées sur les territoires locaux ou dans d'autres territoires hors Nouvelle-Aquitaine

- d'adapter ou de relayer des outils et des méthodologies ayant fait leurs preuves selon des approches multi échelles, permettant d'aider à la décision, de mieux prendre en compte les continuités écologiques dans les documents de planification tout en favorisant l'implication citoyenne sur le sujet de la TVB et en évaluant les actions contribuant à la prise en compte des continuités écologiques sur le territoire

- **Favoriser la montée en compétence des acteurs :**

Il s'agira d'organiser des **formations, des ateliers, des animations**, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la Trame verte et bleue : les techniciens, les élus, les aménageurs, les urbanistes, les environnementalistes, les entreprises, les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires, les institutions etc.

Cet axe de mesures contribuera également à la **mise en place d'un réseau régional d'acteurs** œuvrant pour la préservation des continuités écologiques.

## 2. **Accompagner des projets de « Territoires VERTS ET BLEUS »**

Ce second axe cible les **territoires intercommunaux**, dont la dimension permet la connectivité des continuités écologiques entre elles et la mutualisation des moyens.

### 2a. **Objectifs et territoires éligibles**

Pour atteindre des objectifs significatifs sur le fonctionnement d'un réseau écologique, les actions portant sur les continuités écologiques doivent se mettre en place à une échelle suffisante. Cependant, à l'échelle d'un réseau écologique pertinent, les acteurs sont très souvent multiples avec des niveaux de connaissance sur les continuités écologiques et des moyens d'intervenir pour les préserver très variables.

La Région souhaite dans ce second axe inciter à **la construction et l'animation d'un projet de territoire**, concerté et porté par une collectivité locale (EPCI, Syndicat) intégrant les acteurs et usagers autour des questions liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité. L'engagement dans la démarche « territoire vert et bleu » est un engagement volontariste. La démarche de projet instaurera une **dynamique locale** permettant une **appropriation des questions et des décisions** en matière de trame verte et bleue, et une **implication des acteurs** en réunissant toutes les initiatives en faveur de la préservation des continuités écologiques : sensibilisation, information, travaux, concertation, traduction dans les documents d'urbanisme, valorisation ...

Cette construction se fera **en lien avec les territoires adjacents** pour favoriser les connexions de continuités écologiques ainsi que les synergies dans les démarches entreprises.

L'accompagnement doit permettre de mobiliser les acteurs du territoire et de formaliser, coordonner et hiérarchiser un plan d'actions opérationnelles bien définies, budgétisées, à mettre en place à court ou moyen terme. Le plan d'action est construit et piloté au niveau intercommunal **sur la base d'un diagnostic** de la Trame verte et bleue du territoire retenu. Les actions opérationnelles pourront quant à elles être mises en œuvre à un niveau plus local (cf. chapitre 3 : Appel à projets). Ce dispositif pourra être priorisé par la Région au regard des enjeux et des secteurs prioritaires identifiés dans les

documents de référence régionaux, de secteurs menacés par un projet d'infrastructure, par leur situation en zone périurbaine,... Les territoires seront de dimension intercommunale en privilégiant les territoires ruraux.

Cette mesure sera précisée dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt annuel et bénéficiera d'un budget dédié.

## **2b. Le label « Territoire vert et bleu »**

La Région pourra **valoriser l'exemplarité** des démarches territoriales entreprises ci-dessus par la création d'un label ou appellation « Territoire VERT ET BLEU », à l'instar des « Terres sans pesticide » et des TEPOS « territoires à énergie positives ».

L'objectif serait de **référencer une douzaine de territoires d'ici 2021**, répartis de façon équilibrée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un contrat entre la Région et la collectivité porteuse de la démarche. Les premiers territoires pourraient être référencés en 2019.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) pourront prétendre au référencement "territoire VERT ET BLEU". D'un point de vue budgétaire, les actions conduites par les PNR en faveur des continuités écologiques relèveront du budget régional dédié aux PNR.

## **3. Soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles : un appel à projet annuel à deux volets**

La Région pourra lancer annuellement un appel à projet à deux volets (volet travaux et volet thématique). Cet appel à projet bénéficiera d'un **budget dédié** et déclinera des modalités d'intervention spécifiques et complémentaires des autres axes de la politique de Trame verte et bleue.

### **3a. Volet travaux**

Ce premier volet sera constant et ciblera les travaux opérationnels de préservation de la TVB. Il s'agira de financer des travaux visant la préservation, la restauration ou la création de continuités écologiques. A titre d'exemple, des projets de plantation d'arbres et d'arbustes, de réouverture de milieux, de création/restauration de mares,... pourront être éligibles dans le cadre de l'appel à projets s'ils répondent à des enjeux de continuités écologiques. Aussi, le dossier présenté devra s'appuyer sur un diagnostic de trame verte et bleue locale ou des éléments justifiant l'intérêt du projet au regard de ces enjeux. Les opérations présentées pourront être issues ou non d'un plan d'actions de territoires verts et bleus (cf. chapitre 2).

Pour favoriser l'implication citoyenne, les projets accompagnés devront intégrer des actions de sensibilisation, d'animation et/ou de formations adaptées au public ciblé.

### **3b. Volet thématique**

Un second volet, différent chaque année, permettra, via le choix d'une thématique, de faire un focus et d'accentuer les efforts et les initiatives sur un besoin particulier ou vis-à-vis d'un public cible. Il pourra s'agir par exemple de s'intéresser plus particulièrement au

secteur de la viticulture, aux zones humides, aux zones urbaines ou encore de proposer un travail spécifique sur les lycées agricoles.

#### **4. Accompagner l'innovation et les projets pilotes**

Ce dernier axe d'intervention de la Région se veut être un moyen de susciter des projets innovants et pilotes en matière de continuités écologiques :

- recherche de solutions techniques pour la reconnexion de continuités avec des objectifs de solutions à moindre coût et facilement reproductibles par le plus grand nombre
- en milieu urbain/périurbain (agriculture urbaine, parcs naturels urbains...) recherche de techniques de végétalisation innovantes
- reconnexion de sites préservés entre eux par exemple réseaux de pelouses sèches, problématique Continuités écologiques et espèces envahissantes ...

Les trames noires (urbaine, nocturne/pollution lumineuse), brunes (conservation des sols) et pourpres (vignobles) pourront également être appréhendées dans le cadre de cet axe.

#### **IV. Articulation avec les autres règlements d'intervention régionaux en matière d'environnement et les autres politiques sectorielles de la Région**

En parallèle à un soutien ciblé par le présent règlement, la Région pourra apporter des réponses aux enjeux de trames verte et bleue via ses autres dispositifs environnementaux (en faveur de l'Eau, du Paysage, de l'Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable (ENEDS) ou encore des Parcs Naturels Régionaux<sup>1</sup>) mais aussi via ses autres politiques sectorielles agricoles et forestières par exemple.

Les règlements d'intervention seront appliqués de manière intersectorielle, complémentaire, articulée, en recherchant la(les) meilleure(s) voie(s) possible(s) de financement, et cela, dans l'intérêt du projet et de la bonne mise en œuvre la politique de la Région.

---

#### **<sup>1</sup> Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), acteurs majeurs de la trame verte et bleue de Nouvelle Aquitaine**

Dans sa Nouvelle politique régionale en faveur des Parcs Naturels Régionaux (2016.3162.SP, votée par l'assemblée plénière le 19/12/2016), la Région Nouvelle Aquitaine reconnaît les PNR comme des partenaires privilégiés dans les domaines d'intervention suivants : continuités écologiques, transition écologique, ...."

Les contrats de Parc établis entre chaque Parc et la Région inscrivent des opérations liées à la Trame verte et bleue. La Région pourra définir avec chacun des PNR le niveau d'exigences pour ses actions TVB inscrites au contrat de parc, assurer un suivi technique des actions, favoriser l'échange, la diffusion des bonnes pratiques et des expériences des différents PNR sur le sujet.

## **V. Incidence financière**

L'enveloppe financière dédiée à la reconquête de la trame verte et bleue en Nouvelle-Aquitaine est inscrite, annuellement, au sein du budget de la Direction Environnement. Elle correspond aux crédits mobilisés pour les différentes actions décrites pouvant relever d'autres politiques régionales (PNR, ENEDS...) mais également à des crédits spécifiques dédiés

Le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 60% d'aide. Les modalités de partenariats financiers et techniques entre la Région et le bénéficiaire seront étudiées au cas par cas et précisées dans le cadre de conventions ou dans le cadre d'appels à projet thématiques.

## **ANNEXE 14 :**

### **Règlement d'intervention sur les Espaces Naturels Remarquables de la Nouvelle-Aquitaine**

**(Séance Plénière du Conseil Régional du 18/12/17)**

---

#### **I. Etat des lieux**

La Région Nouvelle-Aquitaine avec 1/8 de la surface nationale (84 000 km<sup>2</sup>), présente une grande diversité d'écosystèmes : milieux littoraux et aquatiques, zones humides (étangs, marais, landes et tourbières...), massifs forestiers, milieux bocagers, coteaux secs, moyenne et haute montagne,....

Bordée à l'ouest par les dunes littorales, à l'est par les contreforts du massif central, au nord par la frange sud du bassin parisien et les confins du massif armoricain et au sud par la chaîne pyrénéenne, le bassin sédimentaire aquitain est au cœur de la région. Cette diversité géologique constitue la base des différents paysages de la Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses 830 km de littoral, ses sept bassins versants et 24 000 km de cours d'eau classés au titre de la protection des continuités écologiques, la préservation des milieux humides et aquatiques constituent un enjeu majeur pour la Nouvelle-Aquitaine.

Autre trait caractéristique de la région est certainement la présence de la plus grande forêt d'Europe, la forêt des Landes de Gascogne avec ses 2,8 M ha.

Du fait des contextes géologiques et des conditions climatiques multiples, de la forte présence de l'eau, d'un espace à dominante rurale où l'agriculture traditionnelle a façonné des milieux diversifiés, la Région Nouvelle-Aquitaine recèle des espaces et des espèces uniques en France ainsi qu'en Europe et dispose ainsi d'un capital naturel qui en fait son attractivité et sa richesse. Supports de vie animale et végétale, les milieux naturels sont également des supports de productions et d'activités économiques et subissent de ce fait une pression importante. Soumis à des pratiques souvent trop intenses, la destruction des sols et la pollution des milieux constituent des menaces réelles pour l'équilibre des écosystèmes. De même, l'étalement et l'aménagement urbain conduisent à la fragmentation, voire à la disparition d'habitats naturels, empêchant ainsi le bon fonctionnement des continuités écologiques.

Face à ce constat et afin de préserver la diversité et la richesse des sites naturels remarquables identifiés en Nouvelle-Aquitaine, différents outils de classification et de protection peuvent être mobilisés. Ainsi, la région compte 21 Réserves Naturelles Nationales ainsi qu'un grand nombre de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF = 15% du territoire). De nombreux sites sont également sous la protection du Conservatoire du Littoral.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans cette démarche de préservation de sites naturels remarquables avec ses neuf Réserves Naturelles Régionales (RNR). Partenaire privilégié de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) jouent un rôle clé dans la préservation et la gestion des espaces naturels régionaux.

#### **II. Enjeux et objectifs**

Les principaux enjeux mis en évidence sont :

- La dégradation des milieux naturels : pollutions, déprise, pratiques intensives et destruction des sols,...
- La disparition des espaces naturels : urbanisation, aménagement, intensification des pratiques agricoles, déprise,...

- La fragmentation des habitats naturels qui entraîne la régression et l'isolement des réservoirs de biodiversité, dont la conservation dépend pourtant de la fonctionnalité des continuités écologiques

Pour y répondre, la Région Nouvelle-Aquitaine se fixe trois objectifs :

### **1- Préserver les sites naturels remarquables**

Les espaces naturels d'intérêt régional doivent être préservés. Ces espaces sont caractérisés par la présence d'habitats naturels patrimoniaux et/ou d'espèces rares et vulnérables, présentes en limite d'aire de répartition et pour lesquelles la Région a une responsabilité.

A cette fin, plusieurs mesures de préservation peuvent être mises en œuvre par les différents acteurs publics et privés :

- Acquisition et maîtrise foncière par un opérateur gestionnaire (Conservatoire d'Espaces Naturels, Conservatoire du littoral, collectivités territoriales telles que les Conseils Départementaux, communes,...) afin d'aboutir à la mise en place d'actions de préservation
- Protection réglementaire via la création de Réserves Naturelles Régionales, de Réserves Naturelles Nationales, d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Géotope et de Réserves Nationales de Chasse et de Faune sauvage,...
- Démarche contractuelle à travers les conventions de gestion, les contrats Natura 2000,...

Ces mesures permettent de maîtriser le foncier, de réglementer les usages, de gérer les milieux en bon état de conservation, et de restaurer ceux, dégradés, pour lesquels des travaux de restauration écologique sont encore possibles. La préservation implique également la mise en place de protocoles de suivi afin d'améliorer les connaissances des milieux et espèces du site, de mesurer l'état de conservation du site et d'évaluer la pertinence des actions de préservation mises en œuvre.

La gestion des milieux naturels par une activité agricole (races anciennes) ou sylvicole (essences locales) extensive participe à la valorisation des sites naturels et au développement durable des territoires (intégration socio-économique au territoire).

La préservation des sites naturels est l'objectif premier de la politique régionale en faveur des espaces naturels remarquables. Les 2 objectifs suivants (valorisation/sensibilisation ; animation de réseau) ne pourront être atteints que si la préservation des sites naturels est mise en œuvre en préalable.

La Région soutiendra ainsi la stratégie foncière et les programmes d'actions des CEN, les opérations d'acquisition foncières portées par les collectivités locales sur des sites naturels remarquables à enjeux forts (RNR notamment) obligatoirement suivies d'actions de gestion en lien/partenariat avec un organisme compétent, la mise en place et gestion de RNR, le soutien à des actions de préservation des milieux naturels par la voie contractuelle.

### **2- Valoriser les sites naturels remarquables et sensibiliser les publics**

La préservation des sites naturels remarquables gagne à être intégrée dans des démarches territoriales de valorisation et de sensibilisation des publics, favorables à une appropriation locale.

Sur les milieux naturels les moins fragiles, l'aménagement d'infrastructures d'accueil des publics (signalétique, sentiers d'interprétation, observatoires, maison de site...) permet de développer une activité éco-touristique mesurée et de sensibiliser les publics (scolaires, jeunes, famille, public en difficulté, élus...). L'entretien de ces équipements doit être assuré par le gestionnaire, et leur usage doit être modulé selon les saisons et les secteurs, afin d'impacter le moins possible le patrimoine naturel et géologique présent.

La mise en place d'un programme annuel d'animations variées à destination des différents publics favorisera la prise de conscience de l'importance de la biodiversité.

La Région pourra soutenir les actions de sensibilisation des publics à la préservation des espaces naturels remarquables en lien avec sa politique d'Education Nature Environnement pour un Développement Durable qui vise à consolider le lien entre l'Homme et la Nature.

L'accompagnement régional pour l'aménagement d'infrastructures ne pourra être envisagé que dans la mesure où le projet est soutenu localement.

### **3- Développer et animer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels**

Pour maintenir une action efficace de préservation des espaces naturels remarquables et favoriser leur mise en réseau, il est important d'encourager les échanges de techniques, le partage d'outils et démarches innovantes entre les gestionnaires d'espaces naturels.

Le développement et l'animation d'un réseau des gestionnaires de sites naturels remarquables à l'échelle du nouveau territoire régional par les services de la Région permettront :

- les **échanges techniques** entre gestionnaires et la **mutualisation d'outils** de préservation, de valorisation et de sensibilisation pour une amélioration progressive collective des pratiques
- **l'appartenance à un groupe** de gestionnaires ayant une identité régionale leur permettant de participer à une action collective source de motivation, favorisant l'innovation et la solidarité
- une **communication commune** envers le grand public (mutualisation des outils, organisation d'un événement commun)

## **III. Les orientations et mesures de la politique Espaces Naturels Remarquables**

*Les mesures proposées ci-après répondent à l'orientation III du plan d'actions régional Biodiversité « Mener une action volontariste pour la Biodiversité » sur le champ relatif à la « préservation des espaces naturels remarquables ». Ils sont également le résultat de rencontres avec les partenaires régionaux et acteurs de la gestion des espaces naturels en lien la Région.*

### **1- Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)**

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sont les principaux acteurs régionaux de la gestion des espaces naturels. Les actions qu'ils développent répondent à l'ensemble des enjeux et objectifs précédemment cités :

- Stratégie d'acquisition foncière :
  - Définition de périmètres d'action foncière sur les secteurs géographiques où les habitats naturels sont prioritaires

- acquisition à l'amiable en priorité, à défaut bail emphytéotique, bail civil (20 ans)
- conventions de gestion avec les propriétaires
- partenariats avec les opérateurs fonciers (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et Etablissements publics du foncier local (EPFL))
- Acquisition de connaissances
- Gestion des sites naturels remarquables, en les intégrant dans le développement local et économique (maintien des activités agricole, éco-touristique,...)
- Valorisation des sites

Aujourd'hui, chaque conservatoire bénéficie d'un agrément Etat-Région ce qui en fait un partenaire global privilégié de la Région.

La Région souhaite conforter l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels en confirmant ainsi leur rôle de partenaires privilégiés en matière de gestion des espaces naturels.

Cette ambition se traduit par la volonté d'une harmonisation des pratiques d'acquisition, de gestion, de valorisation et de sensibilisation, et la constitution d'une structure unique « Conservatoire d'espaces Naturels » en Nouvelle-Aquitaine.

## **2- Les Réserves Naturelles Régionales**

L'outil RNR est un outil réglementaire, demandant une procédure de classement et un suivi juridique spécifique, qui sera actionné pour protéger des sites à enjeux forts : sites présentant un intérêt écologique et/ou géologique à l'échelle régionale à minima, et pouvant être caractérisés de sensibles ou menacés.

Cet outil est notamment complémentaire de l'action de gestion contractuelle et foncière des CEN.

Le classement est réservé aux sites particulièrement sensibles et menacés et l'outil ne sera donc développé que sur un nombre limité de sites naturels avec un objectif de 15 sites classés maximum en 2020, en essayant de tendre vers une répartition équilibrée sur le territoire régional.

Les RNR se voudront d'être des sites d'expérimentation sur lesquelles pourront être mises en place des actions exemplaires et innovantes.

Le règlement Réserves Naturelles Régionales Nouvelle-Aquitaine qui répond aux obligations réglementaires du code de l'environnement et aux orientations régionales est précisé en annexe 1a.

## **3- \_Accompagnement ponctuel d'autres Espaces naturels remarquables**

Pour répondre à ses objectifs de préservation et valorisation des espaces naturels remarquables, la Région Nouvelle-Aquitaine ciblera prioritairement son action sur le soutien aux CEN et aux RNR.

Néanmoins, pour ne pas mettre en péril la gestion de sites historiquement soutenu dans le cadre de la politique Aquitaine Nature, le soutien à la gestion de ces espaces naturels sera maintenu.

Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les gestionnaires de ces espaces naturels, la Région pourra accompagner entre autre des opérations de préservation et valorisation des espaces naturels remarquables concernés. Ces actions se

déclineront dans un programme annuel, et elles seront capitalisées à travers le réseau régional des gestionnaires.

Une enveloppe budgétaire régionale leur sera dédiée.

#### **4- Animation d'un Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels remarquables**

Les gestionnaires d'espaces naturels sont souvent isolés dans leur gestion au quotidien et sont demandeurs d'échanges techniques, d'apports méthodologiques et d'une aide afin de mieux communiquer auprès des publics. Le Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels pourra répondre à ces besoins, et regroupera les CEN, les gestionnaires des réserves naturelles, les gestionnaires d'espaces naturels ayant bénéficié d'une aide régionale, les partenaires techniques, scientifiques et institutionnels.

Les actions menées pourront porter sur :

- des échanges techniques : rencontres techniques, séminaires, mutualisation d'outils/protocoles, formations, plate-forme web de partage des documents techniques du réseau
- une communication commune : identité graphique, outils de communication pour les publics
- une animation par les services de la Région :
  - organisation de deux rencontres techniques annuelles, de formations selon les besoins (par ex. : méthodologie des plans de gestion, management environnemental, protocoles de suivi et base de données, accessibilité des sites,...)
  - organisation d'un évènement régional sur la nature (par ex. déclinaison régionale de la Fête de la Nature), en lien et articulation avec les actions de l'observatoire et du forum d'acteurs de l'Agence Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (séminaire commun par exemple)

#### **4- Incidence financière**

L'enveloppe financière dédiée aux espaces naturels remarquables de Nouvelle-Aquitaine est inscrite, annuellement, au sein du budget de la Direction Environnement. Elle correspond à des crédits spécifiques dédiés.

Le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 60% d'aide. Les modalités de partenariats financiers et techniques entre la Région et le bénéficiaire seront étudiées au cas par cas et précisées dans le cadre de conventions.

Un règlement particulier sur les aides accordées dans le cadre des réserves naturelles régionales est précisé en annexe.

## **Annexe 1a : Règlement Réserves Naturelles Régionales Nouvelle-Aquitaine**

---

### **1- Le Classement en Réserve Naturelle Régionale Nouvelle-Aquitaine :**

*Les différentes étapes de la procédure de classement en RNR étant conformes aux articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-30 à R. 332-48 du code de l'environnement, elles ne seront pas détaillées ci-dessous.*

#### **Initiative du projet de classement**

L'initiative de la demande de classement d'un site en Réserve Naturelle Régionale peut émaner d'une collectivité territoriale, d'une association, d'un établissement public, d'un particulier ou de toute personne physique ou morale engagée dans un objectif de préservation du patrimoine naturel biologique, géologique ou paléontologique de la région. La Région Nouvelle-Aquitaine privilégiera une démarche ascendante, sur la base d'un projet local concerté et argumenté. L'adhésion des acteurs locaux et les potentialités de valorisation pédagogique seront un préalable à tout projet de classement.

Dans tous les cas, l'accord des propriétaires (titulaires et ayant-droit) est un préalable à tout projet de classement en RNR.

#### **Stratégie partenariale**

Le classement des RNR, et surtout l'accompagnement des actions de gestion et valorisation de ces RNR, feront l'objet d'une démarche partenariale, avec les collectivités locales, comme avec les usagers et le gestionnaire.

#### **Critères de classement**

Toute demande de classement d'une réserve sera analysée par les services techniques de la Région. Le Conseil Scientifique Régional de Patrimoine Naturel (CSRPN), pourra être sollicité pour un avis d'opportunité préalable à la procédure de classement sur les critères écologiques.

Seront notamment pris en compte les trois types de critères suivants :

- **les critères stratégiques**, qui relèvent des enjeux régionaux en termes de biodiversité et de patrimoine géologique :
  - intérêt régional
  - degrés de sensibilité et de menaces
- **les critères scientifiques (écologiques et géologiques)**, sur la base des connaissances préexistantes, qui sont intrinsèques au site :
  - rareté
  - patrimonialité
  - état de conservation
  - configuration spatiale et fonctionnalité
  - vulnérabilité
- **les critères opérationnels**, qui relèvent de la faisabilité du classement du site en RNR et de sa gestion future :
  - accord des propriétaires (obligatoire pour tout classement en RNR)
  - situation et disponibilité du foncier (morcellement, propriété)
  - adhésion et/ou dynamique locale en faveur du classement
  - présence d'acteurs gestionnaires et/ou d'un plan de gestion
  - potentiel pédagogique
  - faisabilité financière et ingénierie financière mobilisable

## **2- La Portée du classement en Réserve Naturelle Régionale Nouvelle-Aquitaine**

### ***Durée du classement***

Les Réserves Naturelles Régionales sont créées pour une durée de 10 ans.

### ***Préserver la biodiversité, un projet concerté***

Le classement en RNR permet la mise en œuvre d'opérations de gestion qui répondent aux enjeux régionaux du site naturel (actions programmées dans le plan de gestion). Des mesures réglementaires permettent de contrôler les usages susceptibles de porter atteinte aux milieux et espèces.

Le classement du site en RNR doit aussi permettre le maintien des activités traditionnelles existantes compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel. Il répond à une demande locale en termes de protection d'un patrimoine naturel riche et de sensibilisation des riverains.

### ***Aménagement du territoire***

La RNR permet de sensibiliser les aménageurs, notamment les collectivités locales qui inscrivent le périmètre de la réserve aux documents d'urbanisme. La communication faite autour de la RNR permet de sensibiliser les différents usagers et d'aménager de manière durable le territoire.

### ***Sensibilisation du public***

La gestion et valorisation de la RNR permettra de sensibiliser les visiteurs à la nécessaire préservation du site et de la biodiversité en général. Les actions de communication permettront de sensibiliser les riverains et de leur faire prendre conscience de la fragilité de l'environnement dans lequel ils vivent.

### ***Réseau régional des gestionnaires***

Le classement en RNR permettra au gestionnaire de rentrer dans un réseau de sites naturels remarquables sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, et de bénéficier d'une mutualisation de méthodes et moyens techniques et humains, ainsi que d'une stratégie de communication commune sur une échelle régionale.

## **3- Gestion de la Réserve Naturelle Régionale Nouvelle-Aquitaine**

### ***Désignation du gestionnaire***

Le Président désigne parmi les personnes mentionnées à l'article L 332-8 un gestionnaire de façon discrétionnaire (art R 332-42 du code de l'environnement). Il peut également demander des avis extérieurs (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Comité consultatif de la réserve...) pour justifier son choix.

Le gestionnaire est choisi exclusivement en fonction de ses capacités à assurer les missions de gestion et valorisation de la réserve. Il fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des acteurs locaux ou, le cas échéant, il est choisi sur appel à candidature. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'un groupement d'intérêt public, d'une association, d'un Parc Naturel Régional, d'une fondation. Le propriétaire peut être gestionnaire s'il en a les compétences (liste des personnes désignées par l'art L 332-8 du Code de l'environnement). Dans certains cas, la gestion peut être confiée à plusieurs co-gestionnaires. Un gestionnaire référent est alors désigné pour coordonner la mise en œuvre administrative et financière de la gestion.

La gestion est ensuite confiée par la Région au gestionnaire par voie de convention. Cette convention, de caractère uniquement administratif, devra cadrer les missions du gestionnaire. En fonction des situations, des solutions particulières peuvent être choisies par exemple :

- Envisager la cogestion de la RNR par plusieurs organismes aux compétences complémentaires ou avec le propriétaire s'il en a les compétences
- Optimiser les moyens et les personnels en confiant à un même organisme la gestion de plusieurs RNR

### ***Missions du gestionnaire***

L'organisme gestionnaire a pour rôle:

- d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la réserve
- de contrôler les mesures de protection
- de s'assurer de la réalisation l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales
- d'assurer l'accueil et l'information du public au regard de la fragilité des milieux naturels du site
- d'assurer la gestion administrative et financière de la réserve
- d'évaluer ou de participer à l'évaluation du plan de gestion de la RNR

### ***Plan de gestion***

Dans les trois ans suivant sa désignation (art R332-43 du code de l'environnement), le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du comité consultatif et, le cas échéant, du conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au président du conseil régional. Le plan de gestion d'une réserve naturelle régionale est approuvé, après consultation du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par délibération du conseil régional.

Il est établi sur une durée de 5 ans, avec des bilans annuels et une évaluation à son terme.

Le CSRPN donnera également son avis sur les plans quinquennaux de gestion et fournira un appui régulier sur les questions d'autorisations.

### ***Comité consultatif de gestion***

Dans chaque réserve naturelle régionale est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixées par le président du conseil régional. Les catégories de personnes mentionnées à l'article R.332-15 doivent y être représentées. La présidence du comité consultatif est assurée par le Président du Conseil Régional ou son représentant. Le secrétariat est organisé d'un commun accord entre les services du Conseil régional et le gestionnaire.

Le rôle du comité consultatif est d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection. Il donne notamment un avis sur:

- les bilans d'activités, programmes d'actions annuels budgétisés,
  - les demandes d'autorisation de travaux,
  - le plan de gestion,
- les autorisations exceptionnelles pour les actions ne relevant pas du plan de gestion.

Il se réunit au moins une fois par an.

Selon le contexte local et les besoins qui pourraient être identifiés en termes d'appui scientifique, la Région Nouvelle-Aquitaine pourra constituer un conseil scientifique pour la réserve en question. Le

rôle du conseil scientifique sera d'accompagner le gestionnaire sur toute question à caractère scientifique (gestion, inventaires, suivis, expérimentations,...).-

### ***Police de la nature***

Une police de la nature est effectuée pour sanctionner les infractions à la législation relative aux réserves naturelles et aux dispositions prévues dans les délibérations de classement de chaque RNR. Les agents cités à l'art L 332-20 du code de l'environnement peuvent constater ces infractions (officiers et agents de police judiciaire, agents des douanes commissionnés, agents de l'Etat et de l'Office National des Forêts, agents assermentés et commissionnés des Parcs Nationaux, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,...) notamment les agents du gestionnaire, commissionnés et assermentés à cet effet.

Le Conseil régional pourra se rapprocher de certains organismes de contrôle (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS, Agence Française pour la Biodiversité (AFB), Office National des Forêts ONF, ...) afin de mutualiser cette surveillance dans le cas où les gestionnaires ne possèdent pas d'agents commissionnés assermentés pour effectuer la mission de police de la nature.

### ***Prélèvement d'espèces***

Le prélèvement d'espèces à des fins scientifiques sera autorisé au moyen d'un arrêté signé par le Président pour chaque réserve.

## **4- Communication et signalétique**

Afin favoriser une communication et signalétique homogènes à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, une identité graphique sera élaborée de manière harmonisée avec la charte des Réserves Naturelles de France.

Le rôle du Conseil régional et des Réserves Naturelles Régionales seront mentionnés dans les publications, articles de presse et expositions relatifs à la réserve. La Charte graphique s'appliquera à l'ensemble des supports d'information et communication relatifs aux Réserves Naturelles Régionales (panneaux d'accueil, panneaux réglementaires, panneaux de délimitation, documents pédagogiques,...).

## **5- Financement**

Le taux d'intervention de la Région est fixé à maximum 80 %. Une recherche de co-financement (Union Européenne, Agences de l'Eau, l'Etat, les Conseils départementaux,...) sera donc demandée au gestionnaire.

### ***Types d'actions éligibles***

Le classement, la gestion et valorisation d'une RNR se traduisent par des grands types d'actions éligibles aux aides de la politique RNR du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (cf. tableau ci-dessous)

### ***Bénéficiaires***

Les bénéficiaires du dispositif régional en faveur des RNR sont les gestionnaires des réserves, ou à défaut les propriétaires. Il s'agit :

- des collectivités territoriales : communes, EPCI, Départements, Syndicats mixtes
- des associations ayant pour objet principal la protection du patrimoine naturel
- des établissements publics

- des propriétaires privés (à défaut)

Le tableau ci-dessous présente les aides régionales sur la politique des Réserves Naturelles Régionales.

Type d'action		Taux maximum de l'aide annuelle	Plafond de l'aide annuelle	Observations
Avant classement :	Etude préalable ou étude d'opportunité		15 000 €	l'aide à des travaux d'urgence (liés à des intempéries par exemple) ne sera pas plafonnée à titre exceptionnel.
	Travaux d'urgence			
	Outils de concertation			
Après classement :	Elaboration et suivi/évaluation du plan de gestion	40% : Communautés d'agglomération, Conseils départementaux	25 000 €	
	mise en œuvre de la gestion : frais de fonctionnement : étude, gestion courante, lien au territoire, animations, surveillance	60% : communes, communautés de communes, syndicats mixtes, établissements publics, propriétaires privés	40 000 €	
	Mise en œuvre de la gestion : travaux d'investissement : travaux de restauration, infrastructure d'accueil, outils pédagogiques, innovation/expérimentation	80% : associations	35 000 €	Déplafonnement sur les projets de maison de réserve
	Acquisitions foncières sur le périmètre d'action foncière identifié par le gestionnaire au moment du classement		Pas de plafond, à définir en fonction des projets	Sous condition de mise en place d'une gestion cohérente des parcelles acquises, par le gestionnaire de la RNR

### **3-2-7 Veille foncière et intégration des RNR dans leur territoire**

Le Conseil Régional mettra en place un système d'alerte interne sur l'élaboration ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes présentant des parcelles en RNR. L'objectif étant

d'assurer la prise en compte des réserves dans les différentes phases des PLU (diagnostic, orientations, règlement).

Afin d'assurer **l'intégration des RNR dans leur territoire** elles doivent être prise en compte dans l'aménagement durable des territoires et les gestionnaires devront œuvrer en faveur de l'appropriation de la RNR par les locaux.

Aussi les gestionnaires seront encouragés à tisser des partenariats avec les opérateurs fonciers (SAFER, EPFL).

## Annexe 15 :

# Synthèse enquête action d'accompagnement des collectivités pour identifier et prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(I))

### Collectivités accompagnées ayant répondu à l'enquête :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde - PLUI  
 Communauté de communes des Landes d'Armagnac - SCOT  
 Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux - PLUI  
 Communauté de communes du Haut Béarn - PLUI  
 Communauté d'agglomération du Pays Basque - PLUI  
 Communauté de communes du Pays Ribéracois - PLUI

### Synthèse des réponses

<b>Vos attentes vis à vis de l'accompagnement</b>	
<b>Quelles ont été les motivations de votre collectivité pour demander un accompagnement pour les « continuités écologiques » lors de l'élaboration du SCOT ou PLUi ?</b>	
La question des continuités écologiques est complexe techniquement et sensible politiquement. Disposer de l'accompagnement d'experts de cette thématique a permis notamment d'acculturer les élus sur cette question par l'intermédiaire d'un tiers et de disposer plus facilement de l'accès aux données existantes.	<i>CC du Réolais en Sud Gironde</i>
trouver la bonne lecture des trames vertes et bleues sur le territoire, expliquer et comprendre les objectifs de la cohérence écologique appliqués au périmètre.	<i>SCOT des Landes d'Armagnac</i>
L'objectif était de pouvoir bénéficier d'une analyse du territoire et du travail fourni par notre bureau d'études en charge du PLUi, sur la base des connaissances de la « cellule d'appui de l'expertise collective » restituée sous forme d'une cartographie, d'une note de synthèse et d'un accompagnement de proximité.	<i>CA Le Grand Périgueux</i>
L'objectif d'aménagement du territoire communautaire est de privilégier l'évitement des secteurs à enjeux environnementaux identifiés afin de ne pas porter atteinte aux continuités écologiques. Parallèlement, c'est l'occasion de vérifier que cet objectif est tenable et d'identifier les situations ou urbanisation et continuités écologiques interfèrent.	<i>Communauté de Communes du Haut Béarn</i>
Parmi ces motivations : => l'occasion de s'intéresser à "ce qui fait lien" entre les communes pour le PLUi (dont la TVB). => Un "capital naturel" sous pression, en frange comme au cœur de l'espace urbain (diminution des espaces agricoles, naturels, forestiers ; dénaturation des îlots urbains.... => Des enjeux majeurs (écologiques ; paysagers; hydrauliques ; maillage doux...) pouvant être en partie relevés via la TVB.	<i>Communauté d'agglomération du Pays Basque</i>
bénéficier des compétences environnementales des écologue/paysagiste du CAUE Dordogne	<i>CC du Pays Ribéracois</i>

## Qualité de l'accompagnement

**L'approche et les outils utilisés pour cet accompagnement vous ont-ils satisfait ?  
sur une échelle de 1 à 5 - Justifier**

Note de 3 pour une réponse	Le résultat est très "techno" et n'a pas entraîné un débat des élus.
Note de 4 pour 2 réponses	oui, globalement sauf sur la traduction du massif forestier landais ou les zones humides.
<b>Note de 5 pour 3 réponses</b>	La cellule d'appui a su s'adapter aux contraintes de notre calendrier de PLUi, ainsi qu'au niveau de réponse apporté par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Une note de synthèse "continuité écologique et biodiversité" extrêmement riche et pédagogique. Dans le cadre du PLUi-CBA, les travaux relatifs à la TVB viennent d'être engagés. L'approche du sujet (éco-paysagère = décentrée de la seule question écologique) trouve un écho favorable auprès des acteurs locaux.
<b>une note moyenne de plus de 4/5 donc bonne qualité</b>	

**Les compétences de la structure qui vous accompagne/ vous a accompagné vous semble-t-elles :**

<b>adaptées ?</b>	Oui (5réponses /6)	la réponse a été cohérente avec les objectifs affichés Bon dialogue d'expert avec le bureau d'études et la maîtrise d'ouvrage
<b>suffisantes ?</b>	Oui (5réponses /6)	
	oui mais	Un effort de vulgarisation est nécessaire pour parler et aux élus et aux équipes techniques en charge des procédures SCOT PLUi

## Résultats de l'accompagnement

### Ainsi, cet accompagnement a-t-il permis d'améliorer la qualité de la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques dans le projet du territoire de votre collectivité ?

Comme le montre les réponses concernant les apports de cet accompagnement, il est certain qu'il facilite l'identification des enjeux de continuités écologiques à l'échelle du territoire dans le diagnostic de territoire (l'EIE) et pour améliorer la cartographie de la TVB du territoire. Mais la réussite pour aider à l'appropriation des enjeux de biodiversité et de TVB par les élus et acteurs du territoire est moins certaine.

Ainsi, il ressort que l'accompagnement semble aider à améliorer la qualité de la prise en compte des SRCE et des continuités écologiques dans le projet de territoire mais sans que ce ne soit très marqué (entre beaucoup et un peu, mais le nombre de réponses est trop limité pour une réponse représentative).

Le qualité de la prise en compte des enjeux de TVB s'évalue une fois le règlement écrit, or aucune des six collectivités ayant répondu n'est assez avancée dans l'élaboration de son document d'urbanisme pour se prononcer sur cette question.

### Estimez les apports de l'accompagnement pour :

	nbre de réponse (sur un total de 6 réponses)			
	Oui	Non	En partie	Trop tôt pour répondre
aider à l'identification des enjeux de biodiversité présents sur le territoire (par exemple, pour l'ACE, grace au regroupement des connaissances naturalistes)	2		3	1
faciliter l'identification des enjeux de continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans l'EIE ?	4		1	1
modifier les propositions des bureaux d'étude, pour le diagnostic, pour la carte des continuités écologiques de l'EIE ou de la TVB	1	1	2	2
améliorer la cartographie représentant les continuités écologiques du territoire ou et la cartographie de la TVB	3		1	2
faciliter la déclinaison des composantes SRCE à l'échelle locale : opérer un changement d'échelle cohérent, dans l'EIE	2	1	1	2
faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le PADD	2		2	2
faciliter la construction d'un projet de territoire intégrant la composante TVB du territoire dans le règlement			1	5
faciliter l'explication de la prise en compte du SRCE dans le projet de territoire ( aide dans la démarche d'EE)	2		2	2
faciliter l'appropriation des enjeux de biodiversité et de TVB par les élus et acteurs du territoire	1	2	1	2

amélioration de la prise en compte ?	Un peu	Beaucoup	Trop tôt pour répondre
dans l'EIE	3	2	1
dans le PADD	2	2	2
dans le règlement			6

**L'accompagnement a-t-il conduit à modifier des projets d'aménagements (avec une traduction dans le règlement) ?**

Aucune des collectivités ayant répondu n'est assez avancée dans l'élaboration de son document d'urbanisme pour se prononcer sur cette question. Cependant, l'une d'entre elle signale que les premiers ateliers de travail avec les élus ont déjà permis de remettre en question le classement ou le parti d'aménagement de secteurs sensibles .

**Cet accompagnement a-t-il fait naître des réflexions de votre collectivité pour mener des actions de préservation et restauration de la TVB et de la biodiversité ?**

Des réflexions sont en cours sur deux collectivités. Notamment, sur l'agglomération de Grand périgeux, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique TVB/Paysage est en projet ; elle souhaite également, en s'appuyant sur l'ARB-NA, mobiliser pour disposer d'outils pédagogiques pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, et la construction de projets concrets.

**Selon vous, quels leviers ou outils permettent d'initier des actions sur la préservation et la restauration de la TVB par les collectivités ?**

<b>Nombre de structures ayant répondu : 6</b>	<b>nbre de réponses positives (Oui)</b>
financements	100%
moyens humains / compétences	50%
appui ingénierie	100%
outils de sensibilisation	66%
reconnaissance de type labellisation	16%

**Annexe 16 :**  
**fiche action des agences de l'eau**  
**(focus sur les appels à projet biodiversité)**

<b>Les continuités écologiques dans les actions que vous menez</b>	
<b>depuis quand ?</b>	Déjà intégrée depuis plusieurs programmes d'intervention de l'Agence, la restauration de la continuité écologique (Trame bleue) a été identifiée comme une priorité du X <sup>e</sup> programme d'intervention (2013-2018) en accompagnement de la réglementation. Les aspects de continuité "trame verte" correspondent à la restauration des espaces rivulaires (ripisylves, boisements alluviaux) et à la préservation des zones humides, dont les champs d'expansion des crues (continuité latérales cours d'eau).
<b>Comment ?</b>	Trois types de priorités pour la continuité trame bleue ont été définis: -les ouvrages situés sur la liste 2 en action "isolée"(taux maximum d'aide de 40%), -les opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique qui permettent de travailler sur un axe, de mutualiser les études préalables, l'animation, pour aboutir à une ré-ouverture du cours d'eau (taux maximum d'aide de 60%). -les effacements d'ouvrages qui en plus de restaurer la continuité, améliore significativement la qualité hydromorphologique et biologique du cours d'eau (taux maximum d'aide 80%).
<b>Bilan</b>	Pour la période 2016-2017, les bilans financiers sont les suivants: -programme de gestion des cours d'eau:15,57M€ d'aide, -gestion des zones humides:8,95M€ -restauration de la continuité cours d'eau (trame bleue):11,08M€ pour 107 ouvrages.

### Focus sur les appels à initiative biodiversité depuis 2016

<p><b>3 appels à projets ( les bilans seront établis en fin d'année):</b>  <b>Effacement d'ouvrages: aide à hauteur de 100% des travaux: budget alloué 16,5M€ à l'échelle du bassin</b>  <b>Gestion des espaces riverains, zones d'expansion des crues: 10 M€, (22 dossiers retenus dont 5 en NAQ)</b>  <b>Initiatives en faveur de la biodiversité: 3 M €; trois volets, chantiers participatifs( 148 dossiers retenus dont 76 en NAQ),</b>  <b>restauration TVB (30 dossiers retenus dont 9 en NAQ), habitats d'espèces (17 dossiers retenus dont 6 en NAQ)</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Perspectives de reconduite de ces AAI ?</b>
Indéterminé pour l'instant.

<b>Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :</b>		
<b>orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?</b>	justifier	
Non		0
<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	justifier	
Non		0
<b>Si oui, quelles parties vous sont les plus utiles ?</b>		
description des composantes	Non	
atlas cartographique	Non	
plan d'action stratégique	Non	

<b>Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre politique d'intervention en faveur des continuités écologiques ?</b>
En matière de trame bleue, c'est essentiellement la réglementation qui oriente; en ce qui concerne les corridors alluviaux, l'Agence a pour objectif une restauration totale, ces espaces constituant des éléments majeurs de protection des cours d'eau. Le SRCE a vocation à orienter sur les autres espaces et corridors.

<b>Quelles orientations et/ou actions des SRCE * seraient à développer, poursuivre, améliorer ? * Pour l'ex-Aquitaine, le SRCE a été annulé ; le Plan d'action stratégique n'existe plus ; mais les parties état des lieux, enjeux et composantes ont été reprises dans le document informatif « État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine », en ligne sur les sites internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le site tvb-nouvelle-aquitaine.fr</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En lien avec le Plan d'Adaptation au Changement Climatique, le SRCE devrait appuyer la préservation du réseau de zones humides,

Nom de votre structure      Agence de l'eau Loire-Bretagne

### Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

<b>depuis quand ?</b>	La continuité écologique sur les cours d'eau est financée à l'agence depuis plus de 20 ans. La continuité liée aux corridors écologiques (plus terrestres) est financée depuis 2 ans via des appels à projets sur la biodiversité
<b>Comment ?</b>	Priorité continuité cours d'eau pour atteindre le bon état DCE et mise aux normes liste 2

### Focus sur les appels à initiative biodiversité depuis 2016

L'appel à initiatives offre la possibilité aux maîtres d'ouvrage de proposer des projets sur les trames vertes et bleues au sein d'un même espace de fonctionnalités.

Ces projets devront concourir à la mise en oeuvre des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de la (ou des) régions concernées(s) et être en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne 2016-2021, pour les milieux concernés.

#### Appel à initiative biodiversité 2016

<b>quels porteurs de projet ?</b>	Appel à initiatives est ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé. Sont notamment concernés : <ul style="list-style-type: none"><li>• les collectivités territoriales et leurs groupements ;</li><li>• les établissements publics (Conservatoire du littoral...) ;</li><li>• les organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations et organisations non Gouvernementales)</li></ul>
<b>Objectifs / écosystèmes visés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les corridors alluviaux, pour l'ensemble du lit majeur des grandes vallées alluviales du bassin Loire-Bretagne,</li><li>• les marais rétro-littoraux de la façade atlantique du bassin,</li><li>• les complexes d'habitats de têtes de bassins versants.</li></ul>
<b>Types d'actions financées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Axe 1 : Restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Cet axe s'intéresse à la restauration des corridors écologiques pour des sous-trames identifiées dans les SRCE concernés.</li><li>○ Les projets présentés devront intégrer des travaux ainsi que des avant-projets et le cas échéant des actions d'accompagnement.</li><li>○ L'initiative devra privilégier les continuités des trames écologiques et les espaces de transition associés des territoires concernés, pouvant inclure la restauration d'espaces de nature ordinaire, en continuité ou complémentarité avec les contrats territoriaux milieux aquatiques déjà mis en place sur ces territoires.</li><li>○ Les choix opérés et le caractère prioritaire de l'opération devront être expliqués par le maître d'ouvrage ou le collectif de maîtrise d'ouvrage.</li></ul></li><li>• <b>Axe 2 : Réhabiliter les coeurs de biodiversité des trames vertes et bleues</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Cet axe vise plus spécifiquement les réseaux d'espaces remarquables au sein de trames vertes et bleues des SRCE.</li><li>○ L'initiative doit viser à réhabiliter et mettre en valeur des espaces remarquables : réservoirs de biodiversité (tels que définis à l'article R371-19 du code de l'environnement et précisés par les SRCE) ou réservoirs biologiques du Sdage Loire-Bretagne 2016-2021.</li><li>○ Le maître d'ouvrage devra favoriser la mise en réseau d'acteurs d'un même territoire ou d'un même espace de fonctionnalités.</li><li>○ Propositions d'actions aidées : restauration de milieux remarquables, études, diagnostics, suivis valorisation auprès du public ; actions d'accompagnement.</li></ul></li></ul>



## Appel à initiative biodiversité 2017

<b>quels porteurs de projet ?</b>	<p>Peuvent répondre à cet appel à initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les collectivités territoriales et leurs groupements ;</li> <li>• les établissements publics (Conservatoire du littoral...);</li> <li>• les organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations et organisations non gouvernementales) ;</li> <li>• les acteurs économiques</li> </ul>
<b>Objectifs / écosystèmes visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les corridors alluviaux, pour l'ensemble du lit majeur des grandes vallées alluviales du bassin Loire-Bretagne,</li> <li>• les marais rétro-littoraux de la façade atlantique du bassin,</li> <li>• les complexes d'habitats de têtes de bassins versants.</li> <li>• le milieu marin : zones Natura 2000 désignées au titre de la Directive Habitats de 1992 (ZSC : zones spéciales de conservation) situées dans la limite des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières (voir la carte en annexe ). Une attention particulière sera portée aux projets s'intéressant au lien terre-mer.</li> </ul>
<b>Types d'actions financées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 1 : Restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition</b>                      o Cet axe s'intéresse à la restauration des corridors écologiques pour des sous-trames identifiées dans les SRCE concernés ou dans les documents stratégiques pour le milieu marin.                      o Pour le milieu marin cela correspond à des actions de restauration de milieux favorables à la reproduction, à la nurserie, à la nourricerie et au transit des espèces aquatiques, en particulier dans les espaces de transition. Une attention particulière sera portée aux programmes de suivi des milieux et de l'efficacité de l'action dans un but de vérification de l'atteinte d'objectifs quantifiables ou de développement d'indicateurs pression/impact.                      o Les projets présentés devront intégrer des travaux ainsi que des avant-projets et le cas échéant des actions d'accompagnement.                      o L'initiative devra privilégier les continuités des trames écologiques et les espaces de transition associés des territoires concernés, pouvant inclure la restauration d'espaces de nature ordinaire, en continuité ou complémentarité avec les contrats territoriaux milieux aquatiques déjà mis en place sur ces territoires.                      o Les choix opérés et le caractère prioritaire de l'opération devront être expliqués par le maître d'ouvrage ou le collectif de maîtrise d'ouvrage.</li> <li>• <b>Axe 2 : Réhabiliter les coeurs de biodiversité</b>                      o Cet axe vise plus spécifiquement les réseaux d'espaces remarquables au sein du territoire concerné.                      o L'initiative doit viser à réhabiliter et mettre en valeur des espaces remarquables : réservoirs de biodiversité (tels que définis à l'article R371-19 du code de l'environnement et précisés par les SRCE), réservoirs biologiques du Sdage Loire-Bretagne 2016-2021, zones spéciales de conservation désignées au titre de Natura 2000 en mer.                      o Le maître d'ouvrage devra favoriser la mise en réseau d'acteurs d'un même territoire ou d'un même espace de fonctionnalités.</li> </ul>

### Résultats

Sur les deux appels à projets l'agence a engagé plus de 6 millions d'euros

### Perspectives de reconduction de ces AAI ?

Les AAI seront proposés au 11ème programme sur le volet littoral

### Le SRCE\* est-il un schéma de référence que vous utilisez :

<b>prioriser vos actions ou vos projets</b>	OUI – Un lien avait été demandé à chaque porteur de projet
<b>Si oui, quelles parties vous sont les plus utiles ?</b>	
description des composantes	Oui
atlas cartographique	Oui
plan d'action stratégique	Oui

### Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre politique d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

Nous souhaitons en tenir compte

## **Annexe 17 :**

### **Synthèse enquête acteurs : utilisation du SRCE**

**Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?**

## Réponses ASSO

Oui	8	25%
Non	11	34%
En partie ou indirectement	13	41%

### Oui : justifications / commentaires

- les principes, les concepts et la TVB régionale SRCE ont conduit à la création de nouveaux supports pédagogiques, une nouvelle manière d'appréhender l'intérêt de la biodiversité
- les trames et les réservoirs Identifiés dans les SRCE sont un appui pour accompagner les collectivités locales dans leur prise de décision sur l'aménagement du territoire.
- utilisé pour adapter et justifier la complémentarité d'une approche territoriale locale
- les actions techniques régies par le plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) construit de manière à être compatible et cohérent avec les orientations du SRCE.
- Il conforte des stratégies
- Utilisation de la cartographie du SRCE pour orienter les actions de restauration du bocage (plantations d'haies), pour légitimer et présenter l'intérêt de certains secteurs de corridors bocager pour des opérations de plantations ; mais l'importance des haies dépasse la seule question de continuités donc des actions sont aussi intéressantes quelque soit le secteur
- 'levier' pour développer de projets TVB locaux.

### Non : justifications / commentaires

- actions avant le SRCE dont l'intérêt a été confirmé par le SRCE (secteurs de RB)
- Dans le domaine d'eau la continuité était déjà largement prise en compte depuis 1992 et la depuis la DCE ; les SRCE n'a fait que confirmer les secteurs prioritaires déjà identifiés (listes et 1 et 2)
- Échelle de la cartographie du SRCE pas suffisamment fine pour orienter les projets ; pas adaptée pour identifier les enjeux locaux.
- Notre connaissance du territoire et notre ancrage est tel que nous connaissons les enjeux en termes de continuités écologiques sur notre territoire d'action.
- Pour les actions sur cours d'eau liées à la continuité écologique, elles sont d'abord priorisées par rapport au cours d'eau identifiés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du CE sur lesquels la présence de poissons migrateurs est avéré est leur libre circulation considérée comme un objectif prioritaire
- nous travaillons plutôt en amont dans le domaine scientifique, donc le lien avec le objectifs du SRCE apparaît au final
- C'est surtout une justification de nos actions qui sont depuis longtemps issues de cette réflexion territoriales vis-à-vis des enjeux habitats naturels et espèces (faune/flore)
- Pas pour l'instant. La durée de vie des SRCE des 3 anciennes région est trop courte pour avoir eu à mon sens l'influence qu'ils mériteraient d'avoir sur les politiques en matière de continuité

### en partie ou indirectement : justifications / commentaires

- L'échelle ne nous permet pas une précision suffisante comme support de nos actions de plantation de haies.
- Pas vraiment, nous travaillons sur la valorisation du bocage et sa restauration depuis 20 ans. Soit bien avant le SRCE. Cet outils nous permet de mieux nous situer au regard des paysages et de leur qualité mais n'a pas modifié véritablement notre façon de proposer nos actions.
  - C'est un outil utile malgré les lacunes de connaissances mises en avant lors de son élaboration.
  - Il conforte les secteurs d'étude en étant en cohérence avec les priorités du PLAGEPOMI, PLAN LOIRE et PLAN Anguille.
  - Le SRCE s'adresse aux gestionnaires pour assurer cette cohérence territoriale d'actions et nous mettons à dispositions les connaissances pour aider à ces décisions de gestion.
  - en tant que fédération de pêche, il oriente notre politique générale d'intervention puisque que nous veillons à ce que nos actions soient compatibles avec lui. En revanche il ne hiérarchise et ne priorise pas nos actions.
  - Pas spécifiquement. Cependant, les actions menées dans le cadre de Natura 2000 intègrent et visent à protéger la Trame Verte. Toutes les actions portées par les structures animatrices dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 s'intègrent dans le SRCE
  - Moyennement en milieu aquatique, puisque la loi impose la restauration de la continuité par le biais de la liste 2 du 214-17

**Agence de l'eau**

<b>En partie ou indirectement</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>
-----------------------------------	----------	-------------

**En partie : justifications / commentaires**

En matière de trame bleue, c'est essentiellement la réglementation qui oriente; en ce qui concerne les corridors alluviaux, l'Agence a pour objectif une restauration totale, ces espaces constituant des éléments majeurs de protection des cours d'eau. Le SRCE a vocation à orienter sur les autres espaces et corridors.  
Les AAI biodiversité utilisent le SRCE comme critère (milieux cibles, crière sélection localisation projets)

**CONSEILS DEPARTEMENTAUX**

<b>Oui</b>	<b>1</b>	<b>20%</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>	<b>20%</b>
<b>En partie ou indirectement</b>	<b>3</b>	<b>60%</b>

**Justifications / commentaires**

- La Loi Biodiversité impose que les Schémas départementaux en faveur des espaces naturels sensibles soient compatibles avec le SRCE. Les arguments et enjeux du SRCE sont utilisés pour les PDENS, tout comme ceux des SAGE.
- Oui dans la philosophie et la volonté commune de préserver les réservoirs de biodiversité et assurer ou reconstituer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural. Non au niveau de l'Atlas (1/100000), qui donne de grandes tendances mais n'est pas adapté à nos dispositifs.
- peut orienter la délimitation des ZPENS ; SRCE base de travail pour les diagnostic à l'échelle de grands secteurs
- peu pris en compte dans l'élaboration du Schéma départemental des ENS qui étaient antérieurs et qui s'est plus appuyé sur les zonages environnementaux existants pour constituer son réseau de sites prioritaires d'intervention.
- L'intervention en faveur des corridors écologiques au titre des ENS se fera à travers des actions transversales sur des espèces emblématiques et par exemple ; le traitement de points noir de collisions routières, qui ne peuvent pas ressortir à l'échelle de travail adaptée dans le SRCE.

**CRPF**

<b>Non</b>	<b>1</b>
------------	----------

**Justifications / commentaires**

Au-delà de sa portée réglementaire, l'échelle d'analyse et de représentation graphique n'est pas adaptée à la gestion des fonds ruraux.

**ONF**

<b>Non</b>	<b>1</b>
------------	----------

**Justifications / commentaires**

Pas vraiment : Les priorisations d'objectifs, d'actions relèvent d'une analyse préalable de données environnementales. C'est la présence d'espèces ou d'habitats, de sites classés ou inscrits, d'une législation qui prévalent.

## **Annexe 18 :**

**Synthèse enquête acteurs : orientations des SRCE à développer, poursuivre, améliorer ?**

## Réponses ASSO

accompagner les communes afin de mieux intégrer la sensibilité des corridors écologiques dans les documents d'organisme

- La vulgarisation auprès du grand public.  
- moyens pour mettre en œuvre une politique d'actions cohérente et efficace à l'échelle des territoires pour accompagner le développement et le maintien de la tvb.

Affiner l'identification des corridors et réservoirs à des échelles plus pertinentes pour la gestion, une échelle communale serait un objectif à atteindre.

harmoniser les approches méthodologiques et cartographiques d'identification des continuités écologiques Nécessité de tendre vers des approches cartographiques plus fines Nécessité d'organiser la capitalisation et la normalisation des travaux d'identification/cartographie des continuités écologiques menés à des échelles territoriales fines (intercommunalités, communes...) de façon à permettre leur compilation à l'échelle régionale et in fine affiner l'identification des continuités écologiques à l'échelle régionale

Valoriser car emblématique des territoires de Nouvelle Aquitaine, les coteaux et pelouses calcicoles.

Développer la thématique de la Trame noire pour les enjeux chiroptères, amphibiens et avifaunes ; complémentarités avec enjeux baisse de la consommation d'énergie

Mettre en cohérence les politiques d'aménagement du territoire, notamment la PAC et le PRFB, avec prise en compte avec le SRADDET/SRCE/PIU(i) volet TVB - Améliorer la gestion qualitative des SIE (PAC)  
Imposer la prise en compte d'une TVB forêt à enjeux biodiversité dans les PRFB et les PSG

La restauration des continuités hydrauliques

La réflexion sur de nouvelles organisations foncières en lien avec le Conservatoire

Restauration des continuités écologiques sur les sites publiques, ouvrages et infrastructures, notamment le conseil départemental et les communes

Les actions liées à la libre circulation des poissons migrateurs en lien avec le PLAGEPOMI ( grande alose, alose feinte, anguille, lamproie marine, lamproie fluviatile, esturgeon, saumon , truite de mer, mullet)

amélioration des inventaires via des co-financement. Priorisation des secteurs en fonction de thématiques communes et définies conjointement par l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité.

Pour le territoire de Nouvelle-Aquitaine situé sur le bassin hydrographique de la Loire (bassin Vienne-Creuse-Gartempe) renforcer les ambitions pour la reconquête par les poissons migrateurs (en accord avec les orientations stratégiques du Plan Loire et du PLAGEPOMI), et avoir une gestion de la ressource en eau particulière pour ce territoire.

Le partenariat avec le CETEF et animateur N2000 novateur et à développer pour orienter la gestion forestière vers l'intégration de la préservation de la biodiversité forestière et des continuités écologiques. Sa méthode est simple et reproductible.

Valoriser, connaître et préserver les « têtes de bassin », mêmes si ces secteurs sont parfois classés en "bon état" ; les restaurer (idéalement), et a minima éviter leur dégradation, car ce sont des zones à enjeux pour toutes les parties aval, et donc les usages...

Développer les corridors de biodiversité et donner plus de moyens au développement des actions et mise en oeuvre de la continuité écologique.

Favoriser la sensibilisation de tous les publics.

Renforcement des plantations de haies et d'agroforesterie là où les discontinuités sont avérées

Promotion et utilisation du "Végétal local" pour toute plantation ou opération de génie écologique incluant des plantations.

Faire en sorte que les dispositifs d'aides à la plantation de haies et de toute les agroforesteries sur terrain agricole, s'appliquent à l'échelle de l'exploitation et non à l'échelle de la parcelle seulement.

Mobiliser des moyens pour le suivi des plantations de haies, idem pour réaliser des plans de gestion de haies

L'intérêt de la haie et de l'arbre en faveur des continuités écologiques doit être renforcé par les autres chapitres du SRADDET par leur rôle sur la qualité et la circulation de l'eau, l'atténuation des impacts du changement climatique, la biomasse, le stockage du carbone... Il faut considérer la Haie dans tous ses rôles

#### Agence de l'eau

En lien avec le Plan d'Adaptation au Changement Climatique, le SRCE devrait appuyer la **préservation du réseau de zones humides**,

#### Conseils départementaux

au niveau des linéaires de haies :

- un inventaire précis à l'échelle régionale des linéaires existants, leur qualité et leur évolution
- la coordination des différents acteurs et programmes d'aide à la plantation de haies et d'arbres en milieu rural (y compris dans le cadre des aménagements fonciers)

- Capitalisation de la connaissance terrain pour amender la cartographie des TVB régionales (TVB des SCOT, PLUi, PNR)
- Articulation entre l'échelon régional (stratégie) et le déploiement de plans d'actions locaux (notamment en lien avec les Départements, au titre de leur compétence ENS)

cf délibération du département de la Gironde : avis sur le SRCE du 14 Octobre 2014

intégration dans les SCOT et projets des collectivités d'actions concrètes en faveur de la reconstitution de corridors terrestres (plantation de haies, réseau de sites de pelouses calcicoles...) et aquatiques (passages à faune, passes à poisson)

le département est engagé dans un programme ambitieux (la maison numérique de la biodiversité) de poursuite d'acquisition de données afin de permettre aux collectivités de mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans leurs développements. Il est évident pour les services que l'ingénierie apportée aux collectivités s'inspire du SRCE et des éléments nouveaux ainsi mis à disposition. Le Département appuie fortement le CAUE sur ce thème.

#### CRPF

Prise en compte de la protection des forêts est une piste d'amélioration. En effet les décisions d'aménagement du territoire et leur traduction dans les documents de planification ont un effet certain sur ce sujet, qui mériterait d'être mieux connu et pris en compte (risque incendie, diffusion des maladies et parasites, gestion de la grande faune).

#### ONF

L'écoute des gestionnaires de milieux naturels

**Annexe 19 :**  
**Propositions d'indicateurs TVB pour le SRADDET NA -**  
**IRSTEA**

**(synthèse d'éléments de réflexion et propositions)**

# Harmonisation des indicateurs des SRCE Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, dans la perspective du SRADDET

## Contexte général

La trame verte et bleue, nouvel outil contribuant à la préservation de la biodiversité et au maintien des fonctionnements des écosystèmes et des services, est déclinée en région par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. La fusion des régions a conduit à la constitution de la région Nouvelle-Aquitaine qui englobe les ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Initialement, les SRCE devaient faire l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans. Leur intégration dans le SRADDET conduit à une évaluation qui doit être disponible 6 mois avant l'approbation de ce nouveau schéma intégrateur, soit en 2018-2019, après environ 3 années seulement de mise en œuvre.

Les trois ex-régions avaient produit leur SRCE selon des méthodes et avec des enjeux différents. Les 3 schémas concernant la Nouvelle-Aquitaine disposent d'un volet suivi-évaluation qui comprend des indicateurs n'ayant pas fait l'objet d'un remplissage à T0. Ces indicateurs sont variables en nombre et nature d'indicateurs : 29 indicateurs pour Aquitaine, 19 pour Limousin et 15 pour Poitou-Charentes.

## Proposition d'indicateurs pour le SRADDET

Parmi les indicateurs qui avaient été identifiés pour les 3 SRCE, les indicateurs suivants (parfois modifiés dans leur intitulé) semble intéressants à maintenir pour l'évaluation du SRADDET

Evolution de l'occupation du sol (par type d'occupation à préciser selon la précision de la couche d'OCSOL disponible sur la région Nouvelle-Aquitaine) sur la totalité du territoire et sur les secteurs identifiés dans la TVB (ou peu se calculer non pas pour la région entière mais directement hors TVB et dans la TVB)

Commentaire : Ce type d'indicateur permet d'identifier si l'évolution est différente. Cet indicateur nécessite un état zéro au moment de l'approbation du SRADDET pour connaître l'état initial. Sa finesse de mise en œuvre dépend de la base de données d'occupation du sol disponible, sa périodicité de calcul est aussi lié à la production d'une version actualisée de cette base de données. Pour le calcul de cet indicateur, il est possible de se référer à la fiche technique produite pour le SRCE PACA qui décline cet indicateur<sup>1</sup>.

Surface et localisation des espaces artificialisés (évolution de l'occupation du sol) et surfaces des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques impactés

<sup>1</sup> [http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/files/20160201\\_012TypesMilieux.pdf](http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/files/20160201_012TypesMilieux.pdf)

Commentaire : Cet indicateur est issu d'un traitement d'une partie des données de l'indicateur précédent en mesurant les passages d'un type d'occupation du sol à un autre. Il peut permettre la constitution d'une base de donnée spatialisée.

#### Evolution de la fragmentation des espaces naturels et semi-naturels hors TVB et dans la TVB

Commentaire : Utiliser les modalités de calcul et de données utilisées par la région PACA<sup>2</sup> (dans et hors TVB) pour pouvoir mesurer des évolutions différenciées de la fragmentation des espaces. La périodicité de calcul est dépendante de l'actualisation de la base de données d'occupation du sol utilisée.

Montants des financements mis en œuvre par la Région, l'Etat, l'Europe, les agences de l'eau concernant la réalisation d'objectifs et de règles du SRADDET liés à l'amélioration et au maintien des continuités écologiques dont nombre, montants et répartition par nature de nouveaux projets en faveur des continuités écologiques (cofinancés CPER, contrats eau ou contrats triennaux avec les Pays et les PNR)

Nombre d'actions de communication, de sensibilisation sur les enjeux des continuités écologiques mises en œuvre par la DREAL, la Région, l'ARBA, le CAUE (ou autre à préciser)

Nombre d'actions de formation sur les continuités écologiques et nombre de personnes formées par l'AFB, le CNFPT, le CVRH, la DREAL, l'UR CAUE (ou autre à préciser)

Nombre documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, voire PLU) révisés ou modifiés prenant en compte les continuités écologiques, analyse menée sur la base des avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (à décliner par type de documents)

Nombre et nature et localisation des équipements de franchissement nouvellement réalisés sur les infrastructures autoroutières, routières et ferroviaires ainsi que sur les canaux (échappatoires anti-noyade)

Commentaire : il est intéressant de pouvoir alimenter une base de données avec la localisation et les caractéristiques de ces passages (spécifiques ou mixtes)

Nombre et localisation de travaux de requalification et réaménagement des obstacles à la continuité écologique aquatique dont :

- Part des ouvrages classés en liste 2 rendus perméables à la continuité écologique sur le nombre total d'ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (Trame bleue)
- Nombre et nature des ouvrages effacés

Commentaire : il est intéressant de pouvoir alimenter une base de données avec la localisation et les caractéristiques de ces obstacles requalifiés ou effacés

---

<sup>2</sup> [http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/files/20160201\\_10FragmentationMN.pdf](http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/files/20160201_10FragmentationMN.pdf)

Pour mieux  
affirmer  
ses missions,  
le Cemagref  
devient Irstea



Evolution du nombre de chargement des fichiers SIG des continuités écologiques régionales sur les pages internet dédiées à la TVB de Nouvelle Aquitaine

*Si l'action Assistance à Continuité Ecologique est maintenue :*

Nombre et surface de territoires bénéficiant d'une assistance à continuité méthodologique pour la prise en compte des continuités écologiques et du SRCE

*Si le SRADDET comporte des objectifs visant le milieu agricole :*

Par grande région naturelle et par type d'enjeu agricole, nombre de dispositif de mesures agroenvironnementales ciblées sur des éléments de la TVB

Surfaces favorables à la préservation ou à la restauration de la TVB contractualisées par le biais des MAE ou des contrats eau ou Natura 2000

Nombre et surfaces couvertes par des plans de gestion bocagers favorables à la TVB

*Rapportage qualitatif pouvant servir d'incitateur par partage d'expérience*

Exemples variés et pertinents de projets de territoires ayant pour objectifs la préservation ou la remise en état des continuités écologiques

Exemples variés et pertinents de travaux de requalification et réaménagement des obstacles à la continuité écologique terrestre (Trame verte)

## Annexe 20

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Aménagement		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : 26/09/2018	Date d'examen : 05/02/19	
Décision n° 2019-3		
Date de validation officielle : 05/02/19	Objet : CONTRIBUTION  <b>Recommandations sur l'analyse des résultats des SRCE de Nouvelle-Aquitaine</b>	Vote ----- Présents : XX Représentés : XX ----- Pour : XX Contre : XX Abstention : XX

### Contexte de la demande

Céline DUPEU de la DREAL N-A, en association avec Christelle BROCHARD du Conseil Régional, présente le rapport élaboré conjointement par l'Etat et la Région sur l'analyse des résultats des SRCE des ex-régions de la nouvelle région.

**Trois SRCE approuvés fin 2015 puis annulation du SRCE Aquitaine (juin 2017)** mais les connaissances ont été reprises sous la forme d'un « Etat des lieux des continuités écologiques en Aquitaine » (**EDL Aquitaine**)

**Une fusion des régions** effective au 1/01/2016 induisant une réorganisation des services pilotes des SRCE (DREAL/Région)

**Le principe d'une analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE était initialement prévu après 6 ans** par le code de l'environnement (L371-3 et R371-34).

Ces articles (relatifs au SRCE), prévoient que le CSRPN se prononce, **sur la base de l'analyse des résultats de la mise en œuvre du SRCE, sur l'opportunité de réviser ou non le SRCE.**

Création du SRADDET par la loi NOTRe du 7 août 2015

Ce nouveau schéma intègre les SRCE, et l'ordonnance de juillet 2016 préconise une **analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE, six mois avant d'adoption du SRADDET, prévue en N-A pour l'été 2019.**

**Le document présenté** constitue un rapport d'étape sur la mise en œuvre des SRCE qui répond aux objectifs :

- illustrer et analyser les dynamiques à l'oeuvre, dès la phase d'élaboration, en faveur des continuités écologiques : principaux outils et moyens mobilisés, exemples d'actions et de partenariats ;
- appréhender l'intérêt des SRCE pour faciliter la prise en compte de la TVB (orienter des financements et des actions) ;
- mettre en évidence des types, ou thèmes, d'actions, et de moyens à poursuivre ou à développer (perspectives).

**La méthode de travail** (partie B du rapport) repose sur

- L'utilisation des Plans d'actions stratégiques des SRCE pour repérer les types d'acteurs, les types d'outils et moyens, réglementaires et financiers ;
- La recherche documentaire pour illustrer les outils et moyens financiers principaux portés par acteurs institutionnels (principalement Etat, Région, Agences de l'eau) ;
- L'enquête acteur (et complément de recherche sur actions connues) :

- o Exemples d'actions
- o Quel type d'utilisation du SRCE
- o Quelles actions des SRCE à poursuivre ou développer
- o Quelles attentes pour mieux agir
- o Diversité et nombre important d'acteurs sur l'ensemble de Nouvelle-Aquitaine
- o Choix d'une enquête ciblée : 134 structures enquêtées (enquête menée entre octobre et décembre 2018)

## Le rapport :

### 1-Présentation synthétique et thématique des données récoltées

Retours de l'enquête auprès des acteurs  
Ensemble des actions et moyens recensés

### 2-Analyse thématique de la mise en œuvre

**Les apports d'une élaboration concertée des SRCE**

**Les outils et moyens, directs ou indirects, mis en œuvre par les acteurs institutionnels**

DREAL

Régions

Actions spécifiques portées conjointement par la DREAL et la Région

Les trois programmes opérationnels FEDER

Les mesures agricoles des PDR 2014-2020 et autres dispositifs associés

Les mesures forestières des PDR et autres dispositifs associés

#### Particularités de la trame bleue (Agences de l'eau)

Actions pour la transparence des infrastructures

L'agro-écologie

#### Des actions exemplaires portées par des structures variées.

actions pour intégrer les enjeux de TVB dans les documents d'urbanisme

actions contribuant à la connaissance

la prise en compte des SRCE dans les plans, schéma, programmes

**Synthèse de l'analyse** (retour enquête utilisation du SRCE ; questions évaluatives)

## La synthèse des résultats du rapport :

### Toutes les orientations et objectifs des SRCE (et de l'EDL Aquitaine) ont été mises en œuvre

- > Mise en œuvre à diverses échelles territoriales
- > Les synergies et complémentarités entre outils réglementaires et financiers s'opèrent
- > Richesse constatée des partenariats = qualité des actions
- > Certaines actions s'inscrivent dans la durée
- > Mise en œuvre facilitée et catalysée lorsque se conjuguent :
  - Un contexte réglementaire incitatif (urba, cours d'eau)
  - Des moyens financiers (+ si complémentarité et cohérences entre financeurs)
  - Des acteurs volontaires pour créer des partenariats techniques et financiers (gage de qualité)

**MAIS** : pas d'indicateurs chiffrés et évaluations des actions mises en œuvre pas disponibles encore

### Le retour d'enquête sur l'utilisation du SRCE pour orienter ou prioriser les actions

#### Le SRCE est connu mais peu utilisé pour orienter les actions car

jugé pas assez précis (données, carto.) pour projet local

prise en compte indirecte existantes : cas des actions sur cours d'eau, cas des ENS

**Mais il est utilisé pour conforter des choix, mobiliser des financements ciblés TVB**

**Même sans évaluation, des actions à priori positives pour la TVB**

## Des perspectives

---

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, **améliorer** ?  
(*synthèse dans le rapport et réponses complètes en annexes*)

- Améliorer les connaissances pour affiner l'identification des corridors et des réservoirs à l'échelle communale / faire un inventaire précis des haies, de leurs évolutions et de leurs qualités / prioriser les inventaires de secteurs en fonction de thématiques communes et définies conjointement par l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité. Intégrer les zones de présence des espèces bio-indicatrices.
- Cartographier la TVB : harmonisations méthodologiques, capitalisation pour alimenter une cartographie des TVB issues des différentes échelles territoriales.
- Accompagner les collectivités pour identifier et préserver la TVB ; plaquettes de bons procédés, présentation de cas concrets d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.
- Renforcer l'animation régionale pour coordonner, partager les méthodes, les approches, renseigner les maîtres d'ouvrages potentiels.
- Inciter des territoires à développer des programmes spécifiques TVB.
- Sensibiliser le public.
- Renforcer les actions de restauration sur les corridors écologiques : pelouses calcicoles, bocages, et milieux aquatiques.
- Restaurer la trame bocagère : conserver des moyens pour les plantations de haies, l'agroforesterie, coordonner les acteurs et les programmes d'aide, y compris dans le cadre des aménagements fonciers.
- Développer la trame noire.
- Restaurer les continuités sur les espaces et infrastructures publiques.
- Renforcer les ambitions pour la reconquête des poissons migrateurs et préserver les têtes de bassin des dégradations.
- Mettre en cohérence les différentes politiques et moyens
- Pour la forêt : prendre en compte l'avis des gestionnaires dans les documents d'urbanisme sur les effets potentiels des aménagements sur la protection de la forêt (risque incendie, propagation des maladies, gestion de la grande faune).

**Attentes des acteurs : quelles attentes pour faciliter la prise en compte de la TVB et les actions ?** (*question posée avec 6 propositions à cocher*)

- 6 réponses des collectivités accompagnées sont unanimes sur l'importance :
    - du manque de financements
    - de la nécessité d'appui par formation, ingénierie,
- puis viennent les besoins d'outils de sensibilisation (3 réponses)

**Il est rappelé les textes et les attentes de la DREAL et de la Région**

Selon l'article "R371-34 du CE, 2ème alinéa :

*« le CSRPN se prononce, à la demande conjointe du président du conseil régional et du préfet de région, et sur la base de l'analyse des résultats de la mise en œuvre des SRCE (...) »*

**Examen du CSRPN,**

Trois rapporteurs ont examiné le document et formulent en séance le bilan de leur analyse.

En préalable ils remercient l'équipe rédactionnelle pour l'ampleur du travail effectué.

- Ils rappellent le cadre de construction des trois SRCE dans les 3 ex régions et la forte implication des CSRPN dans l'édification des diagnostics préalables et aspects méthodologiques du SRCE.
- Ce rapport comporte beaucoup de choses disparates, c'est un exploit de faire cette synthèse.
- Tableau de synthèse est riche et diversifié.
- La liste des actions dans les enquêtes se veut exhaustive et très foisonnante.
- Le questionnaire est à valoriser, il est bien construit.

- Beaucoup d'acteurs dans la région se « passionnent » pour le sujet.

Les SRCE apparaissent en 2015 : 2018 soit 4 ans de recul seulement après leurs élaborations. Cependant, rien n'est dit sur les ZNIEFF, or les continuités écologiques sont constituées à partir d'outils comme les ZNIEFF, les sites Natura et les réservoirs de biodiversité. Rien n'est dit de cela, or des cartographies ont été réalisées, des surfaces sont calculées. Ces données ne sont pas rappelées, il n'y a pas de suivi de ces éléments.

- Le document n'explique pas comment les trames et sous-trame ont été construites, construites à une échelle régionale et non applicables à une échelle plus fine (communauté de communes par exemple)..

- Il n'y a pas d'évaluation de ces trames et sous-trames car les indicateurs n'ont pas été identifiés.

- L'état de conservation des trames et réservoirs n'a jamais été évalué, il est donc délicat, d'agir pour leur restauration, idem pour l'état de fonctionnement des trames. Les trames ont été identifiées, mais jamais elles n'ont été évaluées sur leur état de conservation ou de fonctionnement.

- On ne connaît pas le bénéfice de la présence de corridors ou des réservoirs pour les espèces quand on lit le bilan des actions. Ex : dans le cas des gestionnaires d'infrastructures, on connaît le nombre de crapauds ou autres aménagements réalisés, mais on ne connaît pas les surfaces d'habitats détruites à jamais, et donc quel est le bilan en terme de fonctionnement de ces crapauds, et quelle plus-value pour la nature ? aucune réponse n'est donnée dans l'analyse du SRCE.

- Les MAEc sont identifiées comme élément positif à mettre au bilan du SRCE, mais les MAEc n'ont jamais été évaluées en tant que bénéfice pour la trame ou le réservoir. Ex : drainage en tourbière d'un bénéficiaire de MAEc.

- Action sur la forêt : il est mentionné le rôle des actions en faveur de la forêt, après des catastrophes ou des incendies. S'il y a bien un engagement du propriétaire pendant 15 ans, la forêt n'est pas encore mûre au bout de ces 15 ans, la restauration d'un équilibre écologique qui serait à mettre au bénéfice du SRCE n'est pas atteint. Dans le même temps, on détruit des hêtraies anciennes sur le plateau de Millevaches dans un site Natura 2000...

- Le rapport ne mentionne pas d'éléments sur la LGV : infrastructures linéaires à mentionner, le plus gros type de travaux publics, qui a donné lieu à le plus de mesures compensatoires. LGV = coupure, vrai aménagement, qui a fait l'objet de montants considérables de Mesures.

Il faut une évaluation de ce programme considérable, afin de ne pas faire les mêmes erreurs.

**Il manque des indicateurs, des chiffres, des éléments d'évaluation**, ces éléments apporteront des données quantitatives qui permettront une réelle analyse des bénéfices du SRCE et en leur absence, nous n'aurons que des appréciations qualitatives et surtout subjectives.

Le rapport ne mentionne pas suffisamment les outils de préservation de la nature : LIFE : LIFE MAMAC, LIFE Grande Mulette, LIFE Changement Climatique du Conservatoire du Littoral, LIFE Baie de l'Aiguillon, LIFE CROAA. En Espagne, Italie, Grande Bretagne : ce sont les Régions qui déposent les LIFE ! Pas les acteurs. Les associations sont des opérateurs. Il faut que la Région ait des ambitions de porteur de projet ou encourage les projets en ce sens.

Quel est le rôle de ce document dans le SRADDET ?

Par exemple, quelles sont les préconisations aux communes pour relayer les enjeux ? On note bien l'action des CAUE et URCAUE. Mais on reste dans l'acte de volontariat.

Or, l'objectif de bien des PLUI est l'urbanisation. Et le taux d'urbanisation est très élevé dans certaines communes. Quel constat dresse-t-on ?

Quelques recommandations à formuler pour rapport :

- Etre conclusif et être porteur d'actions.

- Donner des indicateurs chiffrés

- Pour la Région : être vigilant quant aux politiques structurelles en 2014 (on a failli passer à côté de l'axe « biodiversité », car un nombre limité d'axes était imposé). Donc en 2020, il faut faire de la biodiversité un axe important. Il faut un PDR sur le domaine environnement.

- Avenir des MAE : il faut une volonté dans la nouvelle PAC ; si la politique agricole est un thème fort en NA, il faut y inclure la biodiversité. Il faut y inclure des éléments forts comme ces idées
- Il faut s'inscrire dans le cadre de la déclinaison régionale de la SNB (= SRB), idem quant à la déclinaison du Plan National Biodiversité
- Ce document se veut rassembler le plus d'éléments. Et il faut donner du « peps » à la dernière page de recommandations.
- Le CSRPN N-A invite ses membres à contribuer à ce document.

Les échanges conduits durant la présentation, le rapportage et à leur issue portent sur les points suivants :

- Les éléments concernant les besoins sont conformes aux attentes de l'enquête de l'ARB, qui a été menée cet été (résultats sortis tout récemment).
- Il faut prendre en compte le rapport « Terres d'eau, Terres d'avenir », rapport de la mission parlementaire pour la préservation des zones humides de Jérôme Bignon et Frédérique Tuffnell sur les Zones Humides. Il faut s'inscrire dans les politiques nationales à décliner au plan régional. J. Bignon a demandé le doublement des sites Ramsar (48 actuellement) soit près de 100 attendus. La NA ne comprend que 2 à 3 sites Ramsar, et que quelques RNN en NA sur 12 départements, c'est bien trop peu.
- Comment les SRCE sont-ils pris en compte dans les SCOT, PLUI ? Est-ce que les SRCE sont bien pris en compte comme capitalisation de l'information ?
- Pourquoi les intercommunalités et les communes ne sont-elles pas enquêtées ?
- Obligation de cartographier les continuités écologiques : il faut qu'elles soient compilées, utilisées et adaptées à l'échelle du territoire étudié. Quelle capitalisation de cartographie des continuités écologiques fait-on ? Les communes ont 3 ans pour prendre en compte les SRCE dans l'élaboration des PLUi, beaucoup de documents sont en cours. Ils ont comme obligation de faire leur TVB et pas uniquement de transposer les trames établies à l'échelle régionale.
- Comment savoir si la prise en compte du SRCE est bonne ? on dispose des avis de l'AE, qui n'approfondissent pas toujours leur analyse. 8 documents ont été analysés : les PADD perdent en ambition dans le cadre de la prise en compte des SRCE. Un accompagnement des collectivités a été conduit avec l'aide de l'URCAUE, pour les communes volontaires. Cet accompagnement devrait être systématique. La capitalisation des données géomatique est prévue sur le Géoportail de l'Urbanisme avec l'obligation d'y verser les données d'urbanisme d'ici 2020.
- Le SRADDET pourrait être considéré comme un document d'aménagement, comme un super SCOT, et il faut étudier comment éviter les impacts négatifs sur les continuités écologiques.
- Il faut identifier une trame « sol » : les sols en bon état de conservation deviennent rares, car les sols sont les enjeux des prochaines décennies. L'INRA dispose-t-il de la trame « brune ».
- La trame bleue semble optimiste, la politique sur les cours d'eau est très bien soutenue, les indicateurs existent qui sont catastrophiques. Pour la liste 2 des cours d'eau, l'échéance est fixée à novembre 2018, et nous ne sommes pas à la moitié de la réalisation. La vision donnée dans le rapport n'est pas fidèle à ce qu'on voit sur le terrain. Il s'agit de la dynamique la plus soutenue avec des démarches d'indicateurs déjà bien mûries.

- Le SDAGE Adour Garonne est bien renseigné, il convient d'en tirer quelques éléments pour le rapport sur les SRCE.
- La trame verte (forêt, bosquets, haies...) s'effondre, les prairies naturelles régressent à une vitesse incroyable. Très peu d'aspects réglementaires contraignants. En CSRPN, jamais de dérogations au titre de la réglementation sur les espèces protégées pour le retournement de prairies, l'arasement de haies, ... Il faut mettre en regard tout ce qui disparaît : linéaire de haies, surface de prairies naturelles...
- Perte de biodiversité dans le domaine de l'ordinaire : insectes, oiseaux et flore communs disparaissent. La contribution de la Région est d'endiguer la perte de biodiversité. L'amélioration et l'actualisation régulière des connaissances doit être un objectif soutenu financièrement.

### **Décision du CSRPN N-A**

**A l'issue des présentations et des échanges, le CSRPN N-A, réuni le 5 février 2019 en séance plénière, acte la décision de formuler les recommandations et propositions suivantes :**

- **Il reconnaît l'ampleur du travail accompli dans ce rapport préalable de synthèse eu égard la dispersion de l'information à traiter, et le faible délai disponible pour le faire.**
- **Il convient de bâtir et nourrir des indicateurs de suivi et d'amélioration de l'état de conservation des trames actuellement absents ou inutilisables.**
- **Une évaluation du SRCE ne peut se contenter de dresser la liste des actions réalisées ou réalisables, il faut analyser le bien fondé du SRCE sur la fonctionnalité des trames et sur les plus-values apportées aux espèces visées.**
- **Il conviendra d'examiner au plus près l'articulation des programmes opérationnels des fonds structurels à venir (2021) avec la satisfaction des objectifs de continuité écologique et de conservation dans le cadre d'un axe Biodiversité à inscrire en priorité.**
- **Il faut articuler le rapport avec les cadres stratégiques de la Stratégie nationale de la Biodiversité (SNB) et du Plan National pour la Biodiversité (PNB).**
- **Ce rapport doit renforcer la construction d'un état de conservation préalable cohérent disposant d'indicateurs de suivi ou d'évaluation crédibles et productifs.**
- **Le rapport doit éviter l'effet catalogue d'initiatives, lacunaire par essence, et l'effet de dispersion du lecteur.**
- **L'importance de la formation des collectivités aux enjeux de connectivité doit être souligné et appuyé.**
- **L'analyse des résultats de la Trame bleue est à approfondir et renforcer, car insuffisamment traitée malgré la somme des informations exploitables dans l'analyse des SDAGE.**
- **Sur les SDAGE, dans leur composante « transparence et continuités » il faut mettre en exergue les moyens financiers ambitieux mis en œuvre et la faiblesse des résultats en regard des objectifs.**
- **Le rapport présente un excès d'optimisme sur les résultats observés, très**

- limités et peu coordonnés des actions identifiées.
- Le Conseil pointe le fait que l'érosion de la Biodiversité impacte sévèrement la biodiversité ordinaire, à travers notamment l'impossibilité d'avoir une approche dérogatoire aux impacts de la gestion classique des fonds ruraux (forêts, prairies, haies, ...).
  - Il constate l'impossibilité d'évaluer les actions conduites dans les communes et collectivités territoriales.
  - Les conclusions et les perspectives du rapport d'analyse restent largement à muscler et compléter.
  - Le rapport doit être porteur d'actions à venir et à intégrer dans le SRADDET et inciter à la production d'indicateurs de fonctionnalités des trames et non de réalisation.

A Angoulême, le 5 Février 2019  
Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL

# Annexe 21

## Procès-verbal de séance du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine

**Mercredi 06 mars 2019  
de 14h30 à 17h00  
au centre Condorcet de Pessac (33)**

### **Présidence de séance**

La séance est présidée par le vice-président environnement et biodiversité du Conseil régional, M. Nicolas THIERRY et par le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR), M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE.

En présence

- du directeur de l'environnement du Conseil régional, M. Arnaud GUEGUEN,
- du directeur régional adjoint de la DREAL, M. Jacques REGAD,
- du chargé de mission transition écologique et énergétique, risques du SGAR, M. Fabrice CYTERMANN.

Présents et délégations de vote

- Annexe 1 : liste d'émargement des présents [avec pouvoir(s) le cas échéant]

### **Quorum**

- Nombre de membres du CRB présents = 50
- Nombre de délégations de vote = 40
- Nombre total de voix = 90

Le quorum (minimum de 81 voix) est donc atteint.

### **Introduction par le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR)**

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales accueille les membres du CRB et rappelle que le CRB s'est réuni pour une séance d'installation le 27 novembre 2018.

Les points à l'ordre du jour de cette deuxième séance, plus consistante sur le fond, sont :

- l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2018,
- l'analyse de la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique,
- le projet de schéma régional, d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires,
- le lancement de la stratégie régionale biodiversité,
- le projet de document stratégique de façade Sud-Atlantique,
- le travail en cours sur le système d'information nature et paysage.

### **Introduction par le vice-président du Conseil régional**

M. Nicolas THIERRY remercie M. le Secrétaire régional pour les affaires régionales ainsi que les personnes présentes. Il indique qu'au-delà d'un ordre du jour très chargé et technique, il ne faut pas l'objectif central d'enrayer la chute de la biodiversité, l'effondrement des populations animales et végétales.

Les chiffres et données témoignent de ce fort déclin, dont le chiffre effrayant d'un des derniers rapports scientifiques qui prédit la disparition des populations d'insectes. Le déclin inquiétant du nombre d'abeilles ou de papillons atteindrait 75 % et se généraliserait à l'ensemble des populations d'insectes volants.

Les menaces sur la biodiversité, telles que le dérèglement climatique, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des ressources, l'artificialisation sont connues mais la Région ne peut avancer seule, il faut trouver des points de consensus avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité.

## Annexe 21

Pour les prochaines séances du CRB, M. Nicolas THIERRY propose de coconstruire un ordre du jour avec les membres du CRB, qui est un lieu d'échanges, de débats et d'intelligence collective sur la biodiversité.

M. Nicolas THIERRY souhaite annoncer deux échéances importantes :

– la parution, en juin prochain, du rapport d'ECOBIOSE, comité équivalent au GIEC de la biodiversité à l'échelle régionale, et piloté par M. Vincent BRETAGNOLLE (CNRS de CHIZE) pour évaluer la biodiversité, son fonctionnement et les services rendus.

– l'organisation, en juillet prochain, d'une plénière dédiée à la transition énergétique et écologique qui permettra de revisiter les politiques régionales (urbanisme, transport, construction, agriculture, etc.) pour améliorer la transition écologique.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Analyse de la mise en œuvre des SRCE** (Mme Céline DUPEU/ DREAL NA)

#### **Échanges**

M. Dominique CHEVILLON, Président du CESER, indique que les activités liées à la biodiversité marine (économie, tourisme...) ainsi que les espaces côtiers sont très présents en Nouvelle-Aquitaine et ne sont pas traités.

La qualité des eaux dans les estuaires (nourriceries) et des eaux littorales a une forte importance sur le milieu côtier. Il manque donc une partie dans ces instruments de planification sur les milieux marins et la biodiversité.

Le CESER demande donc à avoir quelques items en relation avec les milieux marins. Il évoque également les nombreux échouages de dauphins communs (plus de 700 individus) sur les côtes de Nouvelle-Aquitaine (golfe de Gascogne), ce qui rappelle encore que la biodiversité marine est d'importance.

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales propose de faire un point sur la biodiversité marine lors du prochain CRB.

M. Arnaud GUEGUEN, directeur de l'environnement du Conseil régional, précise que le SRADDET n'a pas vocation à faire de la planification en mer et qu'il s'applique aux documents d'urbanisme.

Effectivement, le milieu récepteur que sont les estuaires et la mer est soumis aux activités du continent. Il s'agit de développer la capacité à intégrer le volet biodiversité marine qui tient compte des relations « Terre-Mer » et de la connaissance partielle disponible.

M. Dominique CHEVILLON indique qu'il existe beaucoup de connaissances générées par un grand nombre de structures référentes en France et en Europe, qu'il faut connecter avec la Région.

M<sup>me</sup> Jacqueline RABIC, de l'association agréée interdépartementale de la pêche professionnelle eau douce (AAPPED), signale que beaucoup d'études sont réalisées mais qu'il n'existe pas assez de liaisons entre le « haut bassin » et le « bas bassin ». Il faut un partage des interventions sur le sujet entre amont et aval et il est nécessaire de travailler ensemble avec les scientifiques.

M. François BILLY, du parc national régional des Landes de Gascogne, demande si de nouveaux outils financiers seront mobilisés.

M<sup>me</sup> Céline DUPEU répond qu'il s'agit de mieux coordonner les outils existants et qu'il faut faire

## Annexe 21

en sorte que les objectifs de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques soient bien inscrits dans le cadre des fonds européens et des règlements régionaux.

M<sup>me</sup> Magali MIGAUD, de l'Institut interdépartemental pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, fait remarquer que l'action conduite en faveur des poissons migrateurs mériterait d'être signalée dans le bilan.

M<sup>me</sup> Céline DUPEU répond que le document n'a pas de valeur exhaustive, mais d'illustration des actions menées. Si l'action n'a pas été communiquée dans le cadre de l'enquête menée pour dresser le bilan, elle n'y est pas mentionnée.

M. Benoît BITEAU, du Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes, souligne l'importance de la question d'opposabilité des documents. Quant aux outils financiers, il indique qu'il y a encore du chemin à parcourir, notamment pour l'autorité de gestion des fonds FEADER. En effet, dans le Plan de Développement Rural (PDR), des actions financées vont à l'encontre de la conservation. Il faut donc mieux gérer la manne financière et mieux anticiper, plutôt que de devoir développer une logique curative. Il invite tout le monde à conduire ces efforts de cohérence et de coordination.

Pour M. Christian ARTHUR, de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM), il y a beaucoup de difficultés pour appliquer les SRCE dans les documents d'urbanisme, car se pose un vrai problème d'échelle des cartographies. Par ailleurs, le monde associatif est financé par les fonds FEDER et FEADER, dont les délais de paiement sont beaucoup trop longs pour les associations, qui sont alors en difficulté. Il faut faire en sorte que la mécanique des financements soit plus réactive.

M. Arnaud GUEGUEN répond que la Région constate un certain nombre de retards dans la gestion des fonds. Les retards liés au FEADER relèvent de problèmes techniques liés à l'outil Osiris et pour le FEDER, le retard est lié à l'instruction des dossiers et à la capacité des structures à fournir les éléments pour répondre aux marchés publics.

M<sup>me</sup> Gisèle JEAN, de l'association des maires de Haute-Vienne, indique que disposer d'outils cohérents est une vraie question pour les PLUi, et pour la bonne prise en compte des SRCE dans les politiques publiques. Pour conduire l'étude de trame verte et bleue (TVB), il faut identifier les corridors. Puis, il faut mettre en œuvre les actions. Les petites collectivités ne disposent pas des moyens pour faire ces études correctement.

M<sup>me</sup> Céline DUPEU répond que, dans les objectifs des documents d'urbanisme et dans les PLUi, une étude est bien à conduire a minima, et que dans l'état initial du PLUi, les continuités doivent être identifiées.

### **Présentation générale du projet de SRADDET** (M<sup>me</sup> Émilie CONGIU-BALLESTE/ région NA)

Le SRADDET devrait être présenté à la séance plénière du Conseil régional le 12 avril prochain. La rédaction du SRADDET est en cours, le travail technique est achevé, mais fait l'objet d'amendements politiques, et le SRADDET dans son ensemble n'est pas encore diffusable.

### **Échanges**

M. Benoît BITEAU fait remarquer qu'il conviendrait de parler des biodiversités au pluriel : biodiversité domestique et biodiversité sauvage (animale, végétale).

## Annexe 21

M. Nicolas THIERRY répond que la biodiversité au singulier englobe toutes les formes de biodiversité.

### **Présentation du volet « biodiversité et eau » du projet de SRADDET** (M<sup>me</sup> Anne-Sophie CHAPLAIN/ région NA)

Il existe :

– 2 enjeux majeurs identifiés : intégrer l'ensemble des SRCE sans perte de biodiversité et placer la biodiversité comme un enjeu transversal,

– 5 grands enjeux pour le volet Biodiversité et Eau, 15 objectifs et 5 règles générales.

L'exercice est compliqué, car il doit être intégré dans les documents de planification, et est donc contraint par la réglementation.

### **Échanges**

M<sup>me</sup> Jacqueline RABIC rappelle qu'elle a évoqué en début de séance les sujets côtiers et marins, que la gestion de l'eau en Occitanie et celle de Nouvelle-Aquitaine sont voisines et liées. Il ne faut donc pas oublier ce sujet et le considérer jusqu'en haute mer.

M<sup>me</sup> Dominique TESSEYRE, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, constate que des documents de planification et des initiatives nationales (zones humides, nature en ville...) existent et qu'une cohérence avec le SRADDET à l'échelle des deux agences de l'eau sera recherchée pour obtenir de bons résultats.

M<sup>me</sup> Colette GOUANELLE, de la SEPANSO, pose le problème de la cartographie au 1/150000<sup>e</sup> pour l'élaboration des PLUi en « zones blanches » (absence de données à cette échelle), car les corridors n'apparaissent pas et les communes n'ont pas les financements disponibles pour identifier ces corridors.

M<sup>me</sup> Anne-Sophie CHAPLAIN répond que dans le SRADDET, les atlas des SRCE des ex Poitou-Charentes et Limousin ainsi que l'état des lieux de l'ex-Aquitaine figurent en annexe. Par conséquent, le travail est à conduire au niveau des collectivités dans le cadre des documents de planification, car la Région ne peut pas accompagner financièrement toutes les collectivités.

M. Guillaume RIELLAND, du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, signale que le plan régional forêt bois (PRFB) sera présenté le 7 mars au Préfet de région et au Président du Conseil régional et qu'il serait intéressant de mettre en perspective le lien forêt/habitat et la culture du risque feux de forêt dans le SRADDET.

M<sup>me</sup> Émilie CONGIU BALLESTE indique que ceci est mentionné dans les objectifs du SRADDET mais pas dans les règles. Elle propose à M. Guillaume RIELLAND de lui envoyer une proposition de rédaction concernant les règles qui sera étudiée par la Région.

M. Kevin LELARGE, de la Réserve naturelle nationale du Pinail et de Réserves naturelles de France (RNF), pose la question de la réelle prise de conscience de la biodiversité : quel investissement sera déployé par la Région pour que les objectifs et les règles du SRADDET soient vulgarisés ? Il constate que les espaces naturels sont des lieux où la biodiversité se porte mieux qu'ailleurs, mais il y a l'impact du changement climatique qui érode la biodiversité. Il faut faire en sorte que la biodiversité soit représentée dans les organes de gouvernance des autres politiques.

M. Nicolas THIERRY précise que la Région essaie d'être sur tous les fronts, l'objectif de la Région

## Annexe 21

est d'avoir 15 réserves naturelles régionales (RNR) à la fin du mandat. La fusion des CEN est en cours, le plan pollinisateur aussi. Mais, vu la gravité de la situation, personne n'est à la hauteur. Le chemin est étroit. Il rappelle également que la plénière de la Région du mois de juillet permettra de revisiter toutes les politiques de la région pour s'assurer que la biodiversité est bien prise en compte.

Jacques TAPIN, de IFREE, pense que le SRADDET implique un effort de conscientisation citoyenne et qu'il faut que les enjeux biodiversité soient de plus en plus éclairés par les connaissances scientifiques.

### **Présentation du lancement de la stratégie régionale biodiversité** (Mme Sophie KERLOC'H/ région NA)

#### **Échanges**

M. Frédéric DUPUY, du PNR Périgord-Limousin, demande si dans la phase « état des lieux », la biodiversité domestique est traitée.

M<sup>me</sup> Sophie KERLOC'H répond que pour l'instant ce volet n'est pas détaillé.

M. Yann DE BEAULIEU, de l'ONCFS, fait le constat qu'élaborer une SRB apparaît complexe, mais qu'il ne faut pas oublier toutes les données et les programmes déjà connus pour constituer l'état des lieux. Il sera utile de rappeler le cadre d'acquisition, de collecte et de bancarisation de la connaissance (dont le SINP). Concernant les politiques de conservation, il cite par exemple les plans de gestion des poissons migrateurs, les plans d'actions en faveur des espèces (PNA), le SRCE. Bien définir les objectifs de cette stratégie suppose de bien identifier ce qu'on attend des produits de la SRB et sa valeur ajoutée. Il appelle également à ne pas oublier la problématique forêt-grands ongulés.

M<sup>me</sup> Florence CLAP, de l'UICN, souhaite insister sur le côté opérationnel que doit avoir la SRB : travailler avec tous les acteurs, se donner des objectifs chiffrés et innovants pour agir sur la biodiversité.

Il est également nécessaire d'agir et d'intégrer la biodiversité dans les autres politiques sectorielles qui peuvent l'impacter.

M. Roger OSTERMEYER, de la DDT de la Creuse, fait part de son impression que SRADDET, SRCE, SRB se construisent séparément.

M<sup>me</sup> Sophie KERLOC'H précise que la SRB est un document « supra » aux autres démarches biodiversité, avec un lien fort avec le SRADDET.

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales rappelle le lancement de la sous-commission SRB du CRB, avec proposition et appel à candidatures pour sa composition.

### **Document Stratégique de la façade Sud-Atlantique** (M. Hervé TREHEIN/DIRM SA)

Consultation du 4 mars au 4 juin sur la plate-forme nationale [www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr)

#### **Échanges**

M<sup>me</sup> Magali LASSERRE, du Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM NA), indique qu'un avis au document sera rédigé.

## Annexe 21

M. Hervé TREHEIN précise qu'un courrier a été envoyé afin de saisir officiellement le comité régional des pêches, qui doit donner un avis.

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales précise qu'un projet d'avis de l'ensemble des membres du CRB sera rédigé et soumis à l'ensemble des membres avec des propositions d'amendements, et que l'avis définitif sera proposé au vote.

M. Christian ARTHUR, qui s'exprime en tant que Vice-président du CSRPN, demande si l'organisme va être consulté sur le DSF.

M. Hervé TREHEIN répond que cela n'est pas prévu.

M. Christian ARTHUR indique que le CSRPN demandera une auto-saisine, car des questions importantes sont à examiner, dont la cohérence entre les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques. Il souhaite également que le DSF prenne en compte la biodiversité ainsi que les actions durables par rapport à la pêche (impact pêche par rapport aux espèces marines...).

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales précise qu'une auto-saisine est possible et que n'importe quel citoyen peut participer à la consultation en ligne.

M. Benoît BITEAU estime que le travail effectué est considérable pour le DSF, qui est très ambitieux, mais qu'il faut avoir une approche globale sur la gestion de l'eau, préserver les espèces marines et engager l'atténuation des actions sur terre et assurer le lien « terre/mer ». Il faut intégrer le changement climatique à l'échelon terrestre et marin.

M. Dominique CHEVILLON précise que le CESER a fait un rapport sur la qualité des eaux littorales, qui a montré l'insuffisance des stations de traitement qui ne traitent pas tout : hormones, polluants... Il constate qu'il n'y a pas d'organisation qui traite le lien « terre/mer » et souligne l'importance de ce vrai sujet.

Des préconisations pour les DSF, à l'échelle des CESER de l'Atlantique, ont été faites et envoyées au Préfet de Région.

M<sup>me</sup> Jacqueline RABIC insiste sur le fait qu'il ne faut pas de barrière administrative, sociale ou de métiers. Il faut une eau potable de qualité dans les rivières, supprimer les pollutions à la source, être solidaire et donner une valeur patrimoniale au vivant.

M<sup>me</sup> Colette GOUANELLE demande si le document a identifié les interactions entre les types de pêche et l'impact sur les cétacés, l'impact des activités aquatiques dont le sport de nature, sur les oiseaux et sur les espèces marines.

M. Kevin LELARGE estime qu'un éveil des consciences sur la perte de biodiversité est plus qu'une urgence absolue et constitue un levier majeur pour progresser sur la thématique de la biodiversité. Il faut agir en urgence pour les espèces vulnérables, il faut aussi insister sur la préservation des milieux : le lien terre-zones humides en milieu terrestre a régressé de 2/3 en un siècle.

M<sup>me</sup> Magali LASSERRE souhaite insister sur la cohérence transfrontalière des projets de stratégies de façade (avec l'Espagne notamment) et préciser que les captures accidentelles de mammifères marins sont un problème aussi pour les pêcheurs professionnels ; tous les chalutiers pélagiques sont équipés de « pingers » et il est nécessaire d'améliorer la connaissance sur les dauphins. Cette année,

## Annexe 21

les possibilités de captures de bar ont diminué dans le golfe de Gascogne et il n'y a pas d'intensification de l'activité de pêche en mer (flottille constante). Pourtant, on relève plus d'échouages de dauphins et les captures accidentelles font l'objet d'une campagne médiatique agressive. Il faut rétablir certains faits. Le CRPMEM travaille pour réduire les captures accidentelles.

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales rappelle qu'un projet d'avis du CRB va être rédigé sur la base des observations émises en séance, puis soumis aux membres du CRB dans les prochains jours.

### **Système d'Information Nature et Paysages** (M. Alain MOUNIER / DREAL NA)

#### **Échanges**

M<sup>me</sup> Hélène OGER-JEANNERET, de l'IFREMER, indique que dans les zones côtières, il y a un suivi et une alimentation des bases de données sur le milieu marin. Elle demande comment le milieu marin est pris en compte dans le SINP.

M. Alain MOUNIER répond qu'historiquement, le SINP a été conçu avec un dispositif « terre » et un dispositif « mer ». Aujourd'hui, le SINP NA est basé sur des outils « terre » mais la prise en compte du milieu marin est animée par l'AFB (ex Agence des aires marines protégées).

M. Pierre JOURDAN, de la SAFER NA, demande s'il y a des connaissances sur les sols et le lien avec le réchauffement climatique. La protection des sols vis-à-vis du réchauffement climatique est une direction dans laquelle il serait intéressant d'aller. Des travaux ont d'ailleurs été conduits sur des cartographies de pédo-paysages en Poitou-Charentes, de sols en Limousin, en Vienne ainsi qu'en Deux-sèvres. Ces éléments sont à porter à la connaissance des acteurs du domaine de la biodiversité, de l'urbanisme.

M. Alain MOUNIER répond que le SINP intègre la géologie ainsi que les habitats naturels qui sont en lien avec la nature des sols. Une réflexion pourra être engagée à terme sur le volet pédologique.

#### **Conclusion**

M. le secrétaire général pour les affaires régionales remercie les participants et lève la séance à 17 h 30 en indiquant qu'une proposition d'avis sur le DSF sera envoyé aux membres du CRB, ainsi qu'une proposition de composition de la commission « stratégie régionale biodiversité ».

**N° d'ordre : 12**

**N° délibération : 2019.613.SP**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20190412-lmc100000320833-DE

Envoi Préfecture : 19/04/2019 Retour Préfecture : 19/04/2019

## CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Séance Plénière du vendredi 12 avril 2019**

### **Analyse de la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine**

#### **Synthèse**

Le bilan des SRCE est issu d'une analyse documentaire et d'une enquête auprès de 134 acteurs. Ce bilan révèle qu'il est trop tôt pour conclure à un effet direct de ces schémas régionaux sur l'amélioration de l'état et des fonctionnalités des continuités écologiques permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux (et nationaux) de préservation ou de restauration des espaces naturels et des espèces à enjeux. Néanmoins, les SRCE, dans leur construction et leur mise en œuvre, ont permis de développer et vulgariser le concept de trame verte et bleue et de faire émerger une nouvelle approche de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Enfin plusieurs outils et accompagnements méthodologiques et pédagogiques associés aux SRCE ont été conçus et déployés en direction des collectivités locales pour favoriser la prise en compte des continuités écologiques à leur échelle territoriale.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du futur SRADDET et de l'élaboration d'une stratégie régionale biodiversité il semble donc prioritaire de disposer d'indicateurs sur l'état et les pressions exercés sur la Trame Verte et Bleue pour mieux évaluer demain les effets directs et indirects de ces documents stratégiques sur la protection des continuités écologiques.

#### **Incidence Financière Régionale**

Il n'y a aucune incidence financière liée directement à ce projet. Le budget annuel de la Région consacré à la préservation et restauration des Trames Vertes et Bleues est de 900 000 €.

## Autres Partenaires mobilisés

Ce bilan a été réalisé aux côtés des services de l'Etat dans le cadre du co-pilotage Etat-Région des SRCE. Par ailleurs, ce document a fait l'objet d'une consultation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et du Comité Régional Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (CRB). Composé de 160 membres, répartis en 5 collèges, le Comité Régional Biodiversité réuni le 6 mars 2019 en séance plénière a accueilli favorablement le bilan des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

---

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190412-lmc100000320833-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/04/2019  
Retour Préfecture : 19/04/2019

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

## SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

**N° délibération : 2019.613.SP**

N° Ordre : 12

Réf. Interne : 274072

D - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

D01 - BIODIVERSITE ET PNR

**401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles**

### **OBJET : Analyse de la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 371-3, R371-34 et D.134-20 du code de l'environnement,

Vu la délibération 2017.2604.SP du Conseil Régional du 18 décembre 2017 relative à la stratégie en faveur de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération 2018.2457.SP du Conseil Régional du 17 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,

Vu la Commission n° 10 Transition Énergétique et Écologique réunie et consultée,

La Trame Verte et Bleue (TVB) porte l'ambition de contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la remise en état des continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement du territoire, issue des lois Grenelle de 2009 et 2010 qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer.

La trame verte et bleue se met en place en complémentarité et en synergie avec les autres politiques existantes en matière de préservation de la biodiversité, en intégrant une composante nouvelle : la nature qualifiée d' « ordinaire » et le nécessaire maillage qui permet aux milieux de fonctionner et aux espèces de se déplacer.

Les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) identifient les enjeux régionaux de la trame verte et bleue et les traduisent par une cartographie des composantes régionales de la TVB au 100 000<sup>e</sup>. Il constitue un « porter à connaissance », mais il ne permet pas d'appréhender les enjeux locaux pour la préservation et la restauration des continuités écologiques de façon fine. Les documents d'urbanisme doivent définir leur TVB et des objectifs de « création, protection et de remise en état des continuités écologiques » (art L.101-2 du code de l'urbanisme).

L'analyse présentée dans ce document porte sur la mise en œuvre des SRCE des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes, et sur la mise en œuvre d'actions en faveur des enjeux et des continuités écologiques décrites dans l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine.

Le présent bilan des SRCE réalisé de façon anticipée dans la perspective du SRADDET, n'a pas permis de dresser un bilan exhaustif de l'état des continuités écologiques de Nouvelle Aquitaine, compte tenu notamment de la durée réduite de mise en œuvre des SRCE et de l'absence d'un dispositif d'évaluation homogène à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Il s'est essentiellement attaché à analyser les moyens et outils déployés aujourd'hui contribuant directement ou indirectement à la connaissance, à la préservation, et à la restauration des continuités écologiques.

Dans ce contexte, des objectifs ajustés ont été défini :

- une première approche synthétique de la mise en œuvre des actions proposées par les SRCE, sans pour autant viser l'exhaustivité ;
- une mise en valeur des principaux moyens mobilisés, par la présentation d'actions phares, permettant également d'illustrer les dynamiques à l'œuvre, ou à développer, pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques ;
- une analyse qualitative ajustée au contexte d'élaboration du SRADDET ; des propositions de perspectives en lien avec le SRADDET.

Si seules des actions positives pour la TVB sont ainsi présentées dans ce rapport, il n'est pas possible d'en conclure que l'état des continuités écologiques s'améliore, ni même que les continuités écologiques sont suffisamment fonctionnelles pour contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux (et nationaux) de préservation ou de restauration, des espèces à enjeux visées par les SRCE.

Pour préserver la dynamique créée par la mise en œuvre des SRCE, les propositions et perspectives de ce rapport seront poursuivies dans le cadre du SRADDET.

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

- **d'APPROUVER** l'analyse de la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine,

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine à signer tous les actes afférents.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité



ALAIN ROUSSET